

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU TARN

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2022

Article L.3131-3 du Code général des collectivités territoriales :

« Les actes réglementaires pris par les autorités départementales sont publiés dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

N° 3.3 – Mars 2022

Publié le 28 juillet 2022

WWW.TARN.FR



RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU DÉPARTEMENT DU TARN

n° 3.3 – Mars 2022

Sommaire **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Compte-rendu des délibérations du Jeudi 24 mars 2022	7
Compte-rendu des délibérations du Vendredi 25 mars 2022.....	190

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN



BUDGET PRIMITIF 2022

SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 2022



TABLE DES MATIÈRES



N°	Affaires à examiner par la Commission Finances et Administration départementale	Page
1/01	Projet du Budget primitif pour 2022	7
1/02	Approbation des autorisations de programme inscrites au BP pour 2022	65
1/03	Finances : gérer de manière active la dette	69
1/04	Garantie d'emprunt accordée par le Département	71
1/05	Rapport annuel des marchés publics 2021	74
1/06	Gestion des ressources humaines	101
1/07	Un Département responsable - Gestion du patrimoine hors bâtiments scolaires	156
1/08	Systèmes d'information	160
1/09	Service départemental d'incendie et de secours - Contribution 2022	162
1/10	Représentation en justice – Information de l'Assemblée départementale relative aux contentieux engagés par ou contre le Département	164
1/11	Prise en compte des conséquences de la guerre en Ukraine sur le pouvoir d'achat	172

N°	Affaire à examiner par la Commission Cohésion Sociale	Page
2/01	Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	179
2/02	Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement	184
2/03	Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	188

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN



BUDGET PRIMITIF 2022

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022



TABLE DES MATIÈRES



N°	Affaires à examiner par la Commission Cohésion Territoriale et Développement durable	Page
3/01	Faciliter la mobilité des Tarnais	190
3/02	Assurer une solidarité territoriale	195
3/03	Agir en faveur de la création et du maintien d'emploi de proximité	218
3/04	Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement	221

N°	Affaire à examiner par la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture Vie Associative et Citoyenneté	Page
4/01	Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite	235
4/02	Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse	247
4/03	Modification du règlement : "soutien aux associations engagées dans la caravane du sport tarnais"	250
4/04	Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales	253

N°	Affaires à examiner par la Commission Finances et Administration départementale	Page
1/12	Composition de la Commission ad'hoc chargée du fonds de soutien exceptionnel de solidarité départementale au peuple ukrainien et aux réfugiés	261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/01. PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2022

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIAELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), MME BUGIS (POUVOIR À MME MASSOUTIE-GIRARDET), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 3311-1 et L 3312-6,

Vu la Loi de finances pour 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52,

Vu sa délibération du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à M. le Président de sa communication ci-annexée relative à la présentation du projet de budget primitif pour 2022, étant précisé que les dépenses et les recettes correspondantes donneront lieu à un vote séparé concernant le budget principal et les budgets annexes,

– **APPROUVE** la reprise anticipée, avant le vote du compte administratif, des résultats de 2021, selon les documents en annexe validées par Monsieur le Payeur départemental, dans le cadre du présent budget pour 2022.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

28 Mars 2022

Affichée le :

28 Mars 2022

N° AR :

081-228100012-20220324-Imc139705311522-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2022



Le projet de budget primitif pour 2022 vient confirmer et même conforter les engagements pris devant les tarnais et devant notre Assemblée au cours des derniers mois.

C'est un budget ambitieux avec un montant, concernant les dépenses d'investissement, jamais atteint puisqu'il est proposé une inscription globale de 95,6 M€. Elle permettra, notamment, d'accentuer notre ancrage dans les territoires auprès des collectivités et des acteurs socio-économiques et d'être présent sur l'ensemble du TARN à travers le programme pluriannuel d'investissement concernant les routes départementales voté par notre Assemblée le 24 septembre dernier.

C'est, par ailleurs, un budget rigoureux avec un recours à l'emprunt limité (11 M€) permettant d'accélérer notre désendettement et de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir. Pour cet exercice 2022, la section d'investissement sera très majoritairement financée par un autofinancement (71,7 M€) en forte progression.

Cette situation n'est rendue possible qu'à travers une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement même si leur augmentation sera plus importante en 2022 principalement en raison d'une mesure nouvelle avec le financement des revalorisations professionnelles et salariales des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Vous pourrez constater que le Département assume pleinement ses compétences sociales mais aussi l'ensemble des politiques publiques que porte notre collectivité.

Comme je vous l'ai exposé au cours du débat sur les orientations budgétaires, nous devons, également être particulièrement attentifs à l'évolution et au contenu de nos recettes de fonctionnement. Une grande majorité d'entre-elles, dont la fraction de TVA attribuée à la place de la taxe foncière, présente un caractère aléatoire et, en tout état de cause, leur montant n'est pas certain au moment de présenter ce projet de budget. Cependant, pour 2022, nous pouvons nous appuyer sur le produit attendu des DMTO porté, depuis plusieurs mois, par une conjoncture immobilière particulièrement favorable.

C'est ainsi un projet de budget primitif de 510,5 M€ que je soumets à votre examen et à votre approbation.

◊

Ce rapport de présentation du projet de budget primitif pour 2022 demeure exposé à travers deux thèmes principaux :

- les grands équilibres budgétaires,
- la présentation du budget principal par nature.

Il est complété par une présentation synthétique permettant de mieux valoriser nos politiques publiques avec une structuration autour de 4 axes :

- Un Département solidaire de l'ensemble des tarnais,
- Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire,
- Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre,
- Un département responsable.

Au-delà de cette présentation générale et synthétique, nous retrouverons les rapports par politique publique ou thématique sur un point plus précis qui nous permettront un examen détaillé de l'ensemble des opérations, interventions et actions mises en œuvre au profit de l'ensemble de tarnais et de notre territoire.

.../...

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le projet de budget primitif pour 2022 inclut les crédits de report et les écritures d'intégration résultant des chiffres constatés au projet de compte administratif et validés par Monsieur le Payeur départemental, tels que repris en annexe du présent rapport.

Le résultat de 2021 est repris par anticipation (27,8 M€) en recette de fonctionnement et participe à l'équilibre du budget 2022.

1-1 - LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif principal s'équilibre en mouvements budgétaires (réels et d'ordre), en incluant les crédits de report et la reprise des résultats, à hauteur de 692,3 M€ dont 203,9 M€ en investissement et 488,4 M€ en fonctionnement.

Hors les crédits de report et la reprise des résultats, ces mouvements budgétaires se décomposent en dépenses comme en recettes, en mouvements réels, qui se traduisent par des flux financiers, et en mouvements d'ordre sans incidence sur la trésorerie du Département.

De plus, ces mouvements d'ordre, qui sont égaux en dépenses et recettes, sont sans incidence sur l'équilibre global du budget. Cependant, ils jouent sur celui de chacune des deux sections (investissement et fonctionnement).

A - Les mouvements d'ordre budgétaires

Ces mouvements concernent tout d'abord les opérations de transfert entre sections relatives aux amortissements (pour les subventions, frais d'études, immobilisations corporelles...) retracées au chapitre 040 en investissement et au chapitre 042 en fonctionnement, ensuite les opérations, à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), nécessaires à la tenue de la comptabilité patrimoniale.

L'ensemble de ces mouvements se traduit de la manière suivante :

Section	dépenses (en M€)	recettes (en M€)
Investissement	27,8	99,5
Fonctionnement	73,5	1,8
Total	101,3	101,3

B - Les mouvements réels budgétaires

Les mouvements réels du projet de budget principal pour 2022 se décomposent de la manière suivante :

section	dépenses (en M€)	recettes (en M€)
Investissement (hors report)	115,6	43,9
Fonctionnement	414,9	458,8
Excédent 2021		27,8
Total	530,5	530,5

Dans le cadre d'une gestion active de la dette, ces mouvements réels incluent, en dépense comme en recette d'investissement, un montant de 20 M€ permettant éventuellement de futurs refinancements d'emprunts, si se présentait une opportunité.

Une fois ces crédits (sans incidence budgétaire réelle) déduits, il peut être établi une comparaison avec les budgets précédents :

Données B.P.	2019		2020		2021		2022	
	MONTANT EN M€	ÉVOLUTION EN %						
<u>FONCTIONNEMENT</u>								
- Dépenses	397,1	1,1	395,1	- 0,6	405,6	+ 2,6	414,9	+ 2,3
- Recettes	444,8	- 2,3	449,1	1,0	464,6	+ 3,4	486,6	+ 4,7
(sans reprise du résultat)	(427,0)	1,8	(430,4)	0,8	(440,1)	+ 2,3	(458,8)	+ 4,2
<u>INVESTISSEMENT</u>								
- Dépenses	74,8	- 3,6	86,3	15,4	90,9	+ 5,3	95,6	+ 5,2
- Recettes	27,1	- 24,2	31,8	17,3	31,9	+ 0,3	23,9	- 25,1
TOTAL BUDGET	471,9		481,4	1,9	496,5	+ 3,1	510,5	+ 2,8

(1) données arrondies.

Cette présentation permet de constater une nouvelle évolution positive de notre autofinancement, dégagé au profit de la section d'investissement, qui s'établit à **71,7 M€** pour 59 M€ en 2021.

1-2 – VENTILATION DU BUDGET PRINCIPAL PAR FONCTION

L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit une présentation croisée du budget par fonction quand le mode de vote retenu est celui par nature (approche comptable).

Une telle ventilation par fonction permet de classer les dépenses et recettes du Département sur la base de nos politiques publiques, en incluant dans chacune de ces fonctions, non seulement le coût des interventions directes, mais également celui du fonctionnement du service (personnel, moyens, ...).

Pour les recettes, l'analyse "par fonction" prend en compte le principe budgétaire de la non affectation des recettes aux dépenses, ce qui conduit la grande majorité des recettes à se retrouver dans les services généraux ou au titre des "opérations non ventilées" (près de 80 % des recettes).

Pour les dépenses réelles, cette présentation par fonction donne la répartition suivante :

Fonction	Intitulé	DEPENSES (M€) (1)			
		Invest.	Fonct.	Total	
0	Services généraux	3,17	27,09	30,26	5,93%
1	Sécurité	0,62	15,28	15,90	3,11%
2	Enseignement	6,39	20,43	26,82	5,25%
3	Culture, Jeunesse, Sports	1,96	12,72	14,68	2,88%
4	Prévention médico-sociale		4,49	4,49	0,88%
5	Action sociale	5,70	281,43	287,13	56,24%
6	Réseaux et infrastructures	37,69	20,30	57,99	11,36%
7	Aménagement et environnement	13,08	6,73	19,81	3,88%
8	Transports		2,29	2,29	0,45%
9	Développement	0,94	7,32	8,26	1,62%
	Opérations non ventilées	26,10	16,77	42,87	8,40%
	TOTAL	95,65	414,85	510,50	100,00%

(1) données arrondies

Une présentation plus détaillée, concernant nos interventions, est proposée en annexe du rapport.

1-3 – LES BUDGETS ANNEXES

Le projet de budget primitif pour 2022 inclut sept budgets annexes dont l'existence résulte :

- soit d'une obligation légale en raison d'un cadre comptable spécifique (foyer départemental de l'enfance et production d'énergie) ou d'activités soumises à TVA (Laboratoires d'Analyses et Oenologique, SATESE, Réseau Haut Débit, ...),
- soit d'une décision de notre Assemblée pour individualiser des actions menées par notre collectivité (bases départementales de loisirs).

Le montant total des dépenses réelles inscrites dans ces sept budgets annexes, hors crédits de report, s'élève à **10,9 M€** ainsi répartis :

- Foyer départemental de l'enfance 3 971 998 €
- Laboratoire œnologique départemental..... 598 179 €
- SATESE..... 522 026 €
- Laboratoire départemental d'analyses..... 2 990 486 €
- Réseaux haut débit 1 417 244 €
- Bases départementales..... 1 171 442 €
- Production d'énergie 227 792 €

Concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, son contenu a évolué en raison de la mutualisation de ses activités avec celles de 3 autres départements au sein du GIP Publics Labo. Aussi, il retrace pour l'essentiel la gestion des frais de personnel (avec un remboursement du GIP) qui reste des agents du Département et les contributions dues au Groupement.

II – PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL PAR NATURE

Notre Assemblée, par délibération du 6 février 2003, a décidé du vote (et de l'exécution) du budget par nature et une individualisation par chapitre.

Le projet de budget primitif pour 2022 soumis à votre examen, s'équilibre en dépenses et recettes réelles (hors refinancement de la dette) à hauteur de **510,5 M€**, comme indiqué précédemment.

Pour la section de fonctionnement, les recettes réelles représentent un montant de **486,6 M€** (en y incluant la reprise de l'excédent de l'exercice 2021 de **27,8 M€**). Compte-tenu d'un montant de dépenses de fonctionnement de **414,9 M€** il est dégagé une capacité de financement de la section d'investissement de **71,7 M€**

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes réelles sont inscrites pour un montant total de **23,9 M€** tandis que les dépenses atteignent **95,6 M€**; ce qui traduit un besoin de financement de 71,7 M€.

2-1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La structure des recettes de fonctionnement est identique à celle constatée au BP pour 2021, où la nature des ressources des Départements a connu une évolution majeure avec la suppression du dernier impôt local direct avec pouvoir de taux. En effet, l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes et EPCI est venueachever le processus de remise en cause du principe de l'autonomie fiscale pour les Départements.

Ce transfert de ressource a conduit, avec l'attribution d'une fraction de TVA, à rendre la majorité des recettes de fonctionnement sensible à la situation économique avec en plus un caractère aléatoire. En effet, les montants prévus dans les budgets ne représentent qu'une estimation, ce qui implique une certaine prudence.

Ces ressources sont complétées par des dotations nationales bien souvent atones (comme pour la DGF) et dont les règles de jeu sont fixées par l'État et régulièrement modifiées par le législateur.

Dans ce cadre, pour 2022, la progression des recettes de fonctionnement (+ 4,2 %) repose essentiellement sur le dynamisme attendu des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous sommes sur un exercice budgétaire avec une évolution très atypique de celles-ci. Tout d'abord, la crise sanitaire et certaines de ses répercussions notamment économiques viennent impacter nos charges générales et frais de personnel.

Nous devons également prendre en charge, en année pleine, l'application de la revalorisation salariale et professionnelle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) avec un montant estimé globalement à 6,6 M€, insuffisamment compensé par l'État ; il convient de le répéter.

Dans ce contexte, nous devons considérer que le budget qui vous est proposé, malgré une évolution de + 2,3 %, repose sur une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Chaque charge a été appréciée au mieux pour assurer l'ensemble des compétences mises en œuvre et politiques publiques décidées par notre collectivité.

A – les recettes de fonctionnement

Ces recettes portent sur un montant de **458,8 M€** et il faut y ajouter 27,8 M€ au titre de l'excédent de fonctionnement 2021 soit un total de 486,6 M€.

Je vous propose d'examiner de manière plus détaillée l'ensemble des recettes de fonctionnement qui peuvent être décomposées en 6 grandes catégories masses :

- les impositions directes,
- les produits parafiscaux,
- les dotations de l'État,
- les recouvrements et participations,
- le Fonds Social Européen,
- les produits divers.

1 - Impositions directes

Pour le chapitre 731, le montant global des impôts se limite à **37,0 M€** (8,1 % des recettes de fonctionnement) qui se ventilent comme suit :

- 15,9 M€ concernant le produit de la cotisation sur la valeur ajouté pour laquelle de Département perçoit une quote-part de 47 % versée par les entreprises ou compensée par l'État. Elle est basée sur la CVAE déclarée et versée par les entités imposées en 2021 (soit le solde 2020 et des acomptes 2021). Le montant inscrit correspond à une estimation communiquée en novembre 2021 par les services de l'État avec une très légère progression par rapport au produit de 2021 (15,7 M€) alors qu'il est annoncé une baisse nationale de l'ordre de 4 % ;
- 1,87 M€ pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- 10,06 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les départements dont le montant des ressources nouvelles (dont la CVAE) issu de la réforme de la fiscalité locale était supérieur en 2010 au produit des précédentes taxes professionnelles et d'habitation. Ce montant constitue une recette fixe et définitive ;

- 0,9 M€ relatif au fonds de péréquation de la CVAE. Le Département du Tarn en est bénéficiaire, depuis sa création en 2013. Schématiquement, il est abondé par deux prélèvements sur le produit des départements ayant d'une part un revenu par habitant supérieur au revenu médian de l'ensemble des départements et d'autre part une évolution du produit supérieur à la moyenne nationale. Au regard de la situation nationale pour la CVAE, son montant devrait connaître une baisse. La notification pour 2022 interviendra plus tard dans l'année ;
- 8,3 M€ correspondant au dispositif de compensation péréqué (DCP) alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État. Cette ressource a été attribuée à partir de 2014 pour compenser une partie des restes à charge des allocations individuelles de solidarité. Le montant attribué à chaque département provient de 3 parts réparties selon des critères de richesses et de charges. Le montant pour 2022 a été apprécié avec prudence en raison de la baisse de 50 % décidé en 2021 par l'Etat de la base imposable de la taxe foncière des établissements industriels. Une compensation est annoncée sans en connaître, au moment d'établir ce projet de budget, les modalités.

En terme comptable, en raison de l'origine de la ressource, celle-ci a été classée dans le chapitre « impositions directes » alors que ses modalités d'affectation et de répartition l'apparente à une dotation de l'État, comme d'ailleurs le FNGIR.

2 - Les produits parafiscaux

Les produits parafiscaux portent sur un montant de **293,7 M€** (64 % des recettes de fonctionnement).

Comme déjà évoqué, il s'agit du principal bloc de ressources pour les Départements pour lequel la majeure partie des recettes définitives ne sera connue qu'à la clôture de l'exercice de 2022.

La principale recette est constituée, depuis 2021, par l'attribution d'une fraction de TVA. Nous trouvons également dans cette catégorie, outre les impôts indirects traditionnels, des quotes-parts de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (T.I.C.P.E.) et de taxe spéciale sur les contrats d'assurance (T.S.C.A.) attribuées par le législateur aux départements pour financer les transferts de compétence issus de la loi du 13 août 2004, l'allocation RSA et, à partir de 2011, la réforme de la fiscalité.

Ce chapitre comprend, enfin, les attributions du fonds de péréquation des DMTO et une dotation de péréquation verticale financée par l'État (fraction complémentaire de TVA).

a) *La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*

Il s'agit de la principale recette pour notre Département puisque elle représente plus de 25 % de nos ressources de fonctionnement. Comme cela a été précisé et détaillé, dans le cadre du rapport de présentation des orientations budgétaires, il faut retenir les éléments suivants :

- En 2021, les Départements ont perçu un montant égal au produit de la taxe foncière 2020 en y incluant les rôles supplémentaires (moyenne 2018/2020) soit une somme notifiée de 116,9 M€,
- En 2022, nous sommes sur une logique de « contemporanéité » de cette ressource. Chaque Département recevra le pourcentage qui lui revient en fonction du produit global perçu par l'État en 2022 en bénéficiant de la progression nationale constatée entre 2021 et cette année.

Aussi, nous n'avons pas de certitude sur le montant qui nous percevrons en 2022. Au regard des commentaires publiées par des cabinets spécialisés dans les finances locales, il a été retenu une progression de + 3,5 %, soit un produit de **121 M€**

b) Les impôts indirects traditionnels

Le produit de ces impôts indirects ressort à **58,7 M€** Il est constitué des droits de mutation, attribués aux départements en compensation de compétences transférées par la loi de décentralisation en 1982, mais également de contributions pour assurer des actions particulières telle la taxe d'aménagement dont une partie du produit est reversée au CAUE et l'autre doit servir au financement des interventions en lien avec les espaces naturels sensibles.

Concernant les DMTO, pour 2022, le Conseil Supérieur du Notariat table sur un volume de transaction équivalent à celui de 2020 (50,7 M€ de DMTO pour le TARN) mais avec une augmentation des prix comme constatée en 2021. Les incertitudes en la matière porte sur un encadrement plus strict pour les prêts sollicités mais aussi, dans certains secteurs, sur une raréfaction des produits disponibles.

Dans notre budget, à partir de ces éléments, il est proposé une inscription de 52 M€ progression au regard du montant prévu au BP pour 2021.

Pour les 2 autres taxes (électricité et aménagement) les montants inscrits sont identiques à ceux de ces dernières années, soit 6,7 M€.

c) La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) (chapitre 73)

En 2004, pour participer au financement des transferts de compétences mais aussi à la réforme de la fiscalité, le choix a été fait d'affecter aux départements une quote-part de produits parafiscaux. Ces taxes, comme depuis 2021 pour la fraction de TVA, sont considérées par la loi comme des produits fiscaux alors que notre collectivité ne dispose d'aucun pouvoir de décision en la matière (ni sur le taux, ni sur le pourcentage attribué) et ne peut pas connaître avec précision le montant qui sera perçu.

Les différentes lois de finances, jusqu'en 2011, sont venues ajouter des quotités successives concernant différents produits assurés. Par la suite, et en 2016 notamment, les bases de certaines taxes d'assurance attribuées aux départements ont été modifiées et il n'est pas connu le volume de chacune des taxes affectées aux Départements.

Le montant prévu pour la TSCA et la TICPE est de **97,4 M€** au BP pour 2022.

1. A travers ces taxes, il est pris en compte :

- **le financement des SDIS** : Une première fraction de la TSCA a été attribuée en 2005, après diminution équivalente de la DGF compensation (initialement destinée à couvrir des dépenses sociales) pour participer au financement du S.D.I.S. Il est proposé 8,5 M€, montant équivalent à celui constaté au compte administratif 2021.
- **le financement des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004** : Le législateur a affecté progressivement aux départements la totalité de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance relatifs aux véhicules terrestres à moteur. Les transferts opérés ayant conduit à épuiser le produit disponible de cette taxe sans parvenir à couvrir la compensation due aux départements, la loi de finances pour 2008 (article 38) a complété le dispositif avec d'autres assiettes de TSCA (telles celles concernant à titre d'exemple la navigation maritime et fluviale) puis par le transfert d'une partie de la TICPE.

Dans ce cadre, la base légale de compensation est fixée à 18,8 M€.

Au regard des données du compte administratif 2021, je vous propose d'inscrire un crédit de 24,5 M€ pour l'exercice 2022 dont 20,5 M€ au titre de la TSCA et 4,0 M€ pour la TICPE complémentaire.

2. **Parmi les dispositions concernant la précédente réforme de la fiscalité**, la loi de finances pour 2010 a prévu d'attribuer une quote-part de TSCA aux départements dont les ressources après réforme étaient inférieures à 90 % des recettes antérieures. Ainsi, tous les départements ne sont pas bénéficiaires de cette ressource. A ce titre, il nous a été attribué une dotation de 25,4 M€ en loi de finances rectificative pour 2011. Pour 2022, nous prévoyons d'inscrire une somme de 35,3 M€, équivalente à celle perçue en 2021, année où nous avons connu une forte progression de cette quote-part de TSCA.

3. Par ailleurs, la TICPE assure :

- **le financement du RSA socle** : la loi du 1er décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active comprend tout d'abord une allocation de base (ou socle) équivalente à la compensation du RMI.

Cette ressource ne connaît aucune dynamisme et même habituellement baisse dans le budget de l'État. Aussi, il nous est versé chaque année le minimum prévu par la loi soit 25 M€, en total décalage avec la progression constatée depuis 2004 pour la dépense relative au RMI puis au RSA mais l'État a toujours cherché des pis-aller et n'a jamais voulu travailler à une juste compensation de ce transfert.

- **le financement du RSA majoré** : l'allocation de base est augmentée pour les personnes isolées assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou bien enceintes. Pour cette compétence, transférée depuis le 1^{er} juin 2009, la loi de finances pour 2008 modifiée par celle pour 2012 énonce que la compensation sera égale à la dépense réelle constatée en 2010 dans *les comptes de la CAF et de la MSA diminuée des dépenses ayant incomblé en 2008 aux départements au titre de l'intéressement relevant de l'article L 262-11 du code de l'action sociale et des familles* relatif au RMI dans sa rédaction antérieure. **A ce titre le TARN reçoit une compensation annuelle de 4,1 M€**

d) Péréquation des droits de mutation

La loi de finances pour 2020 a repris un dispositif, proposé par l'ADF, de refonte des trois fonds de péréquation basés sur les DMTO perçus par les Départements pour dégager une somme globale d'au moins 1,6 milliard. Le surplus éventuel, sur décision du Comité des finances locales, peut être ajouté à la somme à répartir ou mis en réserve pour les années où les DMTO seraient en baisse.

Ce nouveau fonds est alimenté, à partir des produits perçus en n-1, de la façon suivante :

- de manière proportionnelle (pour 850 M€ minimum) avec un prélèvement, de 0,34 % de l'assiette des DMTO sur tous les départements, estimé à 4,6 M€ pour le TARN, pour 2022,
- et de manière progressive (pour 750 M€) avec une contribution des départements dont l'assiette DMTO par habitant est supérieure à 75 % de l'assiette DMTO moyenne, constituée de trois « tranches » progressives en fonction de l'écart avec le montant par habitant de l'assiette pour l'ensemble des départements. En principe, le Tarn n'est pas concerné par cette ponction.

Cette ressource est répartie au sein de 3 enveloppes, étant précisé que le TARN est bénéficiaire au titre de chacune d'entre elles.

De manière schématique pour 2 enveloppes la répartition entre Départements s'effectue en fonction d'une part de critère de « richesses » comme le potentiel financier, les revenus par habitant ou le taux de pauvreté et d'une part des montants de DMTO.

La troisième enveloppe est répartie en 2 parts sur la base de plusieurs critères avec pour objectif de réduire les restes à charge concernant les allocations individuelles de solidarité.

Il est proposé d'inscrire une somme globale de **14,1 M€** en recette ; étant précisé que la notification de la dotation de 2022 interviendra au cours du deuxième trimestre.

e) fraction de TVA supplémentaire

Devant l'insatisfaction des Départements, en raison de la suppression de la perception de la taxe foncière et de son remplacement par une quote-part de TVA, le Gouvernement a fait voter, en loi de finances pour 2020, une dotation nouvelle constituée par une fraction de TVA supplémentaire qui doit évoluer comme la TVA nationale et est repartie en deux enveloppes.

- Une part figée à hauteur de 250 M€. Il s'agit d'un outil de péréquation verticale financé par l'État au profit d'environ 2/3 des Départements pour lesquels l'éligibilité repose sur des DMTO par habitant inférieur à la moyenne nationale et un taux de pauvreté supérieur à 12 %. Elle est répartie entre les départements en fonction de critères de ressources et de charges : nombre d'allocataires pour les AIS et revenus de la population.

Il est proposé un montant équivalent à celui perçu en 2021, soit **2,5 M€**

- Une seconde part appelée fonds de sauvegarde qui sera dotée d'un montant évolutif égal à la croissance de la TVA assise sur les 250 M€ mentionnés ci-dessus. Cette dernière enveloppe pourra être utilisée en cas de dégradation sensible de la situation financière des départements.

3 - Les dotations versées par l'État

Les dotations de l'État devraient atteindre **108,5 M€** (23,7 % des recettes de fonctionnement), pour 107 M€ inscrits au BP 2021.

a) *La dotation globale de fonctionnement (chapitre 74)*

La DGF ne connaît aucun changement dans sa structure divisée en 3 parts et dans son mode calcul avec un montant stabilisé depuis 2018 et elle n'est plus, par la même, que la troisième ressource du Département avec un montant estimé à **62,2 M€** ainsi répartis :

- 35,76 M€ pour la partie forfaitaire qui devrait augmenter très légèrement car basée sur la population DGF (74,02 par habitant),
- 14,76 M€ pour la part compensation qui devrait rester identique à celle reçue depuis 2020,
- 11,68 M€ pour la part péréquation qui est stable depuis 4 ans.

b) *La dotation générale de décentralisation (chapitre 74)*

Le contenu de la DGD a été fortement réduit depuis 2004 après intégration de la majeure partie des compensations dans la DGF. De plus, son montant, limité à **2,3 M€**, n'est plus actualisé.

c) *Les compensations versées par l'État (chapitre 74)*

Ces compensations sont versées en atténuation de dégrèvements ou abattements législatifs relatifs à nos anciens impôts locaux. Leur montant était traditionnellement calculé à partir des compensations notifiées l'année précédente pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, celles sur les propriétés non bâties et celles qui concernaient la taxe professionnelle. Avec la réforme de la fiscalité, ces compensations ont été « redécoupées » et maintenues malgré le retrait de ces impôts pour le Département. En 2021, la compensation relative à la taxe foncière (0,1 M€) est intégré à la fraction de TVA.

Au-delà, il faut rappeler que ces allocations sont incluses dans l'enveloppe normée de dotations de l'État et qu'elles peuvent servir de valeur d'ajustement à la baisse pour compenser l'augmentation d'autres dotations. Ainsi leur montant inscrit au BP pour 2022 ne représente plus que **2,8 M€**

d) *La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle*

Elle avait été attribuée aux départements pour assurer l'équilibre avant / après réforme de la fiscalité de 2010/2011 et constituait normalement une ressource stable et définitive de 13 M€. Depuis la loi de finances pour 2017, cette dotation est désormais incluse parmi celles servant de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe des dotations versées par l'État. Elle a subi une forte diminution en 2017 pour être ramenée à 11,7 M€. Pour 2022, son montant devrait rester identique à celui de 2021, soit **11,4 M€**

e) *Les financements de la CNSA (chapitres 74 et 016)*

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est notamment chargée d'assurer le financement pour l'État, des aides instaurées en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Pour les ressources reversées aux départements, cette caisse est financée par une contribution (au taux de 0,3 %) due par les employeurs privés et publics, basée sur l'assiette des cotisations patronales d'assurance maladie (journée chômée travaillée) et pour le financement de l'APA par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) décidée en vue de financer la réforme de la dépendance mise en œuvre en 2016. Cette taxe est due par les retraités payant l'impôt sur le revenu avec un taux de 0,3 % depuis 2014.

Enfin, en 2019 une quote-part de la contribution sociale généralisée (C.S.G.) est venue remplacer la fraction de prélèvements sociaux sur les revenus de placement et du patrimoine affectée à la CNSA.

De manière plus précise, la CNSA participe, tout d'abord, au financement de l'APA, de la PCH et du budget du GIP «Maison départementale des personnes handicapées ». Il est proposé d'inscrire, à titre prévisionnel, un montant de **23,7 M€** qui se ventile comme suit :

- 19,7 M€ au titre du financement de l'APA,
- 3,5 M€ pour le financement de la PCH,
- 0,5 M€ de participation destinée à contribuer au fonctionnement de la MDPH,

Au-delà de ces dotations, la CNSA assure le financement, du forfait autonomie et des actions de prévention soumises à la conférence des financeurs. Un crédit de **1 M€** est prévu. Il correspond aux engagements pris par le Département.

La CNSA assume également le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43 sur lequel nous reviendrons en abord les dépenses sociales. Au regard des éléments en notre possession et sur la base du soutien reçu au titre du quatrième trimestre 2021, il est proposé un crédit de 1,45 M€ (solde 2021 etacompte 2022), étant précisé qu'il s'agit d'une estimation en l'absence de données communiquées au moment de boucler le budget.

f) *Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion et le programme de lutte contre la précarité*

Depuis 2006, les départements bénéficient du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) qui est doté d'un montant total 500 M€ répartis en trois parts (compensation, péréquation et insertion) ayant chacune des règles de répartition qui leurs sont propres. Il est proposé de reconduire le crédit de **2,2 M€** déjà inscrit les années précédentes.

En 2019, le Département a contractualisé avec l'État dans le cadre du programme de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». Pour 2022, une somme de **0,45 M€** est proposée, identique à celle du budget primitif pour 2021.

g) *Les autres dotation de l'État*

Elles représentent globalement une inscription prévisionnelle de **1 M€** au sein de laquelle nous pouvons mentionner 0,2 M€ au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés, 86 000 € pour contribuer au financement du service public de l'emploi et de l'insertion, 110 000 € de subvention de l'ANAH, 80 000 € au titre du FCTVA, 45 000 de la DRAC pour les actions de la médiathèque départementale. Il est également inscrit 150 000 € au titre du remboursement de la prime inflation et 275 000 € pour le financement des postes des conseillers numériques.

4 - Les recouvrements et participations

Ils représentent un montant de **16,6 M€** (3,6 % des recettes de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 13,6 M€ de recouvrements au titre de l'ensemble de nos compétences en matière sociale, étant précisé que leur montant baisse avec la mise en place de l'aide sociale à l'hébergement nette,
- 1,2 M€ de reversement, par les collèges publics, d'une quote-part de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'hébergement,
- 1,8 M€ de remboursement de rémunérations provenant pour une majeure partie de la MPDH.

5 - Le Fonds Social Européen (F.S.E.)

Dans le cadre de la délégation de gestion globale dont le Département du Tarn bénéficie pour le F.S.E. (périodes 2015-2020 et 2021 –2027), un crédit de **0,7 M€** est inscrit au BP 2022, correspondant à des remboursements pour les dossiers engagés par le Département et validés par les autorités de contrôle.

6 - Les recettes diverses

Elles portent pour un montant de l'ordre de **2,3 M€**. Nous y retrouvons diverses participations, dotations (1,25 M€) telles des aides de l'Agence de l'Eau, des participations au FSL, ou encore des aides de la Région notamment au profit du guichet unique énergie. Elles comprennent également le produit de locations et de l'activité des services (0,73 M€) et enfin des recettes financières et exceptionnelles (0,18 M€).

B – Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement, inscrit au projet de budget pour 2022, s'établit à **414,9 M€**(pour 405,6 M€ en 2021).

Elles se décomposent en plusieurs masses réparties entre les chapitres globalisés qui permettent de disposer d'une vision générale pour un ensemble de dépenses homogènes (charges à caractère général, rémunération du personnel) et des chapitres individualisés (charges courantes, financières et exceptionnelles...).

La présentation des dépenses de fonctionnement s'appuie sur cette répartition comptable, étant précisé qu'une présentation plus détaillée est proposée au sein des rapports par politique publique.

1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Leur montant se limite à **19,8 M€**(4,8 % des dépenses de fonctionnement).

Nous sommes toujours sur une démarche d'optimisation des moyens alloués aux services pour leur fonctionnement, mais certains tarifs connaissent des hausses avec des proportions jamais atteintes comme pour les carburants mais surtout l'électricité (+39 %) ou le gaz (+ 104 %). Nous devons également revoir l'équipement pneumatique du parc véhicules et engins pour respecter la réglementation pour la circulation en zone montagneuse (dépense de plus de 200 000 € en 2022).

Nous constaterons également le développement de certaines de nos interventions.

En effet, ce chapitre présente la particularité de regrouper des dépenses liées au fonctionnement de la collectivité (9,6 M€) mais également des crédits pour assurer le financement d'action menées au titre de nos politiques publiques (10,2 M€).

Concernant les charges à caractère général, il a été réservé 1,2 M€ pour les carburants et 1,35 M€ pour les fluides mais également 1,15 M€ pour les frais de téléphone, internet et affranchissement. Il est pris en compte 0,6 M€ pour les frais de déplacement, 0,5 M€ pour des actions de formation hors du CNFPT, 0,6 M€ pour les primes d'assurance et 0,65 M€ pour des locations immobilières ou encore 0,73 M€ pour la maintenance informatique.

Concernant nos interventions, certaines charges sont consacrées au secteur médico social pour un montant global de 1,7 M€ pour les services ménagers, diverses mesures au titre de la PMI, de l'aide sociale à l'enfance, de la conférence des financeurs ou encore la mise en œuvre du service public de l'emploi et de l'insertion.

Au sein des charges générales un crédit de 1,3 M€ est prévu pour le transport des élèves handicapés vers leur établissement scolaire. Il est également réservé près de 2,7 M€ au titre des crédits d'entretien et d'intervention au profit de la voirie départementale. De même, 1,5 M€ des crédits ont été inscrits pour des actions dans les domaines de la culture (dont les musées et la médiathèque départementale), des sports et de la jeunesse (dont le financement des chéquiers collégien). Enfin, peut être mentionnée une somme de 0,8 M€ pour des interventions dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de la transition énergétique.

2 - Les charges relatives à la gestion du personnel (chapitre 012)

Leur montant global s'établit à **87,6 M€** (21,1 % des dépenses de fonctionnement) pour 85,6 M€ au BP pour 2021.

Pour la rémunération des assistants familiaux, il est mobilisé 14,3 M€, montant qui prend en compte l'augmentation du SMIC qui est répercutée sur leur salaire et la volonté de recruter de nouveaux professionnels dans ce secteur.

Pour les effectifs dits statutaires la dépense globale s'établit à 73,3 M€ incluant le financement des tickets restaurants (0,74 M€). Le rapport thématique sur les ressources humaines reviendra de manière précise sur les mesures structurelles ou conjoncturelles qui ont impacté ce budget. Parmi celles-ci, il peut être cité les mesures réglementaires (de l'ordre de 0,9 M€) incluant la prime inflation (150 000 €) qui sera remboursée intégralement par l'État.

Il est également prévu quelques recrutements dont ceux des conseillers numériques dont le coût sera globalement couvert par l'État.

Enfin, nous devons intégrer l'impact fort de la crise sanitaire. La continuité du fonctionnement des services publics (et nous pouvons plus particulièrement mentionner les collèges) nous impose d'assurer de nombreux remplacement dans certains secteurs.

La gestion des ressources humaines et des moyens financiers qui lui sont affectés doit répondre, pour le moins, à un double objectif qui peut apparaître parfois antinomique. Nous devons assurer, dans les meilleures conditions le bon fonctionnement de nos services, tout en ayant le souci permanent de maîtriser au mieux notre masse salariale.

3 – L'allocation personnalisée pour l'autonomie (chapitre 016)

Les montants des crédits, au titre de ce chapitre, s'établit à **57,4 M€** (13,8 % des crédits de fonctionnement).

Il est pris en compte le financement traditionnel de l'APA auquel vient à ajouter la mise en œuvre des mesures, en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile, prises en application de l'avenant 43 de la convention collective de la branche d'aide à domicile.

L'APA en établissement, depuis quelques années, est versée sous forme de dotation globale pour les EHPAD tarnais et directement aux bénéficiaires pour ceux qui sont hébergés hors du Département avec une enveloppe globale de 22,8 M€.

L'APA à domicile est versée principalement, depuis 2020, aux services prestataires après accord de nos bénéficiaires. Le montant prévu de 28 M€ est légèrement supérieur à la dépense constatée en 2021.

A ces crédits, il va s'y ajouter, sous forme d'une dotation spécifique, un montant estimé, à ce jour, à 6,6 M€ qui va venir assurer le financement de la revalorisation professionnelle et des carrières des personnels travaillant dans les SAAD en fonction du nombre d'heures effectués au profit des bénéficiaires d'une aide départementale (APA et PCH principalement).

4 – Le Revenu de Solidarité Active (chapitre 017)

Le montant global proposé pour ce chapitre atteint **69,5 M€** (16,8 % des dépenses de fonctionnement).

Après une forte hausse en 2020 et sur les premiers mois de 2021, le montant de l'allocation du RSA est revenu au niveau de 2019. Pour 2022, nous devons reconnaître que la situation économique n'est pas pleinement stabilisée et, malgré tous les moyens mis en œuvre, l'insertion de certains publics dans le monde du travail demeure difficile. Nous devons également intégrer l'augmentation annuelle de l'allocation et les conséquences potentielles de la réforme de l'indemnisation du chômage.

Ainsi, il a été fait preuve d'une certaine prudence en proposant globalement 65,7 M€ pour le versement de l'allocation (en légère baisse de 1 M€ par rapport au BP pour 2021).

Les autres dépenses de ce chapitre concernent les mesures d'insertion et d'accompagnement des personnes titulaires des minima sociaux (3,8 M€).

Les crédits départementaux pour ces actions comprennent principalement 0,7 M€ pour les contrats d'insertion et primes à l'emploi et 1,85 M€ pour l'ensemble des autres actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle de ce public incluant la prise en charge des frais de transport.

Une somme de 1,25 M€ est inscrite dans le cadre de la délégation de la gestion du Fonds Social Européen (F.S.E.) au titre de la programmation 2015-2020 et du lancement du FSE + 2021-2027.

5 - Les interventions en direction des tiers (Chapitre 65)

Leur montant a été arrêté à **169,2 M€** (40,8 % des dépenses de fonctionnement) contre 164,5 M€ en 2021.

Ce chapitre regroupe les moyens financiers dédiés aux allocations, interventions et dotations versées dans le cadre de nos missions obligatoires ainsi que les subventions attribuées aux collectivités territoriales et tiers de droit privé.

Les inscriptions les plus importantes sont liées à l'exercice de nos compétences sociales que ce soit les allocations individuelles mais surtout les frais d'hébergement et de placements.

Les crédits se décomposent comme suit :

- 17,5 M€ pour les aides à la personne qui comprennent à titre principal des allocations sociales et des secours d'urgence. Nous trouvons tout d'abord un crédit de 2,6 M€ au titre de l'ACTP et un autre de 10,5 M€ pour assurer le financement de la PCH. Par ailleurs, il est prévu un ensemble de crédit au titre de l'aide sociale à l'enfance (0,83 M€), pour les frais de dépendance hors APA (1,75 M€) ou encore à reverser à la MDPH (0,52 M€). De plus il est prévu un crédit de 0,62 M€ pour les aides individuelles relevant du FSL. Enfin, il est réservé 0,4 M€ pour l'aide à la restauration scolaire.
- 98,9 M€ pour les frais de séjour, d'hébergement et de placement en matière sociale (hors APA) avec au premier rang nos dépenses au profit des personnes handicapées (49,8 M€) puis l'hébergement des personnes âgées (11 M€) ainsi que nos interventions en faveur de l'enfance (38,1 M€) prenant en compte notre décision d'augmenter les capacités de placement,
- 1,9 M€ pour les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux,
- 22,7 M€ pour des contributions obligatoires : financement du SDIS (15,3 M€), financement d'actions relevant de la PMI, versement de la taxe aménagement au CAUE, dotations aux collèges publics et privés (6,05 M€),
- 5,5 M€ au titre de la compensation définitive pour le transfert des transports à la Région,
- 21,7 M€ pour les participations statutaires et subventions aux collectivités et tiers de droit privé telles que détaillées dans le document budgétaire soumis à votre approbation,
- 1 M€ pour des charges diverses d'activité dont des frais en matière informatique et les participations à l'équilibre des budgets annexes à caractère administratif.

6 - Les charges financières, exceptionnelles et autres dépenses (Chapitres 6586, 66, 67, 68 et 022)

Leur montant représente environ **6,8 M€** (1,6 % des dépenses de fonctionnement). Ce total se décompose principalement entre 5,3 M€ pour le paiement des intérêts des emprunts et 0,3 M€ portant sur des charges exceptionnelles. Il s'y ajoute 1 M€ au titre des dépenses imprévues.

7 - Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Il a déjà été évoqué la réforme des fonds de péréquation liés au DMTO qui sont financés par un prélèvement sur cette ressource perçue par les Départements. Dans ce cadre, est inscrit une dépense prévisionnelle de **4,6 M€**

2-2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Département, à travers ce budget pour 2022, poursuit et même accentue ses efforts en matière de dépenses d'investissement avec une inscription globale de **95,6 M€** qui aura un impact fort sur l'économie tarnaise et l'aménagement de notre territoire.

Cela se retrouve, tout d'abord, à travers nos programmes d'aide en faveur des communes et groupements de collectivités locales. Nous constatons une augmentation, une nouvelle fois, du volume de crédits mais aussi de nos engagements, comme nous pourrons le constater notamment à travers notre programme de soutien aux investissements réalisés dans les EHPAD tarnais.

Concernant, les crédits en faveur des équipements départementaux, nous pourrons relever une progression des crédits de plus de 10 % par rapport au BP pour 2021. Nous disposerons des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les opérations et PPI décidées par notre Assemblée. L'effort tout particulier consacré aux routes départementales permettra de poursuivre l'aménagement d'axes structurants mais aussi d'intervenir sur l'ensemble du territoire tarnais.

Concernant les recettes d'investissement, malgré la progression des dépenses, le recours à l'emprunt sera particulièrement limité permettant de poursuivre notre désendettement et de dégager, en la matière, des marges de manœuvre pour les années à venir.

A - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors crédits de report, s'établissent à **23,9 M€** qui se répartissent comme suit :

1- Les dotations de l'État (chapitres 10 et 13)

Elles sont estimées à **10,4 M€** (contre 10,1 M€ en 2021) et se répartissent en 4 dotations :

- 6,8 M€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA calculé à partir des investissements réalisés en 2021,

- 1,35 M€ de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), montant identique de par la loi à celui perçu ces dernières années,
- 0,65 M€ au titre du produit des amendes des radars automatiques qui doit être utilisé pour des opérations améliorant la sécurité du réseau routier départemental,
- 1,6 M€ (montant estimé) au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements.

2 - Les subventions reçues (chapitre 13)

Le montant des subventions à percevoir se limite à **1,2 M€** avec :

- 1 M€ de soutien de la Région pour l'opération d'aménagement de la RD 612,
- 0,2 M€ au titre de financement par l'État des opérations d'aménagement foncier.

3 – Les participations et avances financières (chapitres 26 et 27)

D'un montant de **0,7 M€**, ces sommes correspondent aux remboursements de prêts attribués au titre du FSL, à diverses avances financières consenties par le Département (personnel, associations, ...) et à la réduction d'une nouvelle part du capital de la SEM Etera.

4 - L'emprunt (chapitre 16)

L'inscription de l'emprunt nouveau se limite à **11 M€**, montant bien en deçà du capital remboursé (25,3 M€), ce qui va contribuer à accélérer le désendettement du Département, conformément à l'orientation que je me suis fixé depuis mon élection.

5 - Le produit de cessions (chapitre 024)

Il est inscrit une ressource de **0,6 M€** en contrepartie de cessions en cours ou programmées en 2022.

B - Les dépenses d'investissement

Dans le cadre du présent projet de budget, la gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (AP) concerne les opérations d'équipement dont la réalisation présente un caractère pluriannuel. Les AP soumises à votre approbation portent sur un montant de **54,5 M€** qui sera détaillé dans un rapport spécifique.

Au titre des subventions d'équipement, les nouvelles AP portent sur un montant de 12,6 M€ qui couvrent nos champs d'intervention traditionnels comme le logement social (1 M€) ou encore l'eau et l'environnement (4,7 M€).

Nous pouvons noter la forte évolution des AP concernant les EHPAD (4 M€), le renouvellement de l'AP relative à l'hébergement touristique (1 M€) ou encore la reconduction du budget participatif.

Les autres AP concernent les équipements départementaux (41,9 M€) avec en 1^{er} lieu le PPI relatif aux routes départementales (24,9 M€) mais aussi les collèges (7,3 M€). Je vous propose également une AP de 2 M€ au titre du Plan arbres.

*

En terme de crédits de paiement (CP) et sans prendre en compte les crédits de report, les dépenses réelles d'investissement (qui incluent les remboursements du capital de la dette) s'élèvent à **95,6 M€** (dont **0,26 M€** de dépenses imprévues).

Les rapports thématiques permettront un examen détaillé de ces crédits qui peuvent être regroupés en 4 masses de dépenses.

1 - Les dépenses d'équipement direct (chapitres 018, 20, 21 et 23)

Elles concernent les opérations et interventions en faveur du patrimoine de la collectivité (routes, immeubles...). Pour 2022, il vous est proposé l'inscription d'un montant global de **48,3 M€ en CP**, contre 43,7 M€ en 2021, pour le financement des équipements programmés (50,5 % des dépenses d'investissement).

Ces crédits se répartissent en 3 grandes catégories distinctes :

a) les immobilisations incorporelles

Elles incluent les études, les frais d'insertion ainsi que l'acquisition des logiciels nécessaires au bon fonctionnement des services. Les inscriptions en CP portent sur un montant de **1,8 M€** et doivent principalement permettre de financer des diagnostics et études préalables pour la voirie départementale (0,96 M€) ou pour les bâtiments (0,23 M€) et l'acquisition des logiciels (0,54 M€).

b) les immobilisations corporelles

Elles prennent en compte les acquisitions de biens immobiliers, mobiliers, matériels et aménagement de terrain pour un montant global de l'ordre de **3,8 M€**. Les crédits comprennent 0,20 M€ pour l'acquisition des terrains de voirie, 0,5 M€ pour l'équipement informatique des services ou encore 0,21 M€ au titre d'acquisition pour des projets environnementaux. Un crédit de 0,8 M€ est réservé pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules pour les services.

De même un montant de 1,26 M€ sera consacré aux acquisitions de matériel, véhicules et engins pour les services des routes. Enfin, il est prévu 0,83 M€ pour l'équipement des collèges (Plan numérique et casiers).

.../...

c) les travaux en cours

Ils donnent lieu à une inscription de **42,7 M€** en CP, pour 38,8 M€ au BP pour 2021. Cette somme prend en compte :

- 4,6 M€ pour les travaux et aménagements dans les collèges,
- 28,5 M€ pour les opérations concernant les routes départementales (PPI, revêtement, traverses,...),
- 2,1 M€ pour les aménagements dans les centres d'exploitation,
- 4,1 M€ pour les bâtiments abritant les services sociaux dont la Maison Départementale de l'Autonomie,
- 2,6 M€ pour un ensemble d'investissements sur les autres bâtiments départementaux incluant l'opération de rénovation énergétique de l'hôtel du Département,
- 0,8 M€ pour diverses interventions incluant le plan vélo (dont des crédits sont également disponibles au titre des subventions d'investissement et du programme routier).

2 - Les subventions d'équipement (chapitre 204)

Le montant du financement des subventions d'équipement s'établit à **20,1 M€** en CP (21 % des dépenses d'investissement) et concerne plus particulièrement :

- notre participation au contrat de Plan État / Région pour les routes nationales et au projet autoroutier A 69 (0,5 M€),
- la contribution, pour la partie collège, au projet d'aménagement de la Cité Bellevue à Albi pour 0,2 M€,
- notre soutien au financement du budget du SDIS, pour 0,60 M€,
- les subventions destinées aux collectivités locales dont les communes et structures intercommunales, au titre de nos programmes d'intervention, pour un montant global de 12,45 M€ pour 11,1 M€ en 2021,
- les subventions versées aux Établissements publics locaux au titre de notre participation aux investissements à hauteur de 4,6 M€ pour 3,5 M€ en 2021,
- les subventions versées à des tiers privés (maisons de retraite privées, associations, agriculture, tourisme,...) qui s'élèvent à 1,55 M€,
- les subventions réservées aux collèges publics (informatique, équipement mobilier et matériel de cuisine) qui s'établissent à 0,2 M€.

3 - Le remboursement du capital de la dette et autres dépenses financières (chapitres 16 et 27)

Le montant de ces crédits s'élève **26,7 M€ en CP** (27,9 % des dépenses d'investissement). A titre principal, il se décompose en 25,3 M€ de remboursement de la dette et 1,4 M€ pour des participations financières et prêts divers, donc ceux relatifs au FSL.

4 - Opérations pour le compte de tiers

Un crédit de l'ordre de **0,25 M€** est prévu au titre des opérations d'aménagement foncier, liées au projet autoroutier Castres-Toulouse, réalisées par le Département au nom et pour le compte de l'État.

III – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

D'un montant global de **510,5 M€** les dépenses et recettes réelles du projet de budget primitif pour 2022 peuvent également être ventilées, à titre d'information, sur la base des orientations par politiques publiques définies dans le cadre du rapport sur les orientations budgétaires et qui seront reprises dans nos rapports budgétaires. Une présentation synthétique est également jointe au présent rapport.

(NB : les arrondis dans les données peuvent donner de légers écarts par rapport aux totalisations).

III - 1 : UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE DE L'ENSEMBLE DES TARNAIS

Les interventions du Département pour accompagner les tarnais en situation d'obtenir une aide ou un accompagnement dans le domaine de l'action sociale sont mises en œuvre autour de 4 politiques publiques qui mobilisent **264 M€** de dépenses (51,7 % du budget) hors frais de personnel et de structure. Les recettes directement affectées sont de **73,15 M€**. Hormis, pour l'orientation « assurer une présence de proximité en partenariat avec en fonctionnement 0,05 M€ de dépenses et 0,04 M€ de recettes, ces sommes sont réparties sur les 3 politiques présentées ci-après.

III - 1-1 : Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles

Cette politique publique correspond à nos actions au titre de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) et de l'aide sociale à l'enfance.

a – Les dépenses :

Les crédits d'investissement se limitent à **6 800 €** essentiellement pour du matériel de P.M.I.

Les crédits de fonctionnement s'établissent à **54,85 M€**. Les orientations politiques « conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité » et « développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant... » mobilisent un crédit global de l'ordre de 3,7 M€. Elle regroupe notamment nos interventions au titre de la PMI (0,85 M€) mais également les actions de prévention dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance avec les services éducatifs de jour (2,20 M€), les interventions des travailleuses familiales (0,4 M€) et diverses actions de soutien aux familles (0,25 M€).

Pour l'orientation « mieux repérer et traiter l'urgence », il est réservé un crédit de 5,65 M€ avec notamment une enveloppe de 0,85 M€ pour les actions de mises à l'abri et d'évaluation de la situation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés et 4,8 M€ pour l'accueil d'urgence notamment avec la dotation pour le foyer départemental de l'enfance et de la famille.

L'orientation « adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leur famille » regroupe un ensemble de crédits pour 45 M€. Parmi les différentes actions, il peut être mis en avant les crédits réservés pour adapter l'accueil familial (15,39 M€) concernant la rémunération des assistants familiaux et l'ensemble des frais engagés au profit des enfants accueillis. Les autres mesures concernent les interventions à domicile (3,5 M€) ou doivent garantir la mise en œuvre des décisions d'accueil (24,37 M€). Il est également prévu des crédits pour l'accueil spécifique des enfants de moins de 3 ans (0,84 M€) ou encore des jeunes présentant un profil « complexe » (0,53 M€). Enfin, cette orientation inclut les dispositifs d'accueillants bénévoles (0,37 M€).

Enfin, pour l'orientation « favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte », il est réservé un crédit de 0,5 M€ incluant les allocations jeunes majeurs.

b – Les recettes :

Il s'agit uniquement de recettes de fonctionnement pour un montant de **0,5 M€** liées à l'activité de la P.M.I. (0,1 M€), au placement des enfants (0,2 M€) ou au mineurs non accompagnés (0,2 M€).

III - 1-2 : Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles

Cette politique publique regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre par notre collectivité pour concourir à améliorer et préserver l'autonomie des personnes handicapées, âgées, dépendantes et en situation de vulnérabilité.

a – Les dépenses :

Les crédits d'investissement de **1,15 M€** concernent notre programme d'aide aux établissements pour personnes âgées.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **135,6 M€**

1/ En premier lieu, l'orientation « prévenir la perte d'autonomie » conduit à une dépense de 1,1 M€ qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions collectives et individuelles de prévention notamment au travers de la conférence des financeurs.

2/ En deuxième lieu, l'orientation « favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles » amène une dépense de 52,3 M€.

Elle se répartit entre les objectifs stratégiques « accompagner les bénéficiaires et les familles » qui regroupe un crédit de 0,70 M€ pour le financement de la MDPH et 0,1 M€ pour les actions de soutien aux aidants et « soutenir le maintien à domicile des personnes les plus fragiles » qui génère une dépense de 51,5 M€. Cette somme se répartit entre le maintien à domicile :

- des personnes handicapées (16,8 M€) avec notamment l'allocation compensatrice tierce personne, la prestation de compensation du handicap et les services d'accueil à la vie sociale ;
- des personnes âgées (28,1 M€) qui concerne l'allocation personnalisée d'autonomie pour l'essentiel et les services ménagers.

Nous y retrouverons, pour 6,6 M€, les dotations à verser aux SAAD pour la revalorisation des carrières de leur personnel.

3/ En troisième lieu, l'orientation « offrir un hébergement de qualité en établissement et en famille d'accueil » conduit à une dépense de 82,1 M€ qui se ventile entre le soutien :

- des personnes handicapées en établissement ou en accueil familial (36,5 M€) ;
- des personnes handicapées vieillissantes ou accueillies en EHPAD ou en résidence autonomie (10,5 M€) ;
- des personnes âgées et dépendantes (35,1 M€) avec notamment l'APA en établissement, les frais de dépendance, l'hébergement en maison de retraite et en résidence autonomie.

4/ Enfin, 80 000 € sont versés aux organismes tutélaires au titre de la protection des personnes majeures vulnérables.

b – Les recettes :

Les recettes de fonctionnement affectées directement à ces politiques publiques sont de **38,85 M€**. Elles participent au financement pour 1 M€ d'actions de prévention et pour 0,50 M€ de la MDPH. Elles incluent les dotations de la CNSA pour la P.C.H. (3,45 M€), pour l'APA (19,7 M€) et pour le financement des SAAD (1,45 M€). Les reversements de ressources portent sur un montant de 4,85 M€ pour les personnes handicapées, 6,1 M€ pour les personnes âgées tandis que les recouvrements sur successions et autres récupérations représentent de l'ordre de 1,8 M€.

III - 1-3 : Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement

Cette politique publique définit l'ensemble de nos interventions concernant les dispositifs liés au RSA et à l'insertion par le logement.

a - Les dépenses :

Les crédits d'investissement sont de l'ordre de **0,6 M€** et concernent notre soutien en faveur du logement très social et des prêts au titre du FSL.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **71,7 M€**

La 1^{ère} orientation politique « renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité » mobilise un montant global de 65,85 M€ qui permettent d'assurer le financement du RSA et quelques frais connexes.

La 2^{ème} orientation « renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté » regroupe des crédits à hauteur de 4,3 M€ consacrés à nos actions en matière d'insertion sociale et professionnelle (2,5 M€) incluant le service public de l'insertion et de l'emploi, la gestion du Fonds Social Européen (1,25 M€) et diverses interventions (0,55 M€) dont les aides concernant les animateurs jeunes.

Les orientations « favoriser l'insertion par et dans le logement » et « lutter contre les exclusions et discriminations » nécessitent des crédits pour 1,55 M€ affectés pour l'essentiel à la gestion du FSL (0,8 M€), au Programme d'Intérêt Général (0,25 M€) au financement du guichet unique énergie (0,30 M€) et à diverses actions et subventions (0,2 M€).

b – Les recettes :

Les recettes d'investissement se limitent à **0,15 M€** (pour l'essentiel remboursement au titre du FSL).

Les recettes de fonctionnement, de **33,75 M€**, sont relatives au financement du RSA (31,33 M€), à diverses participations et remboursements liés au logement et au FSL (0,24 M€), aux ressources pour la gestion du FSE (0,70 M€), à la dotation au titre du Plan pauvreté (0,45 M€) et lié au SPIE (0,08 M€). Elles regroupent également le financement par la Région du « guichet unique » énergie (0,29 M€) et diverses participations et récupérations (0,66 M€).

III – 2 : UN DEPARTEMENT MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE

Dans le cadre de cet axe d'intervention, le Département à travers la définition de 4 politiques publiques génère une dépense en progression avec **65,20 M€** Les recettes directes sont de **5,9 M€**

III – 2-1 : Agir en faveur de la création et du maintien d'emploi de proximité

Cette politique publique est centrée autour de nos actions en matière de développement touristique et agricole qui demeure un champ d'intervention significatif malgré les limites posées par la loi NOTRÉ. A part une recette de 40 000 €, cette orientation comporte uniquement des dépenses.

Les crédits d'investissement, pour **0,7 M€** concernant notre soutien au milieu agricole (0,3 M€) et à l'hébergement touristique (0,4 M€).

Les crédits de fonctionnement portent sur un montant de **6,20 M€** qui se répartissent entre :

- 4,2 M€ pour soutenir le développement touristique incluant le fonctionnement du CDT (1,85 M€) et de différentes structures à vocation départementale ou locale (2,35 M€),
- 2 M€ en faveur du développement agricole et rural prenant en compte notre subvention à Agropoint (0,33 M€), notre soutien par des actions et subventions au profit de différentes structures (0,58 M€), au financement de la prophylaxie animale (0,62 M€) et de manière plus générale à la protection de la santé animale et humaine à travers la subvention d'équilibre au budget annexe du laboratoire d'analyses (0,48 M€).

III – 2-2 : Faciliter la mobilité des tarnais

Cette politique publique prend en compte une seule orientation concernant l'amélioration et l'entretien des liaisons routières.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement en progression s'élèvent à **32,1 M€** et se répartissent comme suit :

- 14,5 M€ doivent permettre d'assurer le développement des réseaux routiers sur le territoire avec les crédits pour les opérations sur la voirie départementale (12,6 M€), mais aussi le soutien à la voirie locale (1,7 M€) et la participation à l'aménagement des routes nationales (0,2 M€),
- 17,4 M€ sont prévus pour assurer le renouvellement et l'entretien du patrimoine routier avec des études (0,2 M€), les programmes de revêtement (12 M€) la réalisation de grosses opérations de rénovation du réseau (4 M€) dont celle des ouvrages d'art, ponts, tunnels et diverses acquisitions de véhicules et matériel (1,2 M€) pour les opérations en régie,

- 0,20 M€ sont affectés aux achats liés à la sécurité du réseau routier départemental.

Nous pouvons constater la progression de ces investissements qui irriguent l'économie et les territoires.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **2,7 M€** consacrées à l'orientation « améliorer et entretenir les liaisons routières » qui concerne à titre principal les opérations d'entretien courant et de viabilisation hivernale sur les routes départementales réalisées par les entreprises ou en régie.

Cette segmentation ne prend pas en compte les frais de personnel (13,8 M€) notamment des agents affectés dans les quatre pôles routiers pour mettre en œuvre sur le terrain notre politique.

Pour 2022, avec ces charges, nous mobilisons 46,7 M€ en direction du réseau routier départemental.

b- Les recettes :

Elles portent sur un montant de **2,07 M€** soit 1,66 M€ en investissement (produit des amendes de radars et subvention de la Région) et 0,41 M€ en fonctionnement concernant la voirie (redevance d'occupation du domaine public et contributions aux dégradations de la voirie).

III – 2-3 : Assurer la solidarité territoriale

Cette politique publique permet la poursuite des aménagements dans le domaine du numérique, le soutien au développement territorial, l'accès aux services pour tous, de favoriser la qualité du service public de l'eau et de développer l'ingénierie territoriale.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont de **10,8 M€**

En 1^{er} lieu, l'orientation « poursuivre les aménagements dans le domaine du numérique » mobilise un crédit de 0,65 M€ concernant le plan numérique dans les collèges.

En 2^{ème} lieu, l'orientation « soutenir le développement territorial » nécessite un montant de 8,05 M€ ainsi répartis :

- 1,1 M€ pour accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement ;
- 6,4 M€ pour aider les territoires à réaliser des projets structurants (contrats Atouts TARN et Portes du TARN) ;
- 0,55 M€ pour le projet d'autoroute A69 (aménagement foncier et participation au financement).

En 3^{ème} lieu, l'orientation « favoriser la qualité du service public de l'eau... » mobilise 2,1 M€ dont 1,3 M€ au titre des opérations d'AEP et 0,8 M€ pour l'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **3,5 M€** ventilées entre les différentes orientations :

- 1,5 M€ en faveur du développement territorial avec notamment notre soutien au désenclavement aérien (0,95 M€), nos participations au Parc Régional du Haut-Languedoc (0,35 M€), au syndicat mixte des Portes du TARN (0,15 M€) et aux organismes consulaires (0,08 M€) ;
- 0,30 M€ pour favoriser la qualité du service public de l'eau et qui concerne pour l'essentiel la subvention au budget annexe du SATESE ;
- 1,1 M€ pour développer l'ingénierie territoriale et l'accès aux services publics à travers notre soutien à plusieurs structures (CAUE, Agence des Maires, développement local),
- 0,6 M€ concernant le développement des infrastructures numériques.

b- Les recettes :

Les recettes prévues sont limitées (0,75 M€) et concernent, pour partie, en investissement l'opération d'aménagement foncier liée à la future autoroute.

III – 2-4 : Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement

Cette politique publique a pour orientations d'agir en faveur de l'environnement des milieux naturels et de la ressource en eau, de préserver et valoriser le cadre de vie, d'agir en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont de **5,6 M€** ainsi ventilés :

- 0,5 M€ pour « agir en faveur de l'environnement... » (participations et subventions dans les domaines de l'environnement, de la gestion de l'eau et de milieu aquatique...) ;
- 5,1 M€ pour « agir en faveur de la transition écologique » et « valoriser le cadre de vie » avec notre contribution aux programmes mis en œuvre par TRIFYL (2,3 M€) et les investissements liés au Plan vélo – voies vertes (0,9 M€) mais aussi le projet hydrogène et ou la plantation d'arbres.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **3,6 M€** comprenant :

- 1,2 M€ pour diverses interventions pour agir en faveur de l'environnement incluant plus particulièrement 0,95 M€ pour des actions permettant de s'assurer de la ressource en eau et de soutenir les structures de bassin et 0,25 M€ pour préserver les ressources et habitats naturels ;
- 1,8 M€ pour agir en faveur de la transition énergétique concernant en tout premier lieu notre participation statutaire à TRIFYL (1,65 M€) mais aussi nos projets dans le domaine de l'hydrogène (0,1 M€) ;
- 0,6 M€ pour diverses interventions concernant les sentiers d'intérêt départemental ou nos soutiens aux structures agissant dans le domaine de l'environnement.

b- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement portent sur une somme de **3 M€** dont 2,4 M€ au titre de la taxe d'aménagement à laquelle s'ajoutent différentes subventions notamment de l'Agence de l'Eau et enfin divers produits d'activité.

III – 3 : UN DEPARTEMENT QUI ACCOMPAGNE SA JEUNESSE ET LES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DU PLUS GRAND NOMBRE

Dans le cadre de cet axe, notre collectivité s'appuie sur 3 politiques publiques qui mobilisent de l'ordre de **24,80 M€** de dépenses tandis qu'il est prévu **2,70 M€** de recettes.

III – 3-1 : Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite

Cette politique publique se décline en 5 orientations pour contribuer à la réussite éducative de tous, favoriser l'éducation citoyenne, assurer le mieux-être et mieux vivre ensemble, favoriser l'autonomie des jeunes et investir dans l'enseignement supérieur.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissement de **5,7 M€** (dont 5,3 M€ pour contribuer à la réussite éducative pour tous) sont ainsi répartis :

- 3,2 M€ pour les opérations de construction et de rénovation des collèges ;
- 1,8 M€ pour les interventions de grosses réparations en faveur des collèges ;
- 0,35 M€ pour des équipements en mobilier et matériel informatique (hors plan numérique) des collèges ;
- 0,35 M€ pour une subvention en faveur de l'enseignement supérieur (syndicat mixte).

Les dépenses de fonctionnement sont de **10,5 M€** L'orientation « contribuer à la réussite éducative pour tous... » mobilise 8,9 M€ et parmi les différentes actions, peuvent être notamment mises en avant les dotations aux collèges publics (3,6 M€) et privés (2,4 M€) mais aussi l'aide à la restauration scolaire (0,4 M€), la mise à disposition de ressources informatiques (0,2 M€), les opérations de maintenance et d'exploitation dans les collèges (0,5 M€) ou encore le transport des élèves handicapés vers les établissements scolaires (1,34 M€).

Un crédit de 1,6 M€ est réservé pour les autres orientations soit 0,08 M€ pour favoriser l'éducation citoyenne, 0,24 M€ pour soutenir le mieux-être et le vivre ensemble, 0,83 M€ pour favoriser l'autonomie des jeunes et 0,45 M€ pour nos participations au profit de l'enseignement supérieur.

b- Les recettes :

Les recettes d'investissement sont de **1,35 M€** concernant la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges.

Les recettes de fonctionnement sont également arrêtées à **1,35 M€** constituées pour l'essentiel par la participation des familles au fonds de restauration.

III – 3-2 : Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse

Cette politique publique repose sur 3 orientations afin de contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre, pour favoriser les loisirs sportifs et touristiques ainsi que soutenir les acteurs œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes.

Les dépenses d'investissement se limitent à **0,1 M€** pour du soutien aux associations sportives et de jeunesse.

Celles de fonctionnement s'établissent à près de **2,7 M€** dont 1 M€ pour contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives avec le soutien aux comités sportifs et associations ou encore 1,15 M€ pour « mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du TARN », incluant un crédit de 0,41 M€ consacré à la gestion des bases départementales. Pour soutenir les acteurs œuvrant à l'épanouissement et l'accès à l'autonomie une somme de 0,55 M€ est proposée tout particulièrement pour aider les mouvements de jeunesse.

III – 3-3 : Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales

Cette politique publique tend d'une part à rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre et d'autre part à accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissement sont de **0,9 M€** concernant l'ensemble des domaines de cet axe avec notre soutien aux syndicats mixtes (0,38 M€) et aux acteurs du territoire (0,18 M€) mais aussi la mise en œuvre de moyens pour l'exercice direct de nos compétences (0,34 M€) à travers nos musées, les archives départementales et la médiathèque départementale.

Les crédits de fonctionnement se montent à **4,9 M€** dont 3,95 M€ pour accompagner le développement culturel à travers les actions de la bibliothèque départementale (0,3 M€), la participation au CMDT (1,56 M€) et à l'ADDA (0,54 M€) ainsi que le soutien aux actions mises en œuvre par le milieu associatif (1,55 M€).

Pour les autres orientations, les crédits permettent plus particulièrement la valorisation des Archives (0,11 M€) et du patrimoine tarnais (0,18 M€) mais aussi le développement des musées du Département (0,1 M€) et enfin les aides aux musées et espaces d'interprétation (0,56 M€).

b- Les recettes :

Les recettes de fonctionnement se limitent à **0,14 M€**

III – 4 : UN DEPARTEMENT RESPONSABLE

Cet axe regroupe nos actions autour de 14 thématiques soit transversales au sein de la collectivité (citoyenneté, développement durable, Europe et pilotage-évaluation), soit portant sur les fonctions supports et enfin concernant notre intervention dans le domaine de la sécurité. Le montant des dépenses s'établit à **156,5 M€** Enfin, le principe de « non affectation » des recettes aux dépenses implique sur cet axe un volume de ressources de **428,6 M€**

III – 4-1 : La gestion des ressources humaines

Elle doit favoriser une démarche GPEC, le dialogue social et le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ainsi que, pour l'essentiel, la gestion administrative du personnel.

a- Les dépenses :

Les crédits d'investissement se limitent à **135 000 €**(avances accordées au personnel).

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à **75,7 M€** dont la part la plus importante concerne la gestion administrative du personnel avec la rémunération (72,42 M€) et les frais de déplacements (0,61 M€). Les autres dépenses portent sur les missions liées au développement des compétences (0,95 M€), l'action sociale en direction des agents (1,61 M€) et les actions de prévention (0,11 M€).

Cette année encore ces dépenses sont maîtrisées.

b- Les recettes :

En investissement, elles se limitent à **140 000 €** (remboursement des avances par le personnel).

En fonctionnement, elles s'élèvent à **1,93 M€** (principalement remboursement et recouvrement de traitement et participation des agents pour les tickets restaurants).

III – 4-2 : Les finances

La gestion des finances a notamment pour objectif d'assurer la qualité des comptes, de gérer la dette et les garanties d'emprunt ainsi que de promouvoir une culture de gestion des recettes.

a- Les dépenses :

Les dépenses d'investissement portent sur **25,96 M€** concernant pour l'essentiel la gestion de la dette (25,29 M€), le paiement de diverses créances (0,41 M€) et une provision dépenses imprévues (0,26 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont de **17,1 M€** pour couvrir les intérêts de la dette (5,34 M€), constituer une provision pour dépenses imprévues (1 M€) et subventions liées à la crise sanitaire (0,25 M€) mais aussi pour régler différents impôts et charges financières (0,38 M€). Il est également pris en compte le prélèvement sur les DMTO pour un montant de 4,6 M€ et la compensation versée à la Région Occitanie (5,53 M€) pour le transfert de la compétence transport.

b- Les recettes :

En investissement, les recettes de 19,8 M€ regroupent le produit des emprunts (11 M€), le FCTVA (6,8 M€), le fonds départemental de soutien à l'investissement (1,6 M€) et diverses ressources financières (0,4 M€).

En fonctionnement, le montant des recettes est de 405,95 M€ Elles comprennent la fraction de TVA (121 M€) et les produits issus des impôts (37,03 M€) incluant le FNGIR et le fonds des frais de gestion de la taxe foncière. Les autres recettes se ventilent entre les impôts indirects (56,3 M€), les 3 fonds de péréquation des droits de mutation (14,1 M€), les fractions d'impôts partagés (68,23 M€) avec des quotes-parts de TSCA et TICPE, des dotations de l'Etat (78,8 M€) et des redevances et produits de gestion (0,19 M€). Il est également compris la fraction complémentaire de TVA (2,5 M€). De plus, le résultat de fonctionnement reporté (27,8 M€) constitue également une recette contribuant à l'équilibre du budget 2022.

III – 4-3 : La sécurité

Cette orientation comprend uniquement des dépenses en investissement (**0,61 M€**) et en fonctionnement (**15,3 M€**) qui correspondent à notre contribution au budget du SDIS.

III – 4-4 : Gestion du patrimoine – hors bâtiments scolaires

a- Les dépenses :

En investissement, les dépenses, en forte progression, **pour 8,76 M€** vont permettre de mener diverses opérations sur les bâtiments du Département. Il est plus particulièrement prévu 1,4 M€ pour le Foyer départemental de l'enfance et de la famille, 2,1 M€ pour la Maison départementale de l'autonomie, 2 M€ pour les travaux au titre du PPI des centres d'exploitation, 1,26 M€ pour l'hôtel du Département avec en 1^{er} lieu l'opération de rénovation énergétique et 0,4 M€ pour le projet de relogement du LAIT. Il est également prévu des crédits pour les opérations dans les bâtiments des services sociaux (0,61 M€), les autres centres d'exploitation (0,1 M€), les bâtiments de l'ancienne école normale (0,3 M€), les musées (0,38 M€) et les autres bâtiments (0,21 M€).

En fonctionnement, des crédits de 1,19 M€ sont nécessaires pour l'entretien et la maintenance des bâtiments et installations (0,47 M€) et la gestion des locations (0,72 M€).

b- Les recettes :

En investissement, les ressources sont de **0,61 M€** correspondant aux produits des cessions.

En fonctionnement, les recettes se limitent à **0,1 M€** constituées pour l'essentiel de produits de location.

III – 4-5 : La citoyenneté

Cette orientation prend en compte en dépense d'investissement un crédit de **0,8 M€** au titre de la mise en œuvre du budget participatif.

III – 4-6 : Les autres orientations

Elles portent sur un ensemble de fonctions supports au sein de la collectivité (systèmes d'information, moyens des services, affaires juridiques, communication et fonctionnement de l'assemblée départementale).

a- Les dépenses :

En investissement, il est proposé **1,69 M€** répartis entre les crédits concernant nos systèmes d'information (0,96 M€), les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules (0,7 M€) et les frais de publication et insertion des marchés (0,03 M€).

En fonctionnement, le montant des crédits s'élève à **9,29 M€** Ces dépenses comprennent 7,29 M€ pour assurer le fonctionnement des services (administration générale, fluides, fournitures, communication, affaires juridiques, systèmes d'information) et 2,0 M€ pour les indemnités des élus et des frais de gestion.

b- Les recettes :

Il s'agit de recettes de fonctionnement pour un montant de **0,08 M€** (remboursement des assurances et loyers perçus).

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
POUR 2022**

**PRESENTATION PAR FONCTION
PUIS PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

**RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR CHAQUE
 FONCTION – BUDGET PRINCIPAL**

(Hors services communs)

FONCTION	REPARTITION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FONCTION 1	11- <u>Gendarmeries</u> * Investissement * Fonctionnement				200 173	
SECURITÉ	12- <u>Incendie et Secours</u> * Investissement * Fonctionnement	13 700 000	162 000 13 864 000	404 543 14 484 000	616 262 14 884 000	616 262 15 284 000
FONCTION 2	21- <u>Enseignement</u> <u>1^{er} degré</u> * Investissement * Fonctionnement	99 977	105 396	105 261	105 314	110 000
	221- <u>Collèges</u> * Investissement * Fonctionnement	8 563 656 17 625 872	8 914 582 18 151 726	9 786 564 17 897 211	11 131 808 19 107 729	6 047 000 18 827 100
	23- <u>Enseignement</u> <u>supérieur</u> * Investissement * Fonctionnement	525 700 444 650	370 301 444 650	535 000 444 650	245 000 424 650	346 670 444 650
	28- <u>Autres services</u> * Investissement * Fonctionnement	457 112	404 063	378 307	347 301	400 000
FONCTION 3	311- <u>Activités artistiques</u> <u>et actions culturelles</u> * Investissement * Fonctionnement	15 998 3 953 243	68 490 3 991 325	103 202 4 195 636	126 855 4 490 474	523 229 4 454 290
	312- <u>Patrimoine</u> * Investissement * Fonctionnement	153 132	175 255	126 658	117 187	128 513
	313- <u>Bibliothèque</u> * Investissement * Fonctionnement	14 159 294 510	34 048 292 927	8 782 277 321	5 947 295 778	124 600 305 700
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS	314- <u>Musées</u> * Investissement * Fonctionnement	300 636 282 972	278 494 291 928	236 993 265 289	921 946 276 796	681 400 306 700
	315- <u>Archives</u> * Investissement * Fonctionnement	126 195 64 541	87 898 68 507	98 408 93 940	143 988 93 369	138 000 100 000
	32- <u>Sports</u> * Investissement * Fonctionnement	39 655 1 321 694	41 639 1 329 980	44 464 1 511 658	40 897 1 501 889	50 000 1 694 000
	33- <u>Jeunesse</u> * Investissement * Fonctionnement	175 842 1 163 189	63 857 1 251 521	15 705 1 468 467	131 909 1 289 021	112 300 1 392 000

FONCTION	REPARTITION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FONCTION 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	41- PMI * Investissement * Fonctionnement	781 932	771 345	827 042	872 598	855 000
	42 - Prévention et éducation pour la santé * Investissement * Fonctionnement			11 700	10 000	15 000
	48 – Autres * Investissement * Fonctionnement	34 550	38 000	9 000		
FONCTION 5 ACTION SOCIALE (HORS RMI & APA)	51- Famille et enfance * Investissement * Fonctionnement	31 401 47 228 034	39 339 48 541 523	349 916 50 779 501	121 828 52 949 109	1 547 300 54 355 200
	52- Personnes handicapées * Investissement * Fonctionnement	8 407 69 828 668	17 526 70 940 208	16 038 65 151 057	1 790 67 066 006	64 673 300
	531- Forfait autonomie * Investissement * Fonctionnement	125 653	93 205	91 125	97 555	99 920
	532- Actions prévention * Investissement * Fonctionnement	937 687	858 119	852 368	769 391	969 000
	538- Personnes âgées * Investissement * Fonctionnement	385 251 13 135 857	448 778 13 529 074	372 684 12 681 309	1 151 217 11 943 252	1 145 390 12 559 900
	58 – Autres interventions * Investissement * Fonctionnement	720 561	698 958	825 968	711 990	903 100
FONCTION 5-5 ACTION SOCIALE (APA)	551- APA à domicile * Investissement * Fonctionnement	32 166 709	31 215 019	30 023 404	29 005 183	34 478 000
	552- APA versée au bénéficiaire en établissement * Investissement * Fonctionnement	1 996 249	2 110 651	2 052 298	1 979 579	2 060 000
	553- APA versée à l'établissement * Investissement * Fonctionnement	18 797 032	18 976 993	20 037 831	20 527 642	20 750 000
FONCTION 5-6 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	561- Insertion sociale * Investissement * Fonctionnement	511 426	557 730	569 430	538 206	589 600
	563 - Logement * Investissement * Fonctionnement	172 500 15 120	289 650 47 580	195 250	358 950	366 050
	564- Insertion professionnelle * Investissement * Fonctionnement	1 925 030	1 676 360	1 272 865	1 707 779	1 661 000
	567- Allocations RSA * Investissement * Fonctionnement	62 569 964	62 685 890	66 726 879	68 226 446	65 842 100

FONCTION	REPARTITION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FONCTION 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	61- <u>Eaux et assainissement</u> * Investissement * Fonctionnement	2 333 341 377 190	3 326 531 322 008	2 331 590 220 757	2 342 746 295 861	2 425 000 1 156 600
	621- Réseau routier * Investissement * Fonctionnement	21 891 915 15 551 743	22 311 983 15 596 971	25 038 077 15 444 754	27 442 834 15 969 894	33 014 425 16 605 950
	622- <u>Viabilité hivernale</u> * Investissement * Fonctionnement	105 739	140 351	82 224	130 798	158 500
	628- <u>Autres réseaux de voirie</u> * Investissement * Fonctionnement	1 807 757	2 711 092	2 747 648	2 307 707	2 252 554
	68- <u>Autres réseaux</u> * Investissement * Fonctionnement	443 533	748 000	823 477 775 590	111 894 381 984	572 000
FONCTION 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	71- <u>Développement urbain</u> * Investissement * Fonctionnement	706 278	658 285	66 000 680 411	45 000 755 937	33 000 613 650
	72- <u>Logement</u> * Investissement * Fonctionnement	409 571 1 091 402	328 558 961 370	213 867 850 203	239 170 1 150 318	243 000 1 377 000
	731- <u>Déchets</u> * Investissement * Fonctionnement	998 409 2 328 006	1 015 303 2 054 529	691 862 2 124 467	3 403 600 1 840 228	2 300 000 1 694 017
	738- <u>Milieu naturel</u> * Investissement * Fonctionnement	527 054 979 360	339 716 984 523	733 546 1 005 847	763 756 1 163 620	2 242 500 1 398 556
	74- <u>Aménagement rural</u> * Investissement * Fonctionnement	6 360 985 415 961	7 246 542 410 698	7 269 025 346 748	7 907 225 299 507	8 265 000 420 145
FONCTION 8 TRANSPORTS	81- <u>Transports scolaires</u> * Investissement * Fonctionnement	1 067 972	1 141 661	1 087 990	1 299 592	1 341 000
	825- <u>Transport aérien</u> * Investissement * Fonctionnement	930 070	952 840	915 535	881 620	946 000

FONCTION	REPARTITION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FONCTION 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	91- <u>Structures d'animation</u> * Investissement * Fonctionnement	28 863	5 369			
	921- <u>Laboratoires</u> * Investissement * Fonctionnement	976 469	1 004 451	1 115 116	664 399	989 000
	928- <u>Agriculture</u> * Investissement * Fonctionnement	278 810 1 017 132	354 710 996 616	410 026 1 100 133	673 036 1 148 289	533 000 1 022 000
	93- <u>Industries, commerces, artisanat</u> * Investissement * Fonctionnement	137 803		200 000	12 662	75 000
	94- <u>Tourisme</u> * Investissement * Fonctionnement	114 053 4 339 620	38 864 4 043 600	466 017 4 051 995	475 643 4 028 600	403 000 4 223 000
	95- <u>Maintien services publics</u> * Investissement * Fonctionnement	350 500	350 500	369 576	372 608	420 500

FONCTION	REPARTITION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
	041 – <u>Subvention globale FSE</u> * Fonctionnement	921 016	1 085 347	1 290 582	769 232	1 240 000

Un Département solidaire de l'ensemble des Tarnais		Assurer une présence de proximité en partenariat			
		Objectifs stratégiques	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques					
Connaitre pour agir	Elaborer et suivre les schémas sociaux départementaux en lien avec les partenaires	Elaborer et suivre les schémas sociaux et médico-sociaux départementaux en lien avec les partenaires	2 800 €		
	Mettre en place un dispositif partenarial avec les territoires	Assurer la coordination avec les partenaires institutionnels (CAF, CAFSAT...)			
	Assurer la cohésion sociale et la solidarité à chaque échelon territorial	Assurer une dynamique de développement social local	44 000 €		
	Assurer un accueil de proximité pour favoriser l'information et l'orientation	Maintenir un solide ancrage territorial à travers le mailing des maisons du Département en lien avec le Schéma d'accessibilité des services au public			
	Assurer un accompagnement global des personnes et des familles	Lutier contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes	37 700 €		
Veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles	Ortientations Politiques	Objectifs stratégiques	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Conforter le travail préventif de la maternité à la parentalité	Optimiser et renforcer les dispositifs de prévention précoce en périnatalité		2 822 400 €		
	Soutenir l'exercice de la fonction parentale de façon individuelle et collective	Promouvoir la santé comme outil global de prévention	811 100 €	101 840 €	6 000 €
	Développer l'offre d'accueil et pérenniser l'existant afin de réduire les inégalités territoriales tant en matière d'accueil individuel que collectif	Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant			
	Mieux repérer et traiter les situations d'urgence	Améliorer le traitement des informations préoccupantes	30 500 €		
	Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles	Assurer la mission d'accueil d'urgence	15 000 €	200 000 €	0 €
	Favoriser la continuité des parcours des enfants jusqu'au passage à l'âge adulte	Donner une famille à un enfant	5 616 000 €	10 000 €	
		Assurer le suivi et la recherche de places disponibles	835 000 €		
		Améliorer l'accueil des femmes enceintes ou/et/ou parent(s) avec enfant de moins de 3 ans	15 394 700 €		
		AdAPTER l'accueil familial	3 500 000 €		
		Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement	24 370 000 €		
		Diversifier les modalités d'accueil chez des tiers	375 000 €		
		Accompagner et prendre en charge les jeunes au profil "complexe"	530 000 €		
		Créer une instance plurinstitutionnelle sur les situations problématiques			
		Favoriser la participation des familles à l'accueil des enfants et autres tiers (CAF, MSA, autres départements)			
		Faciliter l'accès à l'autonomie des 16-25 ans suivis ou ayant été suivis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance			
		Préparer et présenter les consultations des dossiers			
Accompagner et soutenir les populations les plus fragiles	Ortientations Politiques	Objectifs stratégiques	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Assurer l'information des personnes âgées et handicapées	Assurer l'information des personnes âgées	Assurer l'information des personnes handicapées			
	Prévenir la perte d'autonomie	Elaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention	1 087 920 €	1 004 000 €	
	Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles	Accompagner les bénéficiaires et leurs familles	808 300 €	515 300 €	
	Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil	Favoriser le développement de la qualité de service à la personne à un coût maîtrisé	51 469 000 €	24 604 000 €	
		Soutenir un hébergement de qualité à un coût maîtrisé	26 600 €		
		Soutenir financièrement les personnes les plus fragiles en établissement	82 108 500 €		
		Soutenir financièrement la modernisation et l'adaptation des établissements PA dans le cadre de la solidarité sociale et territoriale			
		Renforcer le bien-être des résidents en EHPAD en s'appuyant sur la ressource Occitane			
	Assurer les recouvrements et la gestion des reversements	Assurer les recouvrements et la gestion des reversements	44 000 €	12 733 000 €	
	Participer à la protection des personnes majeures vulnérables	Promouvoir la prévention de la maltraitance et concourir à la protection des personnes vulnérables	80 100 €		

Favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement		Objectifs stratégiques	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques						
Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité	Favoriser l'accès aux droits et l'exercice des droits d'un public en difficulté	Générer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF et la MSA.	65 838 100 €	24 600 €	29 851 690 €	
	Développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté, orienter et réorienter.	Assurer un accompagnement personnalisé pour favoriser les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle	795 500 €			
Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté	Mobiliser les mesures de l'emploi, des partenaires et outils au profit des publics en difficulté	Répondre aux problèmes d'isolement social, économique, culturel et éducatif	3 503 100 €	82 000 €	3 452 000 €	
	Garantir une solidarité départementale complémentaire aux publics en difficultés	Piloter les politiques de logement	80 000 €	0 €		
Lutter contre les exclusions et les discriminations	Favoriser l'accès à l'information et aux conseils en matière de logement	Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés	358 000 €	285 000 €	190 000 €	145 000 €
	Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	769 000 €	235 000 €	5 000 €	
Favoriser l'insertion par et dans le logement	Développer du logement très social	Développer du logement très social	250 000 €	110 000 €	366 050 €	
Soutenir l'investissement et aider, aux opérations de bâti en matière de logement social	Réhabiliter les quartiers prioritaires et lutter contre la précarité énergétique	Réhabiliter les quartiers prioritaires et lutter contre la précarité énergétique	48 000 €			

Un Département mobilisé en faveur de l'emploi et de l'aménagement de son territoire		Agir en faveur de la création et du maintien d'emplois de proximité			
Orientations Politiques	Objectifs stratégiques	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Soutenir le développement touristique	Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique	4 201 000 €	40 000 €	403 000 €	0 €
Soutenir le développement agricole et rural	Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)	1 532 000 €	300 000 €	300 000 €	3 000 €
Faciliter la mobilité des Tarnais	Mettre en œuvre la compétence d'aménagement foncier agricole et forestier Contribuer à la protection de la santé publique grâce à l'action ou laboratoire départemental d'analyses	489 000 €			
Améliorer et entretenir les liaisons routières	Assurer un développement du réseau en respectant les territoires Assurer le renouvellement, l'enjeu et la réparation du patrimoine routier départemental Exploiter, maintenir et améliorer la viabilité et la traficabilité du réseau Avoir une connaissance des déplacements et améliorer la sécurité du réseau Gérer le domaine public routier	1 150 € 2 469 050 € 158 500 € 24 000 € 30 400 €	3 050 € 14 498 425 € 17 424 000 €	1 000 000 € 14 498 425 € 17 424 000 €	1 000 000 €
Assurer une solidarité territoriale	Objectifs stratégiques	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques	Définir et mettre en œuvre le SOTAN Développer les infrastructures de haut et très haut débit Développer les usages du numérique au service du développement des territoires tarnais Améliorer les communications électroniques mobiles et la couverture de téléphone mobile Favoriser la solidarité à chaque échelon territorial Soutenir le développement communal et intercommunal en matière d'équipement Participer au développement d'un territoire Mettre en œuvre conjointement le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec l'Etat, en associant les EPCI	6 145 € 502 000 € 75 000 €	185 424 € 275 000 €	0 € 650 000 € 0 €	0 €
Soutenir le développement territorial	Favoriser l'accès des services pour tous Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire	544 650 € 946 000 € 60 000 €	44 000 €	7 465 000 € 577 554 €	230 000 €
Développer l'ingénierie territoriale	Conforter l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de projets de construction, d'amélioration énergétique, d'accès aux services, de valorisation du patrimoine ou de l'espace public, d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de voirie et d'habitat,... Soutenir l'ingénierie locale	850 500 €	895 000 €	1 267 000 €	
Préserver les ressources, les sites naturels et l'environnement		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques	Objectifs stratégiques				
Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau	Préserver les ressources et les habitats naturels Contribuer au maintien ou retour au bon état écologique et à l'équilibre qualitatif et quantitatif des ressources en eau, à la gestion intégrée des meilleurs aquatiques dans le Département Préserver et valoriser les paysages	223 500 € 950 500 €	2 422 000 €	101 000 € 381 500 €	0 €
Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire	Aménager et structurer des lieux récréatifs de pleine nature (touristique et/ou proximité) Atténuer les effets du changement climatique Accompagner la transition écologique et énergétique	162 400 € 30 000 € 1 757 672 €		70 000 € 100 000 € 3 000 000 €	
Agir en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique	Appuyer des démarches associatives contribuant à la sensibilisation et à l'ancre local des politiques environnementales Éduquer à l'environnement et au développement durable Promouvoir la mobilité douce et du quotidien et l'innovation Développer l'implantation d'aires multimodales	166 000 € 193 200 € 15 000 € 80 000 €	1 100 000 € 830 000 €	0 €	

Un Département qui accompagne sa jeunesse et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs du plus grand nombre**Agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite**

Objectifs stratégiques	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques				
Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles	1 831 100 €	1 110 000 €	35 000 €	35 000 €
Faire vivre les écoles primaires				
Construire, rénover et adapter les collèges	490 000 €	1 000 €	1 840 000 €	1 348 720 €
Maintenir et faciliter l'exploitation du patrimoine collèges	6 250 000 €	208 000 €	222 000 €	15 000 €
Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges	49 000 €	49 000 €		
Contribuer au développement de l'informétique, du numérique et de ses usages dans les collèges	20 000 €	20 000 €		
Favoriser la participation des collégiens à l'exercice de la démocratie représentative	12 000 €	12 000 €		
Favoriser la participation des projets portant sur l'éducation à la santé et à la citoyenneté des collégiens	143 000 €	1 200 500 €	100 000 €	100 000 €
Permettre aux jeunes de devenir acteurs de la sécurité civile	100 000 €	100 000 €		
Offrir une restauration scolaire de qualité	829 720 €	829 720 €		
Promouvoir le bien manger - Eduquer à la consommation de produits frais, de qualité et locaux				
Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives				
Donner à l'art et à la culture une place essentielle dans le parcours scolaire des jeunes tarnais				
Développer la connaissance du patrimoine occitan et les atouts du bilinguisme				
Mieux être et mieux vivre ensemble				
Favoriser l'autonomie des jeunes pour une ouverture sur le monde	444 650 €	346 670 €		
Inviter dans l'enseignement supérieur pour offrir aux jeunes tarnais la possibilité de suivre des études supérieures de proximité dans des conditions de vie de qualité				
Promouvoir les pratiques sportives et agir pour la jeunesse				
Orientations Politiques	Objectifs stratégiques	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire	Favoriser un développement équilibré des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire, la prise en compte des diversités de pratiques et contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique	982 000 €	50 000 €	
Contribuer à un équipement sportif de qualité	Contribuer à l'équipement sportif de qualité			
Mettre le sport au service de l'animation, l'attractivité et le rayonnement du Tarn	Soutenir le développement des sports de nature pour inciter les Tarnais à la pratique et attirer les touristes amateurs	10 000 €		
	Favoriser l'animation et l'attractivité du territoire	432 000 €	62 300 €	
	Favoriser le rayonnement du territoire à travers l'excellence sportive	170 000 €		
		532 000 €		
Soutenir les acteurs départementaux et locaux oeuvrant pour l'panouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes	Etre partenaire de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse	535 000 €		
Faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales				
Orientations Politiques	Objectifs stratégiques	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
Acompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais / Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre	Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais. Permettre aux tarnais, et plus particulièrement aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité	3 659 770 €	118 229 €	
	Permettre aux Tarnais d'accéder à un service de lecture publique			
	Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais	305 700 €	43 755 €	80 000 €
	Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais	104 700 €	6 600 €	59 000 €
	Gérer et développer les musées départementaux	180 000 €	60 000 €	48 513 €
	Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais	98 000 €	31 000 €	195 000 €
		554 800 €		389 000 €

Un Département responsable		Développement durable				Orientations Politiques				Objectifs stratégiques				Dépenses de fonctionnement				Recettes			
Orientation Politiques	Orienter les politiques départementales pour préserver les ressources, favoriser l'économie durable et responsable, la cohésion territoriale et l'égalité sociale	Citoyenneté	Orientations Politiques	Accompagner la mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques du Département						Objectifs stratégiques	Accompagner la mise en œuvre de la charte de la Participation dans l'ensemble des politiques publiques du Département					800 000 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
Orientation Politiques	Favoriser et développer la participation citoyenne sur le Département du Tarn	Sécurité	Orientations Politiques	Favoriser l'initiative et la participation de toutes les parties prenantes pour le développement du territoire tarnais						Objectifs stratégiques	Soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans ses missions de prévention, de protection et lutte contre les incendies, de protection des personnes, des biens, de l'environnement					15 284 000 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
Europe	Finances	Orientations Politiques	Europe	Developper et promouvoir la politique de coopération européenne et internationale						Objectifs stratégiques	Préserver les grands équilibres et la sincérité des comptes					27 790 469 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
Finances	Orientations Politiques	Finances	Orientations Politiques	Assurer la qualité des comptes						Objectifs stratégiques	Assurer la manière active la dette					1 245 718 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
				Gérer les participations au capital et les garanties d'emprunt						Objectifs stratégiques	Gérer la manière active la dette					10 526 207 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
				Promouvoir une culture de gestion des recettes						Objectifs stratégiques	Assurer le suivi des groupements					5 345 000 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Fournir une infrastructure informatique et téléphonique performante, fiable et sécurisée					2 000 €	RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Fournir des outils bureautiques, collaboratifs, des gestion électronique de documents, d'archivage						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Accompagner la modernisation de l'administration par la mise en œuvre de systèmes d'information efficaces						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Assurer la sécurité juridique des marchés						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Développer l'achat groupé						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Développer le sentiment d'appartenance et faire partager les objectifs et les réalisations de la collectivité						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Assurer la communication institutionnelle						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Proposer aux agents des fournitures, des services et équipements de qualité, au meilleur coût, dans le respect des marchés publics et des principes de l'Agenda 21						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		
										Objectifs stratégiques	Moyens						RECETTES	DÉPENSES	D'INVESTISSEMENT		

Juridique & contentieux		Objectifs stratégiques	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Orientations Politiques	Juridique et contentieux	Assurer la sécurité juridique des actes de la collectivité	761 000 €	61 000 €		
Pilotage - Evaluation	Orientations Politiques	Objectifs stratégiques				
Pilotage-Evaluation	Assemblée Départementale	Favoriser le pilotage et l'évaluation des politiques publiques Contribuer à la sécurisation de l'exercice des compétences et des relations avec les satellites	12 000 €			
Assemblée Départementale	Orientations Politiques	Objectifs stratégiques				
Gestion des ressources humaines	Orientations Politiques	Assurer la gestion des indemnités et des défraiements des élus Assurer l'organisation des commissions permanentes et des assemblées départementales	1 940 050 € 15 000 €			
Gestion des ressources humaines	Orientations Politiques	Objectifs stratégiques				
Gestion des ressources humaines	Orientations Politiques	Favoriser une démarche de GPEC Favoriser le dialogue, le bien-être au travail, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail Garantir la maîtrise de la gestion administrative du personnel	951 200 € 1 677 650 € 73 072 555 €	10 000 € 318 000 € 1 600 005 €	140 000 € 135 000 €	
Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires	Orientations Politiques	Objectifs stratégiques				
Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires	Gestion du patrimoine - hors bâtiments scolaires	Mettre en œuvre et actualiser le schéma directeur immobilier Maintenir et assurer l'exploitation du patrimoine bâti	745 000 € 449 500 €	104 400 €	8 190 000 € 570 000 €	610 000 €

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
POUR 2022**

**FICHES DE CALCUL
Résultats prévisionnels – exercice 2021**

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Budget principal

Section Investissement

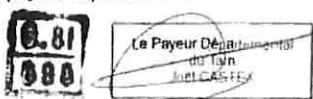
A	Résultat reporté 2020	-25 291 661,87
B=D-C	Résultat exercice 2021	-5 667 281,36
C	Dépenses	100 046 092,80
D	Recettes	94 378 811,44
E=B+A	Solde d'excécution	-30 958 943,23
F=I-H	Solde reste à réaliser	-7 643 262,67
H	Reste à réaliser dépenses	29 503 142,01
I	Reste à réaliser recettes	21 859 879,34
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	-38 602 205,90

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	24 505 245,91
K=M-L	Résultat exercice 2021	41 887 428,74
L	Dépenses	449 721 158,24
M	Recettes	491 608 586,98
N=J+K	Résultat clôture	66 392 674,65
O = G	Affectation au compte 1068 (investissement)	38 602 205,90
P = N-O	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	27 790 468,75

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget annexe - M22
Foyer départemental de l'enfance

Section Investissement

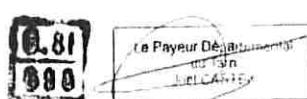
A	R001 Résultat reporté 2020	43 756,43
B=D-C	Résultat exercice 2021	0,00
C	Dépenses	0,00
D	Recettes	0,00
E=B+A	Solde d'excécution	43 756,43
F=I-H	Solde reste à réaliser	0,00
H	Reste à réaliser dép.	
I	Reste à réaliser rec.	
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	43 756,43

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2019	161 197,93
K=M-L	Résultat exercice 2021	-42 353,78
L	Dépenses	3 671 919,36
M	Recettes	3 629 565,58
N=J+K	Résultat clôture	118 844,15

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget annexe

Laboratoire œnologique

Section Investissement

A	R001 Résultat reporté 2020	163 920,99
B=D-C	Résultat exercice 2021	-21 902,52
C	Dépenses	36 005,19
D	Recettes	14 102,67
E=B+A	Solde d'excécution	142 018,47
F=I-H	Solde reste à réaliser	0,00
H	Reste à réaliser dép.	0,00
I	Reste à réaliser rec.	0,00
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	142 018,47

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	31 759,07
K=M-L	Résultat exercice 2021	-17 219,83
L	Dépenses	377 476,66
M	Recettes	360 256,83
N=J+K	Résultat clôture	14 539,24
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	14 539,24

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget annexe
du SATESE

Section Investissement

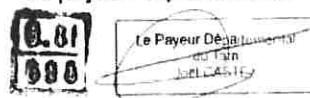
A	R001 Résultat reporté 2020	54 301,06
B=D-C	Résultat exercice 2021	19 868,61
C	Dépenses	4 439,92
D	Recettes	24 308,53
E=B+A	Solde d'excécution	74 169,67
F=I-H	Solde reste à réaliser	-52 005,24
H	Reste à réaliser dép.	52 005,24
I	Reste à réaliser rec.	0,00
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	22 164,43

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	53 000,06
K=M-L	Résultat exercice 2021	-53 000,06
L	Dépenses	407 893,24
M	Recettes	354 893,18
N=J+K	Résultat clôture	0,00
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	0,00

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Budget annexe
Laboratoire départemental d'analyses

Section Investissement

A	R001 Résultat reporté 2020	640 966,35
B=D-C	Résultat exercice 2021	66 522,47
C	Dépenses	57 334,81
D	Recettes	123 857,28
E=B+A	Solde d'excécution	707 488,82
F=I-H	Solde reste à réaliser	-20 622,10
H	Reste à réaliser dép.	20 622,10
I	Reste à réaliser rec.	
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	686 866,72

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	0,00
K=M-L	Résultat exercice 2021	0,00
L	Dépenses	2 262 100,76
M	Recettes	2 262 100,76
N=J+K	Résultat clôture	0,00
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	0,00

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget annexe

Réseau Haut Débit

Section Investissement

A	Résultat reporté 2020	-1 065 860,95
B=D-C	Résultat exercice 2021	516 439,79
C	Dépenses	1 284 357,41
D	Recettes	1 800 797,20
E=B+A	Solde d'excécution	-549 421,16
F=I-H	Solde reste à réaliser	823 904,88
H	Reste à réaliser dép.	
I	Reste à réaliser rec.	823 904,88
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	274 483,72

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	0,00
K=M-L	Résultat exercice 2021	257 306,59
L	Dépenses	1 497 146,16
M	Recettes	1 754 452,75
N=J+K	Résultat clôture	257 306,59
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	257 306,59

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Budget annexe
Bases de loisirs départementales

Section Investissement

A	R001 Résultat reporté 2020	91 694,31
B=D-C	Résultat exercice 2021	14 985,89
C	Dépenses	15 912,56
D	Recettes	30 898,45
E=B+A	Solde d'excécution	106 680,20
F=I-H	Solde reste à réaliser	-11 014,83
H	Reste à réaliser dép.	11 014,83
I	Reste à réaliser rec.	
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	95 665,37

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	19 848,30
K=M-L	Résultat exercice 2021	-19 853,77
L	Dépenses	802 159,18
M	Recettes	782 305,41
N=J+K	Résultat clôture	-5,47
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	-5,47

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022



Joël CASTEX

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget annexe - M4

Production énergie

Section Investissement

A	R001 Résultat reporté 2020	
B=D-C	Résultat exercice 2021	0,00
C	Dépenses	
D	Recettes	
E=B+A	Solde d'excécution	0,00
F=I-H	Solde reste à réaliser	0,00
H	Reste à réaliser dép.	
I	Reste à réaliser rec.	
G=E+F	Besoin ou excédent de financement	0,00

Section Fonctionnement

J	Résultat reporté 2020	164 182,70
K=M-L	Résultat exercice 2021	33 609,31
L	Dépenses	3 725,81
M	Recettes	37 335,12
N=J+K	Résultat clôture	197 792,01
P=N	Résultat de fonctionnement reporté (R002)	197 792,01

Certifié conforme au compte de gestion provisoire
le 08/03/2022

Le payeur départemental



Joël CASTEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/02. APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME INSCRITES AU BP POUR 2022

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L3312-4 et R3312-3,

Vu le rapport du Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE**, conformément aux documents ci-annexés, les autorisations de programme créées, abondées ou clôturées dans le cadre du budget primitif pour 2022.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1393f53114b0-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Etat des Autorisations de Programme créées ou abondées au BP 2022
Télétransmis en Préfecture le : 26 mars 2022
Budget Principal
N° AR : 081-228100012-20220324-Imc1391501-460-DE

Programme	Mill	N° AP	Libellé	Proposition AP
			PROGRAMMES DE SUBVENTION	
CULTUR	2022	1	SUBV ACQUISITION DE PETIT MATERIEL	50 000,00
CULTUR	2022	2	SUBV MONUMENTS HISTORIQUES	40 000,00
CULTUR	2022	3	SUBV PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE	30 000,00
JEUNESSE	2022	1	SUBV POUR CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	50 000,00
RETRAITE	2022	1	SUBV MAISONS DE RETRAITE PRIVEES	1 611 000,00
RETRAITE	2022	2	SUBV MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES	2 350 000,00
EAU	2022	3	SUBV POUR AEP	1 200 000,00
EAU	2022	4	SUBV POUR ASSAINISSEMENT	1 000 000,00
VOICOM	2022	1	SUBV POUR DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES	300 000,00
ENVIRO	2020	2	SUBV SYNDICAT MIXTE TRIFYL	2 000 000,00
EAU	2022	1	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	140 000,00
ENVIRO	2022	1	FDS INTERVENTION POUR ENVIRONNEMENT	50 000,00
FDT/ETUDES	2022	1	SUBV POUR ETUDES IMMOBILIER COMMUNAL	100 000,00
AGRICO	2022	1	FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	500 000,00
TOURIS	2022	2	PLAN SOUTIEN HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 000 000,00
TOURIS	2022	3	SUBV ACCUEIL ET MISE EN VALEUR PATRIMOINE TOURISTIQUE	200 000,00
LOGEMT	2022	1	FONDS D'INTERVENTION POUR LE LOGEMENT	160 000,00
LOGEMT	2022	2	SUBV CONSTRUCTION LOGEMENTS PLA I	800 000,00
TARN2030	2022	1	BUDGET PARTICIPATIF	1 000 000,00
DEPIMP	2022	1	DEPENSES IMPREVUES	260 000
			PROGRAMMES EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	
INDLOG	2022	1	ACQ LOGICIELS	1 000 000,00
VOIRIE	2018	1	PLAN PLURIANNUEL RD 612	2 000 000,00
VOIRIE	2021	7	RD ETUDES PROGRAMMATION	500 000,00
VEHVOI	2022	1	ACQ DE VEHICULES-VOIRIE	5 000 000,00
ENVIRO	2022	2	PLAN ARBRES	2 000 000,00
GRDIVE	2021	1	TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAUX DU LAIT	400 000,00
COLLEG	2022	1	GROSSES REPARATIONS-COLLEGES	2 000 000,00
PPIC	2022	2	PPIC-RESTRUCTURATION COLLEGE DE BAYE	5 300 000,00
GRDIVE	2017	1	REFECTION GALERIES MUSEE MINE	200 000,00
GRDIVE	2020	2	MISE ACCESSIBILITE MUSEES DEPARTEMENTAUX	100 000,00
FOYER	2017	1	AMENAGEMENT FOYER DE L'ENFANCE	500 000,00
VOIRIE	2020	1	AMENAGEMENT RD 964	2 700 000,00
VOIRIE	2022	1	PPI DESENCLAVEMENT	1 000 000,00
VOIRIE	2022	2	PPI DECLOISONNEMENT	2 000 000,00
VOIRIE	2022	3	OPERATIONS PONCTUELLES D'AMENAGEMENT	4 500 000,00
VOIRIE	2022	4	REPARATION GRANDS OUVRAGES	4 500 000,00
VOIRIE	2022	5	REPARATION PETITS OUVRAGES D'ART	4 500 000,00
VOIRIE	2022	6	REPARATION MURS	2 000 000,00
VOIRIE	2022	7	REPARATION DEGATS INTEMPERIES	1 200 000,00
EAU	2022	2	AMENAGEMENT DE FOIROUE	200 000,00

Référence de l'AP		Libellé	Montant voté	Mise à jour AP	Total cumulé
COLLEG	2019	1 GROSSES REPARATIONS-COLLEGES	1 000 000,00	-126 669,00	873 331,00
CULTUR	2018	2 SUBV MONUMENTS HISTORIQUES	47 673,00	-579,00	47 094,00
CULTUR	2018	3 SUBV PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE	13 536,00	-2 845,00	10 691,00
CULTUR	2020	2 SUBV MONUMENTS HISTORIQUES	43 458,00	-36 890,00	6 568,00
CULTUR	2020	3 SUBV ACQUISITION DE PETIT MATERIEL	40 000,00	-78,00	39 922,00
EAU	2015	2 SUBV POUR AEP	1 064 392,94	-2 639,22	1 061 753,72
EAU	2016	1 SUBV POUR AEP	1 162 166,68	-11 056,47	1 151 110,21
EAU	2016	2 SUBV POUR ASSAINISSEMENT	950 203,58	-12 430,60	937 772,98
EAU	2017	1 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	115 616,70	0,00	115 616,70
ENVIRO	2017	1 AMENAGEMENT VOIES VERTES	970 000,00	-57 562,14	912 437,86
GEDLOG	2014	1 ACQ LOGICIELS POUR LA GED	1 077 000,00	-32 313,48	1 044 686,52
GRMCG	2014	1 GROSSES REPARATIONS MCG	1 000 000,00	-129 592,83	870 407,17
HOTDEP	2014	1 GROSSES REPARATIONS-HOTEL DU DEPARTEMENT	997 000,00	-4 643,52	992 356,48
INDLOG	2014	1 ACQ DE LOGICIELS METIERS	1 397 571,16	-77 149,56	1 320 421,60
JEUNESSE	2018	1 SUBV POUR CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	21 348,00	0,00	21 348,00
JEUNESSE	2020	1 SUBV POUR CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS	31 900,00	-103,90	31 796,10
LOGEMT	2017	1 SUBV CONSTRUCTION LOGEMENTS PLA I	307 000,00	-18 900,00	288 100,00
RETRAITE	2017	2 SUBV MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES	575 437,00	-32 468,16	542 968,84
RETRAITE	2018	1 SUBV MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES	530 707,00	0,00	530 707,00
RETRAITE	2019	2 SUBV MAISONS DE RETRAITE PRIVEES	83 721,00	0,00	83 721,00
RETRAITE	2021	1 SUBV MAISONS DE RETRAITE PRIVEES	266 846,00	-207 334,00	59 512,00
TOURIS	2017	2 SUBV ACCUEIL ET MISE EN VALEUR PATRIMOINE TOURISTIQUE	114 932,01	0,00	114 932,01
TOURIS	2019	1 SUBV ACCUEIL ET MISE EN VALEUR PATRIMOINE TOURISTIQUE	18 180,00	0,00	18 180,00
TOURIS	2020	2 AMENGT SITE ACCUEIL ET INFO TOURISTIQUE	2 149,00	-147,47	2 001,53
TOURIS	2020	4 PARTICIPATION AU FONDS L'OCCAL	800 000,00	-332 500,00	467 500,00
VOICOM	2015	2 FDT - VOIRIE D'INTERET LOCAL	6 903 706,41	-67 377,43	6 836 328,98
VOIRIE	2017	1 AMENAGEMENT DES RD	8 301 045,64	-165 367,52	8 135 678,12

Budget Réseau Haut Débit

Référence de l'AP		Libellé	Montant voté	Mise à jour AP	Total cumulé
RESEAU	2014	3 THD-CASTRES BRASSAC LACAUNE	885 916,99	-3 367,08	882 549,91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/03. FINANCES : GÉRER DE MANIÈRE ACTIVE LA DETTE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L3211-2,

Vu sa délibération du 1^{er} juillet 2021 accordant une délégation de compétence à M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

– DÉCIDE :

- **DE DONNER ACTE** que la Commission permanente disposera d'un compte rendu détaillé des opérations réalisées en matière d'emprunt, d'opérations financières liées et des lignes de trésorerie,
- **DE FIXER** à 30 M€ le plafond autorisé des lignes de trésorerie pour l'exercice 2022,
- **D'INSCRIRE** au Budget Primitif 2022 les sommes suivantes :

En recettes du budget principal :

- Au compte 1641, une recette d'emprunt de 11 000 000 € pour couvrir les besoins prévisionnels de l'exercice,
- Au compte 166, une recette d'emprunt de 20 000 000 € pour couvrir les refinancements éventuels (également inscrits en dépense pour le même montant),
- Aux comptes 76811 et 76812, une recette globale de 167 000 € pour enregistrer l'aide du fonds de soutien aux emprunts.

En dépenses du budget principal, pour faire face aux remboursements des emprunts :

- En investissement au chapitre 16 pour l'amortissement du capital

- remboursement à échéance des emprunts	25 200 000 €
- remboursement de l'avance financière de l'Agence de l'Eau.....	92 700 €
- refinancements de dettes éventuels (également inscrits en recette pour un montant équivalent)	20 000 000 €

- En fonctionnement au chapitre 66, les crédits pour les frais financiers qui se composent comme suit :

- intérêts à régler à l'échéance.....	5 200 000 €
- I.C.N.E.....	- 100 000 €
- intérêts à court terme	40 000 €
- frais financiers liés aux couvertures de taux et aux réaménagements eventuels	175 000 €

En dépenses du budget annexe du HAUT DEBIT, pour faire face aux remboursements des emprunts :

- En investissement au chapitre 16 pour l'amortissement du capital

- remboursement à échéance des emprunts	419 000 €
---	-----------

- En fonctionnement au chapitre 66, les crédits pour les frais financiers qui se composent comme suit :

- intérêts à régler à l'échéance	65 000 €
- I.C.N.E	1 000 €

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc139715311553-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/04. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LE DÉPARTEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 3231-4 et L 3231-4-1, D 1511-32 et D 1511-35,

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment son article L 312-3-1,

Vu le Code général des impôts notamment son article 238 bis,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 300-1 à L 300-4,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Organismes d'Habitation à Loyer Modéré

– DÉCIDE :

de prendre en compte, comme suit, pour 2022, les droits de tirage demandés par les organismes constructeurs de logements sociaux :

• 3 F Occitanie	13 020 242 €
• Habitat Social Pact 81	900 000 €
• Les Maisons Claires	3 301 692 €
• Mésolia	6 116 978 €
• Office Public de l'Habitat de la Com. Agglo. Castres-Mazamet	3 723 500 €
• Patrimoine SA Languedocienne.....	10 416 547 €
• Soliha.....	200 000 €
• Tarn Habitat.....	8 271 703 €

Le montant global des emprunts susceptibles d'être garantis en 2022 s'élève donc à **45 950 662 €**

– PREND ACTE :

- que le Département ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- que sur la base du projet de budget 2022 le montant limite ainsi défini s'établit à **458 774 845,19 x 50 % = 229 387 422,60 €**
- que le montant global des annuités garanties par le Département, majoré du montant net des annuités de la dette s'établit à **35 011 743,63 €** au 1^{er} janvier 2022, soit, **7,63 %** des recettes de fonctionnement, ainsi réparti :

Communes.....	35 705,93 €
Organismes ou Établissements Publics	701 152,37 €
Organismes Privés.....	4 365 185,33 €
<u>TOTAL</u> des annuités garanties	5 102 043,63 €
Montant net des annuités de la dette départementale	29 909 700,00 €
T O T A L	35 011 743,63 €

- que ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du ratio les garanties d'emprunt accordées pour les opérations réalisées par les organismes HLM dont le montant global annuel des annuités garanties représente **16 647 647,49 €**

Résultat des votes :

- *Dossier 3 F Occitanie :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. HOULÈS)
 - ont voté pour : 45
- *Dossier Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. SERIEYS)
 - ont voté pour : 45

- *Dossier SOLIHA :*
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mmes BUGIS, OULD-AMER et M. BALARDY)
 - ont voté pour : 43
- *Dossier Tarn Habitat :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes BELOU, BIBAL-DIOGO, GERAUD, MM. BALARDY, FABRE et FRANQUES)
 - ont voté pour : 40
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
29 Mars 2022

Affichée le :
29 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1392b5400dbc-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/05. RAPPORT ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2021

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3221-11,

Vu sa délibération du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences à M. le Président,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré

– **DONNE ACTE** à M. le Président, conformément aux états récapitulatifs ci-annexés qui font partie intégrante de la présente délibération :

- 1/ des marchés passés par le Département (Annexe 1),
- 2/ des marchés confiés par mandat à THEMELIA et à AUDEO (Annexes 2 et 2 bis),
- 3/ des avenants passés par le Département (Annexes 3 et 4).

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1393c53114a6-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

DEPARTEMENT DU TARN

INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT) Entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D151	Fourniture et livraison de dispositifs de retenue – Glissières de sécurité pour les routes départementales (Fournitures)	Mini 50 000,00 Maxi 250 000,00	Accord-cadre à bons de commande	AXIMUM PRODUITS DE SECURITE	60180	22/12/2021
2021D149	Etudes relatives à l'aménagement de créneaux de dépassement sur la RD999 entre les PR42+665 et 52+462 (Services)	211 175,00	Marché subséquent	Egis Villes & Transports	31130	17/12/2021
2021D114	Etudes générales - RD631 X RD41 - Aménagement d'un carrefour PR 39 +800 à 40 +150 - (Services)	154 657,50	Marché subséquent	ARCADIS ESG	75014	15/12/2021
2021D146	Fourniture de mobilier de bureau pour les services du Département du Tarn <i>Plans de travail, caissons et tables</i> (Fournitures)	Mini 40 000,00 Maxi 240 000,00	Accord-cadre à bons de commande	C2 BUREAU	81000	11/12/2021
2021D147	Fourniture de mobilier de bureau pour les services du Département du Tarn <i>Sièges et chaises</i> (Fournitures)	Mini 45 000,00 Maxi 270 000,00	Accord-cadre à bons de commande	C2 BUREAU	81000	11/12/2021
2021D148	Location longue durée avec entretien de véhicules pour le Département du Tarn <i>Catégorie Berline" Familiale compacte, boite manuelle "</i> (Services)	Mini 30 000,00 Maxi 110 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Gaillac Auto	81000	11/12/2021
2021D145	Fourniture de matériels, accessoires et consommables pour l'entretien des espaces verts (Fournitures)	Mini 20 000,00 Maxi 70 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CIRCUIT SUD	81100	09/12/2021
2021D130	Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport - <i>Pôle Nord-Est (142 communes)</i> (Fournitures)	Mini 6 000,00 Maxi 30 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Sarl Vigroux Béton Colas France / Ets Garenq TP	81530	02/12/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D131	Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport - Pôle Ouest (124 communes) (Fournitures)	Mini 20 000,00 Maxi 100 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Sarl Meaux Sarl Pouzenc Jean CMGO Naranjo	81530	02/12/2021
2021D136	Fourniture et pose de signalisation directionnelle, de police, plastique pour les routes départementales et les chemins de randonnée pour le Département du Tarn Signalisation directionnelle, d'intérêt culturel et touristique et d'informations locales (Fournitures)	Mini 0,00 Maxi 1 800 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SIGNALUX GIROD SA	39401	02/12/2021
2021D137	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel du Département à ALBI (Services)	326 865,00	Marché à tranches	OTCE Midi Pyrénées	31000	02/12/2021
2021D138	Acquisition de matériel scientifique portable, de métrologie et d'échantillonnage d'eaux usées Débit mètres bulle à bulle (Fournitures)	Mini 8 000,00 Maxi 40 000,00	Accord-cadre à bons de commande	2G METROLOGIE	38130	02/12/2021
2021D139	Acquisition de matériel scientifique portable, de métrologie et d'échantillonnage d'eaux usées Préleveurs portables isothermes (Fournitures)	Mini 6 000,00 Maxi 30 000,00	Accord-cadre à bons de commande	HACH FRANCE SAS	77437	02/12/2021
2021D140	Acquisition de matériel scientifique portable, de métrologie et d'échantillonnage d'eaux usées Embases réfrigérées (Fournitures)	Mini 3 000,00 Maxi 15 000,00	Accord-cadre à bons de commande	2G METROLOGIE	38130	02/12/2021
2021D141	Acquisition de matériel scientifique portable, de métrologie et d'échantillonnage d'eaux usées Multi paramètres de terrain (Fournitures)	Mini 2 000,00 Maxi 10 000,00	Accord-cadre à bons de commande	HACH FRANCE SAS	77437	02/12/2021
2021D143	Assurances " responsabilité civile et risques annexes " pour les besoins du Département (Services)	878 794,20	Marché ordinaire	PARIS NORD ASSURANCE SERVICES	75009	02/12/2021
2021D144	Achat d'espaces publicitaires dans les supports commercialisés par Pages Jaunes pour les services du Département du Tarn et ses sites distants (Services)	4 524,00	Marché ordinaire	SOLOCAL	92100	02/12/2021
2021D132	Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi sans transport - Pôle Sud-Est (81 communes) (Fournitures)	Mini 8 000,00 Maxi 40 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Colas France /Ets Garenc TP CMGO Naranjo	81530	25/11/2021
2021D142	Restauration de collections du Musée Mine départemental : Machines extérieures (Services)	28 600,00	Marché ordinaire	ENTREPRISE BENOIT	81400	25/11/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D133	Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport - Pôle Nord-Est (142 communes) (Fournitures)	Mini 80 000,00 Maxi 400 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Sarl Claverie Développement Sarl Vigroux Béton Société Milhau	81530	18/11/2021
2021D127	Mission d'assistance à maîtrise ouvrage pour l'accompagnement visant l'amélioration du système d'information des ressources humaines (Services)	Mini 10 000,00 Maxi 70 000,00	Accord-cadre à bons de commande	KPMG EXPERTISE ET CONSEIL	13269	16/11/2021
2021D128	Maintenance des extincteurs, RIA et systèmes de désenfumage dans les bâtiments du Département du Tarn (Services)	Mini 60 000,00 Maxi 240 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ISOGARD SAS	31700	16/11/2021
2021D129	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi - lot menuiseries intérieures et extérieures-Serrurerie Lot unique - Menuiseries intérieures et extérieures - Serrurerie (Travaux)	56 751,90	Marché ordinaire	RONCO MENUISERIE	81370	16/11/2021
2021D134	Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport - Pôle Ouest (124 communes) (Fournitures)	Mini 16 000,00 Maxi 80 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Sarl Claverie Développement Sarl Meaux CMGO Naranjo	81530	16/11/2021
2021D135	Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport pour les routes départementales - Fourniture de béton prêt à l'emploi avec transport - Pôle Sud-Est (81 communes) (Fournitures)	Mini 60 000,00 Maxi 300 000,00	Accord-cadre à bons de commande en multi attribution	Carayon Tarn SAS Cola France / Ets Garenc TP CMGO Naranjo Société Milhau	81530	16/11/2021
2021D126	Acquisition de compteurs communicants et mise en place du dispositif de récupération des données (Fournitures)	Mini 18 000,00 Maxi 90 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SAUR	46800	08/11/2021
2021D116	Achats d'espaces publicitaires et conseil Media pour le compte du Département du Tarn (Services)	Mini 520 000,00 Maxi 2 600 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CAMPARDOU CONSEIL ET ASSOCIES	31000	02/11/2021
2021D119	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi – Lot 1 : Gros-œuvre - Charpente - Couverture - Carrelage (Travaux)	28 559,00	Marché ordinaire	SARL RONCO R&C	81370	28/10/2021
2021D120	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi Lot 2 : Plâtrerie - Faux-plafond - isolation (Travaux)	53 538,94	Marché ordinaire	SARL TRUJILLO PATRICK	81340	28/10/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D121	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi Lot 4 : Peinture - Sol souple (Travaux)	23 934,51	Marché ordinaire	TARROUX J.C & Fils SARL	81160	28/10/2021
2021D122	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi Lot 5 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation (Travaux)	8 052,00	Marché ordinaire	SARL RONCO R&C	81370	28/10/2021
2021D123	Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi Lot 6 : Electricité - SSI (Travaux)	79 978,64	Marché ordinaire	SPIE Industrie & Tertiaire	31400	28/10/2021
2021D124	Assistance à maîtrise d'ouvrage : accompagnement du Département du Tarn pour l'adaptation de l'aménagement du temps de travail de la collectivité (Services)	Mini 30 000,00 Maxi 65 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SEMAPHORES EXPERTISE	75013	28/10/2021
2021D125	Assurances " Atteintes au système d'information (" Cyber Risque ") pour les besoins du Département du TARN. (Services)	26 667,00	Marché ordinaire	CYBER COVER	75017	28/10/2021
2021D110	Prestations sylvicoles en forêts départementales relevant du Régime Forestier : Lauzeral, Sérénac et Sivens - Création et entretien de cloisonnement sylvicoles (Services)	Mini 6 000,00 Maxi 27 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SAS MEDALLE NICOLAS	81150	20/10/2021
2021D111	Prestations sylvicoles en forêts départementales relevant du Régime Forestier : Lauzeral, Sérénac et Sivens - Dégagements manuels régénération naturelle (Services)	Mini 21 000,00 Maxi 84 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ONF - Direction territoriale Midi-Méditerranée	34090	20/10/2021
2021D112	Prestations sylvicoles en forêts départementales relevant du Régime Forestier : Lauzeral, Sérénac et Sivens - Encadrement et suivi d'interventions (Services)	Mini 1 000,00 Maxi 5 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ONF - Direction territoriale Midi-Méditerranée	34090	20/10/2021
2021D113	Réalisation de diagnostics de chaussées routières pour le département du Tarn (Services)	Mini 0,00 Maxi 167 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SAS NEXTROAD ENGINEERING	21850	20/10/2021
2021D117	Accompagnement relatif à l'expérimentation concernant le Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) du Département du Tarn (Services)	Mini 90 000,00 Maxi 280 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Mensia Conseil	75008	20/10/2021
2021D118	Mission de Prestations de Sténotypie (Services)	Mini 5 000,00 Maxi 35 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SARL CONGRES 2000	92800	20/10/2021
2021D115	Prestation de valorisation du Département lors des "Setpuors du Tarn" (Services)	10 000,00	Marché ordinaire	L'AGENCE	34438	06/10/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D106	Formations de prévention des risques et de sécurité au travail Prévention des risques professionnels (Services)	Mini 28 000,00 Maxi 140 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SOFIS SAS	56550	05/10/2021
2021D107	Formations de prévention des risques et de sécurité au travail Sécurisation des pratiques professionnelles (Services)	Mini 18 000,00 Maxi 90 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CFPR	81100	05/10/2021
2021D108	Formations de prévention des risques et de sécurité au travail Habilitations électriques (Services)	Mini 16 000,00 Maxi 80 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CFPR	81100	05/10/2021
2021D109	Prestation de service de clubs sportifs professionnels Sporting Club Albigeois - Saison sportive 2021/2022 (Services)	Mini 54 980,00 Maxi 129 980,00	Accord-cadre à bons de commande	SPORTING CLUB ALBigeois	81000	05/10/2021
2021D099	Acquisition de vélos électriques (Fournitures)	7 740,00	Marché ordinaire	SARL PHILIPPE ANDOUARD	81160	30/09/2021
2021D105	Prestation de services de Sportif Professionnel Maïva Hamadouche (Services)	40 000,00	Marché ordinaire	Maïva Hamadouche	78330	26/09/2021
2021D101	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD964 - PR45 - Commune de Graulhet (Travaux)	15 950,00	Marché subséquent	AXIMUM	31120	13/09/2021
2021D102	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD622 - PR49 - Commune de Lacaune (Travaux)	3 950,00	Marché subséquent	AXIMUM	31120	13/09/2021
2021D103	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD118 - PR47 - Commune de Mazamet (Travaux)	7 917,00	Marché subséquent	AER ETS EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	13802	13/09/2021
2021D104	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD43 - PR19 - Commune de Grauhlet (Travaux)	9 850,00	Marché subséquent	AXIMUM	31120	13/09/2021
2021D100	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD 612 sections B,C,D (Travaux)	29 865,00	Marché subséquent	AXIMUM	31120	12/09/2021
2021D097	Conception, fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue - RD612 Section 7 PR58 + 1040 à PR62 + 800 créneau de dépassement (Travaux)	156 500,00	Marché subséquent	AXIMUM	31120	06/09/2021
2021D095	Dossier de sécurité des tunnels de Puech-Mergou et de maillebroc (Services)	Mini 20 000,00 Maxi 40 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ARCADIS ESG	75014	02/09/2021
2021D096	Expertise du dossier de sécurité des tunnels de Puech-Mergou et de Maillebroc (Services)	Mini 10 800,00 Maxi 20 000,00	Accord-cadre à bons de commande	EURL CA INGENIERIE	83210	02/09/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D094	Prestation de services de clubs sportifs professionnels Castres olympique - Saison sportive 2021-2022 (Services)	Mini 150 000,00 Maxi 270 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SASP CASTRES OLYMPIQUE	81100	01/09/2021
2021D088	Diagnostic territorial de l'offre et des besoins des aidants de personnes en situation de handicap et de personnes âgées en perte d'autonomie - Département du Tarn (Services)	29 700,00	Marché ordinaire	CISAME	31000	18/08/2021
2021D089	RD172 - Tunnels - aménagement de sécurité - PR 6 +085, PR 7 +360, PR 8 +130 et PR 8 +715 - Crédit de quatre aires de retournement (Travaux)	439 203,90	Marché ordinaire	SIORAT SAS	31600	18/08/2021
2021D091	Fourniture et pose de signalisation directionnelle, de police, plastique pour les routes départementales et les chemins de randonnée pour le Département du Tarn Signalisation de police (Fournitures)	Mini 0,00 Maxi 660 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SIGNALUX GIROD SA	39401	18/08/2021
2021D092	Fourniture et pose de signalisation directionnelle, de police, plastique pour les routes départementales et les chemins de randonnée pour le Département du Tarn Signalisation plastique (Fournitures)	Mini 0,00 Maxi 460 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SIGNALUX GIROD SA	39401	18/08/2021
2021D093	Fourniture d'un camion neuf 16t 4x2 Type chantier (Fournitures)	112 600,00	Marché ordinaire	CAYLA SAS	12200	18/08/2021
2021D090	RD 612 - Travaux d'arrêt de bus et de reprise de voirie-PR50+100 à 68+015 (Travaux)	377 626,30	Marché ordinaire	SIORAT SAS	31600	16/08/2021
2021D086	Prestation de services d'accompagnement au développement d'une structure de portage de projets d'énergies renouvelables et de mobilités décarbonées (Services)	49 087,50	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	03/08/2021
2021D087	Aménagements du carrefour de Vialavert - RD622-RD66- Canton des Hautes Terres d'Oc - Commune de Le Bez (Travaux)	279 903,00	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE Grand-Sud	81115	03/08/2021
2021D084	RD18 - PR 30+638 - Aménagement d'un carrefour giratoire avec la ZA Mas de Rest (Travaux)	561 149,92	Marché à tranches	COLAS FRANCE	81000	30/07/2021
2021D085	Prestations de valorisation des territoires tarnais lors des "trophées d'oc territoires de talents 2021" (Services)	20 000,00	Marché ordinaire	SARL Tarn Médias	81100	30/07/2021
2021D076	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Pastoralisme et milieux naturels (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN	81000	24/07/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D075	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Les Zones Humides (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	Mayane	34090	21/07/2021
2021D077	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Les oiseaux du Tarn (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	Ligue pour la Protection des Oiseaux Tarn	81290	21/07/2021
2021D078	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Les milieux forestiers (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	Société tarnaise de sciences naturelles	81570	21/07/2021
2021D079	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Flore et arbres champêtres (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	Arbres et Paysages Tarnais	81013	21/07/2021
2021D080	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Biodiversité fruitière cultivée (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	INSTITUT ENVIRONNEMENT TARN	81120	21/07/2021
2021D081	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Biodiversité et services rendus (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN	81000	21/07/2021
2021D082	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - La géologie du Sidobre (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	INSTITUT ENVIRONNEMENT TARN	81120	21/07/2021
2021D083	Animations dans le cadre du programme de découverte des Espaces Naturels du Tarn - Odonates et papillons (Services)	Mini 0,00 Maxi 2 450,00	Accord-cadre à bons de commande	Ligue pour la Protection des Oiseaux Tarn	81290	21/07/2021
2021D066	Réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques du département du Tarn - Indice Invertébrés Multi-Métriques (I2M2) RDSEA (Services)	Mini 32 000,00 Maxi 70 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ECOGEA SARL	31600	13/07/2021
2021D067	Réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques du département du Tarn - Indice Biologique Diatomique - RDSEA (Services)	Mini 16 000,00 Maxi 33 600,00	Accord-cadre à bons de commande	ARTEMIS	31350	13/07/2021
2021D068	Réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques du département du Tarn - Indice Biologique Diatomique - Suivi incidence rejet STEP (Services)	Mini 16 000,00 Maxi 84 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ARTEMIS	31350	13/07/2021
2021D071	Mission maîtrise d'œuvre. Réhabilitation de l'ancienne école Camille Claudel en vue de l'installation du centre d'art contemporain LE LAIT (Services)	99 440,00	Marché ordinaire	HARTER ARCHITECTURE	31000	13/07/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D072	Travaux d'application de signalisation horizontale sur les routes départementales du Tarn - Travaux d'application de signalisation horizontale secteur Pôle Nord (Travaux)	62 985,21 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	AXIMUM	31120	13/07/2021
2021D073	Travaux d'application de signalisation horizontale sur les routes départementales du Tarn - Travaux d'application de signalisation horizontale secteur Pôle Ouest (Travaux)	62 985,21 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	AXIMUM	31120	13/07/2021
2021D074	Travaux d'application de signalisation horizontale sur les routes départementales du Tarn - Travaux d'application de signalisation horizontale secteur Pôle Sud Est (Travaux)	62 985,21 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	AXIMUM	31120	13/07/2021
2021D064	Mise en œuvre d'un système d'information décisionnel (Services)	Mini 120 000,00 Maxi 280 000,00	Accord-cadre à bons de commande	TRIMANE SAS	78100	12/07/2021
2021D062	Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art (Services)	141 014,00	Marché subséquent	SETEC INTERNATIONAL	13127	08/07/2021
2021D069	Achèvement de la réfection structurelle des galeries du Musée-Mine Départemental - Terrassement, Gros-œuvre (Travaux)	453 766,19	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	81000	08/07/2021
2021D070	Achèvement de la réfection structurelle des galeries du Musée-Mine Départemental - Manutention (Travaux)	76 694,00	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	81000	08/07/2021
2021D061	Etude relative à l'élaboration du BEGES 2021 - bilan 2021 des émissions de gaz à effet de serre "patrimoine et compétences" du département du Tarn - étude relative à l'élaboration du BEGES 2021 (Services)	4 075,00	Marché ordinaire	ECEOS	18200	25/06/2021
2021D063	Mandat d'études et de réalisation. Mise en place de centrales photovoltaïques dans les collèges du département - phase 2 (Services)	59 762,50	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	22/06/2021
2021D057	Acquisition et mise en œuvre d'une plateforme de virtualisation (Fournitures)	226 328,00 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	SPIE ICS	31400	16/06/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D060	Prévisions, observations et données météorologiques pour le Département du Tarn (Services)	16 919,00	Marché ordinaire	METEO FRANCE DIRSO	33692	16/06/2021
2021D059	Impression et livraison du chéquier collégien (Services)	Mini 0,00 Maxi 80 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CLIP SAS	69410	10/06/2021
2021D058	Acquisition d'un spectrophotomètre séquentiel automatisé - (Fournitures)	Mini 25 000,00 Maxi 39 000,00	Accord-cadre à bons de commande	BIOSENTEC	31120	07/06/2021
2021D045	Fourniture et gestion des chèques d'accompagnement personnalisé, non nominatifs, pour le Département du Tarn (Services)	162 000,00 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	EDENRED FRANCE	92240	27/05/2021
2021D049	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 1 : TARN NORD (Services)	Mini 20 000,00 Maxi 80 000,00	Accord-cadre à bons de commande	DALKIA	31021	27/05/2021
2021D050	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 2 : TARN SUD (Services)	Mini 20 000,00 Maxi 80 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ENGIE COFELY	31106	27/05/2021
2021D051	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 3 : TARN OUEST (Services)	Mini 8 500,00 Maxi 34 000,00	Accord-cadre à bons de commande	DALKIA	31021	27/05/2021
2021D052	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 4 : FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE (Services)	Mini 5 000,00 Maxi 30 000,00	Accord-cadre à bons de commande	DALKIA	31021	27/05/2021
2021D053	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 5 : BASES DEPARTEMENTALES DE LOISIRS (Services)	Mini 6 000,00 Maxi 25 000,00	Accord-cadre à bons de commande	DALKIA	31021	27/05/2021
2021D054	Maintenance des Installations Thermiques des bâtiments du Conseil Départemental du Tarn - Lot 6 : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES (Services)	Mini 32 000,00 Maxi 120 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ENGIE COFELY	31106	27/05/2021
2021D046	Création, entretien et vérification de balisage de Sentiers de randonnées d'Intérêt Départemental (SID) - Itinéraires de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP) (Services)	Mini 8 000,00 Maxi 48 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Comité Départemental Randonnée Pédestre	81000	26/05/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D047	Création, entretien et vérification de balisage de Sentiers de randonnées d'Intérêt Départemental (SID) - <i>Itinéraires de Promenade et Randonnée (PR)</i> (Services)	Mini 16 000,00 Maxi 100 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Comité Départemental Randonnée Pédestre	81000	26/05/2021
2021D048	Création, entretien et vérification de balisage de Sentiers de randonnées d'Intérêt Départemental (SID) - <i>Itinéraire équestre "Le Tarn à Cheval"</i> (Services)	Mini 0,00 Maxi 20 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Comité Départemental Randonnée Pédestre	81000	26/05/2021
2021D055	Prestation de services pour la mise en place de centrales photovoltaïques sur les collèges du Tarn (Services)	44 840,00	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	26/05/2021
2021D056	Prestation de services Compétition cycliste professionnelle La RDO - LA DEPECHE DU MIDI (Services)	Mini 0,00 Maxi 40 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ROUTE D'OCCITANIE	81290	26/05/2021
2021D044	Assistance et Maintenance du logiciel de gestion de la flotte automobile (ATAL) (Services)	Mini 2 000,00 Maxi 30 000,00	Accord-cadre à bons de commande	BERGER-LEVRAULT	31670	11/05/2021
2021D043	Mandat d'études et de réalisation portant sur la réhabilitation du collège Louis Pasteur à GRAULHET (Services)	520 000,00	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	10/05/2021
2021D025	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – <i>Lot 1 - Gaillacois et Bastides</i> (Services)	Mini 10 000,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	LE RELAIS DE MONTANS	81600	07/05/2021
2021D026	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – <i>Lot 4 - Centre et Sud</i> (Services)	Mini 6 000,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	INSTITUT ENVIRONNEMENT TARN	81120	07/05/2021
2021D027	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – <i>Lot 7 - Vallée du Tarn</i> (Services)	Mini 4 000,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	Laurent CALVET	81340	07/05/2021
2021D028	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – <i>Lot 8 - Monts de Lacaune secteur Nord</i> (Services)	Mini 1 500,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	MONTAGNE SERVICES	81320	07/05/2021
2021D029	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – <i>Lot 9 - Monts de Lacaune secteur Est</i> (Services)	Mini 1 500,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	MONTAGNE SERVICES	81320	07/05/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D030	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – Lot 10 - Secteur d'Anglès - Montagne Noire (Services)	Mini 2 000,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	EURL SYLVA Services	81240	07/05/2021
2021D031	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – Lot 11 - Abords des retenues de Fourogue et Bancalié; sentiers du petit train et GR36 (Services)	Mini 1 000,00 Maxi sans	Accord-cadre à bons de commande	EURL Entreprise Fabien Bascoul	81190	07/05/2021
2021D042	Conception du chéquier collégien année scolaire 2021-2022 (Services)	1 350,00	Marché ordinaire	HITE DESIGN GRAPHIQUE	13200	07/05/2021
2021D041	Diagnostic phytosanitaire des plantations du Département du Tarn (Services)	Mini 0,00 Maxi 140 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ADRET ENVIRONNEMENT	31200	06/05/2021
2021D040	Prestation de services pour la réalisation d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la construction d'un collège - Prestation de service pour la réalisation d'une déclaration de projet (Services)	34 682,50	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	01/05/2021
2021D021	Acquisition de supports de communication – Bagagerie Marché réservé opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés (Fournitures)	Mini 16 000,00 Maxi 100 000,00	Accord-cadre à bons de commande	APJAH ESAT EN ROUDIL	81500	28/04/2021
2021D022	Acquisition de supports de communication - Matériel de communication (Fournitures)	Mini 20 000,00 Maxi 300 000,00	Accord-cadre à bons de commande	DUPLIGRAPHIC SARL	77600	28/04/2021
2021D024	Acquisition et renouvellement de casiers scolaires pour les collèges du Tarn (Fournitures)	71 100,00 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	MECAFORM SAS	81300	28/04/2021
2021D032	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – Lot 2 : Carmausin et Vallée du Viaur (Services)	Mini 2 000,00 Maxi 20 000,00	Accord-cadre à bons de commande	Lau jardi services	81190	28/04/2021
2021D033	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels de propriété départementale – Lot 13 : Entretien des forêts départementales (Services)	Mini 2 500,00 Maxi 10 000,00	Accord-cadre à bons de commande	EURL Entreprise Fabien Bascoul	81190	28/04/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D023	Mandat d'études et de réalisation. Construction d'un collège à Couffouleux (Services)	560 300,00	Marché ordinaire	SPL AUDEO	81011	24/04/2021
2021D006	RD 903 PR 27 +020 à 27 +400 Rectification, calibrage et aménagement d'un carrefour (Travaux)	388 887,00	Marché ordinaire	SIORAT SAS	31600	19/04/2021
2021D018	Prestations d'études pour le Réseau d'Initiative Publique du Tarn (Services)	Mini 0,00 Maxi 200 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SAS CABINET MICHEL KLOPFER	75782	19/04/2021
2021D034	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Service de vidéo à la demande (Services)	Mini 0,00 Maxi 54 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	92140	19/04/2021
2021D035	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Service d'autoformation en ligne (Services)	Mini 12 000,00 Maxi 39 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CVS	93100	19/04/2021
2021D036	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Presse en ligne (Services)	Mini 1 500,00 Maxi 24 000,00	Accord-cadre à bons de commande	LEKIOSQUE	75000	19/04/2021
2021D037	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Service de lecture numérique en ligne en streaming (Services)	Mini 12 000,00 Maxi 21 000,00	Accord-cadre à bons de commande	CYBERLIBRIS	75008	19/04/2021
2021D038	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Jeunesse (Services)	Mini 1 500,00 Maxi 36 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	92140	19/04/2021
2021D039	Mise à disposition de ressources numériques en ligne Service de lecture numérique en ligne en téléchargement (Services)	Mini 3 000,00 Maxi 36 000,00	Accord-cadre à bons de commande	OMBRES BLANCHES	31000	19/04/2021
2021D019	Acquisition de petits matériels et logiciels informatiques (Fournitures)	104 264,47 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	BECHTLE DIRECT	67120	14/04/2021
2021D020	Aspiration de gravillons après revêtement sur les routes départementales du Tarn (Services)	52 350,04 (Estimation)	Accord-cadre à bons de commande Sans minimum ni maximum	GTPL	31130	14/04/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D016	Etudes générales portant sur l'aménagement, la construction et la réparation d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art <i>RD 964 - Etudes de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête parcellaire</i> (Services)	115 200,00	Marché subséquent	Egis Villes & Transports	31130	24/03/2021
2021D014	Achat de papier pour la Cellule imprimerie, les copieurs et imprimantes des services du Conseil Départemental du Tarn. <i>Lot n°1- Fourniture de papier pour copieurs et imprimantes</i> (Fournitures)	Mini 50 000,00 Maxi 152 000,00	Accord-cadre à bons de commande	INAPA FRANCE SAS	91913	22/03/2021
2021D015	Achat de papier pour la Cellule imprimerie, les copieurs et imprimantes des services du Conseil Départemental du Tarn. <i>Lot n°2: Achat de papier pour la Cellule imprimerie</i> (Fournitures)	Mini 20 000,00 Maxi 72 000,00	Accord-cadre à bons de commande	INAPA FRANCE SAS	91913	22/03/2021
2021D017	Achat d'une sonnette de battage pour la pose de glissières de sécurité (Fournitures)	37 250,00	Marché ordinaire	PAJOT	49240	22/03/2021
2021D013	AATLANDIDE-Logiciel de Télétransmission à la CPAM des feuilles de soins électroniques (Services)	Mini 24 000,00 Maxi 120 000,00	Accord-cadre à bons de commande	AATLANTIDE	38240	18/03/2021
2021D012	Audit du Foyer Départemental Enfance Famille (Services)	Mini 0,00 Maxi 40 000,00	Accord-cadre à bons de commande	SPQR	69006	11/03/2021
2021D011	Poursuite Mission maîtrise d'œuvre. Achèvement du confortement et réfection structurelle des galeries du Musée-Mine départemental (Services)	33 258,00	Marché ordinaire	INGEMA	31190	08/03/2021
2021D010	Fourniture d'un bi-répandeur gravillonneur synchrone sur porteur 26t (Fournitures)	328 000,00	Marché ordinaire	ACMAR SAS	53400	02/03/2021
2021D003	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels - <i>Albigeois</i> <i>Marché réservé aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique</i> , (Services)	Mini 3 000,00 Maxi 0,00	Accord-cadre à bons de commande	REGIE INTER-QUARTIERS D'ALBI	81000	11/02/2021
2021D004	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels - <i>Ségala</i> (Services)	Mini 4 000,00 Maxi 0,00	Accord-cadre à bons de commande	Tarroux travaux paysagers	81350	11/02/2021
2021D005	Entretien d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, de forêts et d'espaces naturels - <i>Pays de Cogagne</i> <i>Marché réservé aux structures employant des travailleurs handicapés</i> (Services)	Mini 1 500,00 Maxi 0,00	Accord-cadre à bons de commande	ESAT de BRACONNAC	81440	11/02/2021

Numéro	Objet du marché	Montant € HT*	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
2021D007	Inventaire du patrimoine culturel sur le territoire des communautés de communes du Cordais et du Causse et du Carmausin Ségala (Services)	120 035,00	Marché ordinaire	CAUE		06/02/2021
2021D009	RD 964 - PR 36+100 à 36+815 - Rétablissement du chemin du lac - Prestations similaires au marché n°2020C112 (Travaux)	198 958,70	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	81000	06/02/2021
2021D008	Evolutions et maintenance du progiciel ARKHEIA de gestion des Archives départementales et de son moteur de recherche associé (Services)	Mini 40 000,00 Maxi 160 000,00	Accord-cadre à bons de commande	ANAPHORE	13570	05/02/2021
2020C150	Acquisition d'enveloppes et de sachets pour les services du Département du Tarn (Fournitures)	Mini 0,00 Maxi 208 000,00	Accord-cadre à bons de commande	COMPAGNIE EUROPEENNNE DE PAPETERIE	16440	19/01/2021
2021D001	RD 612 - PR 58+1040 à 62+800 - Rectification, recalibrage, aménagement de carrefours tourne à gauche et aménagement d'un créneau de dépassement (Travaux)	3 556 396,50	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	81100	12/01/2021

* On prend en compte le montant indicatif pour les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum.

Marchés confiés par mandat à THEMELIA en 2021

Télétransmis en Préfecture le : 28 mars 2022
N° AR : 081-22870002-20220324-30613936581146-DE

N° OP.	NOM DE L'OPERATION	INTITULE DU MARCHE	N° DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Groupe C - Repérage amiante avant travaux	21-015	QUALICONSULT IMMOBILIER	720,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Modification de raccordement électrique	21-034	ENEDIS	1 456,00 €
2015-2	RENOVATION DU COLLEGE DE BRASSAC	Etude géotechnique G2 AVP et G2 PRO	21-043	GFC	2 750,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Maîtrise d'œuvre Groupe C	21-044	3.ARCHITECTES / J.ROBERT INGENIERIE / GT INGENIERIE / ETB / ETB ENVIRONNEMENT	27 701,36 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Convention relative au raccordement du collège au réseau de chaleur de la Ville de Castres	21-049	CASTRES ENERGIE SERVICES	27 000,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Travaux suite à la pose d'un nouveau tarif bleu - CE Pampelonne	21-051	AS ENERGIE	1 718,79 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Dépose portail coulissant	21-053	METALBI 81	1 924,78 €
2015-2	RENOVATION DU COLLEGE DE BRASSAC	Contrôle technique - Rénovation d'un auvent + abri vélo	21-055	APAVE	2 900,00 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Repérage amiante avant travaux collèges de Puylaurens et Lacaune	21-057	ETB ENVIRONNEMENT	3 490,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Mission CT - Groupe C	21-064	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	4 240,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Bornage et délimitation des parcelles D n°1248-1249-1199-1183-1196	21-067	GEO SUD-OUEST	820,00 €

2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Gardiennage du 30/07/21 au 01/09/21	21-073	PROSTEC	17 711,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Mission OPC - Lot n°1 - Groupe A (Brassac, Montredon, Vabre)	21-077	PHILIPPE VIES	29 960,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Mission OPC - Lot n°2 - Groupe A (Roquecourbe)	21-078	OTCE MIDI-PYRENEES	20 780,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Mission OPC - Lot n°3 - Groupe B (Alban, Puylaurens, Mazamet, St Juéry, Valderiès)	21-079	OTCE MIDI-PYRENEES	26 210,00 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Réalisation de fouilles en tranchées et travaux de carottages	21-080	BOURDARIOS	7 182,49 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Réseau UV	21-081	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	10 608,31 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Lot n°2A - Réfection de la couverture des toitures du collège J.Durand à Puylaurens	21-085	MAE	384 979,00 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Lot n°2B - Réfection de la couverture des toitures du collège Le Montalet à Lacaune	21-086	MAE	349 924,00 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Remplacement luminaires, création poste de travail, réfection armoire et divers	21-088	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	19 182,49 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Agrandissement du regard principal de l'arrivée générale d'eau potable pour installation réducteur de pression	21-089	BOURDARIOS	5 701,00 €
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Pose d'un réducteur de pression	21-090	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	3 546,24 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Panneaux composites + pose sur site	21-091	AVP	7 540,00 €

2015-3	RENOVATION DU COLLEGE DE LACAUNE	Mission SPS - Auvent entrée + abri vélo	21-094	CONSEILS COORDINATION	2 900,00 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Lot n°1A - Centrales solaires photovoltaïques groupe Nord	21-096	OCCISOLIS	216 550,00 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Lot n°1B - Centrales solaires photovoltaïques groupe Sud	21-097	OCCISOLIS	216 545,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Test complémentaire d'étanchéité à l'air	21-098	CETII	6 490,00 €
2015-2	RENOVATION DU COLLEGE DE BRASSAC	Lot n°1 - VRD, démolition, gros-œuvre	21-102	EUROVIA	63 899,65 €
2015-2	RENOVATION DU COLLEGE DE BRASSAC	Lot n°2 - Charpente métal, couverture, bardage, serrurerie	21-103	BORIES	77 889,30 €
2015-3	RENOVATION DU COLLEGE DE LACAUNE	Travaux d'aménagement de l'entrée du collège Le Montalet à Lacaune	21-104	SPIE BATIGNOLLES MALET	59 715,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Attestation HAND après pose de mobilier	21-106	SOCOTEC	400,00 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Reprise étanchéité collège Le Clézio à Lisle-sur-Tarn	21-111	MAE	1 290,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Etude géotechnique G2 AVP et G2 PRO - CE Roquecourbe	21-117	SOLS ET EAUX	7 339,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Gardiennage	21-118	PROSTEC	7 124,20 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Fourniture et pose d'une clôture rigide	21-119	E2V	474,81 €

2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Récupération caméra ville sur réseau collège	21-121	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	4 228,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Rajout de prise de courant	21-124	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	5 960,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Mission SPS - Groupe C	21-128	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	6 300,00 €
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Etude de sols G2 AVP et G2 PRO - CE Mazamet, Puylaurens, St Juéry	21-167	GFC	7 000,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Fourniture et pose d'une niche de protection pour onduleur photovoltaïque	21-146	WAROUDE AUTOMATION	2 461,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Vernis sur boiserie	21-147	LACOMBE	1 568,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Arrêt de porte	21-148	METALBI 81	1 526,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Vérification initiale des installations électriques	21-149	SOCOTEC	2 500,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Fourniture et pose d'une étagère au niveau du self service	21-150	SODICOM	278,00 €
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Dépose radiateur salle de travail	21-151	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	383,67
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Complément prises de courant	21-152	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	15 961,80 €
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Prestations similaires - Collège L.Paulin à Réalmont	21-155	OCCISOLIS	32 330,00 €

Télétransmis en préfecture le : 28 mars 2022
N° AR : 0801-2281000120220244-Im001393C311436-DE

2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Sondage d'étanchéité	21-166	MAE	85091-2880001220224-Im13936311486-DE
2015-2	RENOVATION DU COLLEGE DE BRASSAC	Lot n°3 - Electricité CFO/CFA	21-174	CALAS ENERGIE ET CONFORT	7 093-001016250-DE
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Travaux complémentaires (dépannage horloge, armoire SEGPA, relevé schémas DOE)	21-177	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	3 934-6550-DE
2038	RENOVATION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES	Caractérisation des sols - CE Salvagnac	21-182	SOLS ET EAUX	2 615-00420-DE
2978	COLLEGES DU TARN MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET ENERGIE	Modification implantation panneaux	21-186	WAROUDE AUTOMATION	1 652-00222-DE
2991	RESTRUCTURATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS A GAILLAC	Remplacement de pièces défectueuses sur CTA	21-187	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	4 995-00188-DE
2029	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE CASTRES	Formation complémentaire sur installations SSI et sonorisation	21-189	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	1 510-001486-DE

Annexe 2

Marchés confiés par mandat à AUDEO en 2021

N° OP.	NOM DE L'OPERATION	INTITULE DU MARCHE	N° DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Mission de maîtrise d'oeuvre	A21-014	AATC / OTCE MIDI-PYRENEES	280 280,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Mission de maîtrise d'oeuvre	A21-015	ASTRUC ARCHITECTES / IN SITU ERGONOMIE / BETOM INGENIERIE / CAP TERRE	289 550,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Mission OPC	A21-017	LLOP	25 690,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	SPS	A21-018	BUREAU VERITAS	11 080,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Contrôle technique	A21-019	BUREAU VERITAS	16 490,00 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	SPS	A21-020	CONSEILS COORDINATION	25 075,37 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Contrôle technique	A21-024	APAVE	16 976,00 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Mission OPC	A21-025	ETB	64 900,00 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Détection et géolocalisation de réseaux enterrés	A21-028	GEO SUD-OUEST	4 380,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Etude géotechnique G2 AVP et G2 PRO	A21-029	SOLS ET EAUX	10 020,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Relevé de géomètre de l'ancienne école d'infirmière	A21-030	GEO SUD-OUEST	1 350,00 €

12005	REHABILITATION DU COLLEGE DE GRAULHET	SPS	A21-031	ELYFEC	28 000,00 €
12005	REHABILITATION DU COLLEGE DE GRAULHET	Contrôle technique	A21-032	BUREAU VERITAS	41 540,00 €
12002	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE	Maquette BIM	A21-033	KEYROS	19 300,00 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Diagnostic amiante et plomb	A21-039	SUC EXPERTISES	4 725,00 €
12001	RESTRUCTURATION DU FOYER DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE A ALBI	Etude géotechnique G2 AVP et G2 PRO	A21-040	SOLS ET EAUX	14 650,00 €
12006	MISE EN PLACE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES COLLEGES DU TARN - PHASE 2	Mission de maîtrise d'oeuvre	A21-041	ASTRUC ARCHITECTES / BET RAMAT	109 027,00 €
12006	MISE EN PLACE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES COLLEGES DU TARN - PHASE 2	Contrôle technique	A21-042	BTP CONSULTANTS	7 900,00 €
12006	MISE EN PLACE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES COLLEGES DU TARN - PHASE 2	SPS	A21-043	ELYFEC	3 885,00 €

Annexe 3

Avenants ayant été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

MARCHE INITIAL					AVENANTS				
<u>N°</u>	<u>Procédure</u>	<u>Libellé</u>	<u>Attributaire</u>	<u>N°marché</u>	<u>Montant HT</u>	<u>N°</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Nouveau montant du marché</u>	<u>Avis de la Cao</u>
1	MAPA	Travaux de réfection structurelle des galeries du musée-mine à Cagnac-les-Mines Lot 2 : Gros-Œuvre	GROUPEMENT EIFFAGE ROUTE GRAND SUD / EURL INNOV TP / SAS FRAYSSINET	2020C145	204 638,10 €	3	20 229,04	224 867,14	21 octobre 2021
3	MAPA	Travaux de rectification et calibrage RD 964 PR36 + 100 à 36 + 815	GROUPEMENT COLAS France / MAILLET TP	2020C112	1 011 385,20	3	90 000,00	1 101 385,20	08 avril 2021

Annexe 4

Avenants non soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

MARCHE INITIAL						AVENANTS		
N°	Procédure	Libellé	Attributaire	N° marché	Montant € HT	N°	Nature	Montant € HT
1	Appel d'offres ouvert	Acquisition et Maintenance d'une solution de gestion des dossiers administratifs et médicaux de la Protection Maternelle et Infantile	GFI PROGICIELS	2019B025	minimum 36 000,00 Sans montant maximum	1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
2	Appel d'offres ouvert	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du tarn - Tarn Sud Est	DALKIA	2014-053	Postes P1 et P2 = 255 640 annuel Poste P3 = 701 217 annuel	6	Réajustement	Sans incidence financière sur le montant du marché
3	Marché à procédure adaptée	Mission de prestations de sténotypie	Madame Odile VETEAU	17AL01	minimum 18 000,00 maximum 72 000,00	2	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
4	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Achat d'espaces publicitaires pour des opérations de communication du Département du Tarn	O2PUB GROUPE LA DEPECHE	17M032	Sans minimum maximum 175 000,00	1	Transfert à l'AGENCE	Sans incidence financière sur le montant du marché
5	Appel d'offres ouvert	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du Tarn Lot n°2 Tarn Ouest	ENGIE COFELY	2014-052	Postes P1 et P2 : 228 735 annuel Poste P3 : 670 513 annuel	7	Réajustement suite à restructuration du Collège Albert Camus à Gaillac	1 200,00
6	Marché à procédure adaptée	Travaux de dépose, pose et surfaçage de la signalétique extérieure pour les besoins du Département du Tarn	SUD OUEST SIGNALISATION	2019B226	Sans minimum maximum 200 000	1	Ajout prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
7	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Achat d'espaces publicitaires pour des opérations de communication du Département du Tarn	L'AGENCE	17M032	Sans minimum annuel maximum annuel 175 000,00	2	Prolongation durée	Sans incidence financière sur le montant du marché
8	AOOE	Acquisition de postes de travail informatique	QUADRIA	2020C120	Sans minimum et sans maximum	1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
9	AOOE	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du Tarn - Lot n°3 : Tarn Sud Est	DALKIA	2014-053	Postes P1 et P2 : 255 640 annuel Poste P3 : 701 217 annuel	7	Réajustement suite à la construction du nouveau collège de Castres	Sans incidence financière sur le montant du marché
10	Procédure concurrentielle avec négociation	Assurance Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	ALLIANZ France	17M038	Cotisation prévisionnelle 2018 59 667,48	1	Reprécision champs application des garanties du contrat (retrait des cyber risques)	Sans incidence financière sur le montant du marché
11	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Évolution et maintenance de la solution de gestion des prestations aux PA et aux PH	WORLDSLNE SA	2019B040	minimum annuel 20 000,00 maximum annuel 150 000,00	1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
12	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Évolution et maintenance de la solution de gestion des prestations aux PA et aux PH	WORLDSLNE SA	2019B040	minimum annuel 20 000,00 maximum annuel 150 000,00	2	Transfert à WORLDSLNE France SAS	Sans incidence financière sur le montant du marché
13	Appel d'offres ouvert	Location, maintenance d'imprimantes et de multifonctions, fourniture de consommables, logiciels et prestations associées	SHARP	2018A060	Sans minimum et sans maximum	1	Transfert appareils / imprimantes du laboratoire d'analyse du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
14	Appel d'offres ouvert	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des routes départementales du Tarn	SAS CEREG Ingénierie	2020C033	10 800,00	2	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
15	Appel d'offres ouvert	Fourniture de signalisation temporaire verticale métallique pour le Département du Tarn	SIGNAUX GIROD SUD	2018A104	333 333,33	4	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
16	Marché à procédure adaptée	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans plusieurs collèges du département du Tarn	SPB	2020C121	270 926,00	1	Augmentation du montant	4 623,50
17	Marché à procédure adaptée	Audit du Foyer Départemental Enfance Famille	SPQR	2021D012	Sans minimum maximum de 40 000	1	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
18	Marché à procédure adaptée	MMO-Travaux de restructuration et d'accessibilité à la Maison départementale Malroux à Castres	SARL MARTI RAKOTO	2018A025	27 083,33	1	Modification équipe + Prolongation durée + Modification honoraires	3 217,50

19	Appel d'offres ouvert	Acquisition de Postes de travail informatique	QUADRIA	2020C120	Sans minimum et sans maximum	2	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
20	Appel d'offres ouvert	Travaux de technique à chaud pour les services du Département du Tarn - Secteurs de Carmaux et de Cordes	COLAS France	2020C075	Sans minimum et sans maximum	1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
21	Appel d'offres ouvert	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du Tarn Lot n°3 - Tarn Sud Est	DALKIA	2014-053	Postes P1 et P2 = 255 640 annuel Poste P3 = 701 217 annuel	8	Plus-value	120 € HT/an
22	Marché à procédure adaptée	Travaux de réfection structurelle des galeries du Musée Mine Lot 1 Terrassements, déconstructions et étanchéité	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	2020C144	185 547,30	1	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
23	Marché à procédure adaptée	Travaux de réfection structurelle des galeries du Musée Mine Lot 1 Terrassements, déconstructions et étanchéité	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	2020C145	204 638,10	1	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
24	Marché à procédure adaptée	Mission maîtrise d'oeuvre. Réhabilitation de l'ancienne école Camille Claudel en vue de l'installation du centre d'art contemporain LE LAIT	HARTER ARCHITECTURE	2021D071	119 328,00	1	Avenant de transfert suite fusion JROBERT et SAS ISAO	Sans incidence financière sur le montant du marché
25	Marché à procédure adaptée	Travaux pour les bâtiments du Département du Tarn	Lot 7 TRUJILLO Lot 8 TRUJILLO Lot 9 BOURDARIOS	2019B147 2019B148 2019B146	Sans minimum et sans maximum	1 1 1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
26	Marché à procédure adaptée	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation des tunnels de Puech Mergou et Maillebroc	Centre d'études des tunnels	2018A155	17 520,00	1	Modification du délai d'exécution	Sans incidence financière sur le montant du marché
27	Marché à procédure adaptée	Travaux de réfection structurelle des galeries du Musée Mine Lot 1 Terrassements, déconstructions et étanchéité	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	2020C144	185 547,30	2	Augmentation du montant suite travaux modificatifs	1 950,00
28	Marché à procédure adaptée	Mission de maîtrise d'oeuvre. Confortement et réfection structurelle partielle des galeries du Musée Mine départemental	INGEMA	2019B144	32 200,00	1	Augmentation montant honoraires	3 220,00
29	Appel d'offres ouvert	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du Tarn Lot n°3 - Tarn Sud Est	DALKIA	2014-053	Postes P1 et P2 = 255 640 annuel Poste P3 = 701 217 annuel	9	Plus-value	370,00 € HT / an
30	Appel d'offres ouvert	Travaux de réfection structurelle des galeries du musée-mine à Cagnac-les-Mines Lot 2 : Gros-Œuvre	GROUPEMENT EIFFAGE ROUTE GRAND SUD / EURL INNOV TP / SAS FRAYSSINET	2020C145	204 638,10	2	Prolongation durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
31	Appel d'offres ouvert	Marché de services de télécommunications pour le Département du TARN - LOT 3 Services de téléphonie fixe principaux, interconnexion de sites et accès Internet, hébergement	ARIANE NETWORK	2019B063	Sans minimum et sans maximum	1	Transfert vers Celeste	Sans incidence financière sur le montant du marché
32	Appel d'offres ouvert	Marché de services de télécommunications pour le Département du TARN - LOT 3 Services de téléphonie fixe principaux, interconnexion de sites et accès Internet, hébergement	CELESTE	2019B063	Sans minimum et sans maximum	2	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
33	Marché à procédure adaptée	Travaux de réfection structurelle des galeries du musée-mine à Cagnac-les-Mines Lot 1 : Terrassement-Gros-Œuvre	GROUPEMENT EIFFAGE ROUTE GRAND SUD / EURL INNOV TP	2021D069	453 766,19	1	Travaux supplémentaires	6 470,00
34	Marché à procédure adaptée	Aménagement d'un carrefour de Vialavert - RD622-RD66 - Canton des Hautes Terres d'Oc - Commune de Le Bez	EIFFAGE Route Grand - Sud	2021D087	279 903,00	1	Prolongation de la durée du marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
35	Appel d'offres ouvert	MAINTENANCE ET ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES, RÉSEAU, TÉLÉPHONIE ET SÉCURITÉ - Maintenance et acquisition d'équipements réseau	SPIE ICS	2019B223	minimum annuel 5 000,00 maximum annuel 75 000,00	1	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
36	Marché à procédure adaptée	Expérimentation pour le repérage des fragilités des personnes	LA POSTE	2020C137	39 420,00	1	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
37	Marché à procédure adaptée	Contrat de maintenance des SSI dans les bâtiments du Département du tarn	Communication Maintenance Sécurité	17TB61	44 453,60	2	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché

38	Marché à procédure adaptée	ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION DU BEGES 2021 - BILAN 2021 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE "PATRIMOINE ET COMPETENCES" DU DEPARTEMENT DU TARN	ECEOS	2021D061	4 075,00	1	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
39	Appel d'offres ouvert	Fourniture et transport de GNT pour les services du Département - secteur Cordes	SAS ROUQUETTE	2020C053	Sans minimum ni maximum	2	Ajout de prix au BPU	Sans incidence financière sur le montant du marché
40	Appel d'offres ouvert	RD612- Rectification, calibrage, amgt de carrefours TAG amgt créneau dépassement	Eiffage route Gd Sud / Gpt SAS Cazal	2021D001	3 556 396,50	1	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
41	Marché subséquent	Marché subséquent études générales portant sur l'amgt, la construction et réparation d'infrastructures routières, d'OA et tunnels	Arcadis ESG	2020C089	298 175,00	1	Ajout de prix au BPU	8 740,00
42	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Evolution et Maintenance du progiciel Pégase Bourses de Gestion de l'aide à la restauration	INETUM SOFTWARE	17TD08	minimum annuel 3 000,00 maximum annuel 60 000,00	1	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
43	Marché à procédure adaptée	Maintenance des serveurs, des équipements actifs de réseau et des onduleurs du Département du Tarn Lot n°1 : Maintenance des serveurs du Département du Tarn	ASMX	2018001	minimum annuel 1 000,00 maximum annuel 20 000,00	3	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
44	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Maintenance du progiciel " Neptune " pour le suivi des stations d'épuration par le S.A.T.E.S.E	DLM SOFT	2018014	minimum annuel 2 000,00 maximum annuel 30 000,00	1	Prolongation durée marché	Sans incidence financière sur le montant du marché
45	Appel d'offres ouvert	Exploitation des installations thermiques des collèges publics du Tarn Lot n°1 - Tarn Nord Est	ENGIE COFELY	2014-051	Postes P1 et P2 = 172 173 annuel Poste P3 = 564 128 annuel	5	Plus value	150/an

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/06. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence BELOU

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 3123-19-3, L. 3221-3 et L. 3321-1,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L. 313-1, L. 332-23, L. 332-24 et L. 423-3,

Vu le Code du travail notamment son article L. 6227-1,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 février 2022 relative à la présentation des Orientations Budgétaires (OB) pour l'année 2022,

Vu la consultation du Comité technique, le 2 décembre 2021, relative au plan de formation 2022,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la stratégie pluriannuelle des ressources humaines du Département, pour la période 2022-2024, identifie trois axes directeurs – renouvellement des compétences et de l'attractivité de la Collectivité, création des conditions favorisant la qualité de vie au travail, développement de la performance et de l'accompagnement du changement – et que les grandes orientations de la politique des ressources humaines, définies pour l'année 2022, doivent s'inscrire en cohérence avec ceux-ci,
- que l'ensemble des emplois de la Collectivité sont créés par délibération de l'Assemblée départementale,
- qu'il y a ainsi lieu, compte tenu des besoins des services départementaux et de la poursuite de la politique de promotion sociale, de procéder à des créations et transformations d'emplois (permanents et non permanents),
- qu'il y a également lieu de recourir ponctuellement à du personnel vacataire afin d'assurer la réalisation d'actes déterminés, discontinus dans le temps et non réguliers,
- que la Collectivité est tenue d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme d'actions de formation (formations d'intégration et de professionnalisation, de perfectionnement, de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique, et actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française) et que ledit plan doit être présenté à l'Assemblée départementale,
- qu'il y a ainsi lieu de présenter au Conseil départemental le plan de formation pour l'année 2022, qui a été soumis au Comité technique le 2 décembre 2021,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents départementaux et à la mise en œuvre de la politique des ressources humaines doivent être inscrits au budget primitif 2022,
- que le Conseil départemental peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents du Département, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, selon les conditions fixées par une délibération annuelle,

– **APPROUVE** les grandes orientations de la politique des ressources humaines du Département au titre de l'année 2022.

– **APPROUVE** les créations et transformations d'emplois (permanents et non permanents) énumérées en annexe 1 de la présente délibération et **ACTUALISE** en conséquence le tableau des emplois de la Collectivité.

– **AUTORISE** M. le Président à procéder aux recrutements des agents contractuels correspondants et à recourir, en tant que de besoin, à du personnel vacataire pour la réalisation d'actes déterminés, discontinus dans le temps et non réguliers.

– **APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2022 joint en annexe 2 de la présente délibération.

– **INSCRIT** au budget primitif 2022 les crédits nécessaires à la rémunération des personnels départementaux ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique des ressources humaines du Département.

– **AUTORISE** M. le Président à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

– **DÉCIDE** de fixer comme suit, pour l'année 2022, les conditions de la mise à disposition d'un véhicule aux membres du Conseil départemental et aux agents du Département, pour lesquels l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

1/ Liste des mandats et des fonctions permettant la mise à disposition d'un véhicule

- ✓ Président du Conseil départemental
- ✓ Vice-Président chargé de la Culture
- ✓ Vice-Président chargé des Sports
- ✓ Directeur général des services
- ✓ Directeur général adjoint des services

2/ Conditions d'utilisation des véhicules mis à disposition

Au vu du caractère permanent de la mise à disposition du véhicule, les membres du Conseil départemental et les agents du Département qui en bénéficient sont autorisés à en avoir une utilisation privée, qui sera évaluée et soumise à cotisations sociales.

L'avantage en nature sera évalué dans le respect du cadre juridique en vigueur. Conformément à la réglementation, l'évaluation sera appliquée avec effet au 1^{er} janvier 2022 et notifiée aux intéressés par arrêté du Président du Conseil départemental.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc13939531149b-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

....

ANNEXE 1



I/ Tableau récapitulatif

EMPLOIS PERMANENTS	
9 créations nettes d'emplois pour répondre à de nouveaux besoins.	4 A : 1 au Service Aménagement du territoire / 1 à la Maison du Département d'Albi « Cantepau » / 1 à la Maison du Département de Lavaur / 1 à la Maison du Département de Mazamet. 5 C : 1 au collège Les Portanelles de Lautrec / 1 au collège Pierre Suc de Saint-Sulpice / 1 au Service Instruction des droits et Paiement des prestations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) / 1 au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) / 1 au Service Insertion professionnelle (Direction Vie sociale Insertion).
71 transformations d'emplois (suppressions / créations).	1 à la suite d'une évolution statutaire. 4 pour la nomination d'agents lauréats de concours. 10 pour la nomination d'agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne. 56 dans le cadre de l'actualisation du tableau des emplois.
EMPLOIS NON PERMANENTS	
352 créations d'emplois d'agents contractuels pour répondre aux besoins ponctuels des services	16 pour le recrutement d'agents contractuels en accroissement saisonnier d'activité. 27 pour le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire d'activité. 2 pour le recrutement de contrats de projet. 16 pour le recrutement de contrats d'engagement éducatif. 1 pour le recrutement d'un apprenti. 290 emplois d'assistants familiaux.
+ Actualisation du tableau des emplois : 20 emplois non permanents concernés.	

II/ Tableaux des créations et suppressions d'emplois

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL	
<u>Nouveaux besoins</u>	
Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	<p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Aménagement du territoire ↳ poste n° 3563</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Les Portanelles de Lautrec ↳ poste n° 3564</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Pierre Suc de Saint-Sulpice ↳ poste n° 3565</p>
DGA de la Solidarité	<p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département d'Albi « Cantepau » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3566</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département de Lavaur (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3567</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département de Mazamet (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3568</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) au Service Instruction des droits et Paiement des prestations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ poste n° 3569</p>

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ poste n° 3570</p> <p>1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) au Service Insertion professionnelle (Direction Vie sociale Insertion) ↳ poste n° 3571</p>

Promotion sociale (agents lauréats de concours)

Suppression	Création
DGA des Services techniques et de l'Environnement	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) à la Direction de l'Eau et de l'Environnement ↳ poste n° 1669	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A / filière technique) à la Direction de l'Eau et de l'Environnement ↳ poste n° 1669

DGA de la Solidarité

3 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification sociale) ↳ postes n° 122, 1061 et 1611	3 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification sociale) ↳ postes n° 122, 1061 et 1611
--	--

Promotion sociale (agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne)

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) à la DGA des Politiques territoriales et éducatives ↳ poste n° 201	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) à la DGA des Politiques territoriales et éducatives ↳ poste n° 201

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Promotion sociale (agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne)

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Louis Pasteur de Graulhet ↳ poste n° 519	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Louis Pasteur de Graulhet ↳ poste n° 519
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès de Castres ↳ poste n° 606	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès de Castres ↳ poste n° 606
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège La Vallée du Thoré de Labastide-Rouairoux ↳ poste n° 615	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège La Vallée du Thoré de Labastide-Rouairoux ↳ poste n° 615
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ poste n° 791	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ poste n° 791
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Louis Étienne de Mazamet ↳ poste n° 952	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Louis Étienne de Mazamet ↳ poste n° 952
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1310	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1310
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B / filière culturelle) aux Archives départementales ↳ poste n° 293	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A / filière culturelle) aux Archives départementales ↳ poste n° 293

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Promotion sociale (agents inscrits sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne)

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) à la Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↗ poste n° 539	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) à la Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↗ poste n° 539
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification sociale) ↗ poste n° 552	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Tarification et Planification (Direction d'Appui à la coordination et à la planification sociale) ↗ poste n° 552

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Eustache de Beaumarchais de Valence-d'Albigeois ↗ postes n° 70 et 1217	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Eustache de Beaumarchais de Valence-d'Albigeois ↗ postes n° 70 et 1217
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Monnet de Castres ↗ poste n° 212	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Monnet de Castres ↗ poste n° 212
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Aristide Bruant d'Albi ↗ poste n° 275	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Aristide Bruant d'Albi ↗ poste n° 275
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès de Castres ↗ poste n° 311	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès de Castres ↗ poste n° 311

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Les Portanelles de Lautrec ↳ poste n° 449	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Les Portanelles de Lautrec ↳ poste n° 449
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Alain Fournier d'Alban ↳ postes n° 455 et 1627	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Alain Fournier d'Alban ↳ postes n° 455 et 1627
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège René Cassin de Vielmur-sur-Agoût ↳ poste n° 475	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège René Cassin de Vielmur-sur-Agoût ↳ poste n° 475
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège du Saut de Sabo de Saint-Juéry ↳ postes n° 544 et 559	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège du Saut de Sabo de Saint-Juéry ↳ postes n° 544 et 559
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Albert Camus de Gaillac ↳ poste n° 586	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Albert Camus de Gaillac ↳ poste n° 586
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Renée Taillefer de Gaillac ↳ postes n° 622 et 1446	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Renée Taillefer de Gaillac ↳ postes n° 622 et 1446
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès d'Albi ↳ poste n° 633	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean Jaurès d'Albi ↳ poste n° 633
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ postes n° 654 et 1923	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ postes n° 654 et 1923

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Pierre Suc de Saint-Sulpice ↳ poste n° 658	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Pierre Suc de Saint-Sulpice ↳ poste n° 658
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Louisa Paulin de Réalmont ↳ postes n° 682 et 1501	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Louisa Paulin de Réalmont ↳ postes n° 682 et 1501
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 835	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 835
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Victor Hugo de Carmaux ↳ poste n° 864	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Victor Hugo de Carmaux ↳ poste n° 864
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège La Montagne noire de Labruguière ↳ poste n° 1200	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège La Montagne noire de Labruguière ↳ poste n° 1200
1 emploi à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Aristide Bruant d'Albi ↳ poste n° 1386	1 emploi à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Aristide Bruant d'Albi ↳ poste n° 1386
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Louis Pasteur de Graulhet ↳ poste n° 1422	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Louis Pasteur de Graulhet ↳ poste n° 1422
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège du Montalet de Lacaune ↳ poste n° 1479	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège du Montalet de Lacaune ↳ poste n° 1479

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Thomas Pesquet de Castres ↳ poste n° 1506	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Thomas Pesquet de Castres ↳ poste n° 1506
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) à la Direction de l'Éducation ↳ poste n° 1525	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) à la Direction de l'Éducation ↳ poste n° 1525
1 emploi à TNC à raison de 24,5/35 ^e d'un temps complet (70%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1771	1 emploi à TNC à raison de 24,5/35 ^e d'un temps complet (70%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Madeleine Cros de Dourgne ↳ poste n° 1771
1 emploi à TNC à raison de 21/35 ^e d'un temps complet (60%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ poste n° 1805	1 emploi à TNC à raison de 21/35 ^e d'un temps complet (60%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Augustin Malroux de Blaye-les-Mines ↳ poste n° 1805
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Léon Gambetta de Rabastens ↳ poste n° 1810	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Léon Gambetta de Rabastens ↳ poste n° 1810
1 emploi à TNC à raison de 24,5/35 ^e d'un temps complet (70%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Renée Taillefer de Gaillac ↳ poste n° 1838	1 emploi à TNC à raison de 24,5/35 ^e d'un temps complet (70%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Renée Taillefer de Gaillac ↳ poste n° 1838
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1851	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ poste n° 1851

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Politiques territoriales et éducatives	
2 emplois à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ postes n° 1854 et 1857	2 emplois à TNC à raison de 28/35 ^e d'un temps complet (80%) relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au collège Jean-Marie Gustave Le Clézio de Lisle-sur-Tarn ↳ postes n° 1854 et 1857
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative) au Service Qualité de vie au travail (Direction des Ressources humaines) ↳ poste n° 1009	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B / filière technique) au Service Qualité de vie au travail (Direction des Ressources humaines) ↳ poste n° 1009
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) <u>inscrit au tableau des emplois</u> ↳ poste n° 1142	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur médico-social), <i>pouvant être pourvu par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L. 332-8 (2°) du Code général de la fonction publique et rémunéré conformément aux grilles indiciaires applicables aux grades du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i> ↳ poste n° 1142
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines) ↳ poste n° 1521	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines) ↳ poste n° 1521
DGA des Services techniques et de l'Environnement	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle) au Service des Moyens ↳ poste n° 641	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service des Moyens ↳ poste n° 641
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) à la Direction administrative et financière des services techniques ↳ poste n° 921	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A / filière technique) à la Direction administrative et financière des services techniques ↳ poste n° 921

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Services techniques et de l'Environnement	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C / filière technique) à l'équipe Atelier (Direction des Bâtiments et Ressources techniques) ↳ poste n° 1107	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) à l'équipe Atelier (Direction des Bâtiments et Ressources techniques) ↳ poste n° 1107
3 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au Pôle Parc routier (Direction des Routes) ↳ postes n° 1993, 2038 et 2040	3 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique) au Pôle Parc routier (Direction des Routes) ↳ postes n° 1993, 2038 et 2040
DGA de la Solidarité	
2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B / filière sanitaire et sociale – secteur médico-technique) au Service Médico-social, Évaluation et Accompagnement (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ postes n° 1901 et 1963	2 emplois à TC relevant des grades du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur médico-social) au Service Médico-social, Évaluation et Accompagnement (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ postes n° 1901 et 1963
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 535	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Coordination technique / Protection de l'enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 535
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Mission Mineurs non accompagnés (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 909	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative) à la Mission Mineurs non accompagnés (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 909
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) au Service PMI et Adoption (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1463	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) au Service PMI et Adoption (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1463

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département d'Albi « Cantepau » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 1464	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social) à la Maison du Département d'Albi « Cantepau » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 1464
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des médecins territoriaux (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur médico-social) au Service PMI et Adoption (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1477	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur médico-social) au Service PMI et Adoption (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1477
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ poste n° 1703	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle) au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ poste n° 1703
Autres services	
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique) au Service du Protocole ↳ poste n° 794	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie A / filière administrative) au Service du Protocole, <i>pouvant être pourvu par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L. 332-8 (2°) du Code général de la fonction publique et rémunéré conformément aux grilles indiciaires applicables aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i> ↳ poste n° 794
1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative) <u>inscrit au tableau des emplois</u> ↳ poste n° 1585	1 emploi à TC relevant des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A / filière administrative), <i>pouvant être pourvu par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L. 332-8 (2°) du Code général de la fonction publique et rémunéré conformément aux grilles indiciaires applicables aux grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux</i> ↳ poste n° 1585

EMPLOIS PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : FOYER DE L'ENFANCE

Évolution statutaire

Avec effet au 1^{er} octobre 2021

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
1 emploi à TC relevant des grades du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soignante / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1409	1 emploi à TC relevant des grades du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture (catégorie B / filière soignante / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 1409
<u>Actualisation du tableau des emplois</u>	
Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
1 emploi à TC relevant des grades du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soignante / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 68	1 emploi à TC relevant des grades du corps des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soignante / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 68
1 emploi à TC relevant des grades du corps des éducateurs de jeunes enfants (catégorie A / filière socio-éducative / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 444	1 emploi à TC relevant des grades du corps des assistants socio-éducatifs (catégorie A / filière socio-éducative / FPH) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 444

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – accroissements saisonniers d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 31/08/2022 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions d'agent d'accueil au Musée du Cayla (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3572

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – accroissements saisonniers d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/09/2022 au 31/12/2022 inclus (4 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions d'agent d'accueil au Musée de la Mine (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3573</p>
	<p>2 emplois à TC, pour la période allant du 01/09/2022 au 31/12/2022 inclus (4 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de guide médiateur au Musée de la Mine (Conservation des Musées) ↳ postes n° 3574 et 3575</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/06/2022 au 30/09/2022 inclus (4 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de guide médiateur au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3576</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 31/08/2022 inclus (2 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de guide médiateur au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3577</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/08/2022 au 31/12/2022 inclus (5 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire des inventaires au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3578</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions d'agent d'accueil au Musée du Cayla (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3579</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 31/07/2022 inclus (5 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire des inventaires au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3580</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C / filière culturelle), afin d'occuper les fonctions de guide médiateur au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3581</p>
	<p>1 emploi à TNC à raison de 20/35^e d'un temps complet (57,14%), pour la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022 inclus (10 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'occuper les fonctions d'agent d'entretien au Musée du Textile (Conservation des Musées) ↳ poste n° 3582</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie A / filière administrative), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Gestion administrative du personnel (Direction des Ressources humaines) ↳ poste n° 3583</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Administration et Finances (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 3584</p>
	<p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 inclus (6 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), afin d'occuper les fonctions d'assistant de service social à la Maison du Département d'Albi « Cantepau » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3585</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022 inclus (10 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), afin d'occuper les fonctions d'éducateur spécialisé à la Maison du Département de Puy-laurens (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3586</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 28/02/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), afin d'occuper les fonctions d'assistant de service social à la Maison du Département de Lavaur (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3587</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), afin d'occuper les fonctions d'éducateur spécialisé aux Maisons du Département de Mazaïet et de Castres « 1^{er} mai » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3588</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022 inclus (10 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Administration et Finances (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ poste n° 3589</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 28/02/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), afin d'occuper les fonctions de gestionnaire de dossiers au Service Aide sociale – Récupérations (Direction de la Maison départementale de l'Autonomie) ↳ poste n° 3590</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 31/12/2022 inclus (9 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A / filière sanitaire et sociale – secteur social), afin d'occuper les fonctions d'assistant de service social en polyvalence à la Maison du Département de Lavaur (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3591</p>

Emplois d'assistants familiaux

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>290 emplois d'assistants familiaux, pour la période allant du 01/07/2022 au 30/06/2023 inclus (1 an) au Service Accueil familial (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles) ↳ postes n° 3592 à 3881</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Nouveaux besoins – apprentis

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/02/2022 au 30/06/2023 inclus (1 an et 5 mois), à la Maison du Département de Mazamet (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3882</p>

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/10/2020 au 30/09/2022 inclus (2 ans) au Service de la Jeunesse et des Sports ↳ poste n° 3883</p>
DGA des Services techniques et de l'Environnement	
<p>1 emploi de contrat de projet à TC, pour la période allant du 01/02/2022 au 31/01/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative), afin d'assurer les fonctions de coordinateur départemental des conseillers numériques à la Mission Numérique ↳ poste n° 3552</p>	<p>1 emploi de contrat de projet à TC, pour la période allant du 07/02/2022 au 06/02/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B / filière administrative), afin d'assurer les fonctions de coordinateur départemental des conseillers numériques à la Mission Numérique ↳ poste n° 3552</p>
<p>10 emplois de contrat de projet à TC, pour la période allant du 01/02/2022 au 31/01/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), afin d'assurer les fonctions de conseiller numérique à la Mission Numérique ↳ postes n° 3553 à 3562</p>	<p>10 emplois de contrat de projet à TC, pour la période allant du 07/02/2022 au 06/02/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C / filière administrative), afin d'assurer les fonctions de conseiller numérique à la Mission Numérique ↳ postes n° 3553 à 3562</p>
	<p>1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2020 au 30/09/2022 inclus (2 ans et 1 mois) à la Direction Eau et Environnement ↳ poste n° 3884</p>
	<p>1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/10/2020 au 30/09/2023 inclus (3 ans) à la Direction des Systèmes d'information ↳ poste n° 3885</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET PRINCIPAL

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA des Services techniques et de l'Environnement	
1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus (1 an) à la Direction des Systèmes d'information ↳ poste n° 3544	1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 30/09/2022 inclus (1 an et 1 mois) à la Direction des Systèmes d'information ↳ poste n° 3544
DGA de la Solidarité	
1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus (1 an) à la Maison du Département de Gaillac (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3543	1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2024 inclus (3 ans) à la Maison du Département de Gaillac (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3543
1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus (1 an) à la Maison du Département de Castres « Malroux » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3549	1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/02/2022 au 30/06/2023 inclus (1 an et 5 mois) à la Maison du Département de Castres « Malroux » (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3549
1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus (1 an) à la Maison du Département de Carmaux (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3550	1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2024 inclus (3 ans) à la Maison du Département de Carmaux (Direction Action sociale territoriale) ↳ poste n° 3550
Autres services	
1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2022 inclus (1 an) au Cabinet du Président ↳ poste n° 3546	1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2021 au 31/08/2023 inclus (2 ans) au Cabinet du Président ↳ poste n° 3546

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Nouveaux besoins – accroissements saisonniers d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2022 au 31/11/2022 inclus (7 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions de second de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3886</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 30/09/2022 inclus (3 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de restauration aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3887</p>

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de restauration aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3888</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 31/11/2022 inclus (9 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de restauration aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3889</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 30/11/2022 inclus (9 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions de second de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3890</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions de second de cuisine aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3891</p>
	<p>1 emploi à TNC à raison de 24,5/35^e d'un temps complet (70%), pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer d'agent polyvalent de maintenance aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3892</p>
	<p>2 emplois à TC, pour la période allant du 01/06/2022 au 30/09/2022 inclus (4 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de restauration aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3893 et 3894</p>
	<p>2 emplois à TC, pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B / filière sportive), afin d'assurer les fonctions d'éducateur sportif aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3895 et 3896</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), relevant des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3897</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : BASES DÉPARTEMENTALES

Nouveaux besoins – contrats de projet

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2022 au 30/04/2022 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C / filière technique), afin d'assurer les fonctions de référent polyvalent aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3898</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/05/2022 au 30/04/2023 inclus (1 an), relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B / filière sportive), afin d'assurer les fonctions d'éducateur sportif aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ poste n° 3899</p>

Nouveaux besoins – contrats d'engagement éducatif

Suppression	Création
DGA des Ressources, de la Culture et du Sport	
	<p>13 emplois, pour la période allant du 01/03/2022 au 30/11/2022 inclus (9 mois), afin d'occuper les fonctions d'animateur aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3900 à 3912</p>
	<p>3 emplois, pour la période allant du 01/04/2022 au 30/11/2022 inclus (8 mois), afin d'occuper les fonctions de directeur de séjours aux Bases départementales (Service de la Jeunesse et des Sports) ↳ postes n° 3913 à 3915</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : FOYER DE L'ENFANCE

Nouveaux besoins – accroissements saisonniers d'activité

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>3 emplois à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 15/09/2022 inclus (2 mois et 15 jours), relevant des grades du corps des assistants socio-éducatifs (catégorie A / filière socio-éducative / FPH), afin d'assurer les fonctions d'éducateur spécialisé au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ postes n° 3916 à 3918</p>
	<p>2 emplois à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 15/09/2022 inclus (2 mois et 15 jours), relevant des grades du corps des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soignante / FPH), afin d'assurer les fonctions de surveillant de nuit au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ postes n° 3919 et 3920</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 15/09/2022 inclus (2 mois et 15 jours), relevant des grades du corps des personnels ouvriers (catégorie C / filière ouvrière et technique / FPH), afin d'assurer les fonctions de maîtresse de maison au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3921</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/07/2022 au 15/09/2022 inclus (2 mois et 15 jours), relevant des grades du corps des animateurs (catégorie B / filière socio-éducative / FPH), afin d'assurer les fonctions d'animateur au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3922</p>

EMPLOIS NON PERMANENTS – BUDGET ANNEXE : FOYER DE L'ENFANCE

Nouveaux besoins – accroissements temporaires d'activité

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/02/2022 au 30/06/2022 inclus (5 mois), relevant des grades du corps des agents des services hospitaliers qualifiés (catégorie C / filière soignante / FPH), afin d'assurer les fonctions de soutien éducatif au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3923</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/01/2022 au 30/06/2022 inclus (6 mois), relevant des grades du corps des assistants socio-éducatifs (catégorie A / filière socio-éducative / FPH), afin d'assurer les fonctions d'éducateur spécialisé au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3924</p>
	<p>1 emploi à TNC à raison de 17,5/35^e d'un temps complet (50%), pour la période allant du 01/12/2021 au 30/06/2022 inclus (7 mois), relevant des grades du corps des assistants socio-éducatifs (catégorie A / filière socio-éducative / FPH), afin d'assurer les fonctions d'éducateur spécialisé au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3925</p>
	<p>1 emploi à TC, pour la période allant du 01/03/2022 au 30/06/2022 inclus (4 mois), relevant des grades du corps des animateurs (catégorie B / filière socio-éducative / FPH), afin d'assurer les fonctions d'animateur au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3926</p>

Actualisation du tableau des emplois

Suppression	Création
DGA de la Solidarité	
	<p>1 emploi d'apprenti, pour la période allant du 01/09/2020 au 31/08/2022 inclus (2 ans) au Foyer de l'Enfance (Direction Prévention, Protection de l'enfant et des familles)</p> <p>↳ poste n° 3927</p>

ANNEXE 2



**DGA des Ressources, de la Culture et du Sport
Direction des Ressources humaines
Service Emploi et Compétences**

PLAN DE FORMATION 2022



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CONSTRUCTION DU PLAN	5
ORIENTATIONS DU PLAN	6
FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES	7
FORMATIONS FACULTATIVES	8
DEMANDES DE FORMATION	9
FORMATIONS TRANSVERSALES	10
FORMATIONS PREVENTION & SECURITE	13
FORMATIONS LOGICIELLES ET BUREAUTIQUES	18
FORMATIONS COLLECTIVES – DGS	22
FORMATIONS COLLECTIVES – DGAPTE	23
FORMATIONS COLLECTIVES – DGARCS	24
FORMATIONS COLLECTIVES – DGAS	26
FORMATIONS COLLECTIVES – DGASTE	29

PREAMBULE

La formation est un élément essentiel dans la mise en œuvre des politiques de service public. Elle est un droit et un devoir pour les agents mais surtout, elle est un outil d'accompagnement des changements (réglementaires, organisationnels, de pratique...) qui peuvent intervenir tout au long de la vie de la collectivité.

C'est donc un levier indispensable pour s'adapter à un environnement territorial en mouvement constant de par l'évolution des métiers, des techniques, des organisations du travail et de la réglementation.

Les besoins en développement des compétences prennent de l'ampleur d'année en année. C'est dans ce contexte que ce plan de formation a été pensé et rédigé comme une traduction concrète des besoins de professionnalisation exprimés par les agents, les services et la collectivité.

Les actions ainsi prévues dans ce programme doivent permettre :

- à la collectivité de continuer à assurer ses missions de service public, d'atteindre les objectifs qui ont été fixés et de développer ses projets en conséquence,
- aux agents de continuer à progresser dans leurs métiers et à s'adapter aux différentes évolutions qui les touchent dans leur vie professionnelle.

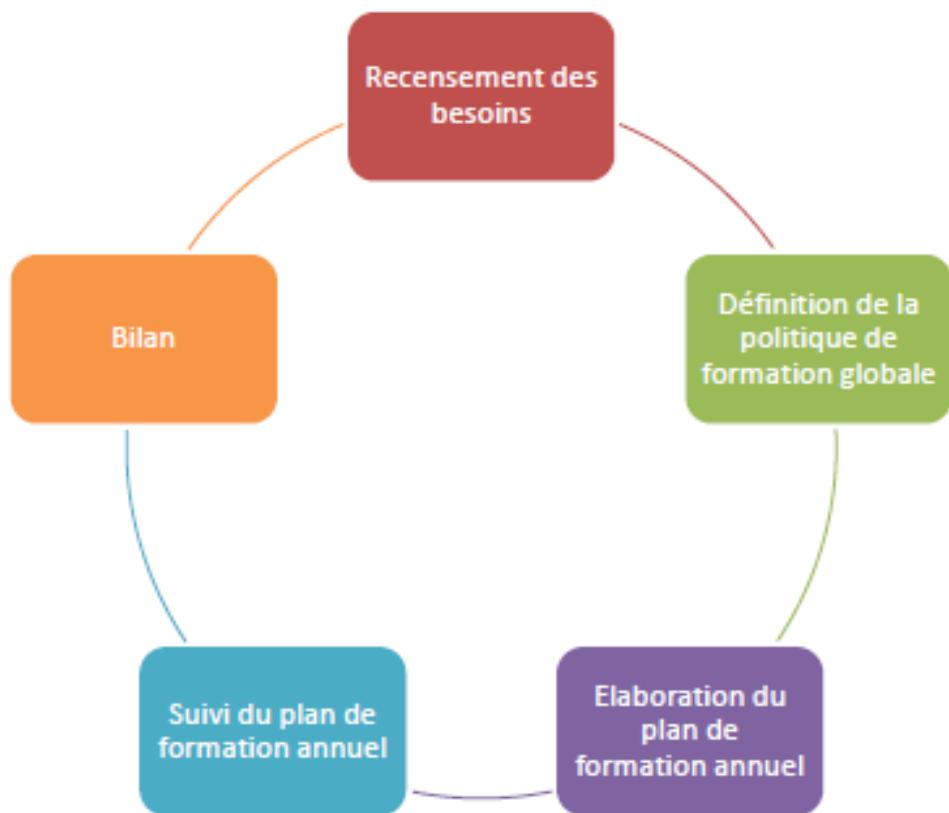
Ce plan de formation s'adresse à tous les agents de la collectivité.

LA CONSTRUCTION DU PLAN

La construction du plan de formation est effectuée selon un cycle, composé de cinq étapes tout au long de l'année :

- recensement des besoins auprès des DGA,
- définition de la politique de formation globale,
- élaboration du plan de formation annuel,
- suivi du plan de formation annuel,
- bilan des actions de formation.

Le bilan intervient pour mesurer l'efficacité du plan et ajuster les actions de formation à mettre en œuvre année après année.



LES ORIENTATIONS DU PLAN

Dans un contexte de mutations profondes des collectivités et de leur fonctionnement, le Département du Tarn élabore un plan de formation annuel pour ses agents.

L'administration se modernise, la transition numérique englobe aujourd'hui tous les domaines d'intervention, tous les métiers, et la crise sanitaire est venue bouleverser certaines pratiques. C'est en ce sens que la collectivité doit sans cesse s'adapter au mieux aux évolutions et que le plan de formation vient accompagner cette adaptation aux changements.

Plusieurs types de formations interviendront tout au long de l'année 2020 afin de répondre à quatre orientations principales :

- poursuivre la définition d'un cadre commun de référence pour les agents encadrants de la collectivité,
- rendre nos collaborateurs acteurs de la transition numérique et des mutations de leurs métiers,
- favoriser la qualité de vie au travail et la prévention des risques pour un meilleur service public,
- proposer la meilleure adaptation possible des agents à leur poste de travail.

Pour s'adapter aux mieux aux différents besoins, ce plan est organisé en quatre grandes catégories.

Les formations transversales générales poursuivent des objectifs pluriannuels de modernisation et d'adaptation de la collectivité au contexte et aux évolutions par le biais notamment de :

- la démarche managériale, en apportant un appui aux cadres dans l'appropriation de leur rôle,
- l'adaptation aux évolutions réglementaires,
- la formation à la gestion budgétaire, financière et des marchés publics.

Les formations de prévention et de sécurité permettent aux agents réalisant des activités à risque, d'exercer leurs fonctions en toute sécurité. Cela comprend les formations des Assistants de prévention, de Sauveteur secouriste du travail et d'apprentissage des gestes de premiers secours ; mais également toutes les formations relatives aux risques professionnels orientées vers des métiers précis.

Les formations logicielles et bureautiques accompagnent les agents dans la transition numérique, vers une meilleure utilisation des outils informatiques et une meilleure prise en main du matériel informatique. Dans un contexte de travail de plus en plus informatisé, ces formations sont devenues essentielles en accompagnement de ces évolutions continues.

Les formations collectives mises en œuvre au sein de chaque DGA en concertation avec les différents responsables et directeurs permettent d'apporter une réponse adaptée aux contextes et enjeux spécifiques des différentes Directions de la collectivité.

LES FORMATIONS STATUTAIRES OBLIGATOIRES

La formation d'intégration (FI)

Elle permet de faciliter l'intégration des agents par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial, à l'organisation et au fonctionnement des collectivités et des services publics locaux et au déroulement de carrière dans la fonction publique territoriale.

Pour les agents de catégorie C, 5 jours sont à réaliser au CNPFT. Pour les agents de catégories B et A, 10 jours sont à réaliser à l'INSET.

Cette formation est à réaliser dans l'année suivant la mise en stage et la réalisation de celle-ci conditionne la titularisation.

Depuis la Loi de transformation de la Fonction publique, les contractuels recrutés sur poste vacant pour une durée supérieure à 1 an doivent également effectuer une formation d'intégration.

La formation de professionnalisation au 1er emploi (PPE)

Le contenu de cette formation est adapté au poste que l'agent a vocation à occuper et doit être en lien direct avec celui-ci.

Sa durée est de 3 jours pour les agents de catégorie C et 5 jours pour les agents de catégories A et B. Elle est à réaliser après la formation d'intégration et dans les 2 ans qui suivent la nomination.

La formation pour prise de poste à responsabilité (PPR)

Cette formation concerne les emplois fonctionnels, les fonctions de direction et d'encadrement, et les emplois déclarés comme tels par la collectivité.

Trois à dix jours de formation seront à effectuer dans les six mois qui suivent l'affectation.

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière (FPTLC)

Cette formation a pour but de permettre au fonctionnaire de s'adapter à son emploi et de maintenir ses compétences à niveau tout au long de sa carrière.

Sa durée est de 2 à 10 jours à réaliser par période de 5 ans à la suite de la Formation d'Intégration (FI) et de la Formation de Professionnalisation au Premier Emploi (PPR). L'agent a l'obligation de réaliser au moins 2 jours avec le CNPFT.

La réalisation des différentes périodes de formation conditionne la promotion interne.

LES FORMATIONS FACULTATIVES

Les formations de perfectionnement

Ces formations sont destinées à développer les compétences de l'agent ou à en acquérir de nouvelles. Tous les agents, contractuels ou titulaires sont concernés.

Pour les agents non titulaires, la formation est comptabilisée grâce à la notion de formation de perfectionnement.

Pour les agents titulaires, la formation de perfectionnement se situe au-delà des obligations réglementaires des agents.

Les formations de préparation aux concours et examens professionnels

Ces formations ont pour objet de permettre aux fonctionnaires de se préparer à un avancement de grade ou de cadre d'emplois par la voie des examens professionnels et des concours.

La formation personnelle à l'initiative de l'agent

Dans le cadre de la formation personnelle, les fonctionnaires peuvent bénéficier pour effectuer des études ou recherches présentant un caractère d'intérêt général, de la mobilisation de leur compte personnel de formation (CPF), de la disponibilité du congé de formation professionnelle (CFP) et du congé pour validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française

Ces actions de formation sont mises en œuvre sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation. Elles peuvent être suivies à l'initiative de l'agent ou de l'employeur.

LA DEMANDE DE FORMATION

Avec le CNFPT :

La demande de formation catalogue par le CNFPT se fait en ligne via le site <https://inscription.cnfpt.fr>, l'agent peut accéder à l'ensemble des formations proposées par le CNFPT. Il est nécessaire de motiver les demandes qui seront transmises par courriel au supérieur hiérarchique, puis au Service Emploi et Compétences. L'agent recevra par courriel les convocations et attestations.

La création du compte CNFPT se fait via le lien <https://inscription.cnfpt.fr>.

Attention : Sans création de compte, aucune inscription, y compris l'inscription à la formation d'intégration, ne pourra avoir lieu. Une fois le compte créé, il sera validé par le service Emploi et Compétences, ce qui permettra de demander les formations en ligne.

Avec un autre organisme :

Elle se fait grâce à un formulaire spécifique délivré par le Service Emploi et Compétences.

Elle ne sera recevable que si l'agent l'avait inscrite dans son plan individuel de formation lors de l'entretien professionnel.

Ce besoin en formation doit être motivé par l'agent et ses supérieurs hiérarchiques.

L'inscription à la formation est réalisée par le service Emploi et Compétences en fonction du budget.

Avec IDEALCO :

IdealCO (<https://www.idealco.fr>) est un réseau social et de formation regroupant plus de 40 collectivités territoriales et plus de 100 000 agents à travers la France. Ce site permet de se créer un profil et d'échanger des pratiques, des questionnements avec des agents faisant partie de « communautés » correspondant à des domaines de compétences.

Egalement, il offre la possibilité de s'inscrire à des formations en format « web conférence » à suivre en direct ou bien à regarder en rediffusion directement sur le site.

Ces formations sont réparties en plusieurs communautés. A ce jour, la collectivité est abonnée à 12 communautés regroupant des thématiques diverses (ressources humaines, gestion de l'eau, éducation, aide sociale à l'enfance...).

FORMATIONS TRANSVERSALES

Thématique de formation	Intitulé de l'action	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Démarche managériale	Conférences "management"	Aider les managers à s'approprier leur rôle en intégrant l'importance des fonctions managériales dans un contexte de changement généralisé (GPEC, budgets contraints, évolutions réglementaires...)	Agents encadrants de la collectivité	1j	Externe	1 ^{er} et 2 nd semestre
	Formation-ateliers "management"	Formation en groupes restreints privilégiant réflexions et échanges de pratique sur un thème relatif au management d'équipe.		2j	CNFPT ou externe	2 nd semestre
	Formations aux compétences managériales de base	Comprendre les enjeux des missions de manager. Appréhender les compétences techniques de base du manager (conduite de projet, suivi budgétaire, commande publique...)		1 à 5j	CNFPT	1 ^{er} semestre

Accompagnement individuel et bien-être au travail	Techniques de recrutement et d'entretien	Méthodes et conseils de rédaction de documents en vue d'une candidature (Lettre de motivation et CV) et préparation à l'entretien de recrutement.	Agents intéressés par une mobilité	0,5j	Interne	2 nd semestre
	Préparation au départ à la retraite	Anticiper et préparer sa retraite.	Agents de la collectivité	0,5j	Interne	Tout au long de l'année
	Communication non violente	Formations bien-être au travail. Permettre d'envisager de nouvelles manières de communiquer et de se réunir en conciliant bien-être et efficacité.	Tous les agents	1j	Externe	Tout au long de l'année
Cadre et évolutions réglementaires	Rédaction d'actes administratifs	Porter à connaissance / rappel des règles de rédaction des actes administratifs individuels	Tous les agents concernés par ce type de rédaction	1j	Interne ou CNFPT	A déterminer
	Droit numérique : confidentialité des données	Connaître le cadre de la protection des données et comprendre les obligations inhérentes au traitement et à la transmission des données	Agents concernés par la conservation de données des administrés	1j	DSI ou externe	Tout au long de l'année
	Sensibilisation à la déontologie	Sensibiliser tous les agents de la collectivité à la déontologie, aux droits et obligations de l'agent public avec des précisions sur les cumuls d'emplois et les conflits d'intérêt.	Tous les agents	0,5j	Externe	Tout au long de l'année
	Formation obligatoire à la laïcité	Former les agents de la collectivité à la laïcité et son application dans l'exercice du service public ainsi que dans le fonctionnement de la collectivité.	Tous les agents	0,5j	Externe ou CNFPT	Tout au long de l'année

Gestion budgétaire et comptable	Fonctionnement des régies et obligations réglementaires	Respecter les obligations légales et les règles de fonctionnement interne relatives aux régies.	Régisseurs et suppléants	1 à 2j	Interne	1 ^{er} semestre
	Evolutions et remise à niveau des connaissances sur ASTRE	Etre autonome avec l'application Astre pour assurer les tâches relatives à sa fonction de gestionnaire.	Gestionnaires des services de la collectivité	2j	Interne	A déterminer

FORMATIONS PREVENTION ET SECURITE

Thématique	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Garantir les obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels	Conseillers en prévention - initiale	Formation initiale pour les conseillers en prévention.	Nouveaux conseillers en prévention	7j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Conseillers en prévention - continue	Formation continue pour les conseillers en prévention.	Nouveaux conseillers en prévention	2j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Assistants de prévention - initiale	Formation initiale pour les assistants de prévention.	Nouveaux assistants de prévention	5j	SOFIS SAS (marché public)	Tout au long de l'année
	Assistants de prévention - continue	Formation continue pour les assistants de prévention.	Assistants de prévention (collèges compris)	2j	SOFIS SAS (marché public)	Tout au long de l'année
	Utilisation des défibrillateurs	Savoir utiliser un défibrillateur semi-automatique (DSA) en toute sécurité sur une victime d'arrêt cardio-respiratoire.	AdP, agents d'accueil et huissiers	0,5j	SOFIS SAS (marché public)	Tout au long de l'année
	Equipier de première intervention	Connaître les bases fondamentales de lutte contre le feu, de sécurité et d'évacuation en cas d'alerte incendie.	AdP, agents d'accueil et huissiers	0,5j	SOFIS SAS (marché public)	* Tout au long de l'année
	Recyclage AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence)	Mettre à jour les connaissances des professionnels de santé et répondre à la réactualisation obligatoire des connaissances pour ceux possédant l'attestation de formation aux gestes d'urgence (AFGSU niveau 2).	Médecins, puéricultrices, sages-femmes	1j	Externe	1 ^{er} semestre
	Formation aux gestes de 1er secours	Mise en conformité avec la circulaire jusqu'à atteindre 80% d'agents formés.	Agents n'ayant pas suivi la formation	0,5j	SDIS	Tout au long de l'année

Garantir les obligations réglementaires en matière de sécurisation des pratiques professionnelles	Qualification "soudure"	Apprendre à exercer en toute sécurité.	Agents concernés par ce type d'activité	2 à 3j	A définir	1 ^{er} semestre
	Prévention des risques liés aux travaux en hauteur	Connaître la réglementation et savoir analyser les risques lors des interventions comportant un danger lié à la hauteur.	Agents d'exploitation, d'entretien et de maintenance	1j	CFPR (marché public)	Tout au long de l'année
	Travaux en hauteur avec cordes et harnais	Connaître les risques, choisir un harnais et l'utiliser correctement. Réaliser un ancrage. Savoir porter secours à une personne suspendue.	Agents d'exploitation, d'entretien et de maintenance	3j	CFPR (marché public)	Tout au long de l'année
	Montage, démontage, utilisation et vérification des échafaudages de pied	Savoir monter, utiliser, réaliser la vérification et démonter un échafaudage de pied.	Agents d'exploitation, d'entretien et de maintenance	2j	CFPR (marché public)	Tout au long de l'année
	Gestes et postures – manutention	Savoir être efficace tout en prévenant au mieux les risques physiques liés à la manutention.	Agents d'exploitation, d'entretien et de maintenance	1j	CFPR (marché public)	Tout au long de l'année
	Gestes et postures – travail sur écran	Appliquer les principes d'ergonomie sur les postes de travail et savoir aménager son poste de façon optimale.	Agents travaillant sur écran de façon régulière ou continue	0,5j	CFPR (marché public)	Tout au long de l'année

Garantir les obligations réglementaires en matière de risques électriques	Formation initiale "Habilitations Electriques BS"	Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux non électriques dans un environnement électrique.	Agents non électriens	2j	CNFPT ou externe	Tout au long de l'année
	Formation recyclage "Habilitations Electriques BS"	Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux non électriques dans un environnement électrique.	Agents non électriens	1j	CNFPT ou externe	Tout au long de l'année
	Formation initiale "Habilitations Electriques BR"	Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux électriques dans un environnement électrique.	Agents électriens	3j	CNFPT ou externe	Tout au long de l'année
	Formation recyclage "Habilitations Electriques BR"	Savoir intervenir en toute sécurité lors de travaux électriques dans un environnement électrique.	Agents électriens	2j	CNFPT ou externe	Tout au long de l'année

Garantir les obligations réglementaires en matière d'autres risques spécifiques	CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des différents véhicules (initial et recyclage) utilisés par les agents du Département.	Nouveaux arrivants et agents titulaires d'un CACES	1 à 4j	COUZI Formation CFPR	Tout au long de l'année
	Signalisation d'urgence et des chantiers programmés sur section à 3 voies	Intervenir en sécurité sur les routes bidirectionnelles à 3 voies.	Agents nouvellement affectés sur secteur à 3 voies	2j	CNFPT	1 ^{er} semestre

Garantir les obligations réglementaires en matière d'autres risques spécifiques	Signalisation d'urgence et des chantiers programmés sur section à 2x2 voies	Intervenir en sécurité sur les routes bidirectionnelles à 2x2 voies.	Agents nouvellement affectés sur secteur à 2x2 voies	3j	CNFPT	1 ^{er} semestre
	Signalisation temporaire	Connaître la réglementation et savoir l'appliquer lors de la mise en œuvre d'un chantier mobile.	Nouveaux arrivants des routes	1,5j	Interne	2 nd semestre
	Viabilité hivernale théorie	Connaître les principes fondamentaux de la mise en œuvre et du fonctionnement de la VH au Département.	Nouveaux arrivants des routes	1j	Interne	2 nd semestre
	Viabilité hivernale pratique	Savoir utiliser les matériels relatifs à la VH.	Nouveaux arrivants des routes	1j	Interne	2nd semestre
	Formation tronçonneuse	Utiliser les tronçonneuses en toute sécurité dans le cadre d'opérations de bûcheronnage.	Nouveaux arrivants des routes	2j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Formation débroussailleuse	Utiliser les débroussailleuses en toute sécurité dans le cadre d'opérations de débroussaillage.	Agents des routes	2j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)	Intervenir à proximité des réseaux en toute sécurité.	Agents des routes	2j de préparation 1h QCM	CNFPT COUZI Formation & CFPR	Tout au long de l'année

	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)	Identifier et caractériser les risques. Utiliser des gestes et des postures adaptés pour atténuer la fatigue et éviter les accidents.	Agents des collèges et des routes en priorité	2j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI)	Connaître la réglementation et la respecter.	Agents utilisant des EPI	0,5j	Interne	Tout au long de l'année
	Prévention des risques liés aux travaux en hauteur	Prévenir les risques liés à un travail en hauteur	Agents des collèges	2j	CNFPT	Tout au long de l'année
	Paquet Hygiène - Audit	Audit hygiène sur site.	Agents des collèges et des bases	0,5j	GIP Public Labos	Tout au long de l'année
	Paquet Hygiène - Initial	Se familiariser avec les exigences du paquet hygiène et savoir les transcrire quotidiennement.	Agents des collèges et des bases	1j	GIP Public Labos	1 ^{er} semestre
	Paquet Hygiène - Recyclage	Se familiariser avec les exigences du paquet hygiène et savoir les transcrire quotidiennement.	Agents des collèges et des bases	0,5j	GIP Public Labos	Tout au long de l'année
	CERTIPHYSO - applicateur de produits phytosanitaires (initiale)	Connaître les risques des produits phytosanitaires et savoir les utiliser.	Agents achetant et manipulant ce type de produits	2j	Externe	Au cours de l'année

FORMATIONS LOGICIELLES ET BUREAUTIQUES

Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé : nom des agents s'ils sont déjà identifiés	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Intégration Auto-fluides	Apprendre à intégrer les fichiers ENEDIS.	Service des moyens	2j	Externe	2 nd semestre
HORUS - Actions collectives	Maîtriser la gestion des actions collectives sur le logiciel HORUS.	Sage-femme	6j	Externe	2 nd semestre
Horus - Gestion des agendas	Formation de remise à niveau pour l'utilisation de l'agenda HORUS (VISIO)	Puéricultures / Sage-femme	2j	Externe	1 ^{er} semestre
IODAS	Prise en main du logiciel IODAS et des procédures y afférentes.	Secrétaires/agents d'accueil de MD	2j	Externe	2 nd semestre
ALFATEA – prévention des risques professionnels	Formation à l'outil ALFATEA pour la prévention des risques professionnels.	Conseillers en prévention et gestionnaires	5j	Externe	2 nd semestre
SIS V8	Formation au nouveau module de rédaction SIS V8.	Gestionnaires marchés publics	2j	Externe	1 ^{er} semestre
MEDTRA – médecine du travail	Formation à prévoir pour les nouveaux agents devant utiliser le logiciel de médecine de prévention.	Secrétaires/infirmiers de santé au travail.	1j	Externe	2 nd semestre
NEEVA – entretiens professionnels	Apprendre à utiliser l'outil de gestion des campagnes d'entretiens professionnels.	Gestionnaires en charge des entretiens professionnels	0,5j	Externe	1 ^{er} semestre

SIRH	Formations à l'utilisation des nouveaux modules du SI.	Agent DRH	0,5j	Externe	1 ^{er} semestre
SI Harmonisé MDPH	Formation faisant suite à la mise en œuvre du prochain palier.	Référent MDA	1j	Externe	1 ^{er} semestre
ASTRE - IMMONET	Être autonome dans la saisie d'une fiche immobilisation. Connaître les possibilités de paramétrage et toutes les actions possibles sur l'applicatif.	Gestionnaires	2 à 3j	Externe	2 nd semestre
ASTRE - INETUM	Mieux appréhender, dans le cadre de cette refonte, les points de vigilances sur les aspects budgétaires, mais aussi sur la comptabilité patrimoniale, l'exécution comptable, et les nombreuses interfaces y relatives.	Gestionnaires	1 à 3j	Externe	2 nd semestre
HOROQUARTZ	Formation à l'utilisation du logiciel à la suite du changement de version.	Administrateurs HOROQUARTZ	2 à 3j	Externe	A déterminer
SAP BI4 « Lecture »	Savoir utiliser un rapport WEBI en mode « lecture ».	Agents qui utilisent les rapports Business Object	2j	Externe	A déterminer
SAP BI4 « Conception »	Savoir utiliser un rapport WEBI en mode « conception ».	Agents qui utilisent les rapports Business Object	3j	Externe	A déterminer

Formation à EKSAE	Formation pour les nouveaux arrivants	Gestionnaires RH	2j	Editeur	1er semestre
Formation à Kdélib	Maîtriser le nouvel outil de gestion et suivi des rapports et délibérations	Assemblée + AD	1j	Editeur	2ème semestre
E-parapheur	Savoir utiliser le logiciel	Secrétaires, Comptables	0,5j	Editeur	1er semestre
Ged exécution marchés	Savoir utiliser le logiciel	Secrétaires-comptables, chefs de secteur et collaborateur, chargés ETN	0,5j	Editeur	1er semestre
Utilisation spécificités logiciel métier Neptune	Exploiter les fonctionnalités de la nouvelle version	Agents SATESE	1j	Editeur	1er semestre
Mise en oeuvre de la Version 8 du progiciel "SIS MARCHES" - Rédaction et passation des marchés	Améliorer la fiabilité juridique des marchés. Permettre une plus grande autonomie de la part des utilisateurs.	Agents du Service des marchés et utilisateurs des services et Directions	2 à 3j	Editeur	2ème semestre

Initiation Microsoft Word	Connaître et exploiter les fonctionnalités de base de Microsoft Word.	En fonction des besoins	2j	DSI	Tout au long de l'année
Initiation Excel - Bases	Connaître et exploiter les fonctionnalités de base de Microsoft Excel.	En fonction des besoins	2j	DSI	Tout au long de l'année

Initiation Excel - Calculs	Connaître et utiliser des formules de calcul et des fonctions.	En fonction des besoins	2j	DSI	Tout au long de l'année
Outlook & Calendrier	Connaître et utiliser la messagerie et le calendrier Outlook.	En fonction des besoins	0,5j	DSI	Tout au long de l'année
Prendre en main son ordinateur	Appréhender les fonctions de base de Windows 10. Utiliser Outlook et Icare. Savoir effectuer une demande de formation en ligne.	Assistants familiaux Agents des collèges	1j	DSI	Tout au long de l'année
Initiation à Windows 10	Découvrir et pratiquer l'environnement Windows 10.	En fonction des besoins	1j	DSI	Tout au long de l'année

FORMATIONS COLLECTIVES – DGS

Service	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Appui au pilotage et évaluation des politiques publiques	Choix d'une politique associative et animation de la relation avec les associations	Sensibiliser et mobiliser les différents services d'une collectivité. Définir la nature du partenariat et le degré d'implication de la collectivité. Animer et faire vivre un partenariat de qualité dans la durée.	Directeurs et Cadres chargés des relations avec les associations (sport, jeunesse, culture, social)	2j	CNFPT	1 ^{er} semestre
	Travailler en mode projet	Avoir recours au mode projet dans des situations adéquates. Connaître et maîtriser les outils nécessaires au management de projet.	Directeurs, Chefs de service, Chargés de mission	3j	Externe	2 nd semestre
DAJC	Actualisation en droit des contrats publics	Maîtriser les caractéristiques des différents montages et prévenir les contentieux éventuels en la matière.	Juristes	2j	Externe	1 ^{er} semestre
	Actualisation en droit de la propriété intellectuelle	Identification des problématiques liées à ce droit. Appréhension des spécificités des dispositifs juridiques et de leurs conséquences sur les contrats. Anticipation des risques et résolution des recours pré-contentieux et contentieux.	Juristes	2j	Externe	1 ^{er} semestre

FORMATIONS COLLECTIVES – DGAPTE

Service	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Direction de l'Education	Améliorer sa communication / Communication non violente	Apprendre et utiliser à bon escient les techniques de communication non violente au sein d'une équipe de travail.	Agents des collèges	1 j	CNFPT	Tout au long de l'année

FORMATIONS COLLECTIVES – DGARCS

Service	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
DGARCS	Accueil de public spécifique	Approfondissement des compétences d'accueil. Adapter son accueil en fonction des types de handicaps des usagers accueillis.	Agents de la MDT, de la Conservation et des Archives départementales	2j	CNFPT	2 nd semestre
DRH	Formation continue des gestionnaires RH	Maîtriser le statut en fonction des nouveautés législatives et réglementaires et des besoins relatifs à l'activité de la DRH (contrats, paie, gestion de carrière, ingénierie de formation, accompagnement individuel...)	Agents des services de la DRH	2 à 5j	CNFPT	2 nd semestre
	La rédaction et la sécurisation des actes administratifs en gestion du personnel territorial	Préparer et élaborer les actes. Savoir vérifier leur fiabilité juridique.	Agents des services de la DRH	2j	CNFPT	1 ^{er} semestre
Médiathèque départementale	Méthode et outils nécessaires à la mise en place d'une politique documentaire	Appréhender le caractère raisonné d'une politique documentaire, connaître les différentes étapes de la mise en œuvre, intégrer les outils nécessaires au suivi des collections, participer à l'élaboration d'une charte documentaire	Bibliothécaires et assistantes	2j	Externe	1 ^{er} semestre

Conservation des musées	Traitement de fonds photographique	Etre capable de traiter les fonds photographiques présents dans les collections des musées.	Agents de la Conservation des Musées	1j	Ministère de la Culture	1 ^{er} semestre
	Inventaire des collections	Acquérir les bases essentielles de l'inventaire des collections à partir de cas concrets.	Agents de la Conservation des Musées	1j	Externe	2 nd semestre
Archives départementales	Enjeux archivistiques du RGPD	Connaître et maîtriser ce droit dans la gestion des Archives départementales.	Agents des Archives	1j	CNFPT ou interne	1 ^{er} semestre
	Prise en compte du risque amiante aux Archives départementales	Appréhender avec sérieux et sérénité le risque amiante dans la conservation de documents. Modifier les procédures en conséquence.	Agents des Archives	1j	Interne	1 ^{er} semestre
	Archivage électronique : niveau débutant	Partage d'une culture/base commune relative à l'archivage électronique.	Agents des Archives	1j	Externe	A déterminer

FORMATIONS COLLECTIVES – DGAS

Service	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public	Durée du stage	Organisme	Dates pressenties
DGAS	Prendre en charge des usagers présentant des troubles psychiatriques	Savoir prévenir et gérer les situations à risque induites par la pathologie de l'usager.	Transversal - DGAS	2j	CNFPT ou externe	1 ^{er} semestre
	Connaissance relative aux différentes cultures et droits et étrangers	Savoir adapter sa prise en charge en fonction des usagers accompagnés, de leur culture et de la législation.	Transversal - DGAS	2j	Externe	1 ^{er} semestre
	Communication dans les relations professionnelles : gestion des conflits et de l'agressivité	Identifier les notions de conflit et d'agressivité. Comprendre les mécanismes et les facteurs déclencheurs. Adapter son comportement face aux situations de conflit et réagir efficacement.	Transversal - DGAS	2j	CNFPT	A planifier

DPPEF	Formation action relative la mise en place du comité d'usagers	Accompagnement de l'équipe de Direction de la DPPEF dans la création et l'animation d'un comité d'usagers	Directrice et responsables de service	2 à 3j	Externe	1 ^{er} semestre
	Parcours de formation des référents suivi de placement et référents établissements (formation obligatoire pour les nouveaux arrivants)	Développer, pour les travailleurs sociaux concernés, un socle commun de connaissances dans la protection de l'enfance	TS et TMS des plateaux techniques et suivi de placement (DAST)	Parcours en cours de construction	CNFPT	Tout au long de l'année
	Formation au référentiel ESOPPE	Disposer d'une culture commune en protection de l'enfance et pour les trames d'écrits. Comprendre l'enjeu des écrits et faire le point sur les principes juridiques et éthiques qui régissent les écrits professionnels.	TS et TMS réalisant des IP Agents de la PMI et du CRIP	3j	CREAI	1 ^{er} semestre
	Conférences, colloques et congrès annuels	Conférence autour de l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant : l'aide « contrainte ». Colloques en fonction des évolutions.	Equipes encadrantes et travailleurs sociaux	1j	Externe	Tout au long de l'année

DPPEF	Sensibilisation et formation à l'addictologie	Dans le cadre de l'appel à projets de la CPAM, former les agents intervenant auprès de familles souffrant d'un trouble addictif. (entretien motivationnel, alcoolisation foetale, compétences psychosociales, cartographie URKIND...)	ASE, PMI, Assistants familiaux	3 à 10j	Externe	Tout au long de l'année
	Programme "petits pas grand pas"	Mise en place du dispositif « petit pas grand pas » démarche globale de prévention et d'intervention précoce à destination des services de PMI : - affiner l'offre de service PMI, - communiquer efficacement, - améliorer l'expertise des professionnels pour renforcer leur capacité d'intervention précoce, - renforcer le rôle préventif de la visite à domicile.	Puéricultrices, sages-femmes, médecins, EJE	A déterminer	Externe	Tout au long de l'année
	Dépistages sensoriels (auditif et visuel) et buccodentaire	Améliorer le dépistage des enfants de 3 à 4 ans dans le cadre des bilans de santé. Réaliser des dépistages auditifs et visuels ainsi que des dépistages buccodentaires.	Puéricultrices et médecins	2j ½	Externe	1 ^{er} semestre
	Mineurs et majeurs non accompagnés	Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement de ce public. Connaître les modes de prise en charge au niveau national et départemental.	Agents en lien avec ce public.	2j	Externe	2 nd semestre
	FI Assistants familiaux 240H de formation d'adaptation à l'emploi en alternance préparant au DEAF	Acquérir des compétences dans les domaines de l'accueil et de l'intégration de l'enfant ; de l'accompagnement éducatif de l'enfant et de la communication professionnelle (Arrêté du 14 Mars 2006).	Assistants familiaux	2j par mois	Croix Rouge	Tout au long de l'année
	GAPP - journée de régulation	Ajustement et régulation de l'animation des GAPP mis en place par les encadrants techniques du SAF.	Encadrants techniques et cadres	2j	CCI	Juin et décembre
	Journée départementale des assistants familiaux	Proposer une journée de formation à l'ensemble des assistants familiaux et travailleurs sociaux du Département sur une thématique définie en concertation avec la directrice DPPEF.	Assistants familiaux, agents du SAF, travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département, partenaires	1j	Externe	Décembre
	Formation continue des Assistants familiaux	Parcours annuel de formations professionnelles pour les Assistants familiaux sur plusieurs thèmes définis avec le service Accueil familial.	Assistants familiaux	2j	CNFPT et externe	A déterminer

DVS1	Le fil à bascule	Pouvoir proposer aux bénéficiaires du RSA une méthode favorisant réflexion et engagement dans le but de faire émerger un projet professionnel viable et pérenne.	Conseillers en insertion professionnelle	2j	FORMEFIL	1 ^{er} semestre
	Réglementation RSA	Actualisation des connaissances relatives à la réglementation RSA.	Services insertion professionnelle et développement social	1j	CNFPT	A planifier
	Réglementation du travail	Actualisation des connaissances relatives à la réglementation du travail.	Services insertion professionnelle et développement social	1j	CNFPT	A planifier
	ECONOVIE	S'approprier la méthodologie et l'approche spécifique pour la mise en place d'un accompagnement individuel et éventuellement une action collective avec la mise en place de nouveaux modes de communication.	Travailleurs sociaux et cadres	A déterminer	Externe	1 ^{er} semestre

MDA	Accueil familial PA/PH : cadres réglementaire et administratif	Connaître la réglementation et les dernières évolutions. Appréhender la responsabilité du Conseil départemental pour cette mission.	Evaluatrices, médecins, psychologue, référents techniques et secrétaires	3j	CNFPT ou externe	1 ^{er} semestre
	Gestion de l'agressivité en situation d'accueil PA/PH	Savoir gérer l'agressivité. Rester professionnel et savoir déchiffrer la demander. Savoir se protéger.	Agents d'accueil et secrétaires	2j	CNFPT	1 ^{er} semestre

FORMATIONS COLLECTIVES – DGASTE

Service	Intitulé de l'action de formation	Objectifs attendus	Public visé	Durée du stage	Intervenant	Dates pressenties
Pôles routiers	Journée d'accueil des nouveaux arrivants	Accueil des nouveaux arrivants et présentation globale de la collectivité et de la DR.	Nouveaux arrivants de la DR	1j	Interne	Septembre ou octobre 2020
	Formation « Prise de poste »	Appréhender la prise de poste pour les nouveaux arrivants.	Nouveaux arrivants de la DR	5j	Interne	Mars 2020 et octobre 2020
	Utilisation des cylindres et compacteurs	Maîtriser les techniques de compactage et la conduite de ces engins afin d'appréhender les risques.	Chefs de centres et agents	1j	Interne ou externe	1 ^{er} semestre
	Taille spécifique des arbres	Savoir identifier les arbres et maîtriser la taille spécifique à ceux-ci.	Agents des routes et de l'environnement	0,5j	Externe	1 ^{er} semestre
Direction Eau et Environnement	Débitmétrie, Limnimétrie et Echantillonage	Réaliser des mesures ou installer des mesures de débit conformes. Réaliser des prélèvements conformes.	Agents SREMA	4j	OIEau	1 ^{er} semestre
	Recyclage botanique et reconnaissance faune et flore	Maintien à niveau des connaissances en matière de botanique.	Agents SENB	3j	Externe	1 ^{er} semestre
	Détermination plantes exotiques envahissantes	Pouvoir géopositionner les foyers de plantes envahissantes.	Agents de la DR et de la DEE	1j	Externe	1 ^{er} semestre
	Optimisation filières traitements eaux usées et boues	Maintien et mise à niveau des connaissances.	Agents SATESE	4j	Externe	2 nd semestre
DSI	Actualisation et mise à niveau des connaissances techniques et logicielles	Acquérir et maintenir les connaissances et savoir-faire relatifs au bon fonctionnement des équipements actuel et à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.	Encadrants et agents de la DSI	2 à 9j	Externe	Tout au long de l'année

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/07. UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE - GESTION DU PATRIMOINE HORS BÂTIMENTS SCOLAIRES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu les lois des :

- 11 février 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- 3 août 2009 (n°2009-967) de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- 17 août 2015 (n°2015-992) relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- 23 novembre 2018 (n°2018-1021) dite loi ELAN portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique, et ses décrets d'application,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 21 mars 2013 approuvant les orientations du schéma directeur de l'immobilier départemental,
- 11 février 2022 relative aux Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu les délibérations de la Commission permanente des :

- 11 septembre 2015 approuvant le principe d'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée des bâtiments du département du Tarn,
- 19 novembre 2021 approuvant la mise à jour à mi-parcours de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans les bâtiments publics du Département du Tarn,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission finances et administration,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** comme suit le programme d'intervention sur le patrimoine départemental pour 2022 avec les inscriptions budgétaires correspondantes, détaillées en annexe :

1-1 Mettre en œuvre et actualiser le schéma directeur de l'immobilier

1-1-1 Améliorer la connaissance du patrimoine et mettre à jour le schéma directeur de l'immobilier

➤ Réalisation de diagnostics, d'études et de relevés divers

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 30 000 €

1-1-2 Accompagner la mise en œuvre des politiques du Département

➤ Plan Pluriannuel d'Investissement dans les Centres d'Exploitation des Routes

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 2 000 000 €

➤ Aménagement de la Maison de l'Autonomie sur le site de l'IFSI

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 2 110 000 €

➤ Extension et restructuration du Foyer Départemental Enfance et Famille

****Inscription** des crédits suivants :

- En AP + 500 000 €
- En CP 1 450 000 €

➤ Dépenses de fonctionnement (frais de location de bâtiments modulaires pour la MDA)

..... 10 000 €

➤ Travaux de rénovation de l'ancienne école Camille Claudel pour accueillir LE LAIT

****Inscription** des crédits suivants :

- En AP + 400 000 €
- En CP 400 000 €

1-1-3 Améliorer les conditions d'accueil des usagers

➤ Hôtel du Département : travaux de rénovation

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 200 000 €

➤ Maisons du Département : travaux de réaménagement

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 400 000 €

➤ Rénovation des galeries du Musée-Mine à Cagnac-Les-Mines

****Inscription** des crédits suivants :

- En AP + 200 000 €
- En CP 200 000 €

➤ Travaux de mise en accessibilité des musées départementaux

****Inscription** des crédits suivants :

- En AP + 100 000 €
- En CP 100 000 €

1-1-4 Rationaliser les occupations et les implantations de bâtiments

➤ Travaux d'aménagement sur le site de l'ancienne École Normale

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 300 000 €

➤ Produit des cessions d'immobilisations

****Inscription** des crédits suivants :

- En Recettes 610 000 €

➤ Acquisition de terrains de voirie

****Inscription** des crédits suivants :

- En Dépenses 200 000 €

➤ Dépenses de fonctionnement

(Diagnostics, frais d'actes, loyers, charges et indemnités de locataires) 735 000 €

➤ Recettes de fonctionnement

(loyers et redevances) 89 400 €

1-1-5 Améliorer la performance énergétique de l'ensemble du parc immobilier

➤ Hôtel du Département : rénovation énergétique du bâtiment

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 1 000 000 €

1-2 Maintenir et assurer l'exploitation du patrimoine bâti

1-2-1 Réaliser les travaux de réparation et d'entretien permettant de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de maintenance et d'hygiène au sein des bâtiments départementaux

➤ Travaux de grosses réparations

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP de 60 000 € pour l'Hôtel du Département.
- En CP de 100 000 € pour les Centres d'Exploitation des Routes.
- En CP de 40 000 € pour la Médiathèque Départementale.
- En CP de 50 000 € pour les bases de loisirs.
- En CP de 50 000 € pour le Foyer Départemental Enfance Famille.
- En CP de 80 000 € pour les musées départementaux.

- En CP de 40 000 €
pour les Archives Départementales.
- En CP de 100 000 €
pour les Maisons du Département.
- En CP de 30 000 €
pour les autres bâtiments départementaux.

➤ Acquisition de matériel divers lié à l'entretien des bâtiments départementaux

****Inscription** des crédits suivants :

- En CP 20 000 €

➤ Achat de matériaux nécessaires à l'activité des ateliers départementaux,

****Inscription** des crédits suivants, en fonctionnement :

- En CP 120 000 €

1-2-2 Exploiter, contrôler et réaliser les opérations de maintenance de tous les équipements des bâtiments

- Inscription d'un crédit global en fonctionnement de 323 000 €
pour assurer l'entretien, l'exploitation, le contrôle et la maintenance
des installations de l'ensemble du patrimoine bâti départemental.

– **AUTORISE** M. le Président :

1/ **À VALIDER** les avant-projets dans le cadre des inscriptions budgétaires,

2/ **À SIGNER** les différentes demandes d'autorisation administrative,

3/ **À SOLICITER** toutes les aides possibles sur les programmes d'investissement,

4/ **À LANCER** les procédures de consultation des mandataires, bureaux d'études, maîtres d'œuvres
et entreprises nécessaires à la réalisation des opérations précitées,

5/ **À SIGNER** les conventions et marchés correspondants,

6/ **À METTRE** en vente les immeubles bâties ou non bâties dont la conservation dans le patrimoine
départemental ne présente plus aucun intérêt.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-Imc1392d5311490-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/08. SYSTÈMES D'INFORMATION

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu sa délibération du 11 février 2022 relative aux Orientations Budgétaires 2022,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et administration départementale,

Après en avoir délibéré,

– **DONNE ACTE** à M. le Président de sa présentation du rapport sur le système d'information.

– **APPROUVE** comme suit les inscriptions budgétaires correspondantes :

En investissement :

Au chapitre 018	29 000 €
Au chapitre 20	441 000 €
Au chapitre 21	500 000 €

En fonctionnement :

Au chapitre 011	1 865 250 €
Au chapitre 017	142 000 €
Au chapitre 65	128 000 €

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1394a53114c3-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/09. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONTRIBUTION 2022

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Michel BENOIT

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1424-35,

Vu la délibération du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du TARN du 3 décembre 2021,

Vu la convention d'objectifs et de moyens (2019-2022) entre le Département et le SDIS du TARN du 19 avril 2019, l'avenant n° 1 du 12 mai 2020 et l'avenant n° 2 du 23 novembre 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après avis de la Commission finances et administrative départementale,

Après en avoir délibéré,

– **FIXE** comme suit, pour 2022, la contribution du Département au budget du SDIS du TARN :

- En fonctionnement : 15 284 000 €,
- En investissement : 616 262 €.

Résultat des votes :

- n'ont pas pris part au vote : 11 titulaires (Mmes BELOU, BIBAL-DIOGO, GERAUD, OULD-AMER, MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FRANQUES, GLADE, SÉRIEYS et TESTAS)
- ont voté pour : 35

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

28 Mars 2022

Affichée le :

28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1394053114b9-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/10. REPRESENTATION EN JUSTICE - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX CONTENTIEUX ENGAGES PAR OU CONTRE LE DÉPARTEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents :

MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIAELLE ET VIDAL.

Étaient excusés :

M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents :

AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 3221-10-1,

Vu sa délibération du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences à M. le Président,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration,

Après en avoir délibéré,

– DONNE ACTE à M. le Président de sa communication annexée à la présente délibération relative aux contentieux en cours et décisions de justice rendues.

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc1394b53114f5-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

REPRESENTATION EN JUSTICE

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX CONTENTIEUX ENGAGES PAR OU CONTRE LE DEPARTEMENT



Par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, l'Assemblée départementale a donné pouvoir à Monsieur le Président du Conseil départemental pour intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre la Collectivité dans des actions intentées contre elle, devant les juridictions.

Conformément à l'article L 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation autorise le Président du Conseil départemental à ester en justice pour la durée de son mandat, sans qu'il y ait lieu de requérir au préalable l'autorisation ou l'avis conforme de l'Assemblée.

Dans ce cadre, il convient de porter à la connaissance de l'Assemblée départementale les informations relatives aux procédures contentieuses en cours et aux décisions de justice rendues.

Ces informations sont présentées dans les tableaux ci annexés au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de ma communication.

CONTENTIEUX GERÉS PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES

Nouveaux Contentieux

SIGLES : TA : Tribunal Administratif/ TJ : Tribunal Judiciaire / RC : Responsabilité Civile/ RSA : Revenu de Solidarité Active/ CAF : Caisse d'Allocations Familiales/ CAA : Cour Administrative d'Appel de Bordeaux/ CA : Cour d'Appel de Toulouse

Type de Contentieux	Juridiction saisie	Date de la requête ou de début de l'instance	Requérant	Défendeur	Rappel des faits
Contestation d'une décision administrative	TA	06/08/2021	Mme M.	Département du Tarn	Mme M. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 08/06/2021 relative à la non prise en charge de soins dentaires au titre de l'accident de service du 16/04/1986.
Contestation d'une décision administrative	TA	30/08/2021	Mme M.	Département du Tarn	Mme M. demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis par le Département du Tarn en date du 16/06/2020 relatif à un indu de RSA.
Communication de documents	TA	01/09/2021	M P.	Département du Tarn	M P. demande l'annulation de la décision implicite du Département du Tarn relative à la communication de documents.
Contestation d'une décision administrative	TA	07/09/2021	SOCIETE CVS	Département du Tarn	La Sté CVS demande l'annulation de la décision du 13/04/2021 d'attribution à la société Arte développement du lot 1 du marché de mise à disposition de ressources numériques en ligne du Département du Tarn.

Contestation d'une décision administrative	TA	17/09/2021	Mme S.	Département du Tarn	Mme S. demande l'annulation de la décision du Département en date du 12/08/2021 portant réduction du droit à l'allocation de RSA.
Contestation d'une décision administrative	TA	25/10/2021	M G.	Département du Tarn	M G. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 17/11/2020 relative à l'arrêt du versement de l'allocation de RSA.
Contestation d'une décision administrative	TA	28/10/2021	Mme C.	Département du Tarn	Mme C. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 11/05/2021 rejetant sa demande de rétroactivité de l'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées.
Contestation d'une décision administrative	TA	05/11/2021	Mme D.	Département du Tarn	Mme D. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 25/10/2021 relative à une demande d'aide à la restauration scolaire.
Contestation d'une décision administrative	TJ	16/11/2021	M D.	Département du Tarn	M D. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 14/09/2021 relative à la récupération d'une somme au titre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).
Contestation d'une décision administrative	TA	23/11/2021	Mme B.	Département du Tarn	Mme B. demande l'annulation de la décision du Département en date du 26/10/2021 relative à la remise partielle d'un indu de RSA.
Contestation d'une décision administrative	TA	25/11/2021	M A.	Département du Tarn	M A. demande au Département du Tarn de verser une somme en raison des désordres, qu'il prétend avoir subi, sur son immeuble d'habitation situé à Vielmur sur Agout en raison d'un défaut d'entretien du fossé et de la coupe de platanes.

Contestation d'une décision administrative	TA	29/11/2021	M G.	Département du Tarn	M G. demande l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 31/07/2021 relative à un indu de RSA.
Contestation d'une décision administrative	CA	20/12/2021	M G.	Département du Tarn	M G. interjette appel du jugement en date du 10/11/2021 du TA de Toulouse confirmant la décision du Conseil départemental du Tarn en date du 18/06/2019 prononçant une mise à la retraite pour invalidité non imputable au service.

Jugements rendus

SIGLES : TA : Tribunal Administratif/ TJ : Tribunal judiciaire / RC : Responsabilité Civile/ RSA : Revenu de Solidarité Active/ CAF : Caisse d'Allocations Familiales/ CA : Cour d'Appel de Toulouse/ CAA : Cour Administrative d'Appel de Bordeaux/ CE : Conseil d'Etat

Type de contentieux	Juridiction	Date de la requête ou de début de l'instance	Date du jugement	Requérant	Défendeur	Décision de jugement
Contestation d'une décision administrative	TA	11/06/2021	28/09/2021	Mme P.	Département du Tarn	Mme P. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 06/04/2021 relative à une aide financière énergie du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Par décision en date du 28/09/2021, le TA a donné acte du désistement de la requête de Mme P.
Contestation d'une décision administrative	TA	21/11/2019	30/09/2021	Mme P.	Département du Tarn	Mme P. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 11/09/2021 relative à un indu de RSA. Par décision en date du 30/09/2021, le TA a rejeté la requête de Mme P.
Contestation d'une décision administrative	TA	26/03/2020	30/09/2021	Mme P.	Département du Tarn	Mme P. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 31/01/2020 relatif à un titre de recette. Par décision en date du 30/09/2021, le TA a rejeté la requête de Mme P.
Contestation d'une décision administrative	TA	11/06/2020	30/09/2021	Mme P.	Département du Tarn	Mme P. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 28/01/2020 relatif à une remise de dette de RSA. Par décision en date du 30/09/2021, le TA a rejeté la requête de Mme P.
Contestation d'une décision administrative	TA	06/02/2019	30/09/2021	Mme F.	Département du Tarn	Mme F. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 25/06/2018 relative à une demande d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA). Par décision en date du 30/09/2021, le TA a rejeté la requête de Mme F.

Contestation d'une décision administrative	TA	16/07/2019	30/09/2021	M F.	Département du Tarn	M F. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 14/05/2019 relative à une remise de dette de RSA. Par décision en date du 30/09/2021, le TA a rejeté la requête de M F.
Contestation d'une décision administrative	TA	18/12/2019	07/10/2021	Mme V.	Département du Tarn	Mme V. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 22/10/2019 relative à une demande d'aide à la restauration scolaire. Par décision en date du 07/10/2021, le TA a rejeté la requête de Mme V.
Contestation d'une décision administrative	TA	12/12/2019	27/10/2021	M K.	Département du Tarn	M V. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 21/11/2019 relative à un indu de RSA. Par décision en date du 27/10/2021, le TA a rejeté la requête de M K.
Contestation d'une décision administrative	TA	01/10/2018	29/10/2021	M K.	Département du Tarn	M K. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 01/06/2018 relative à un retrait d'agrément d'assistant familial. Par décision en date du 29/10/2021, le TA a annulé la décision du Département du Tarn.
Contestation d'une décision administrative	TA	20/09/2018	10/11/2021	M G.	Département du Tarn	M G. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 11/07/2018 relative à une prolongation de congé longue durée et une reconnaissance d'inaptitude totale et définitive. Par décision en date du 10/11/2021, le TA a rejeté la requête de M G.
Contestation d'une décision administrative	TA	05/11/2019	10/11/2021	M G.	Département du Tarn	M G. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 18/06/2019 relative à une mise à la retraite pour invalidité non imputable au service. Par décision en date du 10/11/2021, le TA a annulé la décision du Département du Tarn.
Contestation d'une décision administrative	TA	10/07/2019	12/11/2021	M V.	Département du Tarn	M V. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 17/05/2019 relative à un placement en congé de maladie ordinaire. Par décision en date du 12/11/2021, le TA a rejeté la requête de M V.

Contestation d'une décision administrative	TA	15/04/2020	12/11/2021	M V.	Département du Tarn	M V. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 31/01/2020 relative à un placement en disponibilité d'office. Par décision en date du 12/11/2021, le TA a rejeté la requête de M V.
Contestation d'une décision administrative	CA	19/04/2019	15/11/2021	M V.	Département du Tarn	M V. a interjeté appel du jugement du TA de Toulouse en date du 19/02/2019 relative à un placement en congé de maladie ordinaire. Par décision en date du 15/11/2021, la CA a rejeté la requête de M V.
Contestation d'une décision administrative	TJ	08/09/2020	22/11/2021	Mme C.	Département du Tarn	Mme C. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 24/07/2020 relative à une décision d'admission à l'Aide Sociale avec participation des obligés alimentaires. Par décision en date du 22/11/2021, le TJ a déclaré le recours de Mme C. irrecevable.
Contestation d'une décision administrative	TA	10/03/2020	22/12/2021	M R.	Département du Tarn	M R. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 03/02/2020 relative à un indu de RSA. Par décision en date du 22/12/2021, le TA a rejeté la requête de M R.
Contestation d'une décision administrative	TA	18/03/2020	22/12/2021	Mme R.	Département du Tarn	Mme R. a demandé l'annulation de la décision de la CAF du Tarn en date du 21/01/2020 relative à une remise de dette de RSA. Par décision en date du 22/12/2021, le TA a rejeté la requête de Mme R.
Contestation d'une décision administrative	TA	03/03/2020	22/12/2021	M C.	Département du Tarn	M C. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 03/03/2020 relative à une remise de dette de RSA. Par décision en date du 22/12/2021, le TA a rejeté la requête de M C.
Contestation d'une décision administrative	TA	24/06/2020	26/01/2022	Mme B.	Département du Tarn	Mme B. a demandé l'annulation de la décision du Département du Tarn en date du 30/04/2020 relative à un indu de RSA. Par décision en date du 26/01/2022, le TA a rejeté la requête de Mme B.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

1/11. PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Florence ESTRABAUD

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente n° 1/01 du 11 mars 2022 portant soutien au peuple ukrainien : Attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française,

Vu la délibération de la Commission permanente n° 1/05 du 11 mars 2022 portant soutien au peuple ukrainien : Attribution d'une subvention à l'Association départementale de protection civile du Tarn,

Vu le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

– **ADOPTÉ** les dispositifs de soutien visant à la prise en compte des conséquences de la guerre en Ukraine.

Résultat des votes :

- N'a pas pris part au vote : 1 (Mme RETAGNE)
- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
30 Mars 2022

Affichée le :
30 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-1mc139a754f9b0e-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR LE POUVOIR D'ACHAT



L'invasion de l'Ukraine par la Russie bouleverse l'ordre mondial. De nombreux Ukrainiens ont fui les combats pour trouver refuge dans d'autres pays d'Europe. 3,4 millions de personnes sont déjà sur les routes, prochainement, ils pourraient être près de 10 millions selon l'ONU. Ce sont en grande majorité des femmes et des enfants qui se retrouvent ainsi en situation de vulnérabilité extrême, laissant derrière eux les hommes du pays qui doivent rester pour faire face et résister.

Face à ce drame humain, le Conseil départemental a déjà exprimé sa solidarité à l'ensemble du peuple ukrainien en organisant un rassemblement devant l'Hôtel du Département, où près de 350 personnes se sont réunies pour marquer leur attachement aux valeurs de la démocratie, de la paix et exprimer leur soutien au peuple ukrainien. J'ai également souhaité que les couleurs de l'Ukraine flottent aux côtés du drapeau national sur notre façade et que notre bâtiment s'éclaire tous les soirs de bleu et de jaune en hommage à ce peuple courageux qui subit cette guerre.

Cette guerre opère également des changements profonds et soudains dans notre économie. L'autre grande conséquence de cette guerre aux portes de l'Europe est la hausse des prix du pétrole, du gaz, des matières premières alimentaires. Cette inflation rapide impacte déjà fortement le pouvoir d'achat des Français. L'augmentation des prix des carburants sont pour de nombreux foyers insupportables pour autant ils ne peuvent pas se passer de leur voiture. Un malaise insidieux s'installe dans notre ruralité.

90% des foyers tarnais sont obligés de disposer d'un véhicule personnel afin de se déplacer et d'aller travailler contre moins de 50 % en région parisienne. Dans notre département, la voiture n'est pas un choix ou un luxe mais une nécessité pour travailler. Il est indéniable que la hausse des carburants, mais également du gaz et des denrées alimentaires, vont accentuer la fracture sociale et territoriale dans notre département.

Ainsi, j'ai décidé au vu de l'urgence de vous proposer une première série de mesures, centrées sur notre compétence en matière de solidarité, qui permettront de répondre en partie à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

**1^{ERE} PARTIE :
SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF ET CULTUREL**

Comme vous le savez, il était envisagé de candidater au passage de la flamme olympique. Estimé au départ à 60 K€, celui-ci s'établit à 180 K€, hors coûts indirects, j'ai écrit à Paris 2024 pour demander la mise en place d'une péréquation entre départements en vain. Aujourd'hui, avec le nouveau contexte, il serait incompréhensible de maintenir cette candidature. Je vous propose donc de réinjecter cet effort dans le soutien au monde sportif et culturel tarnais.

I – UN FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS de 250 000 €

La situation sanitaire et la crise internationale et ses répercussions sur la vie quotidienne sont à même de perturber cette année encore le fonctionnement des structures associatives et l'organisation de manifestations. Je vous propose donc de reconduire le Fonds associatif doté de 250 000 €.

Lors de la dernière Commission permanente, nous avons affirmé notre soutien au peuple ukrainien par l'octroi deux aides attribuées à la Croix rouge française et à l'association départementale de protection civile du Tarn. Compte tenu de l'urgence de la situation, ces dépenses ont été imputées sur le fonds associatif. Nous effectuerons, si nécessaire, en cours d'année, les ajustements budgétaires pour ne pas pénaliser notre soutien au tissu associatif opéré via ce fonds.

Dans ce cadre, je vous propose la création d'un nouveau fonds de solidarité départemental au peuple ukrainien et aux réfugiés.

Je vous soumets le principe de doter ce fonds exceptionnel de 30 000 €. Une commission ad hoc réunissant 8 élus (6 de la majorité départementale et 2 de la minorité) sera chargée de définir les modalités d'éligibilité et d'instruire les demandes d'aides. Elle sera également chargée de suivre la mise en œuvre des actions financées.

Cette commission se réunira à minima une fois par mois et les crédits alloués seront validés mensuellement en Commission permanente dès le mois d'avril.

II – AUGMENTATION DES CREDITS AU MONDE CULTUREL

Par ailleurs, au regard des projets déposés et de rencontres avec les acteurs du secteur culturel, je vous propose d'ores et déjà un amendement au projet de budget primitif avec un abondement des crédits de 39 500 € au titre de nos interventions dans le domaine culturel.

**2^{ÈME} PARTIE :
SOUTIEN AUX FAMILLES**

La vie quotidienne de nos concitoyens et notamment des familles est fortement impactée par l'augmentation des tarifs et des charges courantes. Le Département de par ses compétences soutient prioritairement les familles d'adolescents scolarisés au collège, en combinant des mesures allégeant le poids des dépenses contraintes (fournitures et restauration scolaire) et des mesures destinées à préserver des loisirs pour tous.

Des mesures particulières et adaptées sont par ailleurs prévues pour les publics les plus fragiles : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi qu'en grande difficulté.

L'ensemble des mesures est identifiée comme suit :

I – AUGMENTATION DU CHEQUIER COLLEGIEN

A destination de l'ensemble des collégiens tarnais, l'utilité sociale, culturelle et économique du Chéquier collégien n'est plus à démontrer. Aussi, afin de contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat des tarnais et de renforcer le soutien aux familles, je vous propose, dès la prochaine rentrée scolaire, d'augmenter la valeur du chéquier collégien de 15 € portant sa valeur à 215 €.

La répartition de cette augmentation vous sera proposée très prochainement.

II – AUGMENTATION DE LA BOURSE AU 1^{er} EQUIPEMENT SCOLAIRE

La bourse au premier équipement scolaire, offerte à tous les élèves des collèges publics et privés entrant en classe de 6ème permet de prendre en compte les dépenses supplémentaires des familles lors de l'entrée d'un enfant au collège.

Elle sera de nouveau revalorisée à la rentrée 2022, ce gain de pouvoir d'achat est estimé à 30 € par collégien à la rentrée de septembre 2022 pour un effet budgétaire total de plus de 116 000€.

III - MAINTIEN DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS AVEC UN MAXIMUM DE 3,08 € LE REPAS

Le Département adopte les tarifs de la demi-pension payés par les familles. Ceux-ci n'ont pas évolué depuis 2015 malgré une inflation de 6, 2% depuis cette date. L'augmentation importante du coût des denrées alimentaires et de l'énergie aurait dû conduire à une revalorisation des tarifs de 0,30 € à la rentrée de septembre, avec un ajustement de l'aide à la restauration scolaire pour en neutraliser les effets sur les familles les plus modestes. Afin de soutenir les familles de tous les usagers de la restauration scolaire soit 11 600 demi-pensionnaires, il est décidé de différer cette augmentation tarifaire. Une compensation sera versée au budget restauration des collèges, pour un effet budgétaire de 500 000 € en année pleine.

IV – GRATUITÉ DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ELEVES et ETUDIANTS HANDICAPÉS

Les frais de déplacement des élèves du premier et second degré et des étudiants handicapés, qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun pour se rendre sur leur lieu d'études en raison de la gravité de leur handicap, sont pris en charge par le Département selon plusieurs modalités adaptées aux situations individuelles. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles de ces élèves et étudiants, le transport en véhicules spécialisés ou taxis sera entièrement gratuit avec la suppression des frais de dossier à compter de la rentrée de septembre 2022. Ce sont environ 170 familles qui en bénéficieront.

V – RENFORCEMENT DES AIDES DEPARTEMENTALES AUX PERSONNES AGEES et EN SITUATION DE HANDICAP

Alors que de récents scandales sur des faits présumés de maltraitance sont dénoncés dans les EHPAD privés, les problématiques liées au « Grand Âge » sont plus que jamais d'actualité.

Aussi afin de soutenir l'accès à des dispositifs d'accompagnement à la perte de l'autonomie, le Département souhaite soutenir l'accès au service de téléassistance.

La téléassistance est un système portatif d'alarme pour personnes isolées, âgées dépendantes ou en situation de handicap. Ce système permet en cas de chute ou autres difficultés de pouvoir bénéficier d'une aide immédiate : il suffit d'appuyer sur un bouton pour lancer un appel d'urgence. Le signal d'alerte permet de joindre une plateforme disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Selon la gravité de la situation, un proche est prévenue ou l'intervention des secours.

Aussi, je vous propose pour l'ensemble des bénéficiaires de l'APA et la PCH, la une prise en charge totale des coûts d'installation du service de téléassistance, dans la limite de 50€ permettant ainsi au plus grand nombre, près de 40% des usagers éligibles, d'accéder à ce service de prévention de la perte d'autonomie. Cela représente un effort de l'ordre de 100 K€.

A cette mesure, je vous propose de décider la prise en charge de l'abonnement pour les bénéficiaires de l'APA à hauteur d'un plafond de 30 € mensuels, en fonction des revenus des usagers, soit un effort de l'ordre de 300 K€.

Pour les bénéficiaires de la PCH, cette prise en charge de l'abonnement est plafonnée à 75 % du coût réel au titre des charges exceptionnelles, plafonnée à 100 € pour les charges spécifiques.

Au total c'est 425 K€, entre la gratuité de l'installation et la prise en charge d'une partie de l'abonnement qui seront consacrées à cette mesure.

VI - .DEPLOIEMENT DE SECOURS D'URGENCE POUR LES USAGERS EN GRANDE DIFFICULTÉ

Si la compétence du Département en matière de protection de l'enfance est exclusive et que l'attribution des aides auprès des familles avec enfants est justifiée, à travers des Chèques d'Actions Personnalisées (CAP) Enfance Famille, il est important au regard de la situation de vulnérabilité de l'ensemble des usagers tarnais.

Il est proposé de déployer des aides d'urgence, à travers des Chèques d'Actions Personnalisées dits « d'Action sociale » pour les usagers sans enfant venant ainsi couvrir les besoins en urgence alimentaire, de vêtue. Par tranche de 40 € dans la limite de 110 € pour une personne seule et 150 € pour un couple. Ces chèques seront délivrés au sein des Maisons du Département après évaluation des travailleurs sociaux, permettant de s'assurer d'une couverture de l'urgence des situations. Notre effort s'établira à environ 80 K€.

**3^{ÈME} PARTIE :
SOUTIEN À LA MOBILITÉ**

L'explosion du coût de l'énergie fragilise encore davantage les budgets des familles. C'est pourquoi le Département œuvre, et ce depuis plusieurs années, sur des projets permettant d'offrir aux tarnais de véritables alternatives au « tout-voiture ».

ACCELERATION DU DEPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE

Le Département dispose à l'heure actuelle de 13 aires de covoiturage réparties sur le territoire tarnais. Les deux dernières, mises en service le long de la RD 612, ont la particularité d'offrir en plus des services de multimodalité. Les usagers peuvent ainsi prendre le bus de transport LIO en y déposant leur vélo dans des box sécurisés. Auto, vélo, LIO ; autant de moyens en un seul endroit de choisir entre plusieurs solutions de mobilités en réduisant sa facture énergétique.

Ce déploiement va s'accélérer en 2022. Ainsi plus de 800 000 € seront consacrés à la création de deux nouvelles aires situées à TANUS (échangeur de la RN 88) et à SAINT GERMIER le long de la RD 612, tandis que 4 espaces de stationnement actuellement répertoriés seront entièrement équipés (mobilier, espace de repas et halte repos) et feront l'objet d'un traitement paysager de qualité. Bien entendu, autant que possible, elles seront reliées au réseau de transport en commun ou connectées aux voies vertes. Le Département accompagnera financièrement et techniquement les collectivités souhaitant s'investir dans ce type d'équipement.

Le co-voiturage, notamment en zones rurales, permet de préserver le pouvoir d'achat face à la hausse des prix des carburants.

Compte tenu de l'impact national et de l'évolution de la situation internationale et de leurs répercussions sur le pouvoir d'achat de l'ensemble de nos concitoyens, je vous propose de rester attentifs afin que nous puissions de nouveau nous mobiliser à l'avenir.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

2/01. VIEILLER AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, JOULIE, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. HOULES (POUVOIR À MME CABANIS), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu :

- le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L112-3 et suivants et ses articles L221-1 et suivants,
- le Code de la santé publique notamment ses articles L2112-2 et suivants,
- le Code civil notamment son article 375-3,
- la loi du 22 juillet 1983 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé,
- la loi du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance,
- la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux,
- la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption,
- la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance,
- la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009 réformant l'organisation de la santé,
- la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant complétant la loi du 5 mars 2007,
- la loi du 7 février 2022 de protection des enfants,
- le Règlement Départemental d'Action Sociale,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

....

– **APPROUVE** comme suit l'inscription des crédits 2022 nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale « **veiller au bien-être des enfants et soutenir les familles** ».

– **DECIDE** d'inscrire au budget primitif départemental 2022 les crédits suivants :

ASSURER UNE PRESENCE DE PROXIMITE EN PARTENARIAT

VEILLER AU BIEN-ETRE DES ENFANTS ET SOUTENIR LES FAMILLES

I - CONFORTER LE TRAVAIL PREVENTIF DE LA MATERNITE A LA PARENTALITE

- en recettes de fonctionnement :
 - la subvention CPAM lutte addiction..... **24 840 €**

- en dépenses de fonctionnement, pour évaluer les situations et intervenir en prévention
 - aides financières : secours d'urgence, financement à l'internat scolaire, bons alimentaires, fonds d'aide aux projets éducatifs (FAPRED)..... **215 000 €**
 - accompagnement éducatif (actions collectives)..... **10 000 €**
 - services éducatifs de jour..... **2 200 000 €**
 - frais d'interventions à domicile des techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) et des auxiliaires de vie sociale (AVS) **390 000 €**

1.1 Promouvoir la santé comme outil global de prévention

- en dépenses de fonctionnement
 - financement des centres de planification et d'éducation familiale..... **340 000 €**
 - participation du Département du Tarn au financement des centres d'action médico-sociale précoce **435 000 €**
 - vaccins et médicaments..... **16 500 €**
 - petit matériel médical et produits pour les consultations..... **22 500 €**

- en dépenses d'investissement
 - matériel médical **6 000 €**

- en recettes de fonctionnement
 - remboursement des actes de PMI et des vaccins..... **72 000 €**

II - DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL ET PERENNISER L'EXISTANT AFIN DE REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES, TANT EN MATIERE D'ACCUEIL INDIVIDUEL QUE COLLECTIF

- en dépenses de fonctionnement
 - frais de formation des assistants maternels **28 000 €**
 - frais de garde des enfants **2 000 €**

III - MIEUX REPERER ET TRAITER LES SITUATIONS D'URGENCE

3.1 Améliorer le traitement des informations préoccupantes

- en dépenses de fonctionnement
 - participation aux frais de gestion du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED)..... **15 000 €**

3.2 Assurer la mission d'accueil d'urgence

- en dépenses de fonctionnement, pour l'accueil d'urgence
 - dotation au Foyer départemental enfance famille **3 736 000 €**
 - service d'accueil d'urgence associatif..... **1 000 000 €**
- en dépenses de fonctionnement, pour la mise à l'abri et l'évaluation d'isolement et de minorité des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés
 - dispositif départemental d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés..... **835 000 €**
- en recettes de fonctionnement
 - participation financière de l'Etat au dispositif d'évaluation des mineurs non accompagnés et recouvrement autres Départements **200 000 €**

IV - Adapter et diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles

4.1 Donner une famille à un enfant

- en dépenses de fonctionnement
 - les frais d'accouchement anonyme **10 000 €**

4.2 Améliorer l'accueil des femmes enceintes ou des parents avec enfant de moins de 3 ans

- en dépenses de fonctionnement
 - centres maternels associatifs..... **600 000 €**
 - lieux de vie et d'accueil mère-enfant **235 000 €**

4.3 Adapter l'accueil familial

- en dépenses de fonctionnement pour la mission accueil familial
 - rémunération des assistants familiaux **14 122 000 €**
 - frais de déplacements des assistants familiaux **410 000 €**

- en dépenses de fonctionnement pour la prise en charge des frais liés à la vie, à l'éducation et à la santé des enfants en accueil familial
 - vêtue et argent de poche **334 000 €**
 - frais de scolarité **190 000 €**
 - frais de loisirs **63 000 €**
 - frais de santé **49 500 €**

4.4 Renforcer les dispositifs constituant une alternative au placement

- en dépenses de fonctionnement, pour les interventions à domicile dans un cadre administratif et judiciaire
 - services d'aide et de maintien à domicile **1 600 000 €**
 - actions éducatives en milieu ouvert **1 900 000 €**

4.5 Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement en établissement

- en dépenses de fonctionnement, pour la mise en œuvre des décisions relatives aux accueils
 - maisons d'enfants à caractère social **19 300 000 €**
 - lieux de vie et d'accueil **3 380 000 €**
 - placements établissements scolaires : **510 000 €**
 - autres types d'accueils **1 100 000 €**

4.6 Diversifier les modalités d'accueil chez des tiers

- en dépenses de fonctionnement, pour développer les dispositifs d'accueillants bénévoles
 - allocations tiers dignes de confiance **240 000 €**
 - allocations familles solidaires **135 000 €**

4.7 Accompagner et prendre en charge les jeunes au profil « complexe »

- en dépenses de fonctionnement
 - service éducatif et thérapeutique **530 000 €**

4.8 Favoriser la participation des familles à l'accueil des enfants et autres tiers (CAF, MSA, autres Départements)

- en recettes de fonctionnement, le recouvrement des recettes liées à l'accueil des enfants
 - recouvrement sur organismes de sécurité sociale et mutualistes..... **100 000 €**
 - recouvrement sur bénéficiaires tiers payants, successions **80 000 €**
 - le recouvrement sur autres départements..... **20 000 €**

V- FAVORISER LA CONTINUITE DES PARCOURS DES ENFANTS JUSQU'AU PASSAGE A L'AGE ADULTE

- en dépenses de fonctionnement, pour accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs en difficulté
 - allocations jeunes majeurs..... **280 000 €**
 - financement de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance **150 000 €**
 - accueils de jeunes majeurs dans les foyers de jeunes travailleurs..... **30 000 €**

Résultat des votes :

- s'est abstenu : 1 (Mme BRETAGNE)
- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc139645311501-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

2/02. FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI, L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : MM. Didier HOULES et Gilles TURLAN

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Sécurité sociale,
Vu le Code du travail,
Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la délibération du 11 février 2022 relative aux Orientations Budgétaires pour 2022,
Vu le Règlement Départemental d'Aide Sociale,
Vu le guide des principales interventions départementales,
Vu le rapport de M. le Président,
Après avis de la Commission cohésion sociale,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** les politiques publiques «assurer une présence de proximité en partenariat» et « favoriser la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement », de la politique départementale de la solidarité pour 2022,

– **DECIDE** l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif tels que précisés en annexe de la présente délibération,

– **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

28 Mars 2022

Affichée le :

28 Mars 2022

N° AR :

081-228100012-20220324-lmc139665311514-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

ANNEXE

ASSURER UNE PRESENCE DE PROXIMITE EN PARTENARIAT

FAVORISER LA COHESION SOCIALE, L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI, L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Orientation I : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité

- Gérer l'allocation RSA dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF et la MSA

Dépenses de fonctionnement 65 838 100 €

Recettes de fonctionnement 29 651 690 €

Orientation II : Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté

- Développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté, orienter et réorienter

Dépenses de fonctionnement 24 600 €

- Assurer un accompagnement personnalisé pour lever les freins sociaux à l'emploi, à l'insertion sociale ou professionnelle

Dépenses de fonctionnement 760 500 €

- Mobiliser les mesures de l'emploi, des partenaires et outils au profit des publics en difficultés (ces crédits sont mentionnés hors ceux inclus dans le rapport garantir la maîtrise de la gestion administrative du personnel)

Dépenses de fonctionnement 3 387 000 €

- dont subvention Initiative Tarn (chapitre 017, fonction 564, nature 6574) 107 000 €
- dont accompagnement organismes consulaires 75 000 €

(chapitre 017, fonction 564, nature 65738) soit : 30 000 € au bénéfice de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, 30 000 € au bénéfice de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et 15 000 € au bénéfice de la Chambre d'Agriculture du Tarn)

- dont insertion reprise ou création d'activité 10 000 €

(Chapitre 017, fonction 564, nature 6558)

- dont Missions Locales

(Chapitre 65, fonction 51, nature 6574) soit : 65 000€ au bénéfice de la Mission Jeunes du Tarn Nord et 65 000€ au bénéfice de la Mission Locale Emploi Jeunes Sud Tarn) 130 000€

Recettes de fonctionnement 3 431 000 €

Orientation III : Lutter contre les exclusions et les discriminations

- Répondre aux problèmes d'isolement social, économique, culturel et éducatif

Dépenses de fonctionnement	82 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Garantir une solidarité départementale complémentaire aux publics en difficultés	

Dépenses de fonctionnement	95 000 €
----------------------------	----------

Orientation IV : Favoriser l'insertion par et dans le logement

- Favoriser l'accès à l'information et aux conseils en matière de logement

Dépenses de fonctionnement	358 000 €
----------------------------	-----------

Recette de fonctionnement	285 000 €
---------------------------	-----------

- Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés

Dépenses de fonctionnement	769 000 €
----------------------------	-----------

Dépenses d'investissement	190 000 €
---------------------------	-----------

Recette de fonctionnement	235 000 €
---------------------------	-----------

Recette d'investissement	145 000 €
--------------------------	-----------

- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Dépenses de fonctionnement	250 000€
----------------------------	----------

Dépenses d'investissement	5 000€
---------------------------	--------

Recette de fonctionnement	110 000€
---------------------------	----------

Orientation V : Soutenir l'investissement et aider aux opérations de bâti en matière de logement social

- Développer du logement très social

Dépenses d'investissement	366 050€
---------------------------	----------

- Réhabiliter les quartiers prioritaires et lutter contre la précarité énergétique

Dépenses d'investissement	48 000€
---------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Jeudi 24 mars 2022

- Budget primitif -

2/03. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Elisabeth CLAVERIE

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LAPEYRE, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BENOIT, CANTALOUBE, FRANQUES, GLADE, HERIN, JOULIE, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BALARDY (POUVOIR À MME LAPEYRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. FABRE (POUVOIR À MME REDO), M. HOULES (POUVOIR À MME CABANIS), M. RUFFEL (POUVOIR À MME BRETAGNE).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,
Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le Règlement Départemental d'Aide Sociale,
Vu la délibération du 1^{er} février 2022 relative aux Orientations Budgétaires 2022,
Vu le rapport de M. le Président,
Après avis de la Commission cohésion sociale,
Après en avoir délibéré,
– **APPROUVE** comme suit, la politique publique « accompagner et soutenir les populations les plus fragiles », de la politique départementale de la solidarité pour 2022.

– DECIDE l'inscription des crédits nécessaire au budget primitif tel que précisé ci-après :

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

Prévenir la perte d'autonomie : Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives de prévention

- Soutenir financièrement les actions de prévention	1 087 920 €
- Recettes de fonctionnement...	1 004 000 €

Favoriser et soutenir le maintien à domicile des populations les plus fragiles

- Accompagner les bénéficiaires et leurs familles	808 300 €
- Recettes fonctionnement.....	515 300 €
- Soutenir financièrement le maintien à domicile des personnes les plus fragiles	51 469 000 €
- Recettes fonctionnement.....	24 604 000 €

Offrir un hébergement de qualité en établissement ou en famille d'accueil

- Favoriser un hébergement de qualité à un coût maîtrisé.....	26 600 €
- Soutenir financièrement les personnes les plus fragiles en établissement	82 108 500 €

Assurer les recouvrements et la gestion des reversements

- Dépenses de fonctionnement :.....	44 000 €
- Recettes fonctionnement.....	12 733 000 €

Participer à la protection des personnes majeures vulnérables

Accompagner les majeurs vulnérables	
en matière sociale et budgétaire.....	80 100 €

Résultat des votes :

- s'est abstenue : 1 (Mme BRETAGNE)
- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
28 Mars 2022

Affichée le :
28 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220324-lmc13965531150b-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

3/01. FACILITER LA MOBILITÉ DES TARNAIS

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Daniel VIALELLE

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BALARDY, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, JOULIE, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), M. TURLAN (POUVOIR À MME OULD-AMER).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code de la voirie routière relatif aux compétences octroyées au Département en matière de voirie notamment ses articles L131-1 à L131-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-10, 3211-1 et 3211-2,

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État et leurs textes subséquents,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 volet mobilité multimodale modifié par avenant n°1 signé le 6 janvier 2017 concernant la mise en œuvre du programme routier pour le département du Tarn,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 26 juin 2009 relative à la gestion du matériel routier,
- 9 juillet 2015 relative au CPER Midi-Pyrénées 2015-2020 – approbation des conventions d'application pour le Tarn – Volet « enseignement supérieur, recherche, innovation » - volet « mobilité multimodale » (programme routier),
- 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires,
- 24 septembre 2021 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030,
- 10 décembre 2021 approuvant la contribution financière du département du Tarn au projet de la liaison autoroutière Castres Toulouse,

Vu le règlement départemental fixant les modalités de répartition des amendes de police,

Vu le règlement départemental des aides à la voirie consécutives aux intempéries,

Vu le règlement du Fonds départemental d'aide à la voirie d'intérêt local,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Territoriale et développement durable,

Après en avoir délibéré,

– **DÉCIDE** d'inscrire les crédits globaux nécessaires au Budget primitif 2022 concernant les dispositifs stratégiques suivants :

➤ **Assurer un développement du réseau en respectant les territoires :**

FONCTION 621 :

- **Participer à concevoir, conduire et réaliser les opérations de développement du réseau routier départemental :**

- Autorisations de programme, montant total 29 900 000 € qui se décompose comme suit :

Plan pluriannuel RD612	2 000 000 €
RD études, programmation	500 000 €
Aménagement RD964	2 700 000 €
PPI désenclavement	1 000 000 €
PPI décloisonnement	2 000 000 €
Opérations ponctuelles d'aménagement	4 500 000 €
Acquisition de véhicules voirie	5 000 000 €
Réparation grands ouvrages	4 500 000 €
Réparation petits ouvrages d'art	4 500 000 €
Réparation murs	2 000 000 €
Réparation dégâts intempéries	1 200 000 €
- Crédits de paiement investissement	12 450 425 €
(dont 420 000 € pour les travaux de traverse)	
- inscrit en recettes investissement	1 000 000 €
(Participation de la Région Occitanie concernant la RD612)	
- inscrit en recettes fonctionnement	3 050 €
(Concernant les produits exceptionnels de voirie)	

FONCTION 61 :

- Crédits de paiement investissement

110 000 €

(Déplacement de réseaux)

- Participer à l'aménagement des routes d'intérêt local :

FONCTION 628 :

- Crédits de paiement investissement 1 700 000 €

- **VALIDE** la répartition ci-dessous :

CANTONS	2022
ALBI 2	28 839,50
ALBI 3	49 731,25
ALBI 4	14 157,49
CARMAUX 1	270 112,49
CARMAUX 2	247 704,99
CASTRES 2	37 276,21
CASTRES 3	9 974,70
GAILLAC	3 373,79
GRAULHET	36 204,95
LA MONTAGNE NOIRE	75 374,75
LAVAUR COCAGNE	121 598,85
LE HAUT DADOU	287 794,91
LE PASTEL	84 429,32
LES DEUX RIVES	230 644,87
LES HAUTES TERRES D'OC	306 379,68
LES PORTES DU TARN	72 240,99
MAZAMET 1	29 768,52
MAZAMET 2	70 240,72
PLAINE DE L'AGOUT	218 425,43
SAINT-JUERY	42 596,94
VIGNOBLES ET BASTIDES	194 937,77
	2 431 808,12

- **DECIDE** de déléguer à la Commission permanente la répartition du produit des amendes de police entre les différents bénéficiaires.

- **DECIDE** de poursuivre son intervention en matière de gestion des subventions pour réparation des dégâts causés par les intempéries sur les routes d'intérêt local selon les modalités habituelles.

- Participer à la réparation des dégâts causés par les intempéries sur les routes d'intérêt local :

FONCTION 628 :

- Autorisations de programme :

Subvention pour les dégâts causés par les intempéries 300 000 €

- Crédits de paiement investissement 30 000 €

- Participer à l'aménagement des routes nationales :

FONCTION 628 :

- Crédits de paiement investissement 208 000 €

➤ Assurer le renouvellement, l'entretien et la réparation du patrimoine routier départemental :

FONCTION 621 :

- Crédits de paiement investissement.....	17 424 000 €
- Crédits de paiement fonctionnement.....	2 452 050 €

➤ Exploiter, maintenir et améliorer la viabilité et la traçabilité du réseau :

FONCTION 622 :

- Crédits de paiement fonctionnement.....	158 500 €
---	-----------

➤ Avoir une connaissance des déplacements et améliorer la sécurité du réseau:

FONCTION 621 :

- Crédits de paiement investissement.....	200 000 €
- Crédits de paiement fonctionnement.....	24 000 €
- Inscrit en recettes (Concernant les produits des amendes et radars)	660 000 €

➤ Gérer le domaine public routier :

FONCTION 621 :

- Crédits de paiement fonctionnement	30 400 €
- Inscrit en recettes (somme prévisionnelle)	410 000 €

(Concernant les redevances opérateurs et contributions pour dégradations de voiries)

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
29 Mars 2022

Affichée le :
29 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220325-lmc139315407c5c-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

Télétransmis en Préfecture le : 29 mars 2022

194

N° AR : 081-228100012-20220325-lmc139315407c5c-DE

RD	PRD	PRF	Longueur	Surface	Catégorie	Canton	Montant	Commentaires
DDIV	Marges financières				Multicantons	590 000,00 €		
DDIV	Dépenses globalisées affectées aux services centraux				Multi Cantons	443 000,00 €		
DDIV	Dépenses globalisées affectées aux secteurs				Multi Cantons	875 000,00 €		
162A	0+060	0+490	430	2580	3	Hauts Terres d'OC	250 000,00 €	Rénovation chaussées RD612A Barrage du Laouzas (tranche 1: chaussées + bordures) OA81162A000
87	17+209		148	830	2	Gaillac	120 000,00 €	Rénovation chaussées RD87 Pont Saint Michel OA81087001
85	25+680	25+680	200	1700	1	Montagne Noire	93 500,00 €	Rénovation chaussées Giratoire super U (RD85/RD45)
83	2+900	3+1135	1330	7670	1	Castres 1	385 000,00 €	Rénovation des chaussées Giratoires échangeur RD1012/RD83 et giratoire Leclerc (RD83/RD801)
58	10+280	10+1415	135	1600	2	Hauts Terres d'OC	90 000,00 €	Rénovation des chaussées carrefour RD58/RD30 en agglo Lacrouzette
30	3+700	3+700	30	100	2	Castres 2	30 000,00 €	Purge ponctuelle en agglomération de Burlats
622	23+760	23+760	150	850	1	Hauts Terres d'OC	7 500,00 €	Rénovation arrêt bus délaissé Vilavert
12	63+650	63+650	30	100	3	Montagne Noire	30 000,00 €	Purge ponctuelle en agglomération de Dourgne
14	59+690	59+920	230	200	2	Le Pastel	12 000,00 €	Enlèvement bandes rugueuses
60	0+000	4+862	4836	29046	3	Montagne Noire	203 322,00 €	Escoussens
14	75+246	82+706	7477	31927	3	Montagne Noire		Arfons
4	55+981	61+750	5725	23587	3	Hauts Terres d'OC	82 600,00 €	Roquecourbe
912	0+060	0+330	400	4500	2	Albi 2	150 000,00 €	Rénovation chaussées Av Gambetta tranche 2
999	26+830	28+300	1600	13600	1	Haut Dadou	480 000,00 €	Rénovation des chaussées section Foncouverte
999	10+280	11+680	1400	9800	1	Haut Dadou	15 000,00 €	Interventions ponctuelles en agglomération d'Alban
77	5+700	9+340	3726	21723	3	Haut Dadou	150 000,00 €	Rénovation des chaussées (itinéraire substitution PL pour tunnels RD172)
4	45+850	51+000	6400	32370	3	Plaine de l'Agout	97 000,00 €	Vénés
23	11+826	14+496	2662	12139	3	Haut Dadou		Saint Pierre de Conils
120	0+000	2+006	1968	10076	3	Saint-Juéry	60 500,00 €	Mousquette (itinéraire TDF 2022)
74	8+422	10+644	2219	10873	3	Saint-Juéry	65 300,00 €	Auberge du Lac (itinéraire TDF 2022)
903	3+775	11+380	7605	1800	1	Carmaux 1	200 000,00 €	Begrise ponctuelles de chaussée RD903 PR3+775 à PR11+
97	1+230	2+450	960	6240	2	Albi 4	250 000,00 €	Rénovation des chaussées de part et d'autre du carrefour avec la rue de Giry
91A	0+000	1+200	1200	5900	2	Carmaux 2 vallée du Cérou	59 000,00 €	
53	144+100	150+010	5000	27500	2	Carmaux 1 Le Ségala	150 000,00 €	
988	11+000	15+820	4800	32000	2	Carmaux 1 Le Ségala	200 000,00 €	Rénovation chaussées XRD905 à Farguettes tranche 1
114	0+000	2+670	2650	11422	3	Carmaux 1 Le Ségala	80 000,00 €	Saint Grégoire
53	129+201	132+620	3420	17230	3	Carmaux 1 Le Ségala	120 600,00 €	Lédas Penthiès
600	19+230	21+280	2050	15785	1	Carmaux 2 vallée du Cérou	473 750,00 €	
922	30+060	34+120	4060	25580	2	Carmaux 2 vallée du Cérou	180 000,00 €	Préparation + revêtement ESU
922	26+000	30+060	4060	25580	2	Carmaux 2 vallée du Cérou	100 000,00 €	Purges ponctuelles
168	0+000	5+340	5326	21517	3	Carmaux 2 vallée du Cérou		Belague
7	14+429	17+000	2476	10379	3	Carmaux 2 vallée du Cérou	72 650,00 €	Côte du Thouron
80	17+000	17+900	900	3300	3	Carmaux 2 vallée du Cérou	33 000,00 €	
17A	0+000	2+700	2700	10800	3	Les 2 rives	75 600,00 €	
622	26+400	28+070	1600	13500	1	Hauts Terres d'OC	330 500,00 €	Rénovation des chaussées
53	69+040	76+181	7165	39500	2	Hauts Terres d'OC	98 750,00 €	ESU
93	7+250	9+370	1870	12350	2	Multi Cantons	275 000,00 €	Rénovation des chaussées + aménagements liées aux échanges avec Maire de Cambounès et Député du tarn
62	2+350	2+500	150	525	3	Hauts Terres d'OC	20 000,00 €	
55	20+490	22+000	1525	7625	3	Hauts Terres d'OC	100 000,00 €	Viane
66	25+770	30+500	3900	17550	3	Hauts Terres d'OC	158 100,00 €	Sablayrolles
612	24+574	25+473	1340	12000	1	Mazamet 2 Vallée Thoré	540 000,00 €	Rénovation chaussée partie urbaine La chevalière/Les Bausset (hors carrefour rue du Couvent)
118	43+520	44+000	540	4600	1	Mazamet 2 Vallée Thoré	161 000,00 €	Rénovation chaussées épingle du centenaire
65	9+270	11+200	1930	15000	3	Mazamet 2 Vallée Thoré	196 000,00 €	Cucussac
53	21+467	24+900	3400	17000	3	Mazamet 2 Vallée Thoré	100 000,00 €	Tranche 1
622	51+322	52+635	1313	9220	1	Hauts Terres d'OC	405 000,00 €	Rénovation des chaussées traverse Sagnens
607	5+365	6+750	1400	8680	2	Hauts Terres d'OC	190 000,00 €	Rénovation des chaussées section Montfranc T2
54	31+000	34+480	3480	18061	3	Hauts Terres d'OC	126 500,00 €	Berlats
62	30+191	32+150	2000	10500	3	Hauts Terres d'OC	73 500,00 €	Barre
54	37+600	40+400	2800	12600	3	Hauts Terres d'OC	88 200,00 €	section 2021 reportée
607	26+280	27+960	1620	11300	2	Hauts Terres d'OC	100 000,00 €	Réfection chaussées en traverse de Lacalune tranche 1
630	5+000	5+740	740	7400	1	Portes du Tarn	340 000,00 €	Rénovation des chaussées barreau échangeur A68 RD630 + giratoire Gabor
112	67+130	67+900	790	5550	1	Plaines de l'Agout	172 000,00 €	Réfection chaussées
48	5+271	8+933	3662	14000	3	Lavaur Cogagne	98 000,00 €	
35	34+100	42+600	8500	34000	3	Lavaur Cogagne	238 000,00 €	
142	1+500	6+220	4720	13500	3	Lavaur Cogagne	162 000,00 €	
988	72+240	73+030	790	5960	1	Vignobles et Bastides	209 000,00 €	Rénovation chaussées Tourne à gauche de Fongrave
988	69+800	70+500	700	6630	1	Vignobles et Bastides	235 000,00 €	Rénovation chaussées Tourne à gauche de l'Alabarre
988	65+240	65+240	100	200	1	Vignobles et Bastides	40 000,00 €	Purge ponctuelle PR65+240
92	23+600	41+050	2000	6000	2	Plaines de l'Agout	120 000,00 €	Réparation ponctuelles entre X RD612, Lautrec et X RD112 (tour de france 2022)
83	24+080	24+920	840	4900	2	Plaines de l'Agout	80 000,00 €	Réparation côte de Picouty
26A	0+000	1+376	1360	6200	3	Graulhet	93 400,00 €	Les Marty
39	0+000	4+846	4486	21580	3	Graulhet	151 060,00 €	Busque
999	56+240	57+500	1250	10250	1	Vignobles et Bastides	360 000,00 €	Réfection des chaussées
18	30+000	30+630	630	3800	2	Gaillac	325 000,00 €	Chemin Touzé tranche 3 entre giratoire RD922 et Giratoire Mas de Rest
18	32+409	36+810	4427	23994	3	Albi 3	168 000,00 €	Castelnau de Lévis
32	5+000	8+900	3900	18330	3	Vignobles et Bastides	129 000,00 €	Barat
123	3+200	3+800	580	2700	2	Albi3	55 000,00 €	Itinéraire déviation A68 entre échangeur 11 et échangeur 12
954	0+000	9+280	1000	4000	2	Vignobles et Bastides	50 000,00 €	Essai reprisage FIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

3/02. ASSURER UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : MM. Christophe HERIN et Etienne MOULIN

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BALARDY, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, VANDENDRIESSCHE, VIALEILLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. JOULIE (POUVOIR À MME JOSEPH), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), M. TURLAN (POUVOIR À MME OULD-AMER).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive n° 2000/60) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu la directive UE 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1425-1, L1612-1, L3211-1, L3232-1, L3232-1-1, L2224-7, L2224-8, L3334-10, R3232-1, R3232-1-1 à 1-4,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

Vu le décret n° 2012-1390 du 11 décembre 2012 approuvant la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL),

Vu l'arrêté du 8 février 2016 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles,

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 29 janvier 1996 et 22 janvier 1997 approuvant les grands principes de mise en œuvre du schéma routier départemental,
- 8 février 2002 approuvant le protocole d'accord sur la gestion de l'aéroport de Castres-Mazamet,
- 9 novembre 2012 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Tarn,
- 4 avril 2014 n° 03-3/06 portant sur le règlement Départemental d'attribution des aides en matière d'assainissement et le schéma départemental d'assainissement,
- 4 avril 2014 arrêtant les axes de sa politique en matière de réseau très haut débit,
- 9 juillet 2015 n° 2/38 fixant les modalités d'intervention du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE),
- 18 mai 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit du Tarn,
- 15 mars 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'aéroport Régional de Castres - Mazamet.
- 19 avril 2019 approuvant le projet de convention de délégation de service public et autorisant le Président à la signer,
- 25 Avril 2019 du Syndicat Mixte de L'Aéroport Régional de Castres Mazamet approuvant la convention d'exploitation de la liaison aérienne Castres – Mazamet/Paris Orly pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2023.
- 13 septembre 2019 approuvant le protocole d'accord sur la gestion de l'aéroport de Castres-Mazamet et la participation du Département au déficit de la ligne aérienne Castres –Mazamet / Paris Orly pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2023,
- 7 mai 2020 n°0/06 adoptant le plan de soutien départemental,
- 3 juillet 2020 n°2/04 modifiant les règlements d'attribution des aides en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural et d'assainissement,
- 11 décembre 2020 n°2/14 modifiant le règlement relatif à l'attribution des aides en matière d'alimentation en eau potable en milieu rural,
- 10 décembre 2021 approuvant le recrutement de 11 conseillers numériques,
- 10 décembre 2021 approuvant la contribution financière du Département du Tarn au projet de la liaison autoroutière Castres Toulouse.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 novembre 2017 approuvant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Tarn,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2018 approuvant le Plan Tarn Santé – politique départementale en faveur de l'attractivité médicale,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 7 mai 2020 approuvant le plan de soutien départemental,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires pour 2022,

Vu le "contrat de progrès" 2019-2024, signé le 30 janvier 2020 entre le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Vu le règlement du Fonds de Développement Territorial,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission Cohésion territoriale et du développement durable,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** comme suit le programme pour 2022 de l'intervention départementale en matière de solidarité territoriale, avec **les inscriptions budgétaires correspondantes** :

I. POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS STRATEGIQUES ESSENTIELS POUR L'ECONOMIE TARNAISE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

1.1 Développer les infrastructures de haut et très haut débit

Il est décidé :

- De poursuivre l'action départementale engagée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les intercommunalités pour finaliser le financement des montées en débit,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec tous les tiers pour la réalisation du RIP ainsi qu'à signer les documents y afférents,
- De déléguer à la commission permanente l'approbation des dossiers de demande de subvention de l'État, de la Région et de l'Europe,
- D'inscrire au budget primitif les crédits suivants :

Budget annexe Réseau Haut Débit :

DEPENSES

En fonctionnement :

Des crédits de paiement :

- Pour les autres matières et fournitures à hauteur de 500€ article 6068 (env 19640),
- Pour les redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 15 000 € article 637,
- Pour le personnel affecté au contrôle de la DSP à hauteur de 157 430 € article 6215,
- Pour le remboursement de frais au budget principal à hauteur de 28 024 € article 62871.

En investissement :

Des crédits de paiement :

- Pour les dépenses imprévues à hauteur de 20 000 €; article 020;
- Pour les frais d'insertion à hauteur de 5 000 € article 2033.

RECETTES

En fonctionnement :

- Redevance d'affermage à l'article 757 : 700 000 €,
- Redevance pour frais de contrôle à l'article 757 : 185 454 €.

Budget principal :

DEPENSES

En fonctionnement :

- Autres honoraires de conseils à hauteur de 400 000 € article 62268,
- Concours divers à hauteur de 6 145 € article 6281,
- Annonces et insertions à hauteur de 10 000 € article 6231.

RECETTES

En fonctionnement :

- Mise à disposition du personnel au budget HD à hauteur de 157 430 € article 70841,
- Remboursement frais de structure à hauteur de 28 024 € article 70872.

1.2 Développer les usages du numérique au service du développement des territoires tarnais

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre notre action départementale en matière d'usages du numérique,
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la rédaction du SDUSN et les opérations afférentes,
- D'inscrire au budget primitif les crédits suivants :

DEPENSES

En fonctionnement :

- Schéma des usages numériques à hauteur de 70 000 € article 617.

1.3 Améliorer les communications électroniques mobiles et la couverture de téléphonie mobile

Il est décidé :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec tous les tiers pour la réalisation des pylônes de téléphonie mobile ainsi qu'à signer les documents afférents,
- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre notre action départementale en matière de téléphonie mobile et en particulier dans le cadre du dispositif de couverture ciblée.

II. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.1. Soutenir le développement d'un territoire

Soutenir l'aménagement des Portes du Tarn

Au niveau de la participation du Département au Syndicat Mixte des Portes du Tarn :

Il est décidé d'inscrire en fonctionnement, au chapitre 65, fonction 71 : 113 650 € et en investissement, au chapitre 204, fonction 71: 33 000 €

Favoriser la préservation et le développement d'un territoire d'exception : le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Il est décidé :

- de poursuivre le soutien départemental aux opérations portées par le Parc,
- d'inscrire au budget :
 - au chapitre 65, article 6561 la somme de 296 000 € correspondant au paiement de la participation statutaire,
 - au chapitre 65, article 65737 la somme de 60 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Projet d'aménagement de liaison autoroutière Castres Toulouse

Il est décidé d'inscrire au budget :

- en dépenses d'investissement à la fonction 928, article 45441, la somme de 230 000 € pour les opérations d'aménagement foncier,
- et en recettes d'investissement à la fonction 928, article 45 442, la somme de 230 000 € pour les opérations d'aménagement foncier,
- en recettes de fonctionnement à la fonction 928, article 70848 la somme de 36 000 € et à la fonction 928, article 70878 la somme de 8 000 €,
- en dépenses d'investissement à la fonction 621, chapitre 204, la somme de 314 554 € au titre de notre participation à l'aménagement de la liaison autoroutière CASTRES-TOULOUSE.

2.2. Favoriser le développement communal et intercommunal en matière d'équipement

FONCTION 74

En investissement :

- DECIDE de soutenir les opérations d'études des collectivités publiques dans le cadre de notre règlement et d'inscrire au budget une autorisation de programme de 100 000 € (AP FDT/ETUDES 2022/1) et un crédit de paiement correspondant de 30 000 € article 204141.
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/ETUDES 2021-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204142 les crédits de paiement d'un montant de 5 000 €.

- DECIDE de poursuivre nos actions auprès des communes de moins de 2000 habitants au titre de l'axe 1 mesure 1 (participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local) et de l'axe 4 mesure 4 (patrimoine rural non protégé) dans le cadre de notre règlement du FDT.
- DECIDE d'inscrire (AP FDT/FAPIC 2021/1) un crédit de paiement de 200 000 € article 204142.
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/FAPIC 2018-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204142 les crédits de paiement d'un montant de 830 000 €.

Aider les territoires à réaliser leurs projets structurants : les contrats Atouts Tarn:

- DECIDE de poursuivre notre action au titre des contrats Atouts-Tarn en soutenant les projets territoriaux (Axe 3 Mesure 1) et les projets des communes de plus de 2 000 habitants (Axe 3 Mesure 2).
- DECIDE d'inscrire à l'AP FDT/SOLTER 2021/1) et un crédit de paiement de 2 000 000 € article 204141.
- DECIDE d'inscrire sur l'AP FDT/SOLTER 2018-1, chapitre 204, fonction 74, à l'article 204141 les crédits de paiement d'un montant de 4 400 000 €.

Intervention en faveur des mutations et du développement des territoires ruraux :

En fonctionnement :

- Au chapitre 65, article 65737 en crédit de paiement la somme de 90 000 € pour les subventions à répartir au profit des tiers de droit public,
- Au chapitre 65, article 65734 en crédit de paiement la somme de 45 000 € pour les subventions à répartir en faveur des tiers de droit privé,

FONCTION 73

En investissement:

- DECIDE de soutenir les opérations d'aménagements portés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale s'intégrant dans les axes du Plan départemental « Tarn à Vélo » dans le cadre de notre règlement et d'inscrire au budget un crédit de paiement correspondant de 500 000 €, article 204141,

2.3. Participer au désenclavement aérien - Contribuer à la desserte aérienne du Tarn

Considérant qu'il convient d'honorer les engagements du Département dans le cadre de sa participation au Syndicat Mixte de gestion de l'aéroport de Castres/Mazamet et pour le soutien à l'équilibre de la ligne Castres Mazamet/Paris.

Il est décidé d'inscrire en fonctionnement :

- Participation statutaire au syndicat mixte 195 000 €
- Castres/Mazamet – désenclavement aérien. 751 000 €

III. FAVORISER L'ACCÈS DES SERVICES POUR TOUS

Mettre en œuvre le SDAASP (Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité des services au Public)

Il est décidé d'inscrire au budget :

- Au chapitre 65, fonction 93, article 65738,
Plan de soutien - organismes consulaires : 75 000 €
- Au chapitre 011, fonction 95, la somme de 60 000 € correspondant à des prestations diverses liées à la mise en œuvre du Plan Tarn Santé

et d'autoriser M. le Président à passer convention, si nécessaire, avec chacune des chambres consulaires, et à signer tout document à cette fin.

IV. FAVORISER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET SA PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. Favoriser l'accès équitable à une eau potable de bonne qualité et à un coût acceptable

**Il est décidé :

- de poursuivre le partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne selon les modalités du contrat de progrès conclu en début d'année 2020,
- d'inscrire au titre de l'accompagnement financier des projets d'investissement sur les systèmes de production et de distribution d'eau potable, porteurs d'une cohésion territoriale forte et permettant un mode de gestion sûr, rationnel et pérenne :
- en investissement :
 - ° en AP 1 200 000€
 - ° en CP 1 267 000€

4.2. Favoriser la mise en conformité et l'aide au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs publics

**Il est décidé :

- au titre de l'accompagnement de collectivités maître d'ouvrage en assainissement collectif pour l'aide à la décision concernant le choix des filières et dispositifs épuratoires, le suivi des projets, les modalités d'exploitation :
- de maintenir les modalités d'intervention du SATESE,
- de reconduire, à hauteur de 338 000 €, la participation départementale au budget annexe du SATESE,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'étude de préfiguration sur le devenir des boues d'épuration et la demande d'aide correspondante auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- d'inscrire au titre des aides à la résorption des problèmes liés à la collecte et au traitement des eaux usées résiduaires domestiques par le financement de projets d'investissement en matière de réseaux et de station d'épuration des eaux usées :

En investissement:

- ° en AP 1 000 000 €
- ° en CP 805 000 €

En fonctionnement : 30 000 €

V. DEVELOPPER L'INGENIERIE TERRITORIALE

Conforter l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de projets de construction, d'amélioration énergétique, d'accessibilité, de valorisation du patrimoine ou de l'espace public, d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de la voirie et d'habitat

Financer le CAUE

- Reversement taxe CAUE, chapitre 65, fonction 71, article 6558, enveloppe 32405 : 500 000 €

Soutenir l'ingénierie locale

- Je vous propose également de poursuivre notre partenariat avec l'ADEFPAT (association pour le développement par la formation des pays de l'Aveyron et du Tarn) en lui accordant une avance de 63 446 € qu'elle remboursera dès perception des financements qui lui sont attribués au titre des fonds européens et de m'autoriser à signer avec cette association la convention financière précisant les modalités de cette intervention.
- Je vous propose d'attribuer pour 2022 les dotations de fonctionnement suivantes, à imputer à l'article 6574, chap. 65, fonction 74 :
 - o 28 000 € à l'ADEFPAT,
 - o 30 000 € à l'ATAG.

et de m'autoriser à signer les conventions d'objectifs à conclure avec ces structures.

Et en matière d'études et prestations :

Au chapitre 011, fonction 74 (Études et recherches)..... 180 000 €
 dont 120 035 € affectés au marché d'inventaire du patrimoine
 (cf. rapport « faciliter le développement culturel et valoriser les richesses patrimoniales »)

Et en recette, au chapitre 74, fonction 94 :

- Subvention Région inventaire du patrimoine 60 000 €

Résultat des votes :

- *Dossier Syndicat mixte des Portes du Tarn :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mme OULD-AMER, MM. GLADE, RAMOND, RUFFEL, TURLAN, VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 40
- *Dossier Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes BONNET, CABANIS, ESTRABAUD, MM. BENOIT, VIALELLA, VIDAL)
 - ont voté pour : 40
- *Dossier Syndicat mixte de gestion de l'aéroport de Castres-Mazamet :*
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mme ESTRABAUD, HOULES, TESTAS)
 - ont voté pour : 43
- *Dossier CAUE :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes ESTRABAUD, OULD-AMER, MM. BALARDY, FRANQUES, HERIN, JOULIE)
 - ont voté pour : 40
- *Dossier ADEFPAT :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (Mme BONNET)
 - ont voté pour : 45
- *Dossier ATAG :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (Mme LHERM)
 - ont voté pour : 45
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
 30 Mars 2022

Affichée le :
 30 Mars 2022

N° AR :
 081-228100012-20220325-lmc1397854f9bf1-DE

Pour extrait conforme
 Pour le Président,
 Le Directeur général des services

Signé
 Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

Communes de moins de 500 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Aguts	227	40%
Algans	197	35%
Almayrac	289	40%
Alos	94	40%
Amarens	68	35%
Ambialet	463	45%
Andillac	122	35%
Andouque	407	40%
Appelle	71	40%
Arfons	164	40%
Arifat	162	40%
Assac	143	40%
Aussac	267	40%
Bannieres	202	35%
Barre	207	40%
Beauvais-sur-Tescou	363	45%
Belcastel	242	40%
Belleserre	160	40%
Berlats	104	40%
Bernac	185	40%
Bertre	114	35%
Boissezon	392	45%
Bournazel	205	40%
Brousse	423	40%
Broze	120	35%
Cabanès	297	40%
Cadix	226	40%
Cahuzac	363	45%
Cambon-les-Lavaur	338	40%
Cambounes	332	40%
Campagnac	156	40%
Carbes	228	40%
Castanet	195	40%
Caucalières	283	40%
Cestayrols	468	40%
Combefa	154	40%
Courris	80	40%
Crespin	132	40%
Crespinet	177	40%
Cuq	494	45%
Curvalle	402	40%
Donnazac	76	40%
Durfort	246	40%
Escroux	47	40%
Espérausses	173	40%
Faussergues	138	45%
Fayssac	349	40%
Fenols	247	45%
Fraissines	93	40%
Frausseilles	83	40%
Garrevaques	400	40%
Garrigues	254	40%
Gijounet	131	40%
Itzac	160	40%

Communes de moins de 500 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Jonquières	442	40%
Jouqueviel	96	35%
Labarthe-Bleys	76	40%
Laboulbène	148	45%
Laboutarié	486	40%
Lacabarède	303	45%
Lacapelle-Pinet	80	40%
Lacapelle-Ségalar	97	40%
Lacaze	304	45%
Lacougotte-Cadoul	175	35%
Lacroisille	112	40%
Lagardiolle	235	45%
Lamontélarie	63	35%
Laparrouquial	97	40%
Larroque	155	40%
La-Sauziere-Saint-Jean	264	40%
Lasfaillades	84	40%
Le Dourn	112	40%
Le Fraysse	401	40%
Le Masnau-Massuguiès	267	45%
Le Rialet	55	35%
Le Riols	102	40%
Le Ségur	259	40%
Le Verdier	226	40%
Le Vintrou	88	35%
Lédas-et-Penthiès	144	40%
Les Cabannes	369	45%
Les Cammazes	345	45%
Livers-Cazelles	223	45%
Loubers	77	35%
Loupiac	414	40%
Lugan	424	40%
Magrin	128	40%
Mailhoc	307	40%
Marnaves	76	40%
Marzens	308	35%
Massac-Séran	382	35%
Massaguel	388	40%
Massals	104	40%
Maurens-Scopont	175	45%
Milhars	244	45%
Milhavet	89	40%
Miolles	105	40%
Missècle	97	45%
Montauriol	57	35%
Montcabrier	314	35%
Montdurausse	437	40%
Montels	104	35%
Montfa	488	40%
Montgaillard	370	40%
Montgey	282	40%
Montirat	250	35%
Montpinier	190	40%
Mont-Roc	188	40%

Communes de moins de 500 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Montrosier	35	35%
Montvalen	235	40%
Moularès	265	45%
Moulayrès	209	40%
Moulin-Mage	318	40%
Mouzens	124	40%
Mouzièys-Panens	237	40%
Nages	339	40%
Noailles	214	40%
Orban	331	45%
Padiès	189	40%
Palleville	429	40%
Péchaudier	190	40%
Peyregoux	79	40%
Poudis	260	40%
Poulan-Pouzols	497	40%
Prades	127	35%
Pratviel	88	40%
Puechoursi	99	40%
Puycalvel	217	40%
Puycelsi	451	40%
Rayssac	237	45%
Roquemaure	457	40%
Roquevidal	133	35%
Rouairoux	372	35%
Roussayrolles	83	40%
Saint-Agnan	226	40%
Saint-Amancet	188	35%
Saint-André	102	40%
Saint-Avit	262	40%
Saint-Beauzile	131	40%
Saint-Christophe	125	35%
Saint-Cirgue	209	40%
Sainte-Cécile-du-Cayrou	111	40%
Sainte-Croix	377	40%
Saint-Genest-de-Contest	281	35%
Saint-Germier	153	40%
Saint-Grégoire	460	40%
Saint-Jean-de-Marcel	372	40%
Saint-Jean-de-Vals	74	40%
Saint-Julien-du-Puy	436	40%
Saint-Julien-Gaulène	219	40%
Saint-Marcel-Campes	212	40%
Saint-Martin-Laguépie	390	45%
Saint-Michel-de-Vax	75	40%
Saint-Michel-Labadie	92	40%
Saint-Salvi-de-Carcaves	73	40%
Saint-Sernin-les-Lavaur	167	40%
Saint-Urcisse	214	40%
Salles	191	40%
Sauveterre	164	40%
Senaux	34	40%
Sérénac	487	45%
Sieurac	262	40%

Communes de moins de 500 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Souel	165	40%
Taïx	485	45%
Tauriac	348	40%
Teillet	442	40%
Teulat	489	40%
Teyssode	372	45%
Tonnac	100	40%
Tréban	48	40%
Trébas	410	45%
Trévien	183	35%
Vaour	311	45%
Veilhes	150	35%
Vieux	225	40%
Villeneuve-les-lavaur	144	35%
Villeneuve-sur-Vère	494	40%
Vindrac-Alayrac	148	40%
Virac	238	40%
Viterbe	362	40%
Viviers-les-Lavaur	225	35%

Communes de 500 à 1999 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Alban	937	30%
Albine	513	30%
Ambres	997	30%
Anglès	505	30%
Bellegarde-Marsal	705	30%
Blan	1 127	30%
Bout-du-Pont-de-l'Arn	1 260	30%
Brassac	1 297	30%
Busque	739	30%
Cadalen	1 529	30%
Cahuzac-sur-Vère	1 154	30%
Cambounet/Sor	936	30%
Carlus	673	30%
Castelnau-de-Lévis	1 617	30%
Castelnau-de-Montmiral	1 027	30%
Cordes	828	30%
Cunac	1 575	30%
Cuq-Toulza	698	30%
Damiatte	1 026	30%
Dénat	798	30%
Dourgne	1 316	30%
Escoussens	608	30%
Fauch	549	30%
Fiac	921	30%
Florentin	683	30%
Fontrieu	940	30%
Frejairolles	1 326	30%
Frèjeville	682	30%
Giroussens	1 478	30%
Grazac	611	30%
Guitalens-L'Albarède	845	30%

Communes de 500 à 1999 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Labastide-de-lévis	924	30%
Labastide-Gabausse	510	30%
Labastide-Rouairoux	1 414	30%
Labastide-Saint-Georges	1 930	30%
Labessière-Candeil	750	30%
Lacrouzette	1 639	30%
Lagarrigue	1 837	30%
Lamillarié	508	30%
Lasgraïsses	534	30%
Lautrec	1 755	30%
Le Bez	823	30%
Le Garric	1 258	30%
Le Séquestre	1 875	30%
Lempaut	884	30%
Lescout	721	30%
Lombers	1 138	30%
Mezens	505	30%
Mirandol-Bourgnounac	1 044	30%
Monestiès	1 360	30%
Montans	1 472	30%
Montdragon	626	30%
Mouzieys-Teulet	528	30%
Murat/Vèbre	859	30%
Navès	690	30%
Noailhac	850	30%
Pampelonne	844	30%
Parisot	958	30%
Paulinet	551	30%
Penne	584	30%
Peyrole	592	30%
Puybegon	642	30%
Rivières	1 056	30%
Rosières	738	30%
Rouffiac	613	30%
Saint-Affrique-les-Montagnes	725	30%
Saint-Amans-Soult	1 539	30%
Saint-Amans-Valtoret	883	30%
Sainte-Gemme	912	30%
Saint-Gauzens	872	30%
Saint-Germain-des-Prés	926	30%
Saint-Jean-de-Rives	509	30%
Saint-Lieux-les-Lavaur	1 061	30%
Saint-Paul-Cap-de-Joux	1 100	30%
Saint-Pierre-de-Trivisy	621	30%
Saint-Salvy-de-la-Balme	516	30%
Saliès	826	30%
Salvagnac	1 203	30%
Saussenac	590	30%
Senouillac	1 112	30%
Serviès	624	30%
Tanus	532	30%
Técou	987	30%
Terre-de-Bancalié	1 714	30%
Terssac	1 221	30%

Communes de 500 à 1999 habitants	Population INSEE (sans doubles comptes)	Taux 2022
Vabre	756	30%
Valdériès	846	30%
Valdurenque	846	30%
Valence-d'Albigeois	1 308	30%
Vénès	787	30%
Verdalle	1 003	30%
Viane	530	30%
Vielmur-sur-Agout	1 440	30%
Villefranche-d'Albigeois	1 250	30%
Viviers-les-Montagnes	1 959	30%

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRODUCTION D'HABITATS SOLIDAIRES ET INNOVANTS

RÈGLEMENT du XXXXXXXX,

OBJET

- Encourager le développement d'habitats innovants en tenant compte de la nécessité d'associer un projet social au projet habitat
- Développer une offre de logements adaptés à l'âge (seniors), jeunes adultes (1^{er} logement), au handicap, aux publics vulnérables.
- Favoriser la création de logements pour professionnels de santé (internes et stagiaires)
- Améliorer l'offre des locations et réduire la vacance des logements dans les centres de village
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique (Cf. fiche règlement spécifique)

CONDITIONS GENERALES

Pour les logements locatifs, sont éligibles à une aide départementale au titre du FDT ; les dépenses relatives à la création, l'aménagement, la modernisation de bâtiments communaux en logement locatif. Le maître d'ouvrage devra s'engager, dans le cadre d'une convention pour 5 ans, à louer le ou les logements aux publics définis ci-dessus.

Pour la création d'Habitat partagé : cf. fiche spécifique habitat partagé

Pour l'hébergement touristique : l'aide départementale au titre du FDT sera calculée par assimilation au règlement d'intervention touristique.

BÉNÉFICIAIRES

Pour les logements locatifs : les communes de - 2 000 habitants

Pour l'hébergement touristique : les communes et les intercommunalités

Pour la création, l'extension et la rénovation de centre d'hébergement collectif : les associations compétentes pour réaliser ces opérations.

MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

La participation départementale sera attribuée au titre du fonds de développement territorial (FDT), dans le cadre des enveloppes prédéfinies, étant précisé les dispositions ci-dessous :

– Type de projets retenus :

- Création, rénovation et aménagement de logements locatifs communaux répondant à l'objet ci-dessus énoncé
- Rénovation et aménagement d'hébergements touristiques
- Création, extension et rénovation de centre d'hébergement collectif

COHÉSION TERRITORIALE

– Eligibilité des dépenses :

Etudes de faisabilité

Dépenses liées à des travaux d'investissement (à l'exclusion de construction neuve).

Pour les maîtres d'ouvrage publics, ne seront pas éligibles les dépenses d'acquisitions foncières et également les dépenses liées à l'acquisition d'équipement et de mobilier.

– Constitution du dossier :

- Un courrier de demande de financement adressé à l'exécutif du Département
- un descriptif de l'opération (localisation, typologie des logements, et destination du logement),
- le projet social pluriannuel d'occupation du ou des logements – le cas échéant,
- un descriptif de l'environnement (écoles, commerces, services de proximité),
- les plans du projet définitif et le plan cadastral,
- une décision de l'organe délibérant,
- le plan de financement prévisionnel,
- un échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération,
- une estimation des loyers et des charges,
- des devis de l'opération,
- un relevé de propriété du terrain/ bâtiment sur lesquels les travaux sont envisagés
- les arrêtés d'attribution des autres financeurs dès que le maître d'ouvrage en aura possession.
- en fonction de la spécificité du dossier, des pièces administratives ou techniques particulières, fixées par les règlements applicables à chaque type d'aide.

Taux et montant de l'aide :

L'assiette éligible est calculée sur le montant HT ou TTC des coûts des travaux.

Type de projets à subventionner	Taux d'intervention
Création de logements locatifs communaux	20 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 €/logement. (limité à trois logements par période triennale par maître d'ouvrage)
Rénovation et aménagement de logements locatifs communaux	30 % maximum d'une dépense éligible plafonnée à 30 000 €/logement. (limité à trois

COHÉSION TERRITORIALE

	logements par période triennale par maître d'ouvrage)
Création, extension et rénovation de centre d'hébergement collectif	20% maximum d'un montant de travaux à déterminer au cas par cas

Le taux d'aide départementale correspond à un maximum. Il sera également proposé en fonction des cofinancements qui seront apportés par l'Etat, la Région et l'Europe (Leader).

Le nombre maximum de logements soutenus par le Département sera de trois par maître d'ouvrage public sur la période triennale.

OBSERVATIONS

- Conformément à l'article L.1111-9 du CGTC tel que modifié par la loi MAPTAM du 4 août 2014 et s'agissant des seules dépenses d'investissement, la participation minimale du maître d'ouvrage sera fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques (sauf dérogations légales et réglementaires),
- La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence des Départements et a posé le principe de l'interdiction de cumuler les subventions de la Région et du Département pour les projets relevant de ces compétences (article L 1111-9 I-3°). Toutefois, ce financement redevient possible dès lors qu'il est prévu dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté selon les modalités fixées par l'article L 1111-9-1 du CGCT. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente du Département réunie le 9 septembre 2016 et signée le 9 février 2017. En application de la présente convention et des dispositions des articles L 1111-9 et L 1111-9-1 du CGCT, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement et la participation minimale du maître d'ouvrage sur les opérations d'investissement pourra être dérogatoire au taux de 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques imposé par lesdites dispositions, sans pouvoir être inférieure à 20 %.
- Pour la création, la rénovation et l'aménagement de logements locatifs et touristiques ; les travaux en régie, les fournitures de matériaux et/ou heures facturées ne seront pas éligibles à l'aide départementale.
- S'agissant d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, elle demeure éligible à une aide départementale au titre du FDT sous réserve que le maître d'ouvrage initial ait la compétence de l'opération et en assume la charge financière. La délégation de maîtrise d'ouvrage ne fait pas perdre à la collectivité mandante sa qualité de maître d'ouvrage qui sollicitera et percevra l'aide du Département. Une convention relative à la maîtrise d'ouvrage publique définissant les obligations respectives du mandataire et du mandant sera transmise au Département lors de la demande de subvention.

Service instructeur

Direction Générale Adjointe des Politiques Territoriales et Educatives
Service des Politiques Territoriales

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Villes et Villages d'avenir

RÈGLEMENT du xx mars 2022,

OBJET

- développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens
- favoriser les mobilités douces (piétonnes et cyclables) avec des matériaux respectueux de l'environnement
- développer les services et les équipements publics
- développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs
- maintenir la présence de services de santé
- développer les équipements culturels et sportifs
- résorption et reconversion des friches industrielles et urbaines
- mise en valeur du patrimoine
- préserver la sécurité publique

CONDITIONS GENERALES

Sont éligibles à une aide départementale au titre du FDT ; les dépenses relatives à la mise en œuvre de ce programme.

BÉNÉFICIAIRES

Les communes, les intercommunalités et les associations compétentes pour réaliser ces opérations.

MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

La participation départementale sera attribuée dans le cadre financier du fonds de développement territorial (FDT), étant précisé les dispositions ci-dessous :

– Type de projets retenus :

- Amélioration ou création des espaces publics
- Développement des mobilités douces (voies piétonnes et cyclables, aires de covoiturage) et amélioration de la sécurité routière
- Mise en valeur du patrimoine par l'éclairage public, dans le cadre d'une démarche globale, à l'échelle de la commune, de réduction des consommations dues à l'éclairage public et par le bâti en pierres sèches (labellisé).
- Rénovation du patrimoine communal afin d'améliorer le cadre de vie des habitants
- Création ou aménagement de commerces dans le cadre de la solidarité territoriale
- Création ou aménagement de tiers lieux, de cafés culturels ou d'espaces associatifs
- Création ou aménagement de services de soins
- Création ou aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs ainsi que la rénovation de bâtiments scolaires

COHÉSION TERRITORIALE

- Création ou aménagement d'équipements culturels (bibliothèques, salles de spectacles, salles de cinéma)
- Création ou aménagement d'équipements sportifs (city stade, skate Park, terrains de sports, parcours santé, aires de jeux...) dans le cadre d'une réflexion globale territoriale et le respect d'un travail d'insertion paysagère.
- Reconversion et résorption des friches en milieu urbain
- Soutien à des projets innovants
- Soutien aux projets de veille et de protection des bâtiments publics pour les communes de – 10 000 habitants, à l'exclusion de la surveillance du domaine routier (en agglomération et hors agglomération)
- Lutte contre l'imperméabilisation des sols

Le département pourra être amené à compléter ces interventions en prenant en charge la rénovation de la voirie départementale le cas échéant.

Eligibilité des dépenses :

Etudes de faisabilité

Dépenses d'investissement

Pour les maîtres d'ouvrage publics, ne seront pas éligibles les dépenses d'acquisitions foncières et également les dépenses liées à l'acquisition d'équipement et de mobilier.

Constitution du dossier :

- Un courrier de demande de financement adressé à Monsieur le Président du Département
- un descriptif de l'opération,
- les plans du projet définitif et le plan cadastral,
- une décision de l'organe délibérant,
- le plan de financement prévisionnel,
- un échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération,
- des devis de l'opération,
- un relevé de propriété du terrain/ bâtiment sur lesquels les travaux sont envisagés
- les arrêtés d'attribution des autres financeurs dès que le maître d'ouvrage en aura possession.
- en fonction de la spécificité du dossier, des pièces administratives ou techniques particulières, fixées par les règlements applicables à chaque type d'aide.

Taux et montant de l'aide :

L'assiette éligible est calculée sur le montant HT ou TTC des coûts des travaux.

Type de projets à subventionner	Taux d'intervention
Embellissement des espaces publics	15% à 30% maximum de l'assiette éligible

COHÉSION TERRITORIALE

Création et aménagement de commerces dans le cadre de la solidarité territoriale	15 à 30% maximum de l'assiette éligible
Création et aménagement de tiers lieux, de cafés culturels ou d'espaces associatifs	15 à 30% maximum de l'assiette éligible
Création ou aménagement de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire	15 à 30% maximum de l'assiette éligible
Création ou aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et rénovation de bâtiments scolaires	15 à 30% maximum de l'assiette éligible
Création ou aménagement de bibliothèques, de salles de spectacles, de salles de cinéma	30% maximum de l'assiette éligible
Création ou aménagement d'équipements sportifs (city stade, terrains de sports, parcours santé...)	30% de l'assiette éligible (dépense plafonnée à 2,2 millions d'euros).
Création d'espaces verts, plantation d'arbres et création d'ilots de fraîcheur.	30% maximum de l'assiette éligible
Reconversion et résorption des friches industrielles	15% à 30% maximum de l'assiette éligible – Dépense éligible plafonnée à 200 000 € H.T.
Aides à l'émergence de projets innovants	30% maximum de l'assiette éligible
Acquisition de matériels et de véhicules afin de créer ou d'améliorer un service d'itinérance en milieu rural	30% maximum de l'assiette éligible
Installation de matériels de veille et de protection des bâtiments publics	30% maximum de l'assiette éligible

Le taux d'aide départementale correspond à un maximum. Il sera également proposé en fonction des cofinancements qui seront apportés par l'Etat, la Région et l'Europe (Leader).

Le taux d'intervention sera apprécié en fonction de l'effort environnemental du projet (vis-à-vis de l'eau, la chaleur...) de l'aspect qualitatif des projets (proposition faite par des professionnels qualifiés) et de la mutualisation des équipements publics.

Le Département sera attentif à l'engagement et l'implication de la commune ou groupement de communes du lieu d'implantation du projet.

OBSERVATIONS

- Conformément à l'article L.1111-9 du CGTC tel que modifié par la loi MAPTAM du 4 août 2014 et s'agissant des seules dépenses d'investissement, la participation minimale du maître d'ouvrage sera fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques (sauf dérogations légales et réglementaires),
- La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence des Départements et a posé le principe de l'interdiction de cumuler les subventions de la Région et du Département pour les

COHÉSION TERRITORIALE

projets relevant de ces compétences (article L 1111-9 I-3°). Toutefois, ce financement redevient possible dès lors qu'il est prévu dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté selon les modalités fixées par l'article L 1111-9-1 du CGCT. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente du Département réunie le 9 septembre 2016 et signée le 9 février 2017. En application de la présente convention et des dispositions des articles L 1111-9 et L 1111-9-1 du CGCT, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement et la participation minimale du maître d'ouvrage sur les opérations d'investissement pourra être dérogatoire au taux de 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques imposé par lesdites dispositions, sans pouvoir être inférieure à 20 %.

- Les taux d'intervention maximums indiqués ci-dessus pourront exceptionnellement être ajustés pour les projets des communes de moins de 2 000 habitants*
- Pour les travaux en régie, les heures facturées ne seront pas éligibles à l'aide départementale.*
- S'agissant d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, elle demeure éligible à une aide départementale au titre du FDT sous réserve que le maître d'ouvrage initial ait la compétence de l'opération et en assume la charge financière. La délégation de maîtrise d'ouvrage ne fait pas perdre à la collectivité mandante sa qualité de maître d'ouvrage qui sollicitera et percevra l'aide du Département. Une convention relative à la maîtrise d'ouvrage publique définissant les obligations respectives du mandataire et du mandant sera transmise au Département lors de la demande de subvention.*

Service instructeur

*Direction Générale Adjointe des Politiques Territoriales et Educatives
Service des Politiques Territoriales*

COHÉSION TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ACTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÈGLEMENT du XXXXXXXX,

OBJET

- agir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires
- s'adapter au dérèglement climatique
- faire revenir « la nature et la biodiversité en ville »
- économiser les énergies et développer les énergies renouvelables
- soutenir les aménagements portés par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les associations s'intégrant dans cette problématique

CONDITIONS GENERALES

Respect des schémas et règlements départementaux : schéma départemental des ENS, Plan Vélo, trame verte et bleue....

BÉNÉFICIAIRES

Les communes, les intercommunalités et les associations compétentes

MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

La participation départementale sera attribuée dans le cadre financier du fonds de développement territorial (FDT), étant précisé les dispositions ci-dessous :

– Type de projets retenus :

- Soutien à la création ou à la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés), jardins d'insertion ou pédagogiques respectueux de l'environnement (objectif zéro pesticides),
- Aides à l'émergence de projets innovants (création d'espaces végétalisés et /ou nourriciers innovants sur terrain public, d'ilots de fraîcheur, et actions de desimperméabilisation (cour d'écoles, placettes de village,...)
- Ombrage des surfaces minéralisées
- Développement des mobilités (voies piétonnes et cyclables, aires de covoiturage) et amélioration de la sécurité routière
- Soutien à la pose de panneaux solaires et des équipements de stockage d'énergie destinés à l'autoconsommation, à l'installation de solaire thermique ou de réseaux de chaleur alimentés en majorité en énergie renouvelable (bois) (commune – 3 500 habitants) aux chaufferies bois destinés aux locaux publics
- Mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics (aménagements de la parcelle nécessaires à l'accueil des animaux et à la sécurité : abris, abreuvoirs, clôtures...)
- Collecte de pneus usagers auprès des agriculteurs

COHÉSION TERRITORIALE

– Eligibilité des dépenses :

Etudes de faisabilité

Dépenses liées à des travaux d'investissement

Ne seront pas éligibles les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

– Constitution du dossier :

- Un courrier de demande de financement adressé à Monsieur le Président du Département
- un descriptif de l'opération,
- les plans du projet définitif et le plan cadastral,
- une décision de l'organe délibérant,
- le plan de financement prévisionnel,
- un échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération,
- des devis de l'opération,
- un relevé de propriété du terrain/ bâtiment sur lesquels les travaux sont envisagés
- les arrêtés d'attribution des autres financeurs dès que le maître d'ouvrage en aura possession.
- en fonction de la spécificité du dossier, des pièces administratives ou techniques particulières, fixées par les règlements applicables à chaque type d'aide.

– Taux et montant de l'aide :

L'assiette éligible est calculée sur le montant HT ou TTC des coûts des travaux.

Type de projets à subventionner	Taux d'intervention
soutien aux créations de jardins collectifs, d'insertion ou pédagogique	30% maximum de l'assiette éligible (acquisition terrain, aménagements et matériaux pour travaux en régie)
Aides à l'émergence de projets innovants	30% maximum de l'assiette éligible
Soutien à la pose de panneaux solaires et des équipements de stockage d'énergie destinés à l'autoconsommation, aux chaufferies bois destinés aux locaux publics	30% maximum de l'assiette éligible ; subvention plafonnée à 50 000€ par installation

COHÉSION TERRITORIALE

Mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics (Réalisation des études préalables, Aménagements de la parcelle nécessaires à l'accueil des animaux et à la sécurité : abris, abreuvoirs, clôtures...)	30% maximum de l'assiette éligible
Collecte de pneus usagers	40% maximum du cout de la collecte

Le taux d'aide départementale correspond à un maximum. Il sera également proposé en fonction des cofinancements qui seront apportés par l'Etat, la Région et l'Europe (Leader).

Le Département sera attentif à l'engagement et l'implication de la commune ou groupement de communes du lieu d'implantation du projet.

OBSERVATIONS

- Conformément à l'article L.1111-9 du CGTC tel que modifié par la loi MAPTAM du 4 août 2014 et s'agissant des seules dépenses d'investissement, la participation minimale du maître d'ouvrage sera fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques (sauf dérogations légales et réglementaires),*
- La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence des Départements et a posé le principe de l'interdiction de cumuler les subventions de la Région et du Département pour les projets relevant de ces compétences (article L 1111-9 I-3°). Toutefois, ce financement redevient possible dès lors qu'il est prévu dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté selon les modalités fixées par l'article L 1111-9-1 du CGCT. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente du Département réunie le 9 septembre 2016 et signée le 9 février 2017. En application de la présente convention et des dispositions des articles L 1111-9 et L 1111-9-1 du CGCT, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement et la participation minimale du maître d'ouvrage sur les opérations d'investissement pourra être dérogatoire au taux de 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques imposé par lesdites dispositions, sans pouvoir être inférieure à 20 %.*
- Pour les travaux en régie, les heures facturées ne seront pas éligibles à l'aide départementale.*
- S'agissant d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, elle demeure éligible à une aide départementale au titre du FDT sous réserve que le maître d'ouvrage initial ait la compétence de l'opération et en assume la charge financière. La délégation de maîtrise d'ouvrage ne fait pas perdre à la collectivité mandante sa qualité de maître d'ouvrage qui sollicitera et percevra l'aide du Département. Une convention relative à la maîtrise d'ouvrage publique définissant les obligations respectives du mandataire et du mandant sera transmise au Département lors de la demande de subvention.*

Service instructeur

Direction Générale Adjointe des Politiques Territoriales et Educatives
Service des Politiques Territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

3/03. AGIR EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN D'EMPLOI DE PROXIMITÉ

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : Mme Maryline LHERM et M. Paul SALVADOR

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BALARDY, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. JOULIE (POUVOIR À MME JOSEPH), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu la loi du 7 août 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République notamment ses articles 94 et 104,

Vu le Code du tourisme portant sur l'activité des centrales de réservation départementales notamment ses articles L 211-1 à L 213-5,

Vu la convention signée le 11 septembre 2017 avec la Région Occitanie en matière d'intervention agricole et agro-alimentaire,

Vu la délibération du 11 février 2022 relative aux Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission cohésion territoriale et développement durable,

Après en avoir délibéré,

– DÉCIDE :

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement agricole et agro-alimentaire en cohérence avec le SRDEII

1/ D'approuver les propositions budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

En dépense,

Au chapitre 011, fonction 74 :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Achats divers | 5 000 € |
| - Études et Recherches | 180 000 € |

Au chapitre 011, fonction 95 :

- Prestation restauration collective et circuits courts 10 000 €

Au chapitre 011, fonction 928 :

- A l'article 62261, Honoraires vétérinaires 90 000 €
- A l'article 6281, Concours divers (cotisations) 47 000 €

Au chapitre 65, fonction 928 :

- A l'article 6574,
Subventions à répartir Agriculture 450 000 €
- Subvention Agropoint 330 000 €
- Prophylaxie animale (éleveurs) 30 000 €
- A l'article 65738,
Subvention Agriculture et autres Ets publics 75 000 €

Au chapitre 65, fonction 921 :

- A l'article 6568,
Participation départementale pour analyses
au bénéfice des éleveurs 500 000 €

En investissement :

En dépense,

- Au chapitre 204, fonction 928, article 20421, Fonds de Développement Agricole (AP 2022 -1) 300 000 €

En investissements hors autorisations de programme :

- Au chapitre 204, fonction 928, article 20421, Travaux connexes et échanges amiabiles 3 000 €

2/ D'autoriser M. le Président à passer convention, si nécessaire, avec chacune des structures bénéficiaires de subventions départementales dans le cadre du développement agricole et foncier, et à signer tout document à cette fin.

3/ De donner délégation au Président pour fixer, si nécessaire, par voie d'arrêté, le relèvement des tarifs applicables en 2022 aux analyses et prestations réalisées par le laboratoire œnologique départemental.

– DÉCIDE :

Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique

1/ D'approuver les propositions budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

En dépense,

Au chapitre 65, fonction 94 :

- Subvention Comité Départemental du Tourisme 1 870 000 €
- Subvention Loisirs Accueil Tarn 265 000 €
- Subvention à répartir (tourisme) 300 000 €
- Subvention à répartir (tourisme-OTSI) 146 000 €
- Participation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte 1 620 000 €

Investissement :

En dépense,

- Au chapitre 23, fonction 94 (AP TOURIS 2022-1),
aménagement site accueil et info touristique 3 000 €
- Au chapitre 204, fonction 94 (AP TOURIS 2022-3),
subvention accueil et mise en valeur du patrimoine touristique 100 000 €
- Au chapitre 204, fonction 94 (AP TOURIS 2022-2),
plan de soutien hébergements touristiques 300 000 €

2/ D'autoriser le Président à passer convention, si nécessaire, avec chacune des structures bénéficiaires de subventions départementales dans le cadre du développement touristique et à signer tout document à cette fin.

Résultat des votes :

- sur l'ensemble des dossiers se sont abstenus : 2 (Mme PAILHE-FERNANDEZ, M. BOUSQUET)
- *Dossier AGROPOINT :*
 - n'ont pas pris part au vote : 5 (Mme LHERM, MM. CANTABOUBE, HOULES, SALVADOR, VIDAL)
 - ont voté pour : 39
- *Dossier ALMA-GDS :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (Mme REDO)
 - ont voté pour : 43
- *Dossier GIP PUBLIC LABOS :*
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mmes LHERM, REDO, M. TESTAS)
 - ont voté pour : 41
- *Dossier Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Tarn :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. FABRE)
 - ont voté pour : 43
- *Dossier Comité départemental du tourisme :*
 - n'ont pas pris part au vote : 8 (Mmes BONNET, LAPEYRE, ROUANET-ASTRUC, MM. FRANQUES, HOULES, SALVADOR, TESTAS, TURLAN)
 - ont voté pour : 36
- *Dossier Loisirs Accueil Tarn :*
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mme AT, MM. SALVADOR, TURLAN)
 - ont voté pour : 41
- *Dossier Syndicat Mixte d'aménagement de la Découverte :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes BIBAL-DIOGO, GERAUD, REDO, MM. FABRE, RAMOND, VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 38
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
30 Mars 2022

Affichée le :
30 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220325-lmc1395a54f9bd3-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

3/04. PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES SITES NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : M. Christophe TESTAS

Présents : MMES AT, BELOU, BIBAL-DIOGO, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, JOSEPH, LHERM, MALROUX, MASSOUTIE-GIRARDET, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, BALARDY, BENOIT, CANTALOUBE, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, MOULIN, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, SERIEYS, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), M. JOULIE (POUVOIR À MME JOSEPH), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 113-8 et 10, et L 331-3,

Vu le Code forestier notamment ses articles L 143-1, R 143-2 et R 143-3,

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L 361-1 et le Code du sport notamment son article L 311-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1111-10,

Vu le Code de l'environnement à l'exclusion des compétences du bloc communal notamment son article L 211-7,

Vu la Directive Cadre Européenne du 19 novembre 2008,

Vu les lois :

- n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA),

- n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

- n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

- n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

- n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations,

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région Midi-Pyrénées d'aménagement forestier du 30 juin 2009,

Vu l'arrêté de la Préfecture du Tarn du 23 juillet 2014 relatif au régime forestier de parcelles situées en forêt départementale du Tarn,

Vu les délibérations du Conseil départemental du Tarn du :

- 25 janvier 2005 confirmant les conditions de participation départementale aux dépenses du syndicat TRIFYL,
- 27 juin 2019 relative à l'adoption du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens,
- 03 juillet 2020 relative à l'adoption du plan "le Tarn à vélo",
- 03 juillet 2020, 13 novembre 2020 et 24 septembre 2021 relatives à l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn,
- 08 novembre 2021 relative à l'adoption du programme "un arbre un collégien",
- 11 février 2022 relative à l'adoption du règlement d'aide dans les espaces public communaux,
- 11 février 2022 concernant le règlement départemental lié au programme "un arbre un collégien",
- 11 février 2022 concernant la validation des fondements statutaires de l'association de gouvernance de l'eau Tarn Aveyron,

Vu les délibérations de la Commission permanente :

- 03 juillet 2020 relative à l'adoption du plan d'actions contre l'Ambroisie,
- 16 juillet 2021 relative au programme Moby pour la période 2021-2023,
- 16 juillet 2021 relative au projet industriel Horizon 2030 de Trifyl pour la période 2021-2024,
- 10 septembre 2021 relative à l'adoption du programme expérimental "ma crèche sans perturbateurs endocriniens",
- 08 novembre 2021, relative à la mise en œuvre de l'Observatoire de l'Eau et des Effets Mesurables du Changement Climatique,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la commission Cohésion territoriale et développement durable,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** comme suit le programme pour 2022 de l'intervention départementale en matière de préservation des ressources, des sites naturels et de l'environnement avec les inscriptions budgétaires correspondantes :

I - AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DES MILIEUX NATURELS, DE LA RESSOURCE EN EAU

I-1 PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES HABITATS NATURELS

I-1.1 Connaître la diversité, la spécificité des espaces naturels de notre territoire

** il est décidé d'inscrire en fonctionnement un CP au chapitre 011, fonction 738,
article 617 de 30 000 €

I-1.2 Faire connaître les espaces naturels et accompagner techniquement les porteurs de projet

** il est décidé d'inscrire en fonctionnement un CP au chapitre 011, fonction 738,
article 611 de 55 000 €

I-1.3 Agir en préservant et en gérant les espaces naturels en propriétés Départementales et en appui financier des porteurs de projets

** il est décidé d'inscrire :

- en investissement un CP de (crédits couverture AP ENVIRO 2020/3 et 2022/1 compris)..... 101 000 €

- en fonctionnement :

un CP de 103 500 €

une recette de 2 425 000 €

- d'attribuer et d'inscrire au bénéfice de l'association Arbres et Paysages au titre "de la replantation et restauration de haies, alignements et bosquets sur le territoire tarnais" au chapitre 65, fonction 738, article 6574 une subvention de25 000 €

I-1.4 suivre et lutter contre les espèces invasives

**Il est décidé d'inscrire en fonctionnement un CP au chapitre 011, fonction 738, article 611 de20 000 €

I-2 CONTRIBUER AU MAINTIEN OU RETOUR AU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET À L'ÉQUILIBRE QUALITATIF ET QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU, À LA GESTION INTÉGRÉE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT

I-2.1 Organiser l'animation et la concertation en matière de gouvernance et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin Tarn-Aveyron

**Il est décidé :

- d'achever la réflexion sur la gouvernance de la ressource en eau et d'inscrire en fonctionnement :
 - un CP au chapitre 011, fonction 61, article 6281 analyse gouvernance (cotisation à l'association interdépartementale) 20 000 €
- de poursuivre l'animation territoriale auprès des structures de bassins versants et d'inscrire en fonctionnement :
 - un CP au chapitre 65, fonction 738, article 65734 animation territoriale : ..78 000 €

- d'attribuer et d'inscrire un CP au bénéfice du syndicat Mixte Cérou-Vère au titre de la participation statutaire au chapitre 65, fonction 738, article 6561.....6 500 €
- d'attribuer et d'inscrire un CP au bénéfice du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval au titre de la participation statutaire au chapitre 65, fonction 738, article 656125 000 €
- d'attribuer et d'inscrire un CP au bénéfice du syndicat Mixte Thoré-Agout au titre de la participation statutaire au chapitre 65, fonction 74, article 656130 500 €

I-2.2 Favoriser la restauration ou le maintien des débits d'étiage et garantir la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

**Il est décidé :

- d'inscrire en fonctionnement pour la participation financière du Département aux modalités de soutien d'étiage du bassin du Tarn :

un CP au chapitre 65, fonction 61, article 6568510 000 €

- d'inscrire en fonctionnement pour la participation financière du Département du Tarn auprès du Département du Tarn & Garonne aux modalités de soutien d'étiage du bassin de l'Aveyron :

un CP au chapitre 65, fonction 61, article 657338 000 €

- de demander aux départements de Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne leur participation au soutien d'étiage du Tarn,
- de renégocier les conventions de soutien d'étiage arrivant à leur terme,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions de soutien d'étiage une fois établies,

- d'inscrire en investissement pour le projet de territoire du Tescou :
 - un CP au chapitre 20, fonction 61, article 20315 000 €
- d'inscrire au titre de la participation statutaire du Département au syndicat mixte de la Bancalié :
 - * en fonctionnement :
 - un CP au chapitre 65, fonction 61, article 656155 000 €
 - * en investissement :
 - un CP au chapitre 204, fonction 61, article 204178135 000 €
- d'inscrire en investissement au titre de la participation statutaire du Département à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire :
 - un CP au chapitre 204, fonction 61, article 204178270 000 €
- d'inscrire au titre de la participation statutaire du Département à l'Institution Interdépartementale du barrage de Saint Géraud :
 - * en fonctionnement :
 - un CP au chapitre 65, fonction 61, article 656140 000 €
 - * en investissement :
 - un CP au chapitre 204, fonction 61, article 2041782100 000 €
- d'inscrire au titre de la gestion du réservoir de Fourogue :
 - * en fonctionnement :
 - un CP au chapitre 011, fonction 61, article 6116 000 €
 - un CP au chapitre 011, fonction 61, article 615213 000 €
 - * en investissement :
 - une AP (EAU 2022/2)200 000 €
 - un CP au chapitre 23, fonction 738, article 2312100 000 €

I-2.3 Développer et animer l'évaluation qualitative et quantitative des masses d'eau départementales : l'observatoire de l'eau

**Il est décidé :

- d'inscrire en fonctionnement au titre de l'animation de l'observatoire départemental de l'eau :
 - un CP au chapitre 011, fonction 61, article 6188 (Frais d'Analyses)100 000 €
 - un CP au chapitre 011, fonction 61, article 611 (Contrats de prestation de service).....30 000 €

I.2.4 PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- d'inscrire en fonctionnement pour la participation financière à l'étude SMEAG, système Sudoe Climalert :
 - un CP au chapitre 065, fonction 738,
article 65737 5 500 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le SMEAG relative à ce dossier.

I.2.5 Favoriser la restauration, l'entretien et le bon état écologique des cours d'eau

Considérant les objectifs du SDAGE Adour Garonne et la loi du 30 décembre 2017 relative aux compétences de gestion des milieux aquatiques,

**Il est décidé :

- de reconduire le soutien aux syndicats de bassin dans leurs opérations de gestion des milieux aquatiques en insistant sur les enjeux d'hydro-morphologie et de continuité écologique des cours d'eau,
- d'agir en faveur des zones humides et de concourir à l'observatoire départemental de l'Eau,
- d'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre des missions liées à leurs programmes opérationnels respectifs, à signer :
 - les conventions appropriées avec les syndicats de bassins concernés,
 - la convention d'objectifs avec la fédération de pêche du Tarn,
- d'inscrire en investissement au titre de ces actions :

en AP EAU 2022/1.....	140 000 €
en CP EAU 2021/3	21 500 €
en CP EAU 2022/1	50 000 €

II - AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

II 1 ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Encourager et réaliser la plantation d'arbres

Il est décidé d'inscrire en investissement :

une AP ENVIRO 2022/2 de	2 000 000 €
un CP au chapitre 21, fonction 738, article 2121 de	100 000 €

en fonctionnement :

un CP au chapitre 011, fonction 738, article 6068 de	30 000 €
--	----------

II-2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.

II-2.1 APPUYER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE HYDROGÈNE

** Il est décidé :

- d'inscrire en fonctionnement :

pour les études nécessaires à l'accompagnement du Département dans la démarche en cours de structuration de la filière hydrogène au chapitre 011, fonction 738, article 617 un CP de50 000 €

pour la finalisation de l'étude écosystème hydrogène tarnais au chapitre 011, fonction 738, article 617 un CP de17 672 €

II-2.2 AGIR POUR L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

Considérant les incidences de la loi NOTRe et de la loi Transition Energétique pour la croissance verte,

**Il est décidé :

- de poursuivre nos actions du domaine de la « Transition énergétique » en interne, sur le patrimoine et les compétences du Département,
- d'organiser la 9^{ème} foire de la récup' et du réemploi,
- d'inscrire en fonctionnement :

en CP24 700 €

II-2.3 SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Syndicat départemental TRIFYL

**Il est décidé d'inscrire :

* en investissement :

en AP (ENVIRO 2020/2) :2 000 000 €

en CP au chapitre 204, fonction 731, article 2041782

(ENVIRO AP 2020/2)800 000 €

en CP au chapitre 204, fonction 731, article 2041782

(ENVIRO AP 2021/1)1 500 000 €

* en fonctionnement :

en CP au chapitre 65, fonction 731, article 6561.....1 650 000 €

II-3 APPUYER DES DÉMARCHES ASSOCIATIVES CONTRIBUANT À LA SENSIBILISATION ET À L'ANCRAGE LOCAL DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

**Il est décidé :

- d'inscrire en fonctionnement, un CP de 147 150 € pour le soutien des projets associatifs de dimension départementale dans le cadre conventionnel parmi lesquels la 22^{ème} édition du festival Cinéfeuille,
- d'attribuer à l'Institut Environnement Tarn CPIE 70 000 € au titre du soutien du festival Cinéfeuille, les sommes nécessaires seront prélevées sur les crédits en fonctionnement au chapitre 65, fonction 738, article 6574.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec le CPIE des Pays Tarnais au titre du programme d'éducation à l'environnement.

II-4 ÉDUQUER À L'ENVIRONNEMENT, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Promouvoir l'Eco-citoyenneté

**Il est décidé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec le CPIE des Pays tarnais au titre du programme d'éducation à l'environnement,
- d'inscrire en fonctionnement en CP 180 500 € et d'attribuer cette somme à l'institut environnement Tarn CPIE au titre du programme d'éducation à l'environnement. La somme nécessaire sera prélevée sur les crédits en fonctionnement au chapitre 65, fonction 738, article 6574,
- de poursuivre la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire menée en partenariat avec l'Education Nationale et d'autoriser le Président à signer l'accord cadre pluriannuel à intervenir avec la Direction des Services de l'Education Nationale pour la période 2022-2026.

II-5 PROMOUVOIR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens

**Il est décidé :

- d'élaborer un bilan du plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens adopté par l'Assemblée départementale en juillet 2019 pour la période 2019-2021 et de définir les axes à poursuivre sur la période 2022-2024,
- de poursuivre la mise en œuvre du programme expérimental "ma crèche sans perturbateurs endocriniens", ainsi que la mise en place d'un changement des pratiques professionnelles d'entretien des locaux départementaux,

- de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la promotion de la santé environnementale auprès des agents départementaux et du grand public,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec le Réseau Environnement Santé à hauteur de 10 000 € et d'attribuer cette somme à l'association GES PRO en charge de la gestion financière des activités du Réseau Environnement Santé en application d'une décision du conseil d'administration de ce dernier en date du 20 septembre 2019. La somme nécessaire sera prélevée sur les crédits en fonctionnement au chapitre 65, fonction 42, article 6574,
- d'inscrire à cet effet en fonctionnement :

en CP 33 850 €.

II-6 PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DOUCE ET DU QUOTIDIEN ET L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE.

**Il est décidé, dans la cadre du Plan Tarn à Vélo :

- de modifier le règlement en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements qui prévoit notamment d'en ajuster les taux d'aide et d'étendre l'intervention du Département en faveur des études préalables aux opérations d'investissement,
- d'approuver en conséquence et conformément au modèle figurant en annexe le règlement modifié des aides départementales en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements.
- d'élaborer une note fixant les prescriptions techniques détaillées et les conditions d'éligibilité des demandes d'aides et de donner délégation à la commission permanente pour examiner et statuer sur l'adoption de ce document.
- d'élaborer un programme pluriannuel d'investissement des aménagements cyclables à mettre en place en application du plan vélo sur la période 2022-2027 et d'autoriser la commission permanente à examiner et statuer sur l'adoption de ce programme,
- de poursuivre, dès à présent, les études techniques et foncières et les travaux liés aux aménagements de voies vertes et vélo routes permettant notamment la définition d'un faisceau sur l'axe de la vallée du Cérou,
- de promouvoir la charte de signalétique directionnelle "Tarn à vélo" sur le territoire tarnais et de poursuivre la campagne de jalonnement sur les axes structurants définis dans le plan vélo en effectuant la première pose de la signalétique directionnelle,
- de renouveler la cotisation d'adhésion à l'association "vélo et territoires" au titre de 2022, pour un montant de 5 000 €. La somme nécessaire sera prélevée sur les crédits en fonctionnement au chapitre 011 fonction 621, article 6281,
- de soutenir les projets en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements portés par les collectivités contribuant aux objectifs du plan vélo en application du règlement en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements modifié et figurant en annexe,
- de rechercher le financement autant que de besoin de la Région Occitanie et de l'Union Européenne sur les projets portés en maîtrise d'ouvrage,

D'inscrire :

* en investissement :

en CP (ENVIRO AP 2020/1).....	950 000 €
en CP	164 000 €

* en fonctionnement :

en CP	100 000 €
-------------	-----------

III - PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Considérant que les politiques de développement de randonnées, de voies vertes et de sports de nature sont adaptées à la découverte des paysages tarnais et confortent le Tarn pour son cadre de vie et sa destination touristique,

**Il est décidé :

- d'animer et de suivre les travaux de l'accord cadre pour la randonnée tarnaise 2020-2023 en faveur de la pérennisation et la qualification des randonnées au service du Tarn,
- d'autoriser Monsieur le Président :
 - o à renouveler la convention avec le CDRP 81 au titre des actions de structuration, de promotion de la randonnée tarnaise et du soutien à la pratique sportive au cours de l'année 2022,
 - o à attribuer les subventions correspondantes au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn (CDRP 81) pour un montant de 31 500 €, au chapitre 65, article 6574, fonction 738,
 - o à signer les conventions de gestion et de valorisation des sentiers d'intérêt départemental (labellisation),
- de poursuivre, sur les sentiers d'intérêt départemental et voies vertes, les travaux d'aménagement et d'entretien, confiés à des structures d'insertion, à des entreprises spécialisées et aux agents départementaux,
- d'inscrire au BP 2022 les crédits ci-après :

Sentiers de randonnée :

* en investissement :

en CP	56 000 €
-------------	----------

* en fonctionnement, en CP :

Au chapitre 011, fonction 738, article 615231 (entretien)	120 000 €
---	-----------

Au chapitre 011, fonction 738, article 611 (prestations de service).....	26 000 €
--	----------

Résultat des votes :

- sur l'ensemble des dossiers se sont abstenus : 10 (Mmes AT, BRETAGNE, BUGIS, MASSOUTIE-GIRARDET et ROUANET-ASTRUC ; MM. ALIBERT, FRANQUES, RUFFEL, SERIEYS et VIDAL)
- *Dossier Syndicat Mixte Cérou-Vère :*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (Mme REDO, M. HERIN)
 - ont voté pour : 34
- *Dossier Syndicat Mixte du bassin versant Tarn aval*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (Mme LHERM, M. TESTAS)
 - ont voté pour : 34

- *Dossier Syndicat Mixte Thoré-Agout :*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (Mme ESTRABAUD, M. TESTAS)
 - ont voté pour : 34
- *Dossier Syndicat mixte du barrage de la Bancalié :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes BELOU, GELY, MM. CANTALOUBE, GLADE, JOULIE, TESTAS)
 - ont voté pour : 30
- *Dossier Institution des Eaux de la Montagne Noire :*
 - n'ont pas pris part au vote : 4 (Mme BONNET, MM. JOULIE, TESTAS, VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 32
- *Dossier Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud :*
 - n'ont pas pris part au vote : 4 (Mmes BIBAL-DIOGO, REDO, MM. FABRE, MALATERRE)
 - ont voté pour : 32
- *Dossier Syndicat mixte départemental TRIFYL*
 - n'ont pas pris part au vote : 4 (Mme CORBIERE-FAUVEL, MM. FABRE, GLADE, VIALELLE)
 - ont voté pour : 32
- *Dossier Institut Environnement Tarn CPIE*
 - n'ont pas pris part au vote : 5 (Mme PAILHE-FERNANDEZ, MM. BALARDY, CANTALOUBE, HERIN, TESTAS)
 - ont voté pour : 31
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 36

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

30 Mars 2022

Affichée le :

30 Mars 2022

N° AR :

081-228100012-20220325-lmc1396354f9be7-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ACTIONS EN FAVEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET DE LEURS EQUIPEMENTS

RÈGLEMENT du 3 juillet 2020 modifié le 24 mars 2022,

OBJET

Développer la culture du vélo sur le département et amplifier sa pratique auprès de divers publics (des plus jeunes jusqu'à nos aînés).

Accompagner la réalisation de schémas directeurs territoriaux s'intégrant dans le Plan Tarn à vélo.

Soutenir les aménagements portés par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale s'intégrant dans les axes du Plan départemental « Tarn à Vélo ».

CONDITIONS GÉNÉRALES

Respect des objectifs et des orientations stratégiques définis dans la charte « Tarn à Vélo ».

Prise en compte de la démarche qualité établie par le Département.

Aménagements en cohérence avec les schémas mobilité locaux (communaux et intercommunaux).

BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier des aides du Département en matière d'aménagements cyclables et d'équipements spécifiques, les communes et intercommunalités ayant pris la compétence pour réaliser ces actions.

MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

La participation départementale sera attribuée au titre du fonds de développement territorial (FDT), dans le cadre des enveloppes prédefinies, étant précisé les dispositions ci-dessous :

- **Type de projets retenus :**

Création et requalification d'aménagements cyclables et d'équipements connexes (sécurité, signalétique, stationnement, ...):

- Etudes préalables aux opérations d'investissement, notamment pour l'établissement d'un schéma directeur cyclable,
- Interconnexions entre les voies vertes départementales en site propre et en agglomération,
- Axes interurbains (pistes cyclables en site propre entre les villes d'un territoire),

- Infrastructures intra-communales desservant des équipements publics (écoles, collèges, centres sportifs, médiathèques, centres culturels, ...),
- Dispositifs de stationnement sécurisés pour vélos aux points intermodaux, aux arrêts de bus principaux, gares et aux abords d'équipements publics.

- **Conditions d'éligibilité :**

Inscription obligatoire des équipements et des aménagements dans un schéma directeur cyclable.

Cohérence technique des aménagements (signalétique incluse) sur le territoire communautaire ainsi qu'avec le schéma départemental Vélo Routes et Voies vertes.

- **Eligibilité des dépenses :**

Etudes de faisabilité.

Dépenses liées à des travaux d'investissement (de type aménagement des voies, signalisation directionnelle).

Ne seront pas éligibles les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement cyclable et les dépenses d'entretien ou de réfection de chaussée.

- **Constitution du dossier :**

Une note technique présentant le projet, une estimation de la distance en mètres linéaires, sa jonction avec les itinéraires existants et/ou en projet,

Un plan de situation au 1/25 000^{ème} (en couleurs), le profil en long du cheminement, le profil en travers type de l'aménagement,

La cartographie des axes prioritaires de développement du réseau cyclable à l'échelle de l'intercommunalité et des communes ainsi que les fiches techniques de préconisation d'aménagement pour chacun des axes.

Le calendrier de réalisation des aménagements cyclables (phasage sur 5 ans).

Un plan de financement détaillé.

La délibération du maître d'ouvrage :

- s'engageant sur le projet,
- comprenant un plan de financement mentionnant tous les financeurs potentiels,
- sollicitant l'aide auprès du Département,
- et mentionnant l'engagement de ce dernier à entretenir la piste réalisée.

Des devis détaillés correspondants aux dépenses à réaliser.

- **Taux et montant de l'aide :**

L'assiette éligible est calculée sur le montant HT des coûts d'aménagements et d'équipements. Pour le calcul de sa dépense éligible, le Département retiendra un coût des travaux maximum de 300 €/mètre linéaire à réaliser.

Type de projets à subventionner	Taux d'intervention
Études de faisabilité	30 % maximum
Interconnexions entre les voies vertes départementales en site propre et en agglomération	40 % maximum
Axes interurbains (pistes cyclables en site propre entre les villes d'une agglomération) : a) - d'intérêt communautaire b) - d'intérêt départemental (Axes identifiés par le Plan Vélo Départemental)	a) – 25 % maximum b) – 40 % maximum
Infrastructures intra-communales desservant des équipements publics (écoles, collèges, centres sportifs, médiathèques, centres culturels, ...),	20 % maximum
Dispositifs de stationnement sécurisés pour vélos aux points intermodaux, aux arrêts de bus principaux, gares, et aux abords d'équipements publics	De 20 % à 30 % selon le niveau d'intérêt départemental

Le taux d'aide départementale correspond à un maximum. Il sera également proposé en fonction des cofinancements qui seront apportés par l'Etat, la Région et l'Europe (Leader).

OBSERVATIONS

- Conformément à l'article L.1111-9 du CGCT tel que modifié par la loi MAPTAM du 4 août 2014 et s'agissant des seules dépenses d'investissement, la participation minimale du maître d'ouvrage sera fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques (sauf dérogations légales et réglementaires),
- La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a supprimé la clause générale de compétence des Départements et a posé le principe de l'interdiction de cumuler les subventions de la Région et du Département pour les projets relevant de ces compétences (article L 1111-9 I-3°). Toutefois, ce financement redevient possible dès lors qu'il est prévu dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté selon les modalités fixées par l'article L 1111-9-1 du CGCT. Cette convention a été approuvée par la Commission permanente du Département réunie le 9 septembre 2016 et signée le 9 février 2017. En application de la présente convention et des dispositions des articles L 1111-9 et L 1111-9-1 du CGCT, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement et la participation minimale du maître d'ouvrage sur les opérations d'investissement pourra être dérogatoire au taux de 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques imposé par lesdites dispositions, sans pouvoir être inférieure à 20 %.

N° AR : 081-2281009220220325MTE136334MDE
Pour les opérations proposant des aménagements spécifiques à l'accueil des personnes à mobilité réduite, une majoration de 5 % sur les coûts des travaux dédiés au traitement du handicap pourra être ajoutée à la subvention définie réglementairement,

- Pour les travaux en régie, les fournitures de matériaux et/ou heures facturées ne seront pas éligibles à l'aide départementale.
- S'agissant d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, elle demeure éligible à une aide départementale au titre du FDT sous réserve que le maître d'ouvrage initial ait la compétence de l'opération et en assume la charge financière. La délégation de maîtrise d'ouvrage ne fait pas perdre à la collectivité mandante sa qualité de maître d'ouvrage qui sollicitera et percevra l'aide du Département. Une convention relative à la maîtrise d'ouvrage publique définissant les obligations respectives du mandataire et du mandant sera transmise au Département lors de la demande de subvention.

Services instructeurs :

Instruction technique :

*Direction Générale Adjointe des Services Techniques et de l'Environnement
Service Randonnée et Transition Ecologique*

Instruction administrative et financière :

*Direction Générale Adjointe des Politiques Territoriales et Educatives
Service des Politiques Territoriales*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

4/01. AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR À TOUS LES JEUNES TARNAIS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : M. Guy MALATERRE, Mme Christelle CABANIS et M. Laurent VANDENDRIESSCHE

Présents : MMES AT, BELOU, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. ALIBERT (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. CANTALOUBE (POUVOIR À MME GELY), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME JOSEPH (POUVOIR À MME OULD-AMER), M. JOULIE (POUVOIR À MME CORBIERE-FAUVEL), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME BRETAGNE), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SERIEYS (POUVOIR À M. VIDAL).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) du 20 novembre 1989,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L.213-2 attribuant la charge des collèges aux Départements,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L.216-2 relatif aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et de la culture.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article 1.111-4,

Vu les lois des :

- 29 juillet 1998 (n°98-657) d'orientation relative à la lutte contre les exclusions notamment son article 140,
- 11 février 2005 (n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
- 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République,
- 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- 27 janvier 2017 (n°2017-86) relative à l'égalité et à la citoyenneté notamment son article 55,
- 30 octobre 2018 (n°2018-938) pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,
- 23 novembre 2018 (n°2018-1021) dite loi ELAN portant évolution de logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le contrat de plan État-Région 2015-2020,

Vu le contrat de plan État-Région 2021-2027,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2020 fixant les tarifs des courses de taxi pour l'année 2020,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 25 novembre 2004 fixant les modalités de l'intervention départementale relative au financement des installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'EPS dans les collèges publics,
- 26 juin 2006 décidant de mettre en place un chéquier collégien,
- 23 mars 2012, approuvant le principe de la mise en œuvre d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges (PPIC) pour la période 2012-2020,
- 21 mars 2013 approuvant les orientations du schéma directeur de l'immobilier départemental,
- 8 novembre 2013 approuvant le règlement d'aide à l'acquisition de matériel de cuisine pour les collèges publics,
- 30 juin 2014 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'exploitation des installations thermiques dans les collèges publics du Tarn,
- 11 septembre 2015 approuvant le principe d'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée des bâtiments du Département du Tarn,
- 6 novembre 2015 organisant le service restauration du collège Victor HUGO à CARMAUX à compter du 1^{er} janvier 2016,
- 9 février 2018 approuvant le principe de la mise en œuvre d'un Plan Départemental du Numérique dans les collèges,
- 16 novembre 2018 approuvant le protocole 2018 conclu avec la Région Occitanie pour les travaux sur la Cité Scolaire Bellevue,
- 30 mars 2018 approuvant le règlement « subventions pour l'équipement des collèges publics tarnais en matériel et mobilier » à compter du 1^{er} janvier 2018,
- 27 juin 2019 adoptant le plan départemental de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens pour la période 2019-2021,
- 3 juillet 2020 approuvant le principe de la mise en œuvre d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement des Collèges 2020-2030,
- 3 juillet 2020 approuvant le règlement de l'aide à la restauration scolaire ainsi que le règlement départemental des transports scolaires,
- 13 novembre 2020 approuvant le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025,
- 11 février 2022 relative aux Orientations budgétaires pour 2022

Vu les délibérations de la Commission permanente des :

- 7 mai 2020 arrêtant la tarification de la restauration scolaire dans les collèges avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2019,
- 3 juillet 2020 approuvant la convention relative aux conditions et aux modalités de prise en charge par le Département du surcoût des frais de fonctionnement de la cuisine satellite du collège Victor Hugo à CARMAUX,
- 3 juillet 2020 approuvant la signature de la convention de délégation de compétence du transport des élèves handicapés à la FEDERTEEP,
- 3 juillet 2020 approuvant les tarifs applicables aux transports des élèves handicapés,
- 8 octobre 2021 approuvant la convention à intervenir entre le Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour la gestion de la cité scolaire Bellevue à ALBI à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans,
- 19 novembre 2021 approuvant la création du dispositif « Jeune sapeur, c'est permis ! » et son règlement spécifique,

Vu le rapport de M. le Président,

Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, sports, culture, vie associative et citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE**, comme suit, la mise en œuvre de la politique publique « agir au quotidien pour offrir à tous les jeunes tarnais les mêmes chances de réussite » pour 2022 :

– **APPROUVE** comme suit le programme d'intervention sur le patrimoine départemental des collèges pour 2022 avec les inscriptions budgétaires correspondantes.

AGIR AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR A TOUS LES JEUNES TARNAIS LES MEMES CHANCES DE REUSSITE

I. CONTRIBUER A LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS ET À LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

1.1 Rendre l'école accessible à tous, accompagner les familles

1.1.1. Soutenir financièrement les familles pour l'accès de tous à la restauration scolaire

Aide à la restauration scolaire (ARS) :

- en dépense 400 000 €
- en recette 1 000 €

1.1.2. Contribuer à la prise en charge du transport des élèves handicapés :

Aide au transport des élèves handicapés

Inscription de crédits en CP :

- Transport par la SPL 1 150 000 €
- Transport avec des véhicules appartenant aux familles ou à des professionnels 180 000 €
- Subvention de gestion à la FEDERTEEP 11 000 €

Inscription en recettes :

- Participation des communes 27 000 €

1.1.3. Kit de rentrée au collège

- Élaboration du kit collégien 90 000 €
- Annonces et insertions 2 000 €

1.2 Faire vivre les écoles primaires

Soutenir le fonctionnement des réseaux d'écoles rurales

- Participation départementale aux réseaux d'écoles 110 000 €

1.3 Construire, rénover et adapter les collèges

➤ Lancement de diagnostics et de relevés divers

** Incription des crédits suivants :

- En CP 200 000 €
- Études pour la construction d'un nouveau collège à COUFFOULEUX

** Incription des crédits suivants :

- En CP 200 000 €
- Études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du collège Louis PASTEUR à GRAULHET

** Incription des crédits suivants :

- En CP 750 000 €
- Études pour la restructuration du collège Augustin MALROUX à BLAYE-LES-MINES

** Incription des crédits suivants :

- En AP 5 300 000 €
- En CP 630 000 €

➤ Amélioration de la Performance énergétique des Collèges (Plan Photovoltaïque 2^{ème} tranche)

** Incription des crédits suivants :

- En CP 1 230 000 €

➤ Participation aux travaux menés par la Région sur la Cité Scolaire Bellevue

****Inscription** des crédits suivants :

– En CP 200 000 €

1.4 Maintenir et faciliter l'exploitation du patrimoine des collèges

➤ Acquisition de matériel divers lié à l'entretien des collèges.

****Inscription** des crédits suivants :

– En CP 30 000 €

➤ Poursuite des travaux annuels de grosses réparations sur l'ensemble des établissements, en lien avec la sécurité, l'hygiène, la maintenance, des opérations pédagogiques ou d'amélioration du cadre de vie des collégiens.

****Inscription** des crédits suivants :

– En AP 2 000 000 €

– En CP 1 810 000 €

****Inscription** des crédits suivants, en fonctionnement :

➤ Pour le financement de la prestation P3 des marchés d'exploitation des installations de chauffage dans les collèges.

– Inscription d'un crédit de 260 000 €

➤ Pour toutes les interventions ponctuelles sur les bâtiments des collèges ainsi que la prise en charge des locations temporaires de préfabriqués, les analyses et diagnostics divers.

– Inscription d'un crédit global de 230 000 €

1.5 Favoriser le fonctionnement et l'équipement des collèges

1.5.1. Participer au fonctionnement des collèges publics

1.5.1.1. Financer la dotation de fonctionnement aux collèges publics

– Dotations de fonctionnement 2022 3 630 000 €

1.5.1.2. Financer l'utilisation des installations sportives par les collèges

– Dotations « utilisation installations sportives » 125 000 €

1.5.1.3. Financer l'entretien des espaces verts

– Entretien des espaces verts des collèges de Gaillac 20 000 €

1.5.1.4. Financer les carnets de liaison

– Les carnets de liaison et flyers d'information 60 000 €

1.5.2. Participer aux charges de fonctionnement des collèges privés

1.5.2.1 Financer la dotation de fonctionnement aux collèges privés

– le forfait « part matériel » 1 025 000 €

1.5.2.2 Financer le forfait d'externat part personnel

– le forfait « part personnel » 1 390 000 €

1.5.3. Participer à l'équipement des collèges

Acquisition matériel et mobilier :

➤ Dotations en mobilier et matériel :

– En CP 60 000 €

Dépenses d'équipement des collèges (SEGPA)

– En CP 12 000 €

➤ Casiers cartables

– En CP 150 000 €

1.6 Contribuer au développement de l'informatique du numérique et de ses usages dans les collèges

1.6.1. Assurer l'équipement informatique des collèges et expérimenter des équipements innovants (tablettes numériques, imprimantes 3D...)

Équipements informatiques :

➤ Achat dans le cadre du plan numérique (PC, vidéoprojecteurs, Wifi, matériel informatique et serveurs) :

– CP	650 000 €
– Subventions pour l'achat de nouveaux matériels informatique.....	15 000 €
– Petits matériels informatiques.....	6 000 €

1.6.2. Permettre le déploiement des Environnements numériques de travail (ENT)

– Espaces Numériques de Travail (ENT)	22 000 €
---	----------

II. FAVORISER L'EDUCATION CITOYENNE

2.1. Favoriser la participation des collégiens à l'exercice de la démocratie représentative à l'élaboration des politiques publiques et au développement des pratiques citoyennes

Animer et soutenir le Conseil départemental des jeunes(CDJ) - (Action 8 du Plan Tarn Jeunesse)

– Autres frais divers - Conseil départemental des Jeunes	45 000 €
– Concours divers – cotisations – ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)	4 000 €

2.2. Favoriser le développement de projets portant sur l'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges

Soutenir financièrement les collèges pour leurs projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté

– Éducation à la citoyenneté.....	20 000 €
-----------------------------------	----------

2.3. Permettre aux jeunes de devenir acteurs de la sécurité civile

Encourager et favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes sapeurs-pompiers par une participation au financement du permis de conduire

– Favoriser l'engagement et l'autonomie des jeunes sapeurs-pompiers par une participation au financement du permis de conduire.....	12 000 €
---	----------

III. MIEUX ETRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Offrir une restauration scolaire de qualité

➤ Recettes de fonctionnement :

– Contribution des familles et des commensaux aux charges de personnels de la restauration sur les repas achetés au titre du Fonds départemental pour la rémunération des personnels.....	1 200 000 €
---	-------------

3.1. Livraison aux cuisines satellites de collèges

➤ Dépenses de fonctionnement

– Subvention collège Renée TAILLEFER location frigorifique.....	18 000 €
---	----------

3.2. Prendre en charge les surcoûts liés aux achats externes

➤ Dépenses de fonctionnement

– Surcoût des achats de repas	55 000 €
-------------------------------------	----------

➤ Recettes de fonctionnement

– Autres produits divers de gestion courante	500 €
--	-------

3.3. Participer à l'acquisition de matériel de cuisine

➤ Dépenses d'investissement

– Aide à l'acquisition du matériel de cuisine.....	100 000 €
--	-----------

– Frais d'insertion pour marché public (logiciel de gestion)	2 000 €
--	---------

3.4. Assurer le contrôle et l'hygiène de la restauration scolaire

- Dépenses de fonctionnement
 - Hygiène et sécurité sanitaire des aliments 70 000 €

3.5. Promouvoir le bien-manger et l'éducation à la consommation de produits frais, de qualité et locaux

Promouvoir les menus constitués à partir de produits frais, de qualité et locaux

- Dépenses de fonctionnement
 - Subvention approvisionnement de proximité 100 000 €

IV. FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES POUR UNE OUVERTURE SUR LE MONDE

Favoriser un égal accès de tous les jeunes aux activités scientifiques, artistiques, culturelles et sportives

4.1. Diffuser le Chéquier collégien

- Chéquier collégien : 370 000 €
- Impression Chéquier collégien : 16 000 €

4.2. Soutenir les collèges pour leurs projets d'Éducation artistique et culturelle

- Soutenir les collèges pour les projets d'Éducation Artistique et Culturelle : .. 107 000 €

4.3. Soutenir les associations dans leurs initiatives en matière d'Éducation artistique et culturelle

- Soutenir les associations culturelles dans leurs initiatives en matière d'Éducation Artistique et Culturelle en fonctionnement et Culturelle :
 - Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 311 Env. 23866 276 000 €
 - dont pour :
 - La Fédération des Œuvres Laïques du TARN 95 000 €
 - L'association Média-Tarn 157 000 €

4.4. Soutenir les collèges pour leurs classes à horaires aménagés musique et danse

Participer à l'animation des classes à horaires aménagés

- Soutenir le Syndicat mixte du CMDT dans le domaine des classes à horaire aménagé en danse (CHAD) et musique (CHAM) Chapitre 65 Art. 737 Fonct. 311 Env. 44153 60 720 €

V. INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR OFFRIR AUX JEUNES TARNAIS LA POSSIBILITE DE SUIVRE DES ETUDES SUPERIEURES DE PROXIMITE DANS DES CONDITIONS DE VIE DE QUALITE

Participer à l'aménagement, à la restructuration et à l'entretien des locaux d'enseignement supérieur

5.1. Participer au fonctionnement du syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur (Sup'ALBI Tarn)

- Fonctionnement Syndicat Mixte Sup' ALBI-Tarn 200 000 €

5.2. Participer au fonctionnement du syndicat mixte pour l'enseignement supérieur de la recherche et du transfert de technologies du sud du Tarn

- Fonctionnement Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Sud du Tarn CASTRES : 244 650 €

5.3. Participer à l'investissement sur le site d'ALBI et de CASTRES

Investissement :

- Syndicat Mixte Enseignement Sup' ALBI-Tarn
 - En CP 50 000 €
- Syndicat Mixte Enseignement Supérieur Sud du Tarn-CASTRES :
 - En CP 296 670 €

– **INSCRIT** en conséquence au budget primitif pour 2022, les crédits nécessaires.

– **AUTORISE** Monsieur le Président :

- **À SIGNER** les conventions et les avenants financiers, dans le cadre des inscriptions budgétaires, ainsi que tous documents à intervenir pour la mise en œuvre des actions concernant le domaine de l'Éducation ;
- **À SIGNER** les conventions et avenants avec les partenaires et associations culturelles dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- **À VALIDER** les avant-projets dans le cadre des inscriptions budgétaires et **À SIGNER** les différentes demandes d'autorisation administrative,
- **À SOLICITER** toutes les aides possibles sur les programmes d'investissement,
- **À LANCER** les procédures de consultation des mandataires, bureaux d'études, maîtres d'œuvres et entreprises nécessaires à la réalisation des opérations précitées et **À SIGNER** les conventions et marchés correspondants.

Résultat des votes :

- *Dossier FEDERTEEP :*
 - n'ont pas pris part au vote : 3 (Mmes REDO, ROUANET-ASTRUC, M. MALATERRE)
 - ont voté pour : 43
- *Dossier SPL :*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (MM. TESTAS, GLADE)
 - ont voté pour : 44
- *Dossier CMDT :*
 - n'ont pas pris part au vote : 10 (Mmes AT, BONNET, CABANIS, GERAUD, MALROUX, OULD-AMER, RABOU, MM. DONNEZ, GLADE, VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 36
- *Dossier Sup'Albi Tarn :*
 - n'ont pas pris part au vote : 4 (Mme GERAUD, MM. FRANQUES, MALATERRE, MOULIN)
 - ont voté pour : 42
- *Dossier Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur de la recherche et du transfert de technologies :*
 - n'ont pas pris part au vote : 5 (Mmes BUGIS, ESPINOSA, MM. BENOIT, HOULES, TESTAS)
 - ont voté pour : 41
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

30 Mars 2022

Affichée le :

30 Mars 2022

N° AR :

081-228100012-20220325-1mc1395e54f9bdd-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS - PROGRAMME 2022

Villes	Batiments	Désignation
ALBAN	Collège Alain FOURNIER	Réfection dalles faux-plafond logement CPE Investigation sur les réseaux d'eaux usées (problème d'odeur) Changement du système de sécurité incendie Sécurisation portillon (Remplacement du ferme-porte) Levée des observations électriques et coupure urgence cuisine (appareils cuisson) Réparation façade et remise en place support drapeau Réparation tourelle cuisine (capotage et pressostat) Réparation infiltrations Hall entrée salle des profs
ALBI	Collège Honoré De BALZAC	Réfection pignon bâti pédagogique (au dessus du réfectoire) + traitement des faîtages Compléments sur installations sonorisation, PPMS et SSI Levée des observations électriques Changement lave vaisselle avec étude de l'environnement Tracé des lignes cour du terrain de sports
ALBI	Collège BELLEVUE	Reprise poteau béton angle bâtiment coté cour (traitement acier et socle) Ajout de 5 prises RJ45 en salle informatique Complément de prises RJ45 et PC en salle d'études Rénovation serre orthicole
ALBI	Collège Aristide BRUANT	Reprise du mur d'enceinte (chute de chaperons en pierre) Réglage définitif des installations PPMS Mise en place accroche échelle pour accès toiture Pose d'un système anti pigeon Réfection peinture appartement gestionnaire Stabilisation de l'affaissement sol autour puits cour honneur
ALBI	Collège Jean JAURES	Réglage porte coupe feu salle 201 Remplacement de 4 spots du hall d'accueil (grande hauteur) Reprise marquage plateau sportif + n° salle de cours Reprise fixation réseau de chauffage en sous-sol et calorifuge (réseau salle des prof .) Traitement du problème hotte cuisine (recyclage fumée chaude)
BLAYE	Collège Augustin MALROUX	Mise en place d'un point d'eau coté EPS contre le bâtiment (auge + robinet de puisage) Doublement en salle informatique du nombre de postes (6 RJ45 par mât informatique)
BRASSAC	Collège la CATALANIÉ	Complément sur sécurisation des accès du collège (interphone à code, badge) Aménagement du portillon SVT pendant les travaux Réfection peinture salle de classes (1ère tranche) Complément de lavabos dans les sanitaires filles intérieurs Remplacement de détecteurs de présence sanitaire administration Traitement sol salle techno (radon) Réfection du plateau sportif (revêtement à refaire): études de maîtrise d'œuvre Action corrective sur revêtements de sol endommagés
CARMAUX	Collège Victor HUGO	Intervention sur installations fin de cours et installations PPMS Remplacement des luminaires salles de classe N1 bâtiment B Remplacement Skydome hall d'entrée élèves Intervention sur appareils d'éclairage salle d'arts plastiques Complément de 4 PC supplémentaires sur mâts existants au CDI Remplacement de dalles de faux-plafond dans plusieurs locaux Accroche échelle pour accès groupe VMC (préau) Installation de vidéoprojecteurs interactifs (câblage, PC, RJ45) dans 7 salles Réfection laverie demi pension Réfection toiture local poubelle
CASTRES	Collège Thomas PESQUET	Travaux d'achèvement (période de garantie parfait achèvement)
CASTRES	Collège Jean JAURES	Intervention sur affaissement sur le parking (cours d'honneur) Purge des coursives Réglage porte à guillotine cuisine Fuite à reprendre sur logement de fonction principal adjointe Rénovation logement secrétaire d'intendance Adaptation porte de séparation plateau sportif - cour
CASTRES	Collège Jean MONNET	Intervention suite infiltration d'eau dans les sanitaires des agents cuisines Travaux d'aménagement des cours Aet B: études de maîtrise d'œuvre Création d'une zone ombragée dans la cour B Levée non-conformités triennale SSI Remplacement aérotherme - Atelier SEGPA
CORDES	Collège Val CEROU	Reprise des nez de marche escalier de secours externat Remplacement de la verrière de l'administration Réfection caissons des avants-toits : Bât. Administration + demi-pension Remplacement lave-vaisselle Marquage au sol de la cour Réfection des installations sportives (vestiaires et plateau): études de maîtrise d'œuvre Réfection skimmers et liner piscine

Villes	Batiments	Désignation
DOURGNE	Collège Madeleine CROS	Rénovation bureau de la gestionnaire Mise en place éclairage automatique sanitaires élèves Remaniement des toitures tuiles Changements volets roulants salle informatique bat B (B14) Etudes - Surchauffe dans les salles de sciences (R+1 bat A) et pb vérrière en été Garde corps + point d'ancrage toiture bât B Porte local réserve gymnase à remplacer Ajouter un point d'eau dans le réfectoire Intervention sur luminaires extérieurs (modif. emplacement ou sécurisation)
GAILLAC	Collège Albert CAMUS	Ajout hauts-parleurs PPMS dans la lingerie et vestiaires agents Mise en place des garde-corps et compléments sécurisation toiture Création d'un report sur GTC pour comptage AEP Traitement du problème d'odeur du réseau EU des cuisines et salle de classe
GAILLAC	Collège René TAILLEFER	Intervention sur PPMS insuffisant sur certaines zones (Informatique, CDI, cuisine, Musique) Levée des observations électriques Intervention sur infiltrations au niveau CDI Intervention sur infiltrations salle des Commensaux (Joint dilatation) Intervention sur infiltrations couloir R+2 (appui fenêtre à reprendre) Reprise calorifugeage de la CTA en toiture Adaptation câblage salle polyvalente pour accueil pédagogique Remise en place séparations urinoirs dans les sanitaires
GRAULHET	Collège Louis PASTEUR	Réparation des portes coupe-feu proxy salle 715 (pb de fonctionnement des ventouses) Changement poignée chaufferie défectueuse Réparation infiltration Skydomes cages d'escalier Rebouchage trous dans la cour basse Installation table de ping-pong et repose candélabre
LABASTIDE-ROUAIROUX	Collège Vallée du THORÉ	Mise en place d'un 2ème poste intérieur à la vie scolaire pour le visiophone Réfection installation Sonnerie fin de cours et PPMS Changement serrure portail élèves Réparation volets roulants qui ne remontent plus (secrétariat, toregraphe, SVT, salle histoire..) Réfection voirie parking fournisseur
LABRUGUIERE	Collège Montagne Noire	Réfection installations fins de cours + PPMS + sonorisation Traitement infiltration salle de réfectoire (fuite le long d'une gaine de ventilation) Rafraîchissement important portes, murs du hall, mur salle d'arts plastiques (1er tranche) Réfection câblage informatique vide sanitaire et câblage complémentaire Taille de la haie le long du chemin communal Suppression panneau arrière de signalétique
LACAUNE	Collège Le MONTALET	Intervention sur SSI : partie internat constamment en défaut Levée de réserves du rapport élec de l'APAVE Fixation des tablette d'habillage autour des fenêtres Traitement problème de moustiques (beaucoup en cuisine et en VS) Elagage du sapin Complément de butée pour la porte internat Réfection réseaux EU et EP détériorés devant administration Reprise des goudrons abimés lors des travaux d'étanchéité
LAUTREC	Collège PORTANELLES	Remise à niveau du PPMS (dysfonctionnement et nuisances sonores de l'alimentation) Création d'un point d'eau rez-de-chaussée CDI (ménage) Accroche échelle local CTA cuisine Mise en place d'un va et vient pour l'éclairage en salle 6 Intervention sur alimentation de la ventilation plonge Mise en service de la ligne téléphonique salle 6 Traçage des lignes terrain de sport Remplacement climatisation (bruits moteur) en demi-pension Traitement moisissures dans le local plonge
LAVAUR	Collège CLAUZADES	Mise en place serrure sur portail élèves sur entrée principale Traitement infiltrations multiples (sur ch.froides + autres points singuliers) Reprise faux-plafonds : 2 salles d'arts plastiques et bureau gestionnaire Changement du lave-vaisselle principal et traitement ventilation plonge batterie
LISLE/TARN	Collège Jean-Marie Gustave LE CLEZIO	Remise en service de l'alarme intrusion du collège Peinture murale zone cour et circulations extérieures + protection cartables Réparation infiltration restauration (sinistre DO) Intervention sur les portes entre bâtiment et cour côté hall Adaptation zone de desserte, création trou vide-ordures et agencement transit casiers Marquage au sol emprise portail livraison Marquage au sol cours de récréation et plateau sportif
MAZAMET	Collège Jean-Louis ETIENNE	Complément d'éclairage sur le parvis du collège (au portail) Mise en place éclairage automatique parking des professeurs Création alimentation électrique pour variococking Cablage salle techno en salle informatique et passage de 14 à 31 postes informatiques Problème sur extraction mécanique en toiture des salles 13-14-15 (salles cours+ labo)

Villes	Batiments	Désignation
MAZAMET	Collège Marcel PAGNOL	Intervention sur porte CF (demande commission sécurité) Intervention sur visiophone + ouverture du portail à distance Intervention sur cheneau percé salle 6 côté cour honneur Traitement problème de salpêtre salle 8/9/10 Rénovation murs réfectoire (salpêtre)
PUYLAURENS	Collège Jacques DURAND	Mise en conformité du SSI suite à rapport assurance DO Remplacement porte de garage logement de la Principale Refection du marquage au sol du plateau sportif Traçage des zones de repli en sol dans la cour Traçage des numéros des salles en sol dans la cour Traçage du compartimentage en sol dans la cour en remplacement des barrières Sécurisation échelle à crinoline pour accès toiture
RABASTENS	Collège Léon GAMBETTA	Mise en conformité électrique raccordement cuisine Remplacement de volets Traitement du problème de joints de sol Bardage sur acrotère Bat A escalier A à replacer Mur de plonge + agrandissement dépose plateaux + armoire transfert
REALMONT	Collège Louisa PAULIN	Changement SSI Adaptation accès PMR Vie scolaire Traitement infiltration aléatoire depuis la trappe de désenfumage Sécurisation portillon d'entrée logement du Principal Reprise bi-couche devant portail d'entrée (flaque d'eau)
ST JUÉRY	Collège Saut de Sabo	Fixation bandeau bardage Bâtiment C Réparation garde corps terrain de sport Mise en conformité électrique suite rapport bureau de contrôle Remplacement éclairage préau (18 luminaires) Traitement insalubrité des sanitaires du logement OP et conformité électrique Traitement infiltrations dans le logement gestionnaire Câblage informatique de 3 salles de sciences (15 postes par salle) Réfection des noues, remaniement toiture et capotage cheneaux combles Modification sortie hotte cuisine Réparation platine d'appel Visiophone
ST SULPICE	Collège Pierre SUC	Création PPMS pour avoir des sonneries différentes (fin de cours, attentat, feu) Création trappe pour accès VMC Réfection des toilettes élèves Traitement problème de salpêtre sur les murs (le long du couloir chambre froide) Installation accroche échelle pour accès toiture DP
VALENCE D'ALBIGEOIS	Collège Eustache de BEAUMARCHAIS	Remplacement des sols des classes par un revêtement de sol PVC soudé (7 salles) Mise en place de témoins logement (terrasse et murs) Réfection du faîteage et des arêtiers en tuiles du logement Remplacement de dalles de faux-plafond et reprise du supportage des réseaux CTA Création d'une évacuation EP sur la passerelle (problème de contre-pente)
VIELMUR/AGOUT	Collège René CASSIN	Remplacement de la clôture côté stade par des panneaux rigides Complément visiophone à la vie scolaire Création accroche échelle Demi-Pension Création trappes d'accès pour entretien VMC Remise en service hotte plonge Remise en service climatisation du local poubelle Réfection des plinthes et des portes en cuisine

ANNEXE 2

CRITÈRES ET TAUX RETENUS POUR LA RÉPARTITION DES DOTATIONS PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS EXERCICE 2022

DOTATION DE FONCTIONNEMENT

Depuis les lois de décentralisation de 1986 confiant la responsabilité des collèges aux Départements, il appartient à notre Assemblée de déterminer sa participation aux dépenses de fonctionnement des 31 collèges publics.

La dotation universelle de fonctionnement pour chacun des collèges a été calculée à partir des critères de répartition suivants et après concertation avec les chefs d'établissements (tableau de répartition joint en annexe 3).

VIABILISATION

Elle permet de faire face aux conditions matérielles d'accueil des collégiens.

Elle a été évaluée par référence aux consommations d'électricité et eau des trois dernières années. Les cas particuliers ont été pris en compte dès lors qu'ils correspondent à des situations spécifiques telles que constructions, rénovations ou modifications des installations de chauffage.

Aucune revalorisation du prix unitaire de l'eau n'a été appliquée pour 2022.

À compter du 1er janvier 2015 a été mis en place un groupement de commandes pour des marchés d'exploitation globaux sur les installations thermiques des collèges publics tarnais.

Quant aux tarifs de l'électricité qui ne sont plus réglementés par l'Etat depuis le 1er janvier 2016, les établissements scolaires ont mis en concurrence les fournisseurs.

La dépense ainsi évaluée a été diminuée de la part qui incombe aux familles au titre de la restauration.

Ce poste s'élève donc à 1 538 594 €.

ENTRETIEN

Sont pris en charge sur la base des dépenses de l'année n-1, les contrats à caractère obligatoire concernant la maintenance (ascenseurs, monte-charges, installations thermiques, extincteurs, alarmes incendie, défibrillateurs) et la sécurité (installations électriques et gaz, installations sportives).

La part dévolue à ce poste s'élève à 406 582 €.

ADSL

Il s'agit de soutenir les 3 collèges qui ne sont pas connectés à la fibre optique. La base de calcul retenue concerne les frais d'abonnement de l'année n-1 pour un montant global de 3 881€.

EPS

Cette quote-part de la dotation d'un montant de 243 033 € permet de prendre en charge par référence aux dépenses de l'année n-1 d'une part, les frais de transport EPS et d'autre part, les entrées piscines relevant de l'enseignement obligatoire de la natation dont doivent bénéficier les collégiens au cours de leur cursus scolaire. Le Département a souhaité accompagner les collégiens des niveaux 6ème et 5ème.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, SEGPA, DIMA ET ULIS

La dotation forfaitaire par élève a été fixée à :

- 96,01 €, 76,99 €, 47,98 €, 23,42 € pour la section d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA) respectivement au titre des enseignements industriels, textiles et bois, tertiaires et horticulture ainsi qu'enseignement général.
- 96,01 € pour les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et les Dispositifs d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA).

Soit un montant total de 55 257 €.

EFFECTIFS

Ce critère couvre les dépenses de fonctionnement pédagogique, administratif ou du service général.

L'augmentation des effectifs pour 2022 est de + 0,11% et la dotation moyenne par élève de 235,16 €.

En 2022, la somme globale consacrée à ce critère s'élèvera à 1 235 852 €.

ANNEXE 3

**DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DES
 COLLEGES PUBLICS TARNAIS - EXERCICE 2022**

COMMUNE	COLLÈGE	Part effectif	Viabilisation hors SRH	Contrat obligatoire hors SRH	ADSL	EPS	SEGPA ULIS	2022
ALBAN	ALAIN-FOURNIER	22 061	61 244	15 896	0	2 478	0	101 679
ALBI	Honoré DE BALZAC	53 415	47 208	16 814	0	25 000	1 152	143 589
ALBI	Bellevue	68 193	53 252	32 284	0	7 833	7 643	169 205
ALBI	Aristide BRUANT	38 437	37 098	8 182	0	23 755	1 152	108 624
ALBI	Jean JAURÈS	56 810	44 196	10 045	0	8 427	3 943	123 421
BLAYE-Les-MINES	Augustin MALROUX	49 687	46 561	14 490	0	8 564	4 590	123 892
BRASSAC	La Catalanié	24 192	47 440	10 200	0	9 017	1 152	92 001
CARMAUX	Victor HUGO	33 511	32 109	6 492	0	2 210	0	74 322
CASTRES	Thomas PESQUET	33 045	64 170	15 344	0	11 807	1 152	125 518
CASTRES	Jean JAURÈS	42 231	48 725	17 150	0	20 200	1 152	129 458
CASTRES	Jean MONNET	45 760	65 929	21 400	0	12 318	7 196	152 603
CORDES	Val Cérou	26 388	49 833	10 493	0	0	0	86 714
DOURGNE	Madeleine CROS	32 113	36 253	11 648	1 570	4 050	0	85 634
GAILLAC	Albert CAMUS	54 081	75 889	13 809	0	3 200	4 642	151 621
GAILLAC	Renée TAILLEFER	38 703	58 558	22 633	0	5 780	0	125 674
GRAULHET	Louis PASTEUR	59 939	71 031	16 154	0	14 073	4 134	165 331
LABASTIDE- RX	Vallée du Thoré	17 504	38 065	9 925	0	850	0	66 344
LABRUGUIÈRE	Montagne Noire	35 974	44 566	13 630	0	4 600	1 152	99 922
LACAUNE	Montalet	24 924	72 167	19 155	0	9 200	2 564	128 010
LAUTREC	Les Portanelles	24 857	27 608	5 219	0	3 060	0	60 744
LAVAUR	Les Clauzades	70 656	80 012	12 515	0	2 662	4 119	169 964
LISLE SUR TARN	Jean-Marie Gustave LE CLÉZIO	35 242	40 447	8 863	0	8 489	864	93 905
MAZAMET	Jean-Louis ETIENNE	35 508	64 159	12 928	0	0	4 138	116 733
MAZAMET	Marcel PAGNOL	27 320	40 495	11 131	0	812	0	79 758
PUYLAURENS	Jacques DURAND	36 573	45 393	11 804	0	0	0	93 770
RABASTENS	Léon GAMBETTA	45 493	46 397	11 410	0	17 693	1 056	122 049
RÉALMONT	Louisa PAULIN	37 172	42 367	12 291	0	2 875	1 152	95 857
ST JUÉRY	Saut de Sabo	53 348	46 830	7 552	0	22 522	1 152	131 404
ST SULPICE	Pierre SUC	57 542	37 424	12 138	0	4 840	1 152	113 096
VALENCE	Eustache DE BEAUMARCHAIS	23 459	27 628	6 469	900	4 218	0	62 674
VIELMUR SUR AGOÛT	René CASSIN	31 714	45 540	8 518	1 411	2 500	0	89 683
TOTAL	TOTAL	1 235 852	1 538 594	406 582	3 881	243 033	55 257	3 483 199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

4/02. PROMOUVOIR LES PRATIQUES SPORTIVES ET AGIR POUR LA JEUNESSE

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Isabelle ESPINOSA et Mme Christelle CABANIS

Présents : MMES AT, BELOU, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, SALVADOR, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. ALIBERT (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. CANTALOUBE (POUVOIR À MME GELY), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME JOSEPH (POUVOIR À MME OULD-AMER), M. JOULIE (POUVOIR À MME CORBIERE-FAUVEL), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME BRETAGNE), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SERIEYS (POUVOIR À M. VIDAL).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1111-4,

Vu le Code du sport et notamment ses articles L 100-1, L 100-2 et L 113-2 (soutien aux associations sportives), L 311-3 à L 311-6 (sports de nature),

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions notamment son article 140,

Vu les délibérations du Conseil départemental et notamment celles des :

- 27 mars 2006 décidant la reprise en régie directe de la gestion des Bases de plein air,
- 2 février 2007 instituant la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature (CDESI),
- 28 mars 2019 portant sur la rénovation de la politique sportive pour « promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire »,
- 8 novembre 2019 relative à la candidature du Département au Label Terre de Jeux 2024,
- 13 novembre 2020 approuvant le Plan Tarn Jeunesse 2021-2025,
- 11 février 2022 relative aux Orientations Budgétaires pour 2022,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

– APPROUVE comme suit la mise en œuvre de la politique publique « Promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire » et les actions de soutien aux acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes, dans le cadre du Plan Tarn Jeunesse 2021-2025.

– APPROUVE en conséquence l'inscription au Budget Primitif 2022 des crédits nécessaires comme suit :

1. CONTRIBUER A L'ACCES AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, TOUT AU LONG DE LA VIE

1.1 Soutenir les associations sportives à vocation départementale

Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. – Subvention à répartir Sports
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 32 - env. 11974 982 000 €

1.2 Contribuer à un équipement sportif de qualité : soutenir l'investissement dans les infrastructures et l'acquisition de matériel

Investissement : subventions aux associations sportives
 Acquisition de matériel pour les associations sportives
Chapitre 204 - article 20421 - fonction 32 - env. 35964 50 000 €

2. METTRE LE SPORT AU SERVICE DE L'ANIMATION, L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TARN

2.1. Soutenir le développement des sports de nature pour inciter les Tarnais à la pratique et attirer les touristes amateurs

2.2. Favoriser les loisirs sportifs et touristiques

2.2.a. Développer un outil départemental d'éducation à l'environnement, au sport et au savoir-vivre ensemble : gérer en régie les Bases départementales

- Subvention aux Bases départementales..... 410 000 €

Chapitre 65 – article 65821 – fonction 33 - env. 30007

2.2.b. Soutenir les associations et syndicats mixtes propriétaires ou gestionnaires de bases de loisirs ou centres de vacances

- Participation au SM Vère-Grésigne 22 000 €

Chapitre 65 - article 6561 - fonction 94 – env. 191

Investissement

- Subventions aux associations pour centres de vacances et de loisirs :

- Crédits de paiement - 2021
Chapitre 204 – article 20422 - fonction 33 - env. 46436 37 300 €

- Autorisation de programme 2022..... 50 000 €

- Crédits de paiement - 2022
Chapitre 204 – article 20422 - fonction 33 - env. 47631 25 000 €

2.3. Favoriser l'animation et l'attractivité du territoire, en soutenant l'organisation de manifestations sportives

- Autres matières et fournitures (Achat divers matériel)
Chapitre 011 - article 6068 - fonction 32 - env. 13774 50 000 €
- Manifestations exceptionnelles
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 32 – env. 30028..... 60 000 €
- Autres frais divers
Organisation de manifestations (location de matériel, prestations diverses lors de l'organisation de manifestations)
Chapitre 011 - article 6188 - fonction 32 - env. 31128 10 000 €
- Faire vivre le label Terre de Jeux dans le Tarn
Mise en place de la Caravane du sport tarnais
Chapitre 65 – article 6574 - fonction 32 –env.48614 60 000 €

2.4. Favoriser le rayonnement du territoire à travers l'excellence sportive : soutenir les sportifs et clubs tarnais engagés dans la performance

2.4.a. Soutenir individuellement les jeunes sportifs tarnais qui se démarquent

- Encouragement au sport (parrainage sportif et « Club Tarn 2024 »)
Chapitre 67 - article 6713 - fonction 32 – env. 33616 32 000 €

2.4.b. Soutenir les clubs engagés dans la performance

- Publicité, publication, prestations de service clubs sportifs et associations
Chapitre 011 - article 6238 - fonction 32 – env. 43088..... 500 000 €

3. SOUTENIR LES ACTEURS DEPARTEMENTAUX ET LOCAUX OEUVRANT POUR L'EPANOISSEMENT ET L'ACCES A L'AUTONOMIE DES JEUNES

- Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. Subvention Jeunesse
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 33 - env. 25893 480 000 €
- Subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droits privés. Poste FONJEP MJC de Graulhet
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 33 - env. 20049 55 000 €

Résultat des votes :

- *Dossier Syndicat mixte Vère-Grésigne :*
 - n'ont pas pris part au vote : 5 (Mmes CORBIERE-FAUVEL, LHERM, MM. HERIN, RUFFEL, SALVADOR)
 - ont voté pour : 41
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
30 Mars 2022

Affichée le :
30 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220325-lmc1394754f9bcb-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

4/03. MODIFICATION DU RÈGLEMENT "SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENGAGÉES DANS LA CARAVANE DU SPORT TARNAIS"

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Isabelle ESPINOSA

Présents : MMES AT, BELOU, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. ALIBERT (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. CANTALOUBE (POUVOIR À MME GELY), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME JOSEPH (POUVOIR À MME OULD-AMER), M. JOULIE (POUVOIR À MME CORBIERE-FAUVEL), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME BRETAGNE), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. VIDAL).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-4, L 3211-1 et L 3211-2,

Vu le Code du sport notamment ses articles L 100-1 et L 100-2,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 mars 2019 approuvant la politique sportive afin de promouvoir les pratiques sportives et mettre le sport au service de notre territoire,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 novembre 2021 approuvant la pérennisation de la Caravane du sport tarnais jusqu'en 2024 et son règlement spécifique,

Vu la délibération de la Commission permanente du 8 novembre 2019 relative à la candidature du Département du Tarn au label "Terre de Jeux" 2024,

Vu la délibération de la Commission permanente du 12 juin 2020 approuvant le règlement d'intervention du Département au bénéfice des associations impactées par la crise sanitaire,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** la modification du règlement spécifique figurant en annexe de la présente délibération.

Résultat des votes :

– ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
29 Mars 2022

Affichée le :
29 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220325-lmc139415408389-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

.../...

Soutien aux associations engagées dans la Caravane du sport tarnais

Règlement du 25 mars 2022 modifiant celui du 8 novembre 2021.

Objet

La première édition de la Caravane du sport tarnais organisée du 27 juin au 26 août 2021 a mobilisé 17 territoires, plus de 160 associations sportives et accueilli plus de 8 000 visiteurs-acteurs de tous âges. Au-delà du bilan quantitatif, la qualité des rencontres entre les associations et les publics, entre les acteurs des territoires a été soulignée à maintes reprises. De nombreuses dynamiques se sont enclenchées autour de l'événement, générant de nouvelles collaborations pérennes sur les territoires. Le potentiel de mobilisation s'est révélé très important et mérite d'être exploité pour ancrer les pratiques d'Activités Physiques et Sportives (APS) chez un nombre croissant de tarnais, y compris les plus éloignés de la pratique.

Il convient donc dans le cadre du programme de labérisation « Terre de Jeux », de pérenniser cet événement estival jusqu'en 2024 et de cadrer les modalités de soutien aux clubs et associations sportives qui s'engagent dans sa tenue.

Bénéficiaires

Clubs et associations sportives locales proposant des écoles de sport, une pratique de loisirs et compétitive de niveau départemental et régional.

Conditions et modalités d'octroi de l'aide départementale

- Les clubs sont invités à déposer leur candidature auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn. Celui-ci émet un avis global sur l'ensemble des demandes déposées par les clubs.
- Tous les dossiers sont ensuite instruits par le Service de la jeunesse et des sports, en lien avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn.
- Information faite à la commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté.
- Attribution des subventions directement aux clubs participants, à l'issue de la période estivale.

Dépôt du dossier et pièces constitutives

- Dépôt du dossier avant le 1^{er} juin.
- Formulaire de candidature complété : identité de l'association, date(s) et lieu(x) d'intervention prévus, description de l'animation proposée, ressources mises en œuvre pour la réaliser (moyens humains et techniques).
- Numéro de SIRET.
- Relevé d'identité bancaire.

Mode de calcul de l'aide financière départementale

- Aide forfaitaire de 200 € pour une journée d'intervention (animations à destination de tous les publics) réalisée dans le respect des règles techniques (encadrement notamment), de sécurité et sanitaires en vigueur (animations ouvertes au public de 10h à 18h – sauf cas particulier lié à l'organisation spécifique d'une étape).
- Aide plafonnée à 400 € pour une association présente deux jours ou plus sur la durée de la Caravane du sport tarnais.

Modalités de versement de l'aide départementale

Le règlement de la subvention interviendra après la réalisation de la manifestation et sur présentation de la fiche bilan produite par l'association.

Service instructeur

Service Jeunesse et sports

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

4/04. FACILITER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteurs : Mme Eva GERAUD, M. Laurent VANDENDRIESSCHE, Mme Catherine RABOU

Présents : MMES AT, BELOU, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés : M. ALIBERT (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. CANTALOUBE (POUVOIR À MME GELY), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME JOSEPH (POUVOIR À MME OULD-AMER), M. JOULIE (POUVOIR À MME CORBIERE-FAUVEL), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME BRETAGNE), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. VIDAL).

Absents : AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1111-4 et L. 1111-10,

Vu le Code du patrimoine notamment ses articles L 310-1 à 7, L 320-1 à 4, L 330-1 à 2, L. 410-1 et suivants,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 216-2,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment son article 95,

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP),

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale des :

- 6 mars 2015 adoptant le schéma directeur 2015-2025 de développement de la lecture publique,
- 1^{er} avril 2016 et 29 mars 2019 adoptant les règlements des aides dans le domaine culturel et de la vie associative,
- 8 novembre 2019 adoptant le schéma stratégique départemental de développement de l'occitan 2019-2025,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 11 février 2022 relative aux Orientations budgétaires,

Vu la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 validant les conventions à intervenir avec la Région Occitanie pour la conduite des opérations d'inventaire général du Patrimoine sur son territoire (convention-cadre 2020-2023),
 Vu le Rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative et Citoyenneté,

– **APPROUVE** comme suit les grands axes de la politique départementale en faveur de la culture pour 2022.

– **APPROUVE** les inscriptions budgétaires en résultant.

– **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions et avenants avec les partenaires et associations culturelles.

– **AUTORISE** M. le Président à signer les conventions d'objectifs et les conventions territoriales avec l'État, les collectivités locales et les partenaires culturels.

– **AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre l'opération d'inventaire général sur les territoires des communautés de communes Carmausin-Ségala et du Cordais et du Causse et à signer tous documents afférent à cette opération.

FACILITER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES

I. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE TARNAIS / FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE DU PLUS GRAND NOMBRE

1. Structurer une politique culturelle départementale en prenant appui sur les associations et organismes culturels tarnais / permettre aux tarnais, et plus particulièrement aux jeunes, d'accéder à une offre culturelle de proximité et de qualité

Offrir un enseignement spécialisé sur l'ensemble du territoire tarnais

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- participation au fonctionnement du Syndicat Mixte du CMDT	1 563 720 €
<i>Chapitre 65 – art. 6561 – fonction 311 - env. 11980</i>	
- subvention investissement mobilier CMDT.....	80 000 €
<i>Chapitre 204 – art. 204151 – fonction 311 - env. 44170</i>	

Soutenir le développement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts de la rue

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- Association Départementale de Développement des Arts (ADDA).....	540 000 €
<i>Chapitre 65 – art. 6574 – fonction 311 - env. 37251</i>	

Soutenir les partenaires culturels dans le domaine de la musique

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- soutien à la scène labellisée Lo Bolegason.....	55 000 €
Chapitre 65 – art. 65736 – fonction 311 - env. 36210	

Soutenir les partenaires dans le domaine de la culture, la vie associative et territoriale départementale

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires :

- soutien aux associations culturelles.....	1 427 000 €
---	-------------

Au titre de ces crédits, il vous est proposé de nous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes - Chapitre 65 – art. 6574 – fonction 311 - env. 11973

. Arpèges et trémolos	100 000 €
. Fédération musicale du Tarn.....	25 000 €
. Groupe musique électro-acoustique du Tarn	65 000 €
. Été de Vaour	62 500 €
. Cinécran	50 600 €
. Scène nationale d'Albi-Tarn	380 000 €
. Centre d'art le LAIT	135 000 €
. Cordae La Talvera	65 000 €

- soutien à l'investissement pour les associations culturelles.....	AP 50 000 €
---	-------------

Chapitre 204 – art. 20421 – fonction 311 - env. 47628..... CP 35 000 €

- soutien aux collectivités	73 500 €
-----------------------------------	----------

Chapitre 65 – art. 65734 – fonction 311 - env. 25906

- cotisation à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma.....	550 €
---	-------

Chapitre 011 – art. 6281 – fonction 311 - env. 26401

- acquisition d'œuvres d'art pour l'artothèque départementale	5 000 €
---	---------

Chapitre 21 – art. 216 – fonction 311 - env. 28927

2. Permettre aux tarnais d'accéder à un service de lecture publique de proximité et de qualité dans le cadre du schéma directeur de lecture publique

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif les crédits nécessaires, soit :

. Pour le centre de ressource documentation générale	12 000 €
. Cotisations diverses	1 100 €
. Acquisition de livres, documents audiovisuels et numériques	208 000 €
. Fournitures administratives	5 000 €
. Fournitures de petit équipement	9 000 €

. Actions culturelles et animation :	
frais d'impression	4 000 €
prestations de services	40 000 €
location de matériel	5 000 €
frais de repas	600 €
offre de formation	21 000 €
. En recette pour la vente d'ouvrages	3 000 €
. En recette de la Région (contrat territoire lecture et CDLI)	43 755 €

II. RENDRE ACCESSIBLE LE PATRIMOINE TARNAIS AU PLUS GRAND NOMBRE

2.1 Assurer la gestion et la valorisation des archives du territoire tarnais

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif les crédits suivants :

. pour enrichir la bibliothèque des archives	8 000 €
. pour les prestations de services (numérisation notamment).....	45 000 €
. pour les fournitures spécifiques (conservation).....	10 000 €
. pour les expositions (fournitures administratives)	1 000 €
. pour les expositions (panneaux expo).....	5 000 €
. pour les frais de publication et de reliure.....	29 000 €
. pour frais de réception des intervenants	2 000 €
. pour le soutien à la numérisation (subvention associations).....	4 700 €
. en recettes de droit d'expédition des pièces d'archives.....	3 000 €
. en recettes de vente de publications	600 €
. pour l'acquisition des archives privées (en investissement)	15 000 €
. pour l'acquisition de boîtes de conditionnement (en investissement).....	11 000 €
. pour la restauration des archives (en investissement).....	33 000 €

2.2 Inventorier, conserver et promouvoir le patrimoine tarnais

2.2.1 Soutenir financièrement la restauration du patrimoine tarnais

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, au chapitre 204, les crédits nécessaires en investissement, soit au titre :

- du petit patrimoine rural non protégé PRNP	AP 30 000 €
<i>art. 20422 – fonction 312 - env. 47630</i>	CP 15 000 €
- des objets d'art et archives communales	20 000 €
<i>art. 204141 – fonction 315 - env. 35959</i>	

- pour les monuments historiques – associations	1 700 €
art. 20422 – fonction 312 - env. 35960	
- pour les monuments historiques – communes, EPCI.....	AP 40 000 €
art. 204142 – fonction 312 - env. 47629	CP 10 000 €

2.2.2 Faciliter l'inventaire du patrimoine tarnais

Poursuite de la conduite de l'inventaire du patrimoine avec une opération d'inventaire du patrimoine sur le territoire des Communautés de Communes du Cordais et du Causse et du Carmausin-Ségala.

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

— En dépense :	
Chapitre 011, article 617, fonction 74, enveloppe 32404 pour la réalisation de la mission d'inventaire du patrimoine	120 035 €
— En recette :	
Subvention du Conseil Régional d'Occitanie.....	60 000 €

2.3 **Gérer et développer les musées départementaux**

Conserver et gérer les collections départementales

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

. pour acquérir des collections et œuvres d'art	15 000 €
. pour restaurer des collections et œuvres d'art	50 000 €
. pour créer scénographie numérique	100 000 €
. pour des études scénographies numériques	30 000 €

Valoriser les collections départementales par la médiation culturelle et la diffusion

Musée Textile

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

. pour le petit matériel pérenne	1 200 €
. pour les contrats de prestation artistiques	7 000 €
. pour les catalogues et imprimés	4 000 €
. pour les cotisations	500 €
. pour les autres services	4 500 €
. pour la boutique	5 000 €
. pour le petit équipement scénographique	3 000 €
. pour les frais de réception	500 €

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les recettes nécessaires, soit :

. pour les droits d'entrée.....	7 000 €
. produits boutique	8 000 €

Musée Mine

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

. pour le petit matériel pérenne	1 500 €
. pour les prestations artistiques	15 000 €
. pour les autres services	3 700 €
. pour la boutique	5 000 €
. pour le petit équipement scénographique	1 000 €
. pour les catalogues et imprimés	5 000 €
. pour les frais de réception	500 €

Actions transversales

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

. prestations artistiques	8 000 €
. pour les fournitures boutique	800 €
. pour la documentation générale et technique	500 €
. pour le petit équipement scénographique	1 000 €
. pour les cotisations aux organismes	1 600 €

Subvention État musées.....3 000 €

Musée du Cayla

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, soit :

. pour les fournitures petit équipement	4 500 €
. pour les prestations artistiques	10 000 €
. pour les catalogues et imprimés	4 000 €
. pour le petit équipement scénographique	1 000 €
. pour les frais de réception	400 €
. pour les autres services	3 800 €
. pour la boutique	5 000 €

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les recettes nécessaires, soit :

. pour les droits d'entrée.....	5 000 €
. pour les produits boutique	3 000 €

2.4 Soutenir les musées et les espaces d'interprétation tarnais

Assurer l'accompagnement et le soutien financier des autres musées et sites

Il est décidé pour l'année 2022

D'INSCRIRE au budget primitif, les crédits nécessaires, pour :

— Soutenir les autres musées tarnais communaux ou intercommunaux :

- en investissement, pour l'acquisition de matériel 5 000 €
Chapitre 204 -- art. 204141 – fonction 314 - env. 36209

— Soutenir les autres musées tarnais associatifs :

- en fonctionnement 49 000 €

Au titre de ces crédits, il vous est proposé de nous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes - Chapitre 65 – art. 6574 – fonction 314 - env. 25905

. *Espace photographique Arthur Batut* 23 000 €

. *Musée du protestantisme de la Réforme à la Laïcité* 24 000 €

- en investissement, pour l'acquisition de matériel 4 000 €

Chapitre 204 – art. 20421 – fonction 314 - env. 35961

- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte du Saut du Tarn 106 000 €

Chapitre 65 – art. 6561 – fonction 314 - env. 32413

- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte du Palais de la Berbie 23 000 €

Chapitre 65 – art. 6561 – fonction 314 - env. 28732

- Subvention de fonctionnement Toulouse Lautrec Exposition annuelle 15 000 €

Chapitre 65 – art. 65737 – fonction 314 - env. 46493

- Subvention d'investissement du Syndicat Mixte du Palais de la Berbie 280 000 €

Chapitre 204 – art. 2041782 – fonction 314 - env. 35980

- Subvention d'investissement du Syndicat Mixte de Sorèze 100 000 €

Chapitre 204 – art. 2041782 – fonction 312 - env. 35978

- Participer au fonctionnement du Syndicat Mixte de Sorèze 350 800 €

Chapitre 65 – art. 6561 – fonction 311 - env. 10890

- Subvention de fonctionnement du Syndicat Mixte de Sorèze –

festival et exposition 11 000 €

Chapitre 65 – art. 65737 – fonction 314 - env. 39580

Résultat des votes :

➤ *Dossier ADDA :*

- n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes AT, GERAUD, OULD-AMER, RABOU, MM. DONNEZ, VANDENDRIESSCHE)
- ont voté pour : 40

➤ *Dossier Arpèges et Trémolos :*

- n'a pas pris part au vote : 1 (M. VANDENDRIESSCHE)
- ont voté pour : 45

➤ *Dossier CMDT :*

- n'ont pas pris part au vote : 10 (Mmes AT, BONNET, CABANIS, GERAUD, MALROUX, OULD-AMER, RABOU, MM. DONNEZ, GLADE, VANDENDRIESSCHE)
- ont voté pour : 36

- *Dossier Lo Bolegason :*
 - n'a pas pris part au vote : 2 (Mme ESPINOSA, M. BOUSQUET)
 - ont voté pour : 44
- *Dossier Groupe de Musique Electro Acoustique (GMEA) :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 45
- *Dossier scène nationale d'Albi :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 45
- *Dossier le LAIT :*
 - n'a pas pris part au vote : 1 (M. VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 45
- *Dossier Cordae la Talvera :*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (Mmes BUGIS, RABOU)
 - ont voté pour : 44
- *Dossier Syndicat mixte du Saut du Tarn :*
 - n'ont pas pris part au vote : 5 (Mmes GERAUD, MALROUX, MM. BALARDY, DONNEZ, FRANQUES)
 - ont voté pour : 41
- *Dossier Syndicat mixte du Palais de la Berbie :*
 - n'ont pas pris part au vote : 6 (Mmes AT, GERAUD, LAPEYRE, MM. MALATERRE, RAMOND, VANDENDRIESSCHE)
 - ont voté pour : 40
- *Dossier Syndicat mixte de Sorèze :*
 - n'ont pas pris part au vote : 2 (Mme BONNET, M. RAMOND)
 - ont voté pour : 44
- *Pour les autres dossiers :*
 - ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :

30 Mars 2022

Affichée le :

30 Mars 2022

N° AR :

081-228100012-20220325-lmc1393a54f9b9a-DE

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Directeur général des services

Signé

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

2^{ème} RÉUNION de 2022 - Séance du Vendredi 25 mars 2022

- Budget primitif -

1/12. COMPOSITION DE LA COMMISSION AD'HOC CHARGÉE DU FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE AU PEUPLE UKRAINIEN ET AUX RÉFUGIÉS

Président : M. Christophe RAMOND

Secrétaire: Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Mme Élisabeth CLAVERIE

Présents :

MMES AT, BELOU, BONNET, BRETAGNE, BUGIS, CABANIS, CLAVERIE, CORBIERE-FAUVEL, ESPINOSA, ESTRABAUD, GELY, GERAUD, LHERM, MALROUX, OULD-AMER, PAILHE-FERNANDEZ, RABOU, REDO ET ROUANET-ASTRUC ; MM. BALARDY, BENOIT, FABRE, FRANQUES, GLADE, HERIN, HOULES, MALATERRE, RAMOND, RUFFEL, TESTAS, TURLAN, VANDENDRIESSCHE, VIALELLE ET VIDAL.

Étaient excusés :

M. ALIBERT (POUVOIR À MME ROUANET-ASTRUC), MME BIBAL-DIOGO (POUVOIR À M. MALATERRE), M. BOUSQUET (POUVOIR À MME PAILHE-FERNANDEZ), M. CANTALOUBE (POUVOIR À MME GELY), M. DONNEZ (POUVOIR À MME MALROUX), MME JOSEPH (POUVOIR À MME OULD-AMER), M. JOULIE (POUVOIR À MME CORBIERE-FAUVEL), MME LAPEYRE (POUVOIR À M. BALARDY), MME MASSOUTIE-GIRARDET (POUVOIR À MME BRETAGNE), M. MOULIN (POUVOIR À MME CLAVERIE), M. SALVADOR (POUVOIR À MME LHERM), M. SERIEYS (POUVOIR À M. VIDAL).

Absents :

AUCUN

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 24 mars 2022 portant prise en compte des conséquences de la guerre en Ukraine sur le pouvoir d'achat,

Vu les délibérations de la Commission permanente du 11 mars 2022 portant soutien au peuple ukrainien :

- n° 1/01 : attribution d'une subvention à la Croix rouge française,
- n° 1/05 : attribution d'une subvention à l'Association départementale de protection civile du Tarn,

Vu le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

– **APPROUVE** la création de la Commission ad'hoc chargée du fonds de soutien exceptionnel de solidarité départementale au peuple ukrainien et aux réfugiés,

– **FIXE** comme suit sa composition :

- pour la majorité départementale (6 élus) : Mmes Christelle CABANIS, Élisabeth CLAVERIE, Isabelle ESPINOSA, Catherine GELY, Aline REDO et M. Gilles TURLAN ;
- pour la minorité départementale (2 élus) : Mmes Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Géraldine ROUANET-ASTRUC.

Résultat des votes :

- ont voté pour : 46

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération télétransmise en Préfecture le :
29 Mars 2022

Affichée le :
29 Mars 2022

N° AR :
081-228100012-20220325-lmc139a55407c6a-DE

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services
Signé
Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.